

Les amours d'une millionnaire / par Henri Chabrillat


BnF Gallica

LES AMOURS

D'UNE

MILLIONNAIRE

PAR

HENRI CHABRILLAT



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

LES AMOURS

D'UNE

MILLIONNAIRE

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY

LES AMOURS

D'UNE

MILLIONNAIRE

PAR

HENRI CHABRILLAT



PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1883



DÉDICACE

Le 1er mars 1882, l'auteur de ce récit, désespérant de sortir d'une situation difficile sans y laisser un lambeau de sa considération, préférait y laisser sa vie.

L'arbitre souverain en a décidé autrement; puis des amis sont venus sympathiquement à son suprême appel et il a pu dire : Rien n'est perdu, non plus l'honneur.

Dégagé du souci des affaires théâtrales, grâce à leur aide inespéré, l'écrivain a pu se mettre au travail, quelques mois après, avec la patience et le courage nécessaires.

C'est à ces amis, les amis du moment psychologique, qu'il dédie aujourd'hui ce roman, le premier qu'il ait écrit depuis, et qu'un hasard vraiment providentiel lui a fait terminer le 1er mars 1883, — un an jour pour jour après ce qu'il croyait être le paiement de sa dernière créance.

HENRI CHABRILLAT.

LES AMOURS

D'UNE

MILLIONNAIRE



PREMIÈRE PARTIE

LE CRIME DE LA RUE LE PELETIER

AVANT-PROPOS

Les lecteurs, qui pensent souvent que les romanciers inventent la plupart du temps leurs sombres histoires, ne pourront en dire autant cette fois de l'auteur de ce récit; en effet, il est impossible qu'un grand nombre d'entre eux ne se souviennent encore d'un procès criminel des plus dramatiques qui passionna Paris en 1866.

Il fallut les graves incidents de la guerre qui survint alors entre l'Autriche et la Prusse, guerre dont les Français suivirent les péripéties avec un intérêt des plus vifs, car l'issue en était fort importante pour notre pays, pour

détourner brusquement l'attention du public de l'affaire Fostin.

Nous allons remettre en détail sous les yeux de nos lecteurs toute l'histoire de ce crime, commis en plein Paris, dans une maison habitée, au milieu d'un des quartiers les plus sûrs de la capitale, et qui met en scène les passions violentes de gens appartenant à un monde où généralement l'assassinat n'est pas employé comme *ultima ratio.*

Cette cause célèbre sert de point de départ à une action des plus poignantes qui s'est dénouée il y a quelques semaines à peine. Seulement, l'auteur, mû par un scrupule que l'on comprendra aisément, a cru devoir changer complètement certains noms et en modifier d'autres, car il a pu voir de près et bien vivants quelques-uns des héros et des victimes de ce drame, qui débuta il y a seize ans par un meurtre, et s'est terminé récemment par une mort, accomplie dans les circonstances effrayantes que l'on verra.

I

LE MEURTRE

En 1866, le 30 du mois d'avril, comme à l'époque de toutes les liquidations, la maison de M. Edouard Fostin, coulissier des plus estimés, sise rue Le Peletier, 39 *bis*, présentait son animation accoutumée.

S'il y avait une différence entre cette fin de mois et les autres, c'est qu'elle était plus mouvementée encore qu'à l'ordinaire, car la guerre, qui était sur le point d'éclater entre les deux grandes puissances allemandes d'alors, avait bouleversé la Bourse pendant la deuxième quinzaine de ce mois, avec ces brusques revirements de hausse et de baisse, qui font la fortune des malins et causent la ruine des autres.

Six employés travaillaient à établir les comptes des clients de la maison, et il était probable que, vu l'énorme quantité de travail accumulée par les ordres d'achat et de vente de ce mois agité, ils ne termineraient que fort avant dans la nuit.

Déjà, ils avaient été dîner plus tard que de coutume, à huit heures seulement, et ils devaient tous revenir à neuf heures.

Ce surcroît de besogne ne les effrayait qu'à demi, car, outre qu'ils savaient par expérience M. Fostin très large sur le chapitre des gratifications, ils lui étaient dévoués et lui rendaient en excellent service la monnaie de sa douceur de caractère et de son esprit de justice.

Le caissier, principalement, M. Lucien Mora, se faisait remarquer par sa régularité peut-être exagérée. Il allait au-devant de tout, avait toujours tout prévu, arrivait le premier et s'en allait le dernier. En un mot, c'était le modèle des employés; et, de plus, dans sa façon particulièrement amie de prévenir Fostin des dangers et de l'avertir à temps des aubaines, par le dévouement de tous les instants qu'il montrait à la maison, par les marques incessantes d'amitié sincère et désintéressée qu'il prodiguait au chef, il s'était fait une place à part dans l'esprit du coulissier.

Les autres chuchotaient bien quelque peu.

— Parbleu! il fait bien de le servir mieux que nous pour se faire pardonner, disait l'un.

— Il veut se rendre indispensable pour le jour où le patron découvrira le pot-aux-roses, insinuait l'autre.

— Franchement, il lui doit bien ça, concluait un troisième.

Mais en somme, la maison prospérait et la fortune était déjà venue récompenser le labeur acharné et rigidement honnête de M. Fostin, qui en avait profité pour donner à sa femme, Claire, l'ange de son foyer, qu'il adorait à la folie, toutes les satisfactions que le luxe moderne peut procurer, chevaux, voitures, toilettes, etc.

Il allait même un peu trop vite quelquefois; tel était du moins l'avis de ses plus vieux amis, et notamment celui de M. Jean de Guébrignac, ancien maître des requêtes au conseil d'État, client et intime de la maison.

Quoi qu'il en soit, le 30 avril, le caissier Lucien Mora

n'était pas allé dîner avec les cinq autres employés, s'était contenté de grignoter un petit pain et de prendre une tasse de café sans quitter son poste à huit heures, et avait donné comme raison, fort plausible d'ailleurs, qu'il avait encore bien des comptes à terminer avant de faire sa caisse, et qu'il était indispensable qu'elle fût à jour le soir même du 30, pour la fin de mois.

Et lorsqu'ils revinrent à neuf heures, ils furent tout surpris de ne plus le retrouver derrière son petit grillage, griffonnant à son bureau comme toujours.

Ils échangèrent quelques mots à ce sujet et attendirent son retour.

Cependant il ne revenait pas, et l'un des employés avait besoin d'un renseignement précis, qu'il se décida à demander à ses collègues.

— L'un de vous a-t-il la feuille du 26, compte Leuménier?

Personne ne la trouva.

— Il n'y a que Mora ou le patron qui peuvent l'avoir.

— Je ne vais pas déranger le patron pour si peu... mais où diable est donc passé le modèle des caissiers? fit en riant celui qui s'impatientait de ne pas pouvoir terminer ledit compte.

A la fin, il dit :

— Je ne peux rien finir faute de ce jour-là... Ma foi, tant pis, je vais demander au patron.

Et il se décida à ouvrir la porte du bureau particulier de M. Fostin, après avoir inutilement frappé trois ou quatre fois.

Mais à peine avait-il entr'ouvert qu'il recula d'horreur en poussant un cri terrible.

— Ah!... monsieur Fostin... Tenez, voyez! cria-t-il aux autres.

Tous se précipitèrent et le même cri d'épouvante s'échappa de leurs lèvres.

Le cadavre de M. Fostin gisait inanimé, dans une mare de sang, la tête presque séparée du tronc par une épouvantable blessure qui avait été faite à l'aide d'un rasoir. L'arme était encore à terre, à côté du mort.

Rien n'était dérangé dans le cabinet; il était évident qu'il n'y avait pas eu de lutte. Seulement le corps avait glissé, aux approches de la mort, le long du fauteuil de cuir vert et était à demi couché sous le bureau, pendant que la tête restait appuyée contre le siège.

La lampe, avec son abat-jour, continuait d'éclairer paisiblement cette horrible scène.

L'un des employés, ayant pu retrouver un peu de sang-froid avant ses camarades, prit la parole.

— Messieurs, nous devons laisser toutes choses en l'état où elles se trouvent, afin que la justice puisse opérer utilement. Il faut refermer cette porte et que l'un de nous se charge de prévenir madame Fostin.

— Pas moi!

— Ni moi! répétèrent-ils tous ensemble.

— Eh bien! faisons venir Rémi, le valet de chambre : ma foi, il se chargera de cette pénible mission.

Le plus jeune ouvrit la porte qui faisait communiquer les bureaux avec l'appartement privé de M. Fostin et appela.

— Rémi!

Pas de réponse.

Il alla jusqu'au bout du couloir et répéta en vain son appel.

Les autres avaient entendu du bureau où ils restaient en conciliabule.

— Va jusqu'à la cuisine, il y est peut-être.

Mais Rémi ne se trouvait pas là; suivant son habitude,

il était sans doute chez le marchand de vin voisin, rue Lafayette.

Les jeunes gens se décidèrent à aller frapper à la chambre de madame Fostin.

— Non, dit M. Tranchant, le plus ancien de la maison; les soirs de liquidation, comme le patron travaille très tard, madame reste dans le petit salon algérien qui donne sur le cabinet même de son mari.

— Alors, il faut repasser devant le mort !

— A moins de sortir sur le carré et de sonner à l'autre porte, celle des appartements. A défaut de Rémi, la cuisinière ouvrira.

Ils sonnèrent, mais là non plus ils n'obtinrent pas de réponse.

Celui qui déjà avait cherché Rémi appela le concierge.

— Monsieur Rubion !

— Qu'est-ce que vous voulez? demanda une voix partie de la loge.

— Est-ce que vous savez où est Rémi ?

— Il est depuis trois quarts d'heure chez le mastroquet.

— Très bien... et Françoise?

— La cuisinière?

— Oui.

— Vous avez besoin d'elle?

— Oui, pour qu'elle nous ouvre.

— Eh bien ! allez la chercher à Belleville. Elle est partie avant sept heures, madame lui avait donné la permission d'aller voir son homme.

Les employés se regardèrent un peu penauds.

— Sonnons encore, madame Fostin finira par venir ouvrir elle-même.

Ces tentatives furent aussi inutiles que les autres.

Enfin, ils prirent leur courage à quatre mains; les deux moins poltrons traversèrent de nouveau — non

sans un certain frissonnement, le cabinet où gisait inerte le cadavre de M. Fostin, et ils ouvrirent la porte du petit salon algérien.

Il était vide, — vide aussi le grand salon, vide toujours la chambre de madame et tout l'appartement... Seuls, les employés le parcouraient.

— Pas de Rémi, pas de madame, pas de caissier et le patron assassiné! résuma brusquement le plus ancien d'entre eux. Messieurs, fermons bien toutes les portes, et allons prévenir la police sans plus de retard.

— Mais allons-y tous ensemble!... dit le plus jeune, car je ne me soucie pas de rester tout seul ici.

— Personne n'y restera, c'est entendu, nous partons tous les cinq!

Et ils se rendirent aussitôt chez le commissaire de police, rue du Faubourg-Montmartre, pour faire leur déclaration collective.

II

M. LE JUGE D'INSTRUCTION

Le commissaire de police était absent à cette heure-là; la déclaration des cinq employés fut reçue par un secrétaire qui fit appeler son chef.

Après dix heures du soir seulement, ce magistrat se transporta au domicile de M. Fostin, ayant fait mander en hâte le médecin-légiste de l'arrondissement.

Celui-ci ne put que constater le décès, devant remonter à une heure et demie environ, d'après le degré actuel de refroidissement du corps. Il n'y avait plus aucun secours à donner, et d'ailleurs, selon l'homme de l'art, la mort avait dû être presque immédiate, la victime avait certainement rendu le dernier soupir dix minutes au plus après l'attentat.

Quant à la question de suicide ou d'assassinat, immédiatement posée par le commissaire, le docteur ne voulut pas se prononcer. Il observa attentivement la situation de la blessure, l'arme qui avait servi à la faire, mais il refusa de conclure avant un nouvel examen avec le juge d'instruction.

Le commissaire prévint le parquet par dépêche télé-

graphique et rédigea un rapport sommaire des constatations qu'il venait d'opérer. Il était environ onze heures lorsqu'il sortit de la maison, ayant constitué le concierge gardien de l'appartement, où tout devait demeurer dans le même état, jusqu'à l'arrivée du juge désigné par le substitut de service pour diriger l'instruction.

Le lendemain, 1er mai, à neuf heures du matin, avait lieu une descente de justice; le juge, accompagné du même commissaire, du médecin M. Nortil, de l'un des sous-chefs de la sûreté M. Heiner, et d'un de ses brigadiers nommé Gondari, Corse comme le juge, vint en personne refaire les constatations judiciaires d'usage.

Ce magistrat était l'un des plus jeunes attachés au parquet de Paris. Il avait nom Feltrani, était Corse de naissance, et passait pour un homme extrêmement rigide et très ambitieux. Il avait, au ministère de la justice, des protecteurs puissants ; en sa qualité de Corse, il était cousin de bien des personnages en vue en ce moment, et la place qu'il occupait lui avait été donnée, afin qu'il pût s'y faire remarquer et mériter l'avancement rapide promis par ses hautes relations.

(M. Feltrani, malgré ses capacités supérieures et la protection de certains de ses compatriotes, ne devait pas profiter de sa situation ; car, en compagnie de cinq ou six de ses collègues de la magistrature, il jeta sa robe de juge lorsque vint la guerre de 1870 et s'engagea dans un bataillon de marche de chasseurs à pied. Il se conduisit très bravement au feu et fut tué à Beaune-la-Rolande. Mais cette page de sa vie, la dernière et la plus héroïque, vient encore à l'appui du jugement impartial que nous portons ci-dessous sur son caractère.)

Doué de facultés très vives et très prime-sautières, il ne s'était jamais trompé dans ses déductions, et rarement il lui fallait plus de deux ou trois séances d'observation

pour deviner juste, dans toutes les affaires dont il avait été chargé.

Il en était venu à avoir une assez grande confiance en lui et écoutait peu volontiers les remarques des agents placés sous ses ordres ou qui lui étaient adjoints.

Il en résulta qu'il avait aussi le défaut de sa qualité, — c'est-à-dire qu'il était un peu trop vif pour un juge d'instruction, ou plus exactement, il n'était pas assez calme, pas assez froid.

Il ne tâtonnait pas longtemps, prenait très promptement une décision et, lorsque la logique de son esprit lui avait indiqué une piste, il s'y mettait avec une persistance ardente et un acharnement passionné, qui avaient toujours abouti au triomphe de son instruction sur le système de défense du prévenu, quel qu'il fût.

Tel était l'homme que les hasards du roulement administratif du parquet avaient chargé de deviner le mot de l'énigme judiciaire de la rue Le Peletier.

Rémi, le valet de chambre, et la cuisinière Françoise attendaient chez le concierge; et les cinq employés qui avaient averti le commissaire se tenaient dans la cour, à la disposition de la justice.

Dès ses premières investigations, M. Feltrani fit quelques remarques utiles, qui avaient échappé à la constatation sommaire opérée, la veille au soir, presque sans lumière.

Il observa qu'il manquait trente-deux feuillets au grand-livre, celui-ci allait de la page 135 à la page 167, les feuillets avaient été arrachés violemment, cela se voyait au fil un peu plus lâche et à quelques fragments de papier demeurés fixés au centre du livre.

De même, une quarantaine de pages avaient été enlevées au brouillard; et les comptes des opérations quotidiennement exécutées à la Bourse pour les clients étaient

dans le même état; une main expérimentée les avait mis en désordre, détruisant de ci de là les notes relatives à un certain nombre de jours de la seconde quinzaine. Quant au carnet, il avait disparu.

Il était impossible de reconstituer la comptabilité du coulissier.

La caisse de Lucien Mora était fermée, mais le coffre-fort placé dans le cabinet de M. Fostin était resté entr'ouvert. Il ne contenait pas un seul billet de banque, mais seulement des valeurs, des obligations et deux sébiles d'or et d'argent, que le brigadier compta sur l'ordre du juge. Elles renfermaient 1,470 francs.

A première vue, il était évident que quelqu'un avait eu un grand intérêt à empêcher la justice de connaître exactement la situation financière de la maison Fostin.

L'hypothèse du suicide fut étudiée tout d'abord; elle frappa l'esprit du juge comme elle avait frappé celui du commissaire.

— Monsieur Nortil, demanda M. Feltrani en s'adressant au médecin, c'est vous qui avez été appelé hier soir par M. le commissaire de police, pour procéder avec lui aux constatations légales?

— Oui, monsieur le juge.

— Quelle est votre opinion sur le genre de mort de Fostin? Je vois dans le rapport rédigé hier soir que vous n'avez pas voulu vous prononcer avant un nouvel examen; mais la nuit vous a permis d'y songer et, depuis que nous sommes ici, vous avez encore examiné le cadavre.

— Mon Dieu, monsieur, je crois que vous seul pourrez décider cela définitivement, lorsque vous aurez d'autres indices que le témoignage muet de ce mort. Voici les deux probabilités. Le rasoir que nous retrouvons ici, sur le tapis, a servi, sans qu'il soit permis d'en douter, à donner le coup que nous voyons tranchant la gorge. Ou

bien, M. Fostin s'est porté lui-même ce coup avec la main droite; car, vous le remarquez, c'est du côté gauche du cou que la blessure a été faite; et, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, vous seul, et non pas moi, saurez si l'état de sa fortune ou ses affaires personnelles ont pu motiver une aussi funeste détermination. Ou bien quelqu'un l'a tué. Dans ce cas, nous devons admettre deux hypothèses encore. Pour que la blessure ait été faite comme nous la voyons du côté gauche, il faut que l'assassin, si assassin il y a, se soit placé derrière le fauteuil de la victime, qui, sans défiance, travaillait sans doute, et lui relevant la tête brusquement, peut-être en le prenant par les cheveux, ait porté un seul coup d'une main vigoureuse. L'autre hypothèse serait celle-ci : l'assassin est peut-être gaucher. Dans tous les cas, l'homme qui a frappé est solide; un seul coup, un seul, j'y insiste, a suffi pour déterminer la mort.

— Le coulissier était un homme dans toute la vigueur de l'âge, fit observer M. Heiner, car voici un port-d'armes qui nous donne exactement son âge : il avait trente-sept ans.

— Nous ne voyons aucune trace de lutte, remarqua M. Feltrani ; le suicide s'expliquerait ainsi, à moins que la victime n'ait été brusquement surprise.

Puis s'adressant au commissaire de police :

— Les personnes que je vous ai dit de me garder sous la main sont-elles toutes dans la maison ?

— Les employés et les domestiques ont ordre d'attendre, en bas, que vous les fassiez demander, et deux agents en uniforme gardent la porte cochère. Mais il manque deux des témoins dont M. le juge d'instruction m'a fait remettre la liste ce matin à huit heures et demie.

— Lesquels ?

— Le caissier de la maison, nommé Lucien Mora, et l'épouse du défunt, madame Claire Fostin.

Le juge eut un mouvement qui se traduisit en un : Ah! dans lequel le plus fin comédien eût eu de la peine à trouver autre chose que le simple étonnement.

— Peut-être vos agents n'ont-ils pas eu le temps encore de me les amener ; il n'est guère que dix heures du matin. Attendons.

— Cela pourrait peut-être s'appliquer au caissier, qui habite à Montmartre, mais pour madame Fostin, son absence...

— Attendons, interrompit sèchement M. Feltrani.

Le juge ouvrit les trois portes du cabinet de M. Fostin.

L'une donnait dans le bureau où travaillaient d'ordinaire les employés, l'autre dans le petit salon algérien, qui de là le mettait en relation avec le reste de l'appartement privé.

La troisième avait issue sur une petite antichambre, qui ouvrait aussi sur le bureau général.

Tout l'étage appartenait à M. Fostin. Les deux portes du carré lui servaient également, l'une pour entrer chez lui, l'autre pour pénétrer directement dans ses bureaux.

Enfin un escalier de service donnait accès sur la cuisine même.

M. Feltrani parcourut, seul et d'un pas rapide, les diverses pièces de l'appartement ; puis il revint vers ses collaborateurs.

— Je vois que, sans rien déranger ici et sans qu'il soit nécessaire de mettre les gens en présence du cadavre, avant que cela me soit utile, je puis recevoir les témoins dans la salle à manger de l'appartement. Sans leur faire subir encore un interrogatoire en règle, j'ai un renseignement à tirer des domestiques. Restez là, messieurs,

et que le brigadier Gondari fasse monter par le grand escalier Rémi et Françoise, que je vais attendre.

M. Feltrani traversa le carré et s'assit, en feuilletant des papiers, dans un coin de la fenêtre, tournant le dos au jour et laissant ses interlocuteurs en pleine lumière.

Rémi et Françoise, très émus, furent introduits. La cuisinière surtout pleurait abondamment sur son pauvre maître.

Le juge attaqua brusquement :

— Vous savez le malheur qui est arrivé. Répondez simplement à la question que je vous pose. M. et madame Fostin faisaient-ils bon ménage?

— Excellent, dit Françoise ; monsieur adorait madame et lui passait tous ces caprices, toutes ses fantaisies.

— Et madame en avait !... renchérit Rémi.

— Vous n'avez pas connaissance que madame Fostin entretînt une intrigue hors de la maison?

— Non, oh ! non, monsieur, firent-ils d'une seule voix.

— Et dans la maison?

Cette question demeura d'abord sans réponse.

— Je vais préciser, dit M. Feltrani. Saviez-vous que le caissier Lucien Mora fût l'amant de votre maîtresse?

— Dame ! monsieur, fit Rémi avec embarras, ces choses-là... il faut en être bien sûr pour les dire. Il y avait peut-être quelque chose, mais pour moi, je n'ai rien vu de décisif.

— Et vous, Françoise?

— Je ne peux rien dire là-dessus.

— Autre chose : Rémi, qui est-ce qui est entré chez M. Fostin hier soir?

— Beaucoup de monde, monsieur, vous pensez, au moment de la liquidation.

— Mais de huit à neuf heures, particulièrement.

— Je ne sais pas... A huit heures et quart, j'étais

chez le liquoriste, tout près d'ici, au coin de la rue Chauchat, en face le *Siècle*. Mais à huit heures, il y avait deux personnes qui attendaient, dans la petite antichambre des bureaux, M. Leuménier et Farou.

— Qu'est-ce que M. Leuménier?

— Un client de la Bourse.

— Bien, et qu'est-ce que c'est que ce Farou?

— Oh! ce n'est pas grand'chose, c'est une mauvaise tête, un gars du Morvan, qui loue une ferme que possède monsieur en Bourgogne.

— C'est tout ce que vous avez vu ?

— Oui, monsieur le juge... Moi, j'étais à faire la partie à huit heures et quart, je vous l'ai dit; et je suis resté chez le marchand de vin toute la soirée... je n'en suis pas sorti avant minuit.

— Oui, l'on sait que vous passez, près du comptoir, la plus grande partie de votre temps!... Descendez tous les deux et tenez-vous à ma disposition.

Puis, M. Feltrani revint dans le cabinet de M. Fostin et remit à M. Heiner, de la sûreté, une petite note ainsi conçue :

« Mettez en surveillance le nommé Rémi, valet de chambre; je désire recevoir un rapport quotidien sur ses faits et gestes.

» Retrouvez un nommé Farou, locataire d'une ferme sise en Bourgogne et appartenant à M. Fostin, qui était hier soir à huit heures dans l'antichambre.

» Ci-joint le mandat de comparution concernant le sieur Farou. »

M. Heiner prit connaissance de ces recommandations et demanda :

— Et pour le caissier et la femme Fostin, quels ordres?

Le juge le regarda avec autorité et répondit brièvement :

— Exécutez la mission que je vous donne et ne vous occupez pas d'autre chose.

— Très bien, monsieur le juge, fit M. Heiner, en saluant respectueusement.

— Vous pouvez vous retirer, messieurs, conclut M. Feltrani. Je désire rester seul ici!... Ah! laissez-moi seulement le brigadier Gondari.

III

DÉBUTS DE L'ENQUÊTE

Une fois seuls, M. Feltrani, qui aimait à dominer autour de lui et à s'entourer de collaborateurs un peu infimes, dit au brigadier :

— Gondari, je vous ai déjà vu à l'œuvre, je n'ai besoin que de vous pour cette affaire...

— Je suis aux ordres de monsieur le juge.

— Je n'aime pas beaucoup votre sous-chef, M. Heiner.

L'agent sourit silencieusement. Les inférieurs sourient toujours lorsque leurs supérieurs directs sont critiqués par une autorité plus élevée.

— Oui, continua M. Feltrani, il est trop absorbant; il oublie que ce n'est pas lui qui doit diriger une instruction; il n'est qu'un bras et voudrait être une tête, et il me fatigue avec sa manie de me donner des conseils, sous la forme de respectueuses observations.

— Monsieur le juge n'en a pas besoin, dit Gondari.

— Ma conviction est déjà presque faite ici, et je n'attends que bien peu de chose pour qu'elle soit définitivement arrêtée.

— Monsieur le juge a vu du premier coup, selon son habitude, fit l'agent avec une admiration réelle.

Il venait d'employer, pour s'exprimer, le patois corse, petite attention délicate à laquelle sont toujours sensibles les natifs de l'île.

De plus, la sincérité même de son admiration était pour M. Feltrani la plus douce des flatteries; elle lui permettait de s'épancher un peu.

— Je n'ai pas *vu* encore positivement, mais je soupçonne fortement quelqu'un.

— Que je vais filer alors?

— Non... quelqu'un que je veux laisser en toute liberté, en toute sécurité... c'est justement pourquoi je viens de renvoyer M. Heiner.

— Quand il vous a parlé du caissier!... je comprends.

Un sourire affirmatif fut la seule réponse du juge, qui, assis en face du corps inanimé du coulissier, parut pendant quelques instants, plongé dans une profonde méditation, que le brigadier n'eut garde d'interrompre.

C'était un excellent homme que le brigadier Gondari, point très adroit peut-être, pas bien fin, plutôt finaud, mais extrêmement brave et ayant, en mainte occasion périlleuse, donné des preuves de grand courage et de mépris du danger, qui lui avaient valu son avancement.

Pour un homme comme notre juge d'instruction, au caractère absolu et jaloux de son autorité, c'était bien l'instrument qu'il fallait. Celui-là n'aspirerait pas à devenir *tête* et resterait *bras*, un bras vigoureux par exemple, une forte poigne.

Devant lui, M. Feltrani ne craignait pas quelquefois, sinon de monologuer tout haut, du moins de donner libre cours à ses pensées; car il était certain que son auditeur n'en profiterait pas, comme eût pu le faire l'intelligent M. Heiner, pour s'en attribuer le mérite.

Donc M. Feltrani songeait.

— Le suicide?... je n'y crois pas... La disparition de

la femme et du caissier témoignent comme si c'était écrit... à moins que la femme n'ait été tuée?... Voyons, il y a une piste brutale, ce Farou... à éclaircir!... une piste commune, vulgaire comme celle du domestique ivrogne et mal famé. Là, encore, Heiner peut servir. — D'un autre côté, la destruction de toute comptabilité indique peut-être une piste financière, un vol?... Nous verrons cela avec les experts et il faudra retrouver le dossier moral et matériel de tous les clients en Bourse... Ah! l'affaire ne va pas toute seule!... Mais non, je reviens toujours plus volontiers à ma première idée, la coïncidence de la mort avec le départ simultané de la femme et de l'amant... J'y vois de la passion et de l'intérêt tout à la fois, — ces éléments habituels des drames humains que j'étudie si souvent.

Et, la tête appuyée dans ses mains, il laissa échapper tout haut cette exclamation :

— Ah! si ce mort pouvait parler!...

Alors Gondari répondit :

— Mais, pour vous, monsieur le juge, il parlera... Tenez, voyez, voici qui parle aussi clairement que possible. Le médecin a dit que l'assassin avait dû le surprendre en se plaçant derrière lui et qu'il l'avait peut-être saisi par les cheveux, pour lui relever la tête et lui trancher la gorge... Eh bien! regardez avec soin... sur le dossier du fauteuil vert, là... ces cheveux noirs qui sont restés, arrachés... pendant que le mort est vraiment dépeigné!... sa coiffure a été dérangée, cela se voit. Le médecin ne s'est pas trompé.

Et le brigadier semblait victorieux de cette constatation qui laissait M. Feltrani très froid.

— Parbleu! disait-il presque à lui-même, je le sais bien qu'il n'y a pas eu suicide; et M. le docteur Nortil est vraiment trop scrupuleux, lorsqu'il hésite tant à se pro-

noncer. Mais Farou, Rémi ou Mora, ou tout autre, a pu frapper le coulissier, car tous sont également forts et vigoureux.

A ce moment, le timbre retentit; mais le son était un peu lointain, c'était à l'autre porte du carré que l'on avait sonné.

— Allez voir, dit le juge au brigadier.

Un instant après, celui-ci revint, apportant une dizaine de lettres.

— C'est le courrier de M. Fostin arrivé depuis ce matin. Le concierge ne savait qu'en faire et causait de cela avec ses employés, qui sont toujours là et font demander à M. le juge s'ils doivent encore rester.

— Sans doute, qu'ils attendent; après ?

— L'un d'eux a dit au concierge qu'il serait peut-être bon de vous faire remettre ces lettres, sans quoi il n'y pensait pas, m'a-t-il dit.

— Excellente idée... Voyons cela.

Et le juge ouvrit le tout. Quelques-unes étaient insignifiantes, mais l'attention de M. Feltrani fut vivement sollicitée par d'autres. Il en mit trois à part, parut tout joyeux et, se frottant les mains, dit à Gondari :

— Faites-moi venir les employés.

— Tous les cinq?

— Non, deux seulement, le plus ancien de la maison et le plus jeune.

— Dans la salle à manger?

— Oui, comme les autres.

M. Feltrani alla les attendre, et, dès qu'ils furent introduits, il commença :

— Messieurs, la justice doit vous remercier d'abord de ce que vous avez fait hier soir; mais aux premiers renseignements fournis par vous, doivent s'en joindre quelques autres que je vais avoir l'honneur de vous deman-

der. Lequel de vous deux se nomme Émile Robert, dans la maison depuis huit mois seulement ?

— C'est moi, monsieur, dit le plus jeune.

— Fort bien ; l'autre est donc M. Hippolyte Tranchant, et compte déjà quatre années consécutives de service dans les bureaux de M. Fostin, si le rapport du commissaire dit juste.

— C'est parfaitement exact, fit l'ancien en s'inclinant.

— Vous êtes remisiers l'un et l'autre ; et vous avez des relations avec les clients de la maison ?

— Oh ! monsieur, excepté moi, dit M. Tranchant, qui ne sors guère du bureau et me tiens régulièrement à la coulisse, tous les autres employés vont et viennent beaucoup.

— Mais enfin, vous connaissez bien certains clients comme M. Lemeunier et M. de Guébrignac, par exemple, dont je vois les noms à la table du grand-livre ?

— Certes oui, monsieur le juge.

— Bien !... Qu'est-ce donc que M. Lemeunier ou Lemonnier ?

— Son nom s'écrit Leuménier, il se plaint même fort souvent qu'on en tronque l'orthographe. C'est un petit rentier qui demeure rue des Batignolles ; il y a longtemps qu'il est client ; je crois que M. Fostin ne le conservait que comme fétiche, et il en riait souvent avec nous ; il paraît que le premier ordre de Bourse qu'il a exécuté lui avait été donné par ce monsieur et, comme il lui avait porté bonheur, il le gardait toujours en souvenir. M. Leuménier ne manœuvrait que très rarement, très prudemment ; il pouvait bien faire des différences de trois cents francs, les mois où il se lançait, mais c'était tout. Et avec ça, il était toujours sur notre dos, nous dérangeant dix fois en Bourse, pour demander la cote, venant trois fois par jour au bureau, et, en somme, ne donnant aucun

ordre. Il hésitait toujours. Je vous demande bien pardon du mot, monsieur le juge, mais nous l'avons baptisé à la coulisse, « le Raseur mécanique ». M. Fostin le supportait, je vous ai dit pourquoi, mais les nouveaux venus, comme le petit Émile Robert peut vous l'attester, l'envoyaient promener sans trop se gêner.

Le jeune Émile Robert se contenta de confirmer le sentiment de son ancien.

— Et quels étaient les rapports de M. Guébrignac avec M. Fostin ?

Ce fut encore M. Tranchant qui répondit.

— Excellents, monsieur le juge, tout à fait excellents. A vrai dire, M. de Guébrignac est plutôt un ami qu'un client; il spéculait assez rarement, je crois.

— Oh ! dans ces derniers temps, interrompit le jeune employé, je suis sûr qu'il s'est beaucoup emballé... j'ai tenu le carnet pendant deux jours et il a fait de gros mouvements.

— C'est possible, reprit l'ancien, mais dans tous les cas, c'est un client sérieux, celui-là, et qui n'a jamais été en retard pour ses différences... au contraire !

Le juge demanda :

— Que voulez-vous dire par ces mots « au contraire » ?

— Ce n'était pas un secret dans la maison que M. de Guébrignac a, par deux fois, dans des liquidations agitées où certains clients véreux n'ont pas payé, aidé M. Fostin, pour qu'il pût régler les gagnants sans délai. Vous pourrez retrouver sur les livres, il y a cinq ou six mois et il y a deux ans, une petite mention que j'ai vue moi-même, et qui est ainsi conçue : « M. de G..., son versement à titre de dépôt, un fois 60,000 francs et une autre fois 110,000 francs. » Le caissier et nous, nous savions que c'était de l'argent prêté, sans intérêt, pour ve-

nir en aide au patron, qui, du reste l'a toujours rendu après peu de temps.

— M. de Guébrignac est-il parent du maître des requêtes au conseil d'État? interrogea M. Feltrani.

— Mais c'est le maître des requêtes lui-même, répondit Tranchant, Jean de Guébrignac... Seulement, il est démissionnaire depuis peu, depuis deux mois, il me semble.

— Vous ne vous trompez pas?

— Ah! monsieur, il était très aimé et très estimé dans la maison. M. Fostin criait bien haut que c'était son ami surtout, avant d'être son client. Ses avis étaient toujours écoutés; et lorsque, il y a trois ans, le vieux père Moreau, le caissier, est mort, c'est sur sa recommandation que M. Fostin a pris Lucien Mora.

Puis il ajouta, avec un hochement de tête :

— Ce n'est pas la faute du brave M. de Guébrignac si son protégé a été si ingrat.

— Expliquez-vous. Est-ce que M. Mora n'était pas reconnaissant envers son protecteur?

— Peut-être l'était-il envers son protecteur, mais je crois que, si notre pauvre patron avait vécu, il n'aurait pas été enchanté de lui.

— Son service de caissier n'était donc pas régulier?

— Oh! si fait, monsieur le juge, comme caissier, il n'aurait pas eu de reproche à lui faire... Mais...

— Eh bien?

— Je vous demande pardon, ça n'est pas là-dessus que vous m'interrogez et je ne voudrais pas faire de tort à madame Fostin.

Le juge sourit, et après une minute de réflexion, dit :

— Tout peut aider la justice. En tout cas, elle ne doit rien ignorer. Voulez-vous dire que la conduite de madame Fostin ait laissé à désirer?

— Je ne peux pas l'affirmer; mais je sais bien que si quelqu'un se permettait avec ma femme les familiarités que madame Fostin a quelquefois tolérées à Lucien, moi, je ne les supporterais pas. Demandez au petit Robert ce qu'il en pense, lui qui n'est pas marié.

Robert dit avec sa philosophie de célibataire :

— Ah bien ! puisque le patron ne l'a jamais su et qu'il ne se doutait de rien, ce n'était pas à nous de l'avertir.

Sur cette réflexion, M. Feltrani se considéra comme suffisamment éclairé, car il renvoya les deux employés.

Et lorsque Gondari le revit, il paraissait enchanté.

— Brigadier, dit-il, nous allons faire ensemble une dernière perquisition; puis vous ferez enlever ce corps et l'on apposera les scellés.

— Vous avez l'air bien content, monsieur le juge, ne put s'empêcher de remarquer Gondari.

— Ah ! c'est que plus j'avance, et plus je crois que mes premières prévisions étaient justes.

IV

LE DOSSIER DE L'AFFAIRE

Cette dernière perquisition devait amener un résultat qui, dans la disposition d'esprit de M. Feltrani, allait certes être qualifié par lui de probant.

On se souvient que le soir de la découverte du crime, un des employés était allé appeler Rémi; il avait ouvert la porte du couloir faisant communiquer le bureau du caissier avec les appartements privés, — et cette porte était restée ouverte.

Dans l'encoignure, derrière la porte, le juge aperçut quelque chose de blanc qui attira ses regards. C'était un mouchoir de fine batiste, marqué C. F., les initiales de madame Claire Fostin. Il le ramassa et l'étiqueta comme l'une de ses pièces à conviction, non sans se demander comment ce mouchoir était venu là, si près de la caisse.

En entrant dans le cabinet de toilette des époux Fostin, le brigadier remarqua que quelqu'un s'était lavé les mains et avait dû le faire assez précipitamment, car on avait négligé de jeter l'eau de la cuvette après cette opération.

Mais en examinant un peu plus attentivement, le juge

vit que l'anse du pot-à-eau portait une trace rouge ; dès la première inspection, il était aisé de reconnaître que c'était du sang.

Donc, la scène était facilement reconstituée.

Après le meurtre, l'assassin avait détruit la comptabilité et avait lavé ses mains, tachées du sang de la victime.

Cela était évident.

Muni de ces armes, M. Feltrani donna ordre de transporter dans son cabinet, un peu par acquit de conscience, tout ce qui restait des livres de caisse déchirés, fit apposer les scellés et commença l'étude de l'affaire.

Pour lui, dès ce moment, la culpabilité du caissier Lucien Mora était certaine, ainsi que la complicité de madame Fostin.

Il lança contre l'un et l'autre un mandat de comparution, à titre de témoins d'abord, et s'occupa de la confection de son dossier.

En première ligne, figurèrent les trois lettres, qu'il avait mises de côté dans le courrier arrivé le lendemain du crime.

Voici ces trois documents :

1° Lettre de M. Leuménier, mise à la poste dans le quartier des Batignolles :

« Ce 30 avril 1866.

» Monsieur E. Fostin,

» Vous venez d'agir fort mal à mon égard et ce n'est pas comme cela qu'on doit se conduire avec un vieux client comme moi.

» Ce soir, vous m'avez fermé au nez la porte de votre cabinet, sous prétexte que vous étiez très occupé ; et cependant vous receviez devant moi une personne, pendant

qu'un autre individu mal mis attendait dans votre antichambre.

» Ce procédé, qui fait plus que friser l'impolitesse, me détermine à rompre désormais toute relation avec votre maison.

» Veuillez agréer, etc., etc.

» Signé : LEUMÉNIER,

» rentier, 109, rue des Batignolles. »

2° Lettre de M. Jean de Guébrignac, mise sans doute à la poste dans quelque petite boîte du quartier de la Madeleine, après l'heure du courrier, car elle portait le timbre du 1er mai, 1re levée, quoique datée de la veille.

« 30 avril, 9 heures du soir.

» Mon cher Édouard,

» Malgré vos instances et la bonne volonté que je vous ai promise, tantôt après la Bourse, lorsque vous êtes venu m'exposer la situation, je suis forcé de manquer le rendez-vous pris pour ce soir de 8 à 9.

» Il me faut au moins toute la journée de demain pour réaliser la grosse somme en question; mais, le 2 mai, vers midi (je tâcherai même que ce soit à onze heures, avant que vous alliez à la coulisse), je pense être en mesure de faire face aux deux exigences de cette fâcheuse liquidation.

» Cordialement toujours,

» Signé : J. DE GUÉBRIGNAC. »

La première de ces lettres, émanant de l'homme considéré par le personnel de la maison Fostin comme un parfait imbécile, permettait à M. Feltrani de savoir qui,

en dehors du rentier, avait pénétré jusqu'auprès du coulissier.

Rémi avait dit que deux personnes attendaient à huit heures, MM. Leuménier et Farou. D'après la lettre, ils devaient être trois.

Farou était évidemment l'individu mal mis auquel on faisait allusion. Il restait à savoir qui était l'autre ; le témoignage de M. Leuménier était utile par conséquent.

La seconde prouvait que M. Tranchant avait dit vrai en parlant des liens d'amitié existant entre M. de Guébrignac et Fostin.

Il y était question d'une grosse somme.

Il y était parlé des *deux* exigences de la liquidation.

Qu'est-ce que cela voulait dire ?

M. de Guébrignac, dans sa haute situation sociale et par ses rapports intimes avec le coulissier, devait fournir des éclaircissements ; et M. Feltrani inscrivit son nom sur la liste des personnes qu'il se proposait d'interroger.

Arrivons à la troisième lettre. Si le juge avait encore conçu quelques doutes sur la culpabilité de ceux qu'il soupçonnait, elle lui paraissait de nature à les lever tous.

Voici ce document mis à la poste le 30 au soir, au bureau de la gare du Nord :

« Édouard, mon ami, pardonnez-moi le grand chagrin que je vais vous causer. Lorsque vous recevrez cette lettre, vous aurez peut-être passé une partie de la nuit dans l'anxiété ; mais elle aura du moins pour résultat de faire cesser votre inquiétude.

» Je suis une épouse indigne de l'affection que vous m'avez témoignée. Depuis trop longtemps, le mensonge et la feinte me pèsent, je n'y tiens plus. Je pars, je quitte votre foyer où je ne puis continuer le rôle plein de du-

plicité que m'impose une passion fatale que je n'ai pu dominer.

» M. Lucien et moi, nous quittons la France ; mais si ma faute est grande envers vous, la sienne ne sera pas doublée d'une action déshonnête. Il vous a remis les fonds de votre maison tout à l'heure, votre fortune n'est pas atteinte.

» Adieu ; je ne pouvais plus longtemps simuler un amour que je n'ai pas. Puisse la sincérité de mon aveu mériter le pardon du mari que je n'ai pas cessé d'estimer.

» Signé : CLAIRE. »

Bien des pensées assiégeaient l'esprit de M. Feltrani en lisant cette lettre d'une femme affolée. Il se disait :

— De deux choses l'une : ou bien elle est sincère, ou bien c'est une atroce comédie qu'elle joue. Si elle est sincère, si réellement elle est entraînée par sa passion pour l'amant, elle ne serait alors pas complice de l'assassinat. Qui sait si ce Lucien Mora n'a pas séduit la femme et n'a pas, à l'insu de l'épouse coupable, tué et dépouillé le mari ? C'est une des hypothèses possibles, vraisemblables. Reste l'autre supposition ; les deux amants sont d'accord, sont complices et s'entendent. Ils tuent, ils volent et ils partent. Cette lettre-ci ne serait alors qu'un moyen grossier pour chercher à me dépister. On avoue la passion, la séduction et l'enlèvement ; mais on prend soin de nier le vol. Ce soin me paraît même un peu exagéré ; quant à moi, je ne peux m'empêcher de mettre une fois de plus en regard cette fuite des deux amants et cette mort violente, accompagnée de précautions infinies pour que nous ne puissions pas connaître exactement l'état de la caisse. Allons, allons, l'hésitation n'est plus permise ; je prendrai un parti dé-

cisif, dès que j'aurai reçu les rapports sur Rémi et sur ce Farou.

Il eût volontiers transformé en mandats d'amener les mandats de comparution concernant Claire et Lucien, sans le souvenir que, dès les premières constatations, l'employé de la sûreté, M. Heiner, avait clairement indiqué qu'il attendait des ordres relatifs à ces deux mêmes individus.

M. Feltrani voyait que leur culpabilité avait sauté aux yeux de M. Heiner, comme aux siens ; mais il s'entêtait à ne pas avoir l'air de suivre un conseil qui lui avait été donné en présence de ses sous-ordres. Son antipathie pour M. Heiner donnait donc quelque répit aux deux amoureux. D'ailleurs il savait par expérience que l'on a tout à attendre du temps, et il comptait sur quelque imprudence du couple en fuite, pour ne pas partager avec la Sûreté la gloire de leur capture.

Cependant, les mandats n'avaient pu les atteindre ; ils avaient quitté Paris, disaient-ils, mais était-ce vrai ? ne se cachaient-ils pas dans quelque coin de la capitale, en ayant simplement changé de noms ? La lettre de Claire était partie de la gare du Nord, mais n'était-ce pas un piège et n'avaient-ils pas pris une autre ligne ? Le plus simple était évidemment de les faire rechercher par la Sûreté, mais ce diable d'amour-propre était engagé, et quand la vanité s'en mêle...

Ah ! cette lettre de Claire !... M. Feltrani la tournait et la retournait, avant de l'intercaler au dossier qu'il commençait à former. Son avis était qu'une semblable démarche dénotait chez celle qui l'avait faite ou une forte dose d'audace ou bien une dose égale de naïveté. C'était bien malin... ou très imprudent !

Tout à coup, un éclair traversa sa pensée.

— Ces gens-là sont sincères ou du moins veulent le

paraître. Qu'ils le soient ou cherchent à faire croire qu'ils le sont, ils vont se livrer eux-mêmes, afin de jouer leur rôle jusqu'au bout. Si un autre qu'eux a assassiné, je vais les voir arriver à Paris, quand ils apprendront qu'on les soupçonne du crime. Et si c'est eux les coupables, ils doivent quand même simuler la comédie de la grande passion et de la malheureuse coïncidence. Dans tous les cas, je n'ai pas besoin de l'intervention de M. Heiner et de ses agents. Il sera autrement fort, autrement supérieur d'avoir conduit l'instruction de telle sorte que les coupables se trahissent pour moi seul, plutôt que de les avoir fait appréhender, comme de simples malfaiteurs de profession.

Le désir d'obtenir un triomphe d'amour-propre se doublait en ceci chez M. Feltrani d'une pointe de dilettantisme, sentiment auquel bien peu de messieurs les juges d'instruction parviennent à échapper.

Il songeait à tout cela lorsque son garçon de bureau lui remit deux plis venant de la préfecture.

C'étaient les rapports attendus, dont voici les extraits les plus importants :

« La surveillance établie autour du nommé Rémi, valet de chambre de M. Fostin, n'a pas tardé à démontrer que cet individu dépense beaucoup trop d'argent pour ne pas être un peu suspect.

» Dans la seule journée du 3 mai, il a changé deux billets de cent francs, l'un le matin chez un marchand de vin du boulevard de la Villette, où il avait invité à déjeuner deux de ses amis, domestiques sans place, et trois femmes de mauvaise vie du quartier. C'est lui qui a payé la note et lorsqu'il est sorti, il a dit ces mots significatifs, en riant et en frappant sur son gousset : « Et quand il n'y en aura plus, il y en aura encore. »

» Le soir, chez l'autre marchand de vin du coin de la

rue Lafayette, où il a l'habitude de passer ses soirées, il a encore changé un billet de cent francs, et il a joué au piquet, pendant plus de trois heures, une assez forte partie; les enjeux de la dernière étaient de vingt francs. Il était déjà très excité par la boisson. Ses partners, qui paraissaient profiter de l'aubaine, sont des habitués de la maison, un peu joueurs et un peu ivrognes comme lui.

» Un agent, le nommé S... déguisé en cocher, s'est fait inviter et a passé avec Rémi une partie de la nuit, à courir de café en débit, après la fermeture de la boutique de la rue Chauchat. Rémi était complètement gris lorsque l'agent a mis la conversation sur le meurtre de M. Fostin.

» Le seul propos digne d'être rapporté est celui-ci. Lorsque l'agent lui a dit qu'on savait par qui le crime avait été commis et qu'on allait arrêter le caissier, Rémi s'est mis à rire et a dit :

» Le caissier, il est trop bête pour ça !... Il ne pense qu'à l'amour. » D'ailleurs, l'agent S... déclare avoir bien remarqué que, malgré son ivresse, Rémi s'est renfermé dans le silence et a évité de répondre trop directement aux questions, qui lui étaient posées aussi adroitement que possible.

» Le dossier du sieur Rémi Lardeau, actuellement âgé de trente-huit ans, porte mention d'une condamnation à trois mois de prison dans sa jeunesse, à 19 ans, pour escroquerie commise au préjudice d'un négociant qui l'employait à Amiens, sa ville natale. »

Après lecture de ce rapport, M. Feltrani avait bonne envie de faire arrêter Rémi ; mais il prescrivit, ayant réfléchi, de continuer la surveillance et de chercher à savoir d'où lui provenait l'argent qu'il dépensait si facilement.

Le rapport sur Farou était plus caractérisé encore.

« Le sieur Farou, Pierre-Joseph, né au village d'Etivy,

dans le Morvan, est âgé de quarante-deux ans. Il a déjà subi trois condamnations, l'une pour rébellion envers la gendarmerie et flagrant délit de braconnage ; et les deux autres pour coups et blessures. Particulièrement, la seconde est importante. Il allait passer en cour d'assises pour homicide ; son avocat ayant laissé entendre qu'il plaiderait l'homicide par imprudence, ayant occasionné la mort sans intention de la donner, le parquet le renvoya en police correctionnelle, pour éviter un acquittement qui eût été possible aux assises. De ce chef, il a fait six mois de prison.

» C'est à la suite de ces trois condamnations qu'il a dû quitter son pays natal et est venu se fixer en Bourgogne. On ignore encore comment M. Fostin, natif de Dijon, s'est trouvé amené à lui louer un domaine qu'il possède, au pied de la Côte-d'Or, sur le territoire de la commune de Couchey, entre Gevrey et Marsannay-la-Côte.

» Farou est arrivé à Paris le 29 avril ; il est venu trois fois chez M. Fostin ; l'on suppose qu'il a dû acquitter des fermages en retard. Il ne s'est pas caché pendant son séjour à Paris, qui s'est prolongé jusqu'au 2 mai ; il est descendu dans un petit hôtel proche de la gare de Lyon et il est retourné à Dijon, le 2 mai, par le train omnibus du matin, toujours très ostensiblement.

» Une surveillance a été établie auprès de lui ; M. le commissaire central de Dijon a été averti et il suffira d'un ordre transmis par télégraphe pour qu'il soit ramené à Paris.

» Tous les renseignements recueillis s'accordent à le présenter comme un homme très violent, très colère, ayant la main prompte et lourde à la fois ; au surplus, c'est un gros travailleur, s'efforçant de faire oublier son passé, inconnu dans la région qu'il habite maintenant. Il paraît s'être très attaché à cette nouvelle patrie. »

V

QUESTIONS D'ARGENT

La lecture de ces rapports, surtout du dernier, plongea M. Feltrani dans de nouvelles réflexions.

Le propos de Rémi : « Le caissier ne pense qu'à l'amour... il est trop bête pour tuer et voler », était-il autre chose que l'opinion personnelle d'un domestique qui a bien vu ou celle d'un ivrogne qui a bien bu ? Quelqu'un a-t-il profité de cette coïncidence, de la solitude passagère de M. Fostin, quelqu'un de moins *bête* que le caissier, quelqu'un qui ne pensait pas à l'amour, pour dévaliser le coffre-fort du coulissier?

Et ce coffre-fort, si la lettre de Claire disait vrai, devrait être garni, si en effet M. Lucien y avait remis les fonds avant son départ.

A tout hasard, le juge se décida à faire ouvrir la caisse de Lucien Mora ; un serrurier fut requis à cet effet, et dut briser la porte, qui avait été fermée avec le secret et le mot. La caisse était vide. Elle ne contenait que des papiers insignifiants.

Ou bien Lucien avait *tout* emporté en enlevant la femme de son patron.

Ou bien, il avait *tout* remis, comme le disait Claire, et un hardi malfaiteur avait *tout* enlevé quelques minutes après.

C'était une nouvelle énigme qui se posait, ou plutôt une nouvelle complication qui venait s'ajouter à l'énigme première.

Un instant, le juge eut la pensée que Farou, ce paysan un peu brute, au passé si fâcheux, au caractère si violent, avait eu une discussion avec M. Fostin, l'avait tué et avait ensuite profité du meurtre en emportant tout l'argent.

Mais Farou ne s'était pas sauvé ensuite, il ne se cachait pas, il était retourné dans sa campagne. Et d'ailleurs, ce cultivateur morvandiau ne connaissait rien aux affaires de Bourse. La main expérimentée qui avait arraché les feuillets des livres comptables et éparpillé les comptes des particuliers, ne pouvait pas être celle de ce sauvage.

Lui, non... mais Rémi, peut-être.

L'imagination un peu vive de M. Feltrani voyait la scène. Farou a tué, mais il a été surpris par Rémi. Que faire ? profiter du crime et en partager le produit. Alors l'argent de Rémi viendrait de là ?

Et l'individu qui a lacéré les livres, pour qu'on ne sache pas ce qu'il avait volé, ce serait, ce pourrait être Rémi, depuis longtemps valet de chambre au service du coulissier, et qui a pu, petit à petit, connaître le maniement de cette comptabilité spéciale.

Mais M. Feltrani jetait les yeux sur les premiers rapports et voyait que dix témoins constataient la présence de Rémi chez le marchand de vin, dès huit heures et quart, pendant que Farou et M. Leuménier attendaient dans l'antichambre, c'est-à-dire *avant* que M. Fostin ait été tué.

L'assassin pouvait bien être aussi la troisième personne dont parlait le rentier des Batignolles.

Il fallait les confronter tous les trois, Rémi, Farou et M. Leuménier.

Ce dernier, sûrement, ne devait être appelé que comme témoin.

Mais y avait-il assez de charges contre les deux autres pour les faire venir à un autre titre?

Tout cela bouillonnait dans la tête du juge qui, presque malgré lui, concluait ainsi :

— Ah! comme la culpabilité des deux amants simplifie tout plus aisément!

Mais le devoir professionnel l'emportait. M. Feltrani, si vif qu'il fût, était un honnête homme et sa conscience de juge lui disait que, diverses pistes se présentant à ses investigations, il ne fallait revenir à son idée première que lorsqu'il aurait la certitude, la preuve même qu'il avait vu juste.

Il lui parut qu'en tout état de cause, Farou était un assez méchant gars et Rémi un ivrogne assez fieffé, pour qu'un peu de prison ne leur fît aucun mal.

D'ailleurs, leur internement passager dans un établissement de l'État ne pouvait pas nuire, car pendant ce temps-là, on ferait des perquisitions chez eux et on avait chance de trouver quelque indice, qui sait? peut-être l'argent volé?

Par son ordre, ils furent arrêtés tous deux le lendemain. Mais avant de les interroger et de chercher chez eux les sommes dérobées au coulissier, ne fallait-il pas connaître à peu près le montant de ces sommes?

Et M. Feltrani fit revenir le vieil employé de Fostin, M. Hippolyte Tranchant.

— Monsieur, dit le juge, j'ai fait prendre sur vous des renseignements et je suis heureux de vous dire qu'ils

sont excellents ; vous passez pour un homme à la fois très honnête et très intelligent ; je fais appel aujourd'hui à cette intelligence autant qu'à cette honnêteté, pour m'aider à établir à peu près la situation financière de M. Fostin, le jour du crime.

— Je suis tout à la disposition de M. le juge, répondit l'employé, et je dirai tout ce que je sais. Mais les livres vous renseigneraient mieux que mes appréciations. Ne connaissant pas toutes les affaires de notre pauvre et regretté patron, je pourrais donner des chiffres erronés.

— Ce n'est pas un chiffre précis que je vous demandais tout à l'heure, et justement vos appréciations me suffiront. Les livres de la maison ne peuvent malheureusement pas nous servir. J'ai là, dans ce dossier, un rapport de l'expert qui se reconnaît incapable de me fournir un résumé sérieux. « Je ne retrouve que des comptes absolument incomplets, m'écrit-il, ou, pour mieux dire, des fragments de comptes. Malgré les feuillets arrachés au grand-livre, j'aurais pu établir la balance générale à fin avril, si le brouillard n'avait pas été mis dans le plus mauvais état. Il y manque presque toutes les pages, à partir du 12 avril, et il n'est pas possible de dire où en était la maison Fostin, pour les quatre premiers mois de l'exercice 1866. La liquidation annuelle, fin décembre 1865, indique une situation des plus prospères. M. Édouard Fostin, depuis quatre ans qu'il exerçait sa profession, devait avoir gagné de 200 à 220 mille francs environ. Le compte particulier est considérable, relativement à la position ; la plus forte partie des bénéfices y passait ; et par bien des dépenses de luxe, j'en peux inférer qu'une femme devait participer à ce compte particulier. »

Le juge, interrompant sa lecture, demanda :

— Selon vous, de quelle femme s'agit-il?

— Oh! incontestablement, de madame Fostin, à laquelle M. Fostin n'a jamais rien su refuser.

M. Feltrani continua de lire le rapport de l'expert :

— « L'action de la justice criminelle doit aussi rester indépendante de la justice civile. Il est fort probable que la succession Fostin aura à plaider contre une partie des clients ; ceux qui établiront péremptoirement la preuve qu'ils ont été heureux dans leurs spéculations d'avril, renonceront difficilement à un gain qu'ils doivent considérer comme justement acquis. D'autre part, ceux qui, au contraire, auraient des différences à payer ne donneront pas signe de vie ; et comme la succession sera fort en peine de démontrer qu'elle est créancière, il y a peut-être là matière à bien des contestations futures ; à moins que le tribunal ne renvoie dos à dos les uns et les autres, en vertu de l'exception de jeu, prévue par l'article 1965, — article qui ne trouvera jamais de meilleure application. En effet, il sera impossible à un tribunal civil de connaître d'une réclamation sur cet objet, car je ne trouve que des traces tout à fait insuffisantes des opérations d'achat ou de vente, exécutées quotidiennement pour le compte des clients. Pour donner un ou deux exemples à M. le juge d'instruction, je citerai le compte de Guébrignac : sur les quinze derniers jours d'avril, je n'en retrouve qu'un seul, le 25, qui semble une épave oubliée ; puis le compte de Leuménier, qui ne se manifeste que par deux ordres donnés le 16 et le 21 ; il y en a une vingtaine comme cela. Et monsieur le juge comprendra comment mon expertise a pu être aussi promptement terminée et pourquoi il m'est positivement impossible de conclure dans un sens ou dans l'autre. »

— Vous voyez, termina le juge en s'adressant à Tranchant, que nous n'avons d'autres données que vos souve-

nirs et votre sentiment personnel. Que pouvez-vous me dire à cet égard ?

— Mon Dieu, monsieur, s'il s'agissait de rétablir les comptes de chacun des clients, de mémoire, ce serait absolument impossible. Mais il me semble que je puis, à peu de chose près, vous indiquer quelle somme disponible devait se trouver en caisse. Sans connaître à fond, comme le caissier à un centime près, la balance de la fin de mois, je présume qu'il devait y avoir chez M. Fostin de 130 à 150,000 francs, tant en valeurs qu'en espèces, au 30 avril.

— Ce renseignement, puis-je l'accepter comme certain ?

— Ah ! vous comprenez bien, monsieur le juge, que je ne l'affirmerais pas sous la foi du serment ; mais faites mieux, interrogez mes quatre collègues. Certes, nous n'étions les confidents ni du patron, ni du caissier ; cependant, lorsqu'on est dans une maison qui fait honnêtement ses affaires, qu'on se trouve à peu près au courant de tout, car rien n'était dissimulé, et qu'on sait un peu son métier, on peut, de présomptions raisonnées, faire pour ainsi dire des données certaines. Quant à moi, j'ai dit mon estimation.

M. Feltrani fit appeler successivement et séparément les autres employés et leur adressa les mêmes questions.

Ils ne furent pas absolument d'accord sur le chiffre de l'encaisse, mais tous l'estimèrent supérieur à cent mille francs.

Cela acheva de convaincre le juge que Tranchant devait se rapprocher le plus de la vérité.

Or, on n'avait rien trouvé du tout dans la caisse de Mora.

Et dans celle de M. Fostin, en dehors de la somme presque insignifiante de 1,470 francs en or et argent, il

n'était resté, tant en titres nominatifs déposés par des clients, qu'en valeurs ou obligations provenant sans doute de même source ou bien achetées par le coulissier, que du papier, pouvant représenter un maximum de trente à quarante mille francs, selon les fluctuations des cours.

La conclusion était facile à tirer.

Une somme en espèces, atteignant environ cent mille francs si elle ne la dépassait, avait dû être soustraite, avant ou après le meurtre.

Si cette somme de cent mille francs représente pour quelques-uns la richesse, le juge reconnaissait que, pour d'autres, ce n'est pas un appât suffisant pour conduire au crime.

Et du coup, il devait écarter, dans ses suppositions, toutes les personnes qui, par leur position de fortune, étaient au-dessus de cent mille francs, ou, tout au moins, n'eussent pas assassiné un homme et couru le risque de l'échafaud pour cette somme.

L'argent n'a qu'une valeur relative, — et ce qui fait le bien-être d'un manœuvre est à peine compté dans les frais généraux d'une grande société financière.

Le champ des soupçons était ainsi restreint. Mais, le valet de chambre Rémi, le paysan Farou, et même le caissier Lucien Mora !... le champ était encore assez vaste pour les enfermer tous les trois.

La femme peut-être? Cent mille francs... pour une femme volage, coquette et qui s'enfuit avec un amant, c'est un denier qui compte.

Madame Fostin devait nécessairement être comprise dans le groupe où le juge cherchait la vérité.

Une fois même, au milieu de ses pensées, il se demanda si le bon petit rentier des Batignolles n'était pas capable d'un tel crime?

La vérité est qu'il accusait tout le monde et qu'il ne voyait plus bien clair dans l'affaire, excepté lorsque sa pensée se reportait sur Lucien. Là, il trouvait tout, un motif passionnel, l'amour, et une raison financière, le désir d'assurer l'existence de la femme enlevée.

Toujours il en revenait là, se répétant mentalement :

— Non, non, je ne me trompe pas, je ne me suis pas trompé tout d'abord.

Il en était là de ses réflexions, lorsqu'on lui remit la carte de M. Jean de Guébrignac.

Il eut un mouvement involontaire de satisfaction, puis se tournant vers son garçon :

— Faites entrer, dit-il.

VI

M. DE GUÉBRIGNAC

M. de Guébrignac était un homme d'une cinquantaine d'années, grand, droit et distingué, aux cheveux grisonnants, aux favoris régulièrement taillés comme les portèrent nombre de fonctionnaires ; une parfaite tenue de gentleman et une excessive douceur dans ses yeux bleus étaient les signes distinctifs que l'on remarquait en l'apercevant; ils réparaient tout de suite l'effet un peu glacial produit par son abord froid et son grand air aristocratique.

En entrant dans le cabinet du juge d'instruction, il semblait pourtant bien ému, bien douloureusement affecté. Son chagrin perçait sous l'enveloppe de distinction extérieure qui oblige les gens du monde à dissimuler leurs sentiments, sous peine de ne point paraître bien élevés. En l'examinant davantage, on pouvait même voir qu'il avait pleuré.

— Monsieur le juge, dit-il après un salut tout à fait correct, je vous prie d'excuser la liberté que j'ai prise; mais lorsque vous connaîtrez les liens d'amitié qui m'unissaient à une personne bien misérablement morte, vous me pardonnerez, j'en suis sûr, si j'ai fait tous mes

efforts pour vous voir, vous qui avez tant à vous occuper de mon ami regretté.

— Vous êtes tout excusé, monsieur, répondit M. Feltrani, car en me faisant l'honneur de solliciter un entretien, vous avez simplement devancé mon désir. Vous venez, n'est-ce pas, me parler de l'affaire Fostin ?

— Hélas ! oui ! Ce n'est que deux jours après sa triste fin que j'en ai eu la nouvelle. Je n'y voulais pas croire d'abord. Comment ! ce brave garçon, cet ami que j'avais quitté le 30, plein de vie et de santé, préoccupé de ses affaires, mais non pas inquiet... pouvais-je l'imaginer mort ? Et d'après ce que j'ai entendu dire, sans doute assassiné. Je me suis informé par l'intermédiaire de quelques amis, en situation de tout savoir, du nom du juge chargé de l'instruction ; j'ai appris qu'elle vous était confiée, monsieur, ce qui m'était un sûr garant que les coupables, s'il y a eu un crime, n'échapperont pas à la loi ; et je suis venu autant pour mettre à votre service ce que je pourrai savoir, que pour solliciter de votre bienveillance la faveur de me faire part de tout ce que vous apprendrez d'utile. Ce n'est pas une curiosité banale qui me guide ici, monsieur le juge, mais un ardent désir d'arriver plus vite à découvrir la vérité. Servez-vous de moi, vous n'aurez pas d'agent plus dévoué. Et comme je craignais que, n'ayant pas l'honneur d'être personnellement connu de vous, vous ne croyez pas devoir utiliser mon intervention, car je sais ce que ma démarche a d'insolite, j'arrive à vous sous le couvert d'un de vos bons amis, le secrétaire du ministre, et fort de la recommandation de M. Amati, le député de votre pays, votre parent aussi et certainement l'un de vos plus chauds protecteurs. Voici les lettres de ces messieurs, conclut M. de Guébrignac en les remettant au juge, qui s'inclina et les parcourut rapidement.

L'ambitieux Corse se sentait inondé de vanité en les lisant.

— Je suis flatté, monsieur, que des personnages aussi importants aient daigné présenter l'un de leurs amis à un modeste juge d'instruction comme moi. Mais il n'était pas besoin de semblables références, pour que je vous fisse l'accueil dû aux mérites universellement connus de M. de Guébrignac, maître des requêtes au conseil d'État.

— Je ne suis plus rien, monsieur le juge; j'ai donné ma démission depuis six semaines.

— Mais vous serez autre chose; bien des préfectures de première classe n'ont pas les titulaires qu'elles méritent.

— Non, non... aussi bien, puisque je me permettrai tout à l'heure d'interroger, je dois d'abord tout vous dire. Une grande douleur m'a frappé, il y a trois mois. Vous me voyez en deuil de ma pauvre chère femme que j'adorais et qui était digne de toute mon affection. J'ai cru d'abord que les travaux de ma fonction pourraient me distraire un peu de mon chagrin, mais j'ai bientôt compris qu'il fallait y renoncer et je me suis retiré de la vie publique, non sans regrets, mais après mûres réflexions.

— Mais n'avez-vous pas eu tort, précisément, de vous confiner davantage dans vos tristes et chers souvenirs?

— J'ai trouvé la consolation, monsieur, le juge, dans l'enfant que m'a laissée la morte, et si vous êtes père, vous me comprendrez vite. Je me suis consacré entièrement à l'éducation de ma petite fille Jeanne, un ange blond de six ans, à laquelle je dois tant de bons sourires et tant de doux instants. Si vous la connaissiez, monsieur, si vous voyiez comme elle est belle! comme elle est jolie! et comme je l'aime! Si cette absorbante affection ne m'a pas fait oublier l'autre, elle la supplée du moins

et j'ai trouvé là le meilleur placement des trésors de tendresse enfermés en mon cœur.

Visiblement, M. de Guébrignac s'attendrissait, sa voix se voilait en parlant de sa fille et des pleurs, qu'il retenait en vain, perlaient à ses paupières. C'était là tout à fait un bon père ; et, malgré la cuirasse avec laquelle les magistrats ont pris l'habitude de défendre leur cœur, le juge se laissait aller presque à partager l'émotion de l'homme considérable — et justement considéré, qui se faisait connaître à lui tout entier, afin de mériter sa confiance.

Le père, essuyant une larme furtive, reprit :

— Mais c'est trop vous parler de moi. Si vous le permettez, venons au but de ma visite. Vous ne savez peut-être pas que j'étais l'un des bons amis de M. Fostin.

— Je le sais déjà par divers témoignages, mais j'ai même eu le vôtre à ce sujet.

— Le mien ?

— Oui, une lettre de vous que M. Fostin n'a pas reçue, car elle est arrivée quelques heures après sa mort, et j'ai dû la décacheter.

— Je sais... c'est même en venant lui apporter la réponse dont parlait cette lettre que j'ai appris, le 2 mai, le malheur arrivé le 30 avril.

— Dans l'intérêt de l'instruction, j'aurai quelques éclaircissements à vous demander à propos de cette lettre.

— Je suis à vos ordres, monsieur le juge, interrogez.

— Relisons-la d'abord. « Mon cher Édouard, disiez-vous, malgré vos instances et la bonne volonté que je vous ai promise tantôt, après la Bourse, lorsque vous êtes venu m'exposer la situation... » Quelles étaient ces instances et quelle était cette situation ?

— Édouard est venu lui-même, chez moi, le 30, au sortir de la Bourse ; sa liquidation allait être très pénible,

de brusques ressauts, une baisse inattendue résultant des nouvelles du conflit austro-prussien qui menace, ont, vous ne l'ignorez pas, bouleversé le marché. Avec son coup d'œil rapide et son entente des affaires, de plus, avec sa connaissance parfaite du degré de solidité ou de faiblesse de sa clientèle, mon pauvre ami avait deviné, ce jour-là même, que quelques-uns de ses clients, engagés à la hausse et qu'il avait imprudemment laissé aller plus loin que ne le permettaient leurs ressources, allaient *sauter*, comme on dit en argot de la Bourse...

Il avait prévu qu'un certain nombre d'entre eux ne seraient pas en mesure de payer comptant des différences trop fortes, et il était venu m'exposer sa combinaison. Elle consistait simplement à leur accorder du temps et à prendre avec ceux-là des arrangements qui l'eussent couvert petit à petit. Mais, pour conserver son crédit, sauver sa maison, que son excès de confiance allait peut-être entraîner, il fallait qu'il payât, lui, de sa poche et comptant, dans le délai ordinaire de trois à cinq jours, les bénéfices réalisés par une autre partie de sa clientèle. Édouard m'avoua, comme il l'avait déjà fait dans le passé, que ses ressources présentes n'étaient pas suffisantes. Il ne croyait pas pouvoir disposer de plus de cent mille francs, et il lui en fallait le double. Par un concours de circonstances que je vous exposerai par la suite, j'avais été amené à spéculer moi-même, un peu fort, en me servant, bien entendu, de sa maison ; je lui dis tout d'abord : — Mais je suis perdant ce mois-ci, et vous pouvez au moins compter que, moi, je payerai mes différences. — Vous, soit ; seulement, me répondit-il, en admettant que vous ayez énormément perdu, j'estime, sans faire le compte précis, que vous serez à découvert de 50,000 francs au plus. Le service que je viens vous demander est donc d'abord de me régler sans

retard, ensuite me faire l'avance de pareille somme. — Vous pensez bien, objectai-je, que je n'ai pas cent mille francs disponibles, là, en portefeuille... Et je lui demandai à réfléchir, disant que, dans tous les cas, il me fallait quarante-huit heures au moins. Il insista vivement; et comme, après tout, Édouard m'avait toujours rendu ce que je lui avais prêté, je promis, et nous prîmes rendez-vous pour le soir même, de 8 à 9. A cette heure-là, il pensait avoir arrêté ses comptes et savoir exactement si mon aide et ses propres ressources en caisse suffiraient à le mettre à flot. Telles étaient les instances auxquelles ma lettre fait allusion, telle était la situation exposée par lui, et telles étaient les *deux* exigences de la fâcheuse liquidation dont je crois avoir parlé plus loin.

— En effet, à la fin de votre lettre, vous dites que le 2 mai vous supposez être en mesure de faire face aux deux exigences, etc.

— Oui, les deux : la nécessité pour moi de payer 50,000 francs de perte et la nécessité pour lui de m'emprunter 50,000 autres francs.

— Et vous avez manqué le rendez-vous pris pour le 30 de huit à neuf heures du soir?

— Je l'ai manqué volontairement. Édouard était très inquiet, très anxieux, je redoutais son insistance, qui m'était pénible; et comme, de 4 heures de l'après-midi à 9 heures du soir, le temps matériel m'avait nécessairement manqué, vous le comprenez bien, pour pouvoir lui affirmer que j'aurais cent mille francs à lui remettre le lendemain, — je préférai ne pas le voir et je lui écrivis un mot, destiné à le rassurer et en même temps à me laisser au moins une journée pour réaliser et tenir ma promesse.

— C'est cette lettre que vous avez mise à la poste le 1er mai?

— Non pas le 1er mai, mais le soir du 30.

— Elle porte, il est vrai, la date du 1er, mais l'indication de la 1er levée prouve en effet qu'elle a pu être jetée à la boîte dans la nuit.

— Oh ! je puis vous le dire exactement. Édouard ne me voyant pas venir, m'envoya chercher, une première fois par son valet de chambre, vers 7 heures 1/2, pour être sûr que je ne manquerais pas de venir à huit heures. Je lui répondis évasivement, car déjà j'étais décidé à ne pas me donner le spectacle chagrinant de sa vive anxiété. Une autre fois, à 8 heures 1/2 à peu près, je vis arriver son fermier que je connaissais, étant allé en Bourgogne à la chasse avec mon ami. « Plus tard, qu'il attende » ; ce fut à peu près la commission dont je le chargeai ; et, par réflexion ; je dis à ce fermier : « Ne rapportez pas de réponse, c'est inutile, j'irai sans doute. » Je pensais que Fostin m'enverrait encore, ne me voyant pas arriver, ou son valet de chambre ou l'un de ses employés à 9 heures, et je préparai la lettre que vous connaissez. Personne ne venant, je présumai que son impatience s'était calmée ou que sa balance de compte lui fournissait la preuve qu'à nous deux, nous le tirerions de ce mauvais pas. C'est alors, en allant voir un de mes vieux amis, qui demeure rue du Bac et chez qui j'étais sûr de trouver une vingtaine de mille francs disponibles, que je jetai ce mot dans la boîte du bureau de tabac de la rue Royale, où j'allumai un cigare. Il pouvait certainement être 9 heures 1/2.

— A cette heure-là, il y avait près d'une heure que votre ami n'existait plus.

— Hélas !... je me suis bien reproché, depuis, de n'avoir pas bravé le petit ennui d'écouter ses doléances, car si j'avais été là, je l'eusse défendu.

— Vous n'en auriez probablement pas eu besoin, car la présence d'un témoin aurait empêché le crime.

— C'est juste. Et qui accusez-vous?

— Personne encore, répondit froidement le juge, qui ne se livrait pas ainsi du premier coup. Je compte même sur vous pour que vous me fassiez part de vos soupçons. Voyons, vous connaissiez bien la maison; qui croyez-vous capable d'avoir fait le coup?

M. de Guébrignac réfléchit un moment.

—Personne... je ne vois personne, dit-il très simplement, puis tout à coup :

— Une idée me vient, ajouta-t-il vivement : Est-ce que je ne serais pas cause de sa mort plus encore que je ne le crois? Est-ce qu'il n'aurait pas pu avoir une minute de découragement, en supposant que je ne lui viendrais pas en aide? Et si, dans cette minute, il a entrevu la ruine, le déshonneur, son crédit perdu, sa situation détruite, et détruits aussi le bonheur de son ménage, la fortune de sa femme qu'il adorait, qui nous assure qu'il n'a pas poussé jusqu'à la folie, jusqu'au suicide?... Ah! monsieur, cette pensée-là empoisonnerait ma vie! Rien que d'y songer, je tremble... une telle responsabilité serait effrayante à porter!

— Nous avons examiné déjà l'hypothèse du suicide...et je puis vous rassurer là-dessus.

M. de Guébrignac poussa un soupir de soulagement; pourtant, après réflexion, il demanda :

— Mais comment vous êtes-vous convaincu qu'il ne s'est pas tué?

C'était une curiosité qui frisait l'indiscrétion.

VII

UN TÉMOIN A CHARGE

M. Feltrani regarda avec attention son interlocuteur; les juges d'instruction n'ont pas coutume d'être interrogés.

M. de Guébrignac, qui supportait ce regard sans modifier l'expression de curiosité qui avait accompagné sa question, sembla tout à coup comprendre l'observation muette que lui adressaient les yeux perçants du juge.

Il dit vivement et un peu en souriant :

— Oh! pardon, monsieur, j'intervertis les rôles; mais je vous avais averti que j'étais fort indiscret et que, dans l'espèce, comme on dit au Palais, tout ce qui concerne mon pauvre mort me touche au plus haut point. D'ailleurs, nous autres, soit dans le monde, soit au conseil d'État, nous ignorons un peu votre manière de procéder; et, outre l'intérêt qui s'attache à la personne de mon ami, j'avoue que je serais très curieux de comprendre comment vous, qui ne vous trompez presque jamais, vous arrivez à savoir, à la simple inspection d'un cadavre, s'il y a eu crime ou suicide.

— Je puis vous répondre, bien que ce soit un des petits

secrets de l'instruction. Le médecin légiste n'avait d'abord pas osé se prononcer; son rapport détaillé, qui m'est parvenu depuis le jour où nous avons procédé ensemble aux premières constatations, n'a du reste pas même conclu. Un très léger indice, quelques cheveux arrachés et tombés sur le dos du fauteuil, nous ont bientôt donné à penser qu'il y avait eu un mouvement rapide de l'assassin pour faciliter sa funèbre besogne; mais à ce renseignement matériel, sont venues se joindre des inductions morales : nous avons acquis la certitude, — et votre témoignage est encore pour l'appuyer davantage, — que la situation de M. Fostin n'était pas assez embarrassée pour justifier de sa part un acte de désespoir.

— Ah!... j'en arrive presque à dire que je préfère cela. Vous trouverez le coupable, et ainsi, je n'aurais pas un pareil poids sur la conscience.

— Il est bien entendu, ajouta M. Feltrani, que ce n'est pas le juge qui a répondu à la question posée par un témoin; c'est l'homme du monde qui cause en ce moment avec un personnage sympathique, qui lui a été présenté par son député et par un haut fonctionnaire du ministère de la justice — et ne saurait mieux indiquer le grand cas qu'il fait de tels répondants, qu'en traitant monsieur de Guébrignac non en témoin, mais en ami.

— Je suis très sensible à cette marque de considération, et vous pouvez être assuré que nos amis communs seront informés de l'accueil plus que bienveillant que vous voulez bien me faire. Ceci m'encourage même à aller plus loin; et c'est autant au nouvel ami qu'au magistrat que je vais adresser cette confidence.

— Je vous écoute.

— J'ai eu l'honneur de vous dire déjà que j'avais été amené à spéculer, mon Dieu! disons-le mot, à jouer... et à perdre chez mon ami Fostin. Incidemment et pour

ne vous rien céler, voici comment cela est arrivé. Je n'ai pas une très grosse fortune, 20,000 livres de rente tout au plus, et j'ai eu le désir de l'augmenter pour assurer un avenir riche et heureux à ma petite Jeanne. Au moment où j'ai donné ma démission au conseil d'État, j'ai été sollicité, par plusieurs amis appartenant à la haute banque, de faire partie du conseil d'administration d'un grande Société financière. « Votre nom, votre situation d'hier, me disaient-ils, sont un capital; vous aurez 30 ou 40,000 fr. de traitement qui vous serviront à vivre; lorsqu'une spéculation heureuse vous paraîtra certaine, et dans votre nouvelle position vous le saurez à merveille, rien ne vous empêchera de l'opérer et de doubler les revenus de votre enfant ; dans tous les cas, vivant de votre splendide traitement, vous capitaliserez vos rentes actuelles et à vingt ans, Jeanne sera millionnaire. » On me prenait par mon faible, Jeanne! Mais ce nom, mais cette situation d'hier, qui étaient, me disaient mes amis, un capital, me retenaient précisément, au lieu de me pousser à accepter leurs séduisantes offres. Je voulais les conserver intacts pour elle, comme une partie de son patrimoine et, à aucun prix, je n'eusse consenti à me compromettre dans le lancement d'affaires, seulement douteuses.

— Ce scrupule vous honore, dit le juge, mais ne me surprend pas chez vous, dont le nom a toujours été synonyme de droiture et de loyauté.

— Merci pour cette appréciation flatteuse. Mais, de plus, je ne connaissais rien à la Bourse ; avant de m'engager dans la Société dont il s'agissait, j'ai voulu faire une sorte d'apprentissage, et c'est alors que j'ai pensé à mon excellent ami Édouard Fostin. Un agent de change m'avait confirmé dans la bonne opinion que j'avais de lui; précédemment j'avais été assez heureux pour lui rendre service, j'étais sûr d'avoir dans ce coulissier un repré-

sentant tout à fait ami, et je commençai. Ah! j'étais bien inexpérimenté ; et si, en opérant prudemment d'abord, j'eus à m'en féliciter un peu, bientôt je dus regretter de m'être aventuré sur un terrain incertain... et la conclusion est que, le mois dernier, j'ai perdu 48,000 francs. Ah! j'en ai fait le compte!

— Fort bien, mais en quoi puis-je mériter l'honneur que vous me faites de me prendre pour confident?

— En ceci!... ces 48,000 francs ne m'appartiennent pas; et si la mort d'Édouard a rendu inutile mon bon vouloir relativement au prêt de 50,000 francs, sa succession a besoin de toutes ses ressources. Donc je voudrais savoir de vous à qui je puis remettre la somme que je dois et que j'ai apportée.

— Mais vous m'embarrassez fort. Et je tiens surtout à vous féliciter de donner un si bel exemple de probité.

— Si j'agissais autrement, je cesserais d'être un honnête homme.

— Vous avez d'autant plus de mérite à l'être en cette occasion, qu'il ne reste pas trace des comptes débiteurs des clients.

— Est-ce possible?... Mais le compte que j'ai établi, moi, Lucien n'en a pas pour cinq minutes à l'établir aussi.

—Qui appelez-vous Lucien?

—Le caissier de mon ami, Lucien Mora.

— M. Mora a disparu de Paris depuis le jour du crime.

La foudre serait tombée devant lui, que M. de Guébrignac n'eût pas ressenti une commotion plus forte que celle qu'il parut éprouver, en entendant cette nouvelle, ainsi brusquement jetée dans la conversation par M. Feltrani.

— Disparu! répétait-il... mais vous avez de ses nouvelles, il n'est pas en danger du moins, lui!... Mon Dieu!

est-ce qu'il aurait été victime aussi, comme son patron !...

Vraiment M. de Guébrignac faisait peine à voir, l'inquiétude était peinte sur son visage, et M. Feltrani le plaignait de tout son cœur ; mais, en bon juge d'instruction, il continuait à ne pas se livrer davantage, voulant au contraire profiter de l'émotion de son interlocuteur pour mieux connaître Lucien Mora.

— Je ne peux rien vous dire encore à son sujet, car nous manquons totalement de renseignements, répondit-il. Mais vous paraissez beaucoup vous intéresser à M. Mora. Vous le connaissez depuis longtemps ?

— Certes, oui ! C'est le propre neveu de Mora, qui fut ambassadeur, vous vous en souvenez, il y a dix ans ?

— Le Mora qui est mort subitement à Vienne ?

— C'est cela même... Lucien appartient donc à notre monde et il est d'une excellente famille. L'indépendance de son caractère et la faiblesse de son cœur l'empêchèrent seules de vivre parmi nous, comme il le devait.

— Permettez : vous parlez à la fois de l'indépendance de son caractère et de la faiblesse de son cœur. Expliquez-vous mieux, fit en souriant le juge. Si l'indépendance l'a fait un peu dévoyer, ce n'est pas de la faiblesse cela, au contraire.

— Les deux sentiments se tiennent, monsieur. Lucien, très fier, très absolu, refusant de se plier aux volontés de sa famille, entièrement ruinée d'ailleurs par la mort de son chef, c'est là l'indépendance du caractère. Mais Lucien, amoureux d'une petite grisette, de la fille d'un artisan qu'il avait séduite et se brouillant avec tous les siens pour ne pas quitter sa maîtresse, voilà la marque de la faiblesse de son cœur.

— Ah ! pardieu !... l'éternel féminin !... le défaut de la

cuirasse de tant d'hommes !... et cette petite ouvrière existe toujours ?

— Non ; je vous parle là de Lucien à 25 ans... Elle est morte depuis bien longtemps, lui laissant un enfant, un fils ; le petit Jean Mora doit avoir douze ou treize ans à présent. Je me suis toujours intéressé à Lucien et c'est sur ma recommandation que Fostin lui avait donné un emploi dans ses bureaux. Lucien était caissier, mais il vaut mieux que cela, croyez-moi. Seulement, cette place lui permettait de vivre et d'élever son garçon le plus honorablement du monde, et mon protégé mettait cela au-dessus de tout.

— Êtes-vous bien sûr que nulle autre raison ne le retenait chez M. Fostin et ne l'attachait à son emploi ?

M. de Guébrignac fixa sur le juge un regard scrutateur : il avait l'air de demander ce que signifiait cette phrase ; et, ne voulant pas sans doute avoir à répondre davantage, il changea presque aussitôt de conversation.

— Je ne crois pas, répondit-il simplement ; puis revenant aux 48,000 francs, il reprit :

— Mais l'absence de Lucien ne doit pas m'empêcher de faire mon devoir ; à défaut du caissier, ne vous semble-t-il pas que c'est à la malheureuse veuve qu'il convient de remettre ou de faire remettre ce que je dois à la maison Fostin ?...

M. Feltrani tenait le fil de l'interrogatoire qu'il faisait subir à M. de Guébrignac, sous forme de causerie mondaine. C'est en observant bien son visage qu'il laissa tomber une à une les paroles suivantes :

— De même que M. Mora, madame Fostin a disparu depuis le jour où son mari a été volé et assassiné.

L'effet fut rapide. M. de Guébrignac se leva, pâlit, et malgré lui, une phrase terrible lui échappa.

— Elle aussi !... Lucien !... Oh ! le malheureux !...

Puis il fondit en larmes.

Mais le juge n'allait pas le laisser pleurer, cette fois, sans le presser de questions. Profitant de l'effet produit sur le pauvre M. de Guébrignac par ses révélations successives, qu'il avait volontairement faites brutales, il redevint aussitôt magistrat et dit d'une voix grave :

— Monsieur de Guébrignac, quels que soient les amis qui nous ont mis en relations, quels que soient les liens d'ancienne amitié qui vous unissent à M. Mora, je vous rappelle que vous êtes un homme d'honneur, placé en présence d'un juge, et je vous somme de m'expliquer le cri que vous venez de laisser échapper... Que signifient ces mots : Lucien !... oh ! le malheureux !...

L'ancien maître des requêtes était évidemment en proie à une violente émotion, car il ne cessa pas de pleurer et ne répondit pas tout d'abord. Il fallut un nouvel ordre du magistrat pour qu'il se décidât péniblement à parler, mais par mots entrecoupés.

— Eh bien !... je déclare que j'étais au courant du drame d'amour qui se passait dans la maison. Lucien m'a dit peu de jours avant le 30 avril : « Claire n'y tient plus, la situation devient intolérable ; s'il faut encore mentir et tromper, elle avouera tout à son mari ; elle est perdue, si je ne prends pas un parti. » J'ai cru, moi, qu'il projetait un enlèvement !...

— Et ces mots : Oh ! le malheureux ! interrompit M. Feltrani triomphant, me prouvent que votre cœur d'honnête homme vient de l'accuser, comme je le fais moi depuis quelques jours par induction, d'avoir commis un crime pour se débarrasser du mari.

Sans répondre, M. de Guébrignac cacha son visage dans ses mains, en murmurant :

— Oh ! Lucien !... ils sont perdus !... perdus !...

Le juge rayonnait. Il avait amené le meilleur ami de la

maison, celui qui savait tous les secrets, celui qu'il estimait être le plus honnête homme du monde, il l'avait amené à partager sa conviction, bien mieux, à le confirmer dans ses prévisions, si longuement réfléchies.

Pour lui, le cri brusquement échappé disait, aussi bien que les raisonnements les plus finement déduits :

— Les deux amants ont tué le mari.

M. de Guébrignac demeurait anéanti. Au milieu de ses sanglots, on l'entendait dire seulement :

— C'est affreux !... c'est affreux !...

Le greffier, présent à l'entretien, s'était déjà manifesté comme une émanation de la magistrature.

D'abord il avait dodeliné de la tête, à demi assoupi pendant la plus grande partie de la conversation, à laquelle il ne prenait aucune part. C'était chez lui autant discrétion habituelle et professionnelle que respect pour l'interlocuteur de son chef hiérarchique, qui était porteur de si belles recommandations et, par conséquent, pouvait à l'occasion donner le propice coup d'épaule.

Mais dès qu'il entendit M. Feltrani annoncer inopinément au bon M. de Guébrignac la disparition simultanée de Lucien et de Claire, un instinct, — l'instinct du greffier de juge d'instruction, spécial à la fonction, — lui souffla aussitôt l'idée de prendre sa bonne plume et son grand papier, et d'écrire la déclaration arrachée au trouble de l'ancien fonctionnaire par la finesse et l'à-propos du fonctionnaire en exercice.

Il écrivit si bien, que M. de Guébrignac se trouva, à la fin, avoir fait involontairement une déposition accablante pour le caissier, son protégé ; que, venu pour demander des renseignements à titre officieux, il en avait fourni à titre officiel ; et qu'il fut invité, selon la formule ordinaire, à reconnaître l'exactitude du témoignage écrit et à le signer.

M. de Guébrignac était en proie à des sentiments bien divers dont il ne pouvait s'empêcher, à ce moment, de faire part à M. Feltrani.

Certainement ce n'est pas lui, qui venait à peine de quitter une haute situation dans l'État, qui voudrait ne pas se conformer à la loi. Mais sa position personnelle lui rendait ce respect de la légalité fort pénible, plus que pénible, fort douloureux.

Il était entré une heure auparavant dans ce cabinet, muni des références les plus respectables, pour rendre hommage à l'amitié, c'est-à-dire pour savoir où en était la vengeance de son ami Fostin.

Et voilà qu'une péripétie inattendue allait l'obliger à accabler un ami plus intime encore que n'était le coulissier.

Non, il ne voulait pas signer cela, il ne voulait pas être un témoin à charge. S'il avait été appelé au Palais de justice en qualité de témoin, il aurait mesuré davantage ses expressions, pesé ses paroles et ne se serait pas abandonné jusqu'à laisser échapper une exclamation regrettable, que l'on dirigeait maintenant contre son protégé Lucien, en en torturant le sens. Non, non, il ne voulait pas signer le papier dont le greffier lui avait donné connaissance.

En vain, M. Feltrani lui opposait que lui-même, dès le premier jour, avait été mis sur la piste du coupable Mora ; et que ce qu'il venait de faire avec lui Guébrignac, n'avait été qu'une expérience pour se convaincre davantage, voilà tout.

Mais ce n'était pas cette déclaration signée qui ferait tomber la tête de Lucien si elle devait tomber ; M. de Guébrignac devait donc s'incliner en toute sécurité devant son devoir et ne pas se tourmenter d'une responsabilité morale, qui ne lui incombait en aucune manière.

A force d'insistance et de paroles presque sévères, le juge d'instruction amena enfin M. de Guébrignac à l'obéissance due à la justice; pourtant, ce fut à une condition.

— Je signerai la déposition que vous m'avez lue lorsque vous l'aurez complétée, dit-il au greffier. Ajoutez que ma conviction reste la même ; je crois qu'Édouard Fostin a appris brusquement, vers huit heures et demie du soir, la fuite de sa femme avec un amant; qu'il était déjà énervé par l'inquiétude où le plongeaient sa liquidation et l'incertitude de ma réponse; que, sous le coup de la fatale nouvelle, il a perdu la tête, a déchiré les pages de ses livres pouvant constater son déficit et que, désespéré de voir s'évanouir à la fois sa fortune et son bonheur, il s'est coupé la gorge lui-même. Que la déposition fasse tout au long mention de la supposition que j'émets ici, et alors, je veux bien la signer.

Le greffier écrivait.

M. Feltrani souriait.

— J'y consens volontiers, dit le juge. Vous obéissez à un sentiment trop digne, trop paternel presque, pour que l'on n'en tienne pas compte. Mais, quoi que vous fassiez, vous ne reprendrez pas le témoignage échappé à votre probité. Je l'ai consigné là et je le garde. J'admets que vous ne veuillez pas charger davantage M. Lucien Mora ; c'est mon affaire à moi de terminer son acte d'accusation. M. le procureur impérial, au nom de la société, pourra rendre hommage à votre impeccable honnêteté, car jusqu'ici vous êtes le seul des débiteurs de la succession qui ait entendu s'acquitter. Mais permettez-moi de vous dire que la rigide honnêteté va plus loin encore et ne s'acquitte pas seulement avec de l'argent. Vous auriez un fils et sur lui pèseraient les soupçons... que le devoir, dur mais correct, serait de ne pas entraver l'ac-

tion de la justice. Et ici, j'ajouterai qu'il ne s'agit pas d'un fils, mais simplement d'un ami et qu'enfin vous aviez aussi un autre ami que la loi devra venger.

M. de Guébrignac baissait la tête avec accablement.

— Votre langage est sévère, monsieur le juge, mais je reconnais qu'il est empreint des plus pures idées sociales. Vous m'avez dit que l'homme rigidement honnête ne s'acquittait pas seulement avec de l'argent, vous avez raison ; j'ai encore un autre devoir à remplir. Que Lucien soit coupable ou non, — et je crois que non, — du crime horrible dont votre esprit l'accuse, il n'en a pas moins commis un autre : celui d'enlever la femme légitime de Fostin. Or, puisque c'est grâce à moi qu'il est entré dans cette maison où il a apporté la honte et le malheur, je me considère comme moralement complice, comme moralement responsable de cette faute ; et j'espère, monsieur, j'espère trouver, dans le cours du procès, l'occasion de racheter ma part de ce malheur... ou de l'autre, hélas !...

Et l'ancien maître des requêtes sortit, tout pâle, tout ému et les yeux pleins de larmes, du cabinet de M. Feltrani, après avoir apposé sa signature au bas de la pièce rédigée par le greffier.

Celui-ci ne put s'empêcher de dire au juge :

— Voilà un bien honnête homme et un homme bien malheureux.

— Oui, fit M. Feltrani, c'est un grand caractère ; mais je crains qu'il ne soit un peu faible.

— Enfin, grâce à lui, votre instruction a fait un pas.

— Croyez-vous ? dit le juge sceptique.

— Dois-je préparer les mandats d'amener concernant la femme et l'amant?

— Et qui vous presse tant?

— Mais je pensais...

— Vous aviez tort, et bien avant d'avoir reçu la déposition de M. de Guébrignac, mon siège était fait. Il est inutile de les amener ici; je les y attends et c'est moi qui les mettrai en état d'arrestation.

— Vous les attendez?

— Oui.

— Ils vont venir dans la gueule du loup... d'eux-mêmes?

— J'en suis convaincu.

— Eh bien! pensa le greffier, M. Feltrani est très malin... ou bien les autres sont très simples.

M. Feltrani ne disait pas tout.

VIII

LE VALET DE CHAMBRE

Pour plus de sûreté et pour ne pas manquer son homme, le juge avait, quand même, chargé le brigadier Gondari de rechercher Lucien. L'occasion s'était offerte d'elle-même de pouvoir se servir de l'agent, à l'insu de M. Heiner, dont il voulait toujours se passer : Gondari était envoyé en mission à Bruxelles, pour une affaire politique ; il devait en même temps s'occuper de M. Mora et de sa maîtresse et ne donner connaissance du résultat de ses recherches qu'à son compatriote seulement.

La lettre de Claire, déposée à la gare du Nord le 30 avril, indiquait la piste facile. Un train partait à 8 h. 45 du soir, il était possible que les fugitifs l'aient pris. En tous cas, le mérite revenait de toute façon à M. le juge, qui se proposait de s'en faire valoir davantage aux yeux de ses supérieurs et de ses protecteurs.

Peu après son importante entrevue avec M. de Guébrignac, M. Feltrani fut averti que l'arrestation de Rémi avait été opérée d'après ses instructions ; que le valet de chambre avait paru fort étonné, mais qu'il s'était con-

tenté de sourire; et qu'il serait amené le lendemain matin dans le cabinet du juge.

Son interrogatoire commença aussitôt; mais il faut avouer que M. Feltrani, sûr de son fait d'un autre côté, manquait de conviction, tout en ayant l'air d'accuser Rémi.

Les nom, prénoms, âge, lieu de naissance, étaient conformes à la note confidentielle reçue quelques jours auparavant.

L'inculpé se nommait Rémi Lardeau, était âgé de 38 ans, natif d'Amiens, de sa profession valet de chambre chez M. Éd. Fostin.

— Monsieur le juge, dit-il aussitôt après, vous m'avez déjà demandé tout cela, le 1er mai dernier, chez monsieur. J'ai déjà été interrogé par vous au sujet du crime. Est-ce que je peux me permettre de demander pourquoi je suis arrêté?

D. Vous le saurez tout à l'heure; mais pourquoi, lors de votre premier interrogatoire, n'avez-vous pas tout dit?

R. Mais si, monsieur, j'ai dit tout ce que je savais.

D. Non; d'abord, vous n'avez pas parlé d'une commission dont M. Fostin vous a chargé pour M. de Guébrignac.

R. Oh! ça... ça n'avait pas de rapport avec les choses que monsieur le juge voulait savoir. Oui, en effet, je suis allé rue Tronchet, chez M. de Guébrignac, remettre un mot de monsieur et rapporter la réponse.

D. Cette réponse a-t-elle été verbale ou écrite?

R. Verbale.

D. Quelle était-elle?

R. Voilà mot pour mot ce qui m'a été dit : « Dites donc à M. Fostin que je n'ai pas encore eu le temps,

mais j'y pense, parbleu!... je ne pense qu'à ça. » M. de Guébrignac avait même l'air un peu ennuyé en parlant, il était comme impatienté.

Cela était absolument conforme à ce qu'avait dit le maître des requêtes.

D. A quelle heure avez-vous fait cette commission?

R. J'ai dû partir de chez monsieur à peu près à sept heures, le temps d'aller, à pied bien entendu, de la rue Le Peletier à la rue Tronchet, de boire un verre en route et de revenir, il n'était pas loin de huit heures, lorsque je suis rentré.

M. de Guébrignac avait dit avoir reçu la visite du valet de chambre vers sept heures et demie; donc, jusqu'ici, Rémi disait la vérité.

D. Soit, vous voici de retour à huit heures. Que faites-vous maintenant dans la maison Fostin?

R. Mais j'ai déjà dit ça à monsieur le juge. J'ai vu du monde qui attendait dans l'antichambre des bureaux, deux personnes que j'ai nommées, Farou et M. Leuménier; et à 8 h. 1/4, j'étais chez le marchand de vin, notre voisin, même que j'y ai dîné.

D. On ne dînait donc pas chez M. Fostin?

R. Non, pas ce soir-là; madame avait donné congé à la cuisinière, qui était partie de très bonne heure; monsieur avait cassé une croûte et bu un verre de bordeaux; il était très agité, très affairé, comme à presque toutes les liquidations d'ailleurs. Alors, moi, j'ai été manger là, j'y suis resté toute la soirée; on n'a entendu parler du malheur que le lendemain matin, puisque les employés n'avaient rien dit à personne et que le commissaire n'est venu que très tard le soir.

D. Comment se fait-il que vous ne l'ayez pas su, en rentrant, par le concierge?

R. Parce que je ne suis pas rentré.

D. Et où avez-vous été?

R. Presque toutes les semaines, j'allais en face de chez nous, rue Lafayette, au 39; Fanny, la bonne du cinquième, est Picarde comme moi, nous nous sommes promis le mariage, et, ce soir-là... j'étais allé lui rappeler notre promesse. Comme c'est quasiment à l'autre coin de notre rue, personne ne me remarque, le matin, quand je sors de là, en gilet et nu-tête; j'ai bien l'air de descendre de ma chambre, n'est-ce pas? mais dame! tout le monde n'est pas aussi curieux que vous, pas vrai?

D. C'est bien, on vérifiera, on interrogera cette Fanny. Mais, dans vos déclarations, vous vous étendez bien longuement sur toutes les heures excepté sur une, qui a son importance. Arrivé à peu près à huit heures chez M. Fostin, vous dites en être sorti à huit heures et quart. Qu'avez-vous fait pendant ce quart d'heure? il ne vous a pas fallu quinze minutes pour rendre votre réponse et voir que deux personnes attendaient.

R. Mais, monsieur, je n'ai rien fait du tout. Je suis venu par l'escalier de service, j'ai flâné dans l'appartement; et puis, étant entré dans le cabinet de monsieur par le salon algérien, j'en suis sorti par l'antichambre qui donne sur le carré.

D. Vous avez flâné dans l'appartement?

R. Oui, monsieur.

D. Et vous n'avez rien remarqué?

R. Non, monsieur.

D. Et vous n'avez pas vu une troisième personne?

R. Mais, non...

D. Vous voyez bien que vous ne dites pas la vérité.

Dans ses dernières réponses, Rémi était devenu hési-

tant, il perdait un peu de son aplomb. Le juge le remarqua et pensa :

— Tiens! tiens! est-ce que ce valet de chambre serait complice?

Et il le regarda avec une telle fixité, que Rémi se troubla.

IX

INTERROGATOIRE DE RÉMI

L'interrogatoire allait prendre une face nouvelle, puisque l'interrogé n'était plus maître de lui.

Il y eut un silence de quelques instants. Le juge songeait, tandis que le greffier regardait les mouches voler et que Rémi s'agitait sur sa chaise.

La voix lente et mesurée du magistrat rompit la première le silence.

D. Avez-vous réfléchi?...

R. A quoi, monsieur le juge?

D. Ne comprenez-vous pas qu'il est de votre intérêt de me faire connaître, de vous-même, une vérité que je parviendrai toujours à découvrir?

R. Mais, je la dis, la vérité...

D. Comment!... lorsque vous déclarez avoir flâné dans l'appartement, c'est votre propre expression, au lieu de transmettre immédiatement votre réponse et de vous en aller dîner, vous osez soutenir que vous dites la vérité?

R. Je ne peux donc pas avoir baguenaudé un peu?... Monsieur ne pouvait donc pas être occupé et ne pas me recevoir tout de suite?...

D. Cela est possible, mais pourquoi n'avez-vous pas pensé à m'objecter cela, tout d'abord? parce qu'il vous fallait le temps de le trouver, n'est-ce pas?

R. Oh ! monsieur, qu'est-ce que vous croyez donc?

D. Tenez, maintenant, je vais vous dire pourquoi vous êtes arrêté, pourquoi, au lieu d'entrer ici comme témoin, en liberté, vous y avez été amené comme inculpé par les gardes de Paris. Vous êtes accusé d'avoir assassiné M. Fostin.

R. Moi!... oh ! en v'là une infamie!

D. Ou tout au moins d'avoir participé au meurtre.

R. Et qui peut dire ça?

D. Qui?... eh mais ! vous-même.

R. Moi?

D. Oui, vous.

R. Et comment donc?

A vrai dire, Rémi paraissait maintenant plus curieux qu'intimidé.

D. Vous êtes grand amateur de boisson, cela est connu, et tous vos gages à peu près passent chez le marchand de vin. Mais d'ordinaire vous ne dépensez que des sommes vraisemblablement à vous. Puis, tout d'un coup, après la mort de votre maître, vous changez des billets de banque un peu partout, jusqu'à deux dans une journée, vous jouez jusqu'à vingt francs la partie, et vous payez des repas copieux, largement arrosés, à des filles publiques et à vos camarades. Vous voyez que je n'ai pas besoin de vos aveux pour savoir bien des choses.

R. Oh! bien!... j'étais en bordée, j'étais en noce; et quand j'y suis, je fais bien les choses, tout le monde vous le dira.

D. Est-ce que tout le monde me dira le sens de cette phrase que vous ne me nierez pas avoir prononcée, en frappant sur la poche où vous mettez votre argent :

« Quand il n'y en aura plus, il y en aura encore? »

R. Je ne sais pas ce que ça veut dire... J'ai peut-être dit ça, je n'en sais rien... j'étais pompette, quoi!

D. Et votre appréciation sur M. Lucien Mora, est-ce que tout le monde aussi me l'expliquera : « Le caissier, » il est trop bête pour ça... (vous faisiez allusion au » crime), il ne pense qu'à l'amour. »

R. Ça, monsieur le juge, oui, c'est mon idée. Mais ça ne prouve pas que j'aie tué mon pauvre maître, quand toute la police y serait!...

D. En attendant, dites-moi ce que signifient ces propos que l'on vous a entendu tenir.

R. Parbleu! ils signifient ce qu'ils disent, pas plus.

D. Voulez-vous que je vous les explique, moi?

R. Avec plaisir, mon bon juge.

D. Le caissier est trop bête pour tuer lui-même, c'est-à-dire qu'il appartient à un monde où l'on ne sait pas prendre ses précautions; mais d'autres qui ont reçu une éducation plus inférieure, d'autres (et il appuya particulièrement sur ces mots) qui ont déjà dans leur jeunesse fait connaissance avec le vol et avec la prison, seront moins bêtes que lui, c'est-à-dire moins maladroits. Ils opéreront pour son compte. Lui, il ne pense qu'à l'amour; mais l'autre, l'homme expérimenté et adroit, pensera à l'argent et à l'impunité. On le payera grassement, qu'importe la somme, puisque, après avoir tué, on va dévaliser la caisse, en sorte que l'instrument actif pourra dire en dépensant follement son argent : « Quand il n'y en » aura plus, il y en aura encore. » Eh bien! qu'en pensez-vous?

R. Monsieur le juge, vous arrangez tout ça que le diable serait bien malin de s'y reconnaître... Mais moi, je n'ai qu'une chose à répondre : non, je n'ai pas commis un crime pareil. C'est vrai qu'à dix-neuf ans, j'ai volé mon

patron à Amiens ; mais il y a bientôt vingt ans de ça, et depuis, on n'a jamais rien eu à me reprocher ; j'ai fait ce que j'ai pu pour faire oublier ce passé-là, pour l'oublier moi-même. Je suis loupeur, c'est vrai, un peu ivrogne aussi, si vous voulez. Mais assassin !... jamais de la vie !... Oh ! non pas ça, par exemple !...

Rémi s'était levé et parlait bien chaudement; il avait l'air d'être sincère; mais les juges d'instruction en ont tant vu... qu'ils sont devenus bien sceptiques et ne croient guère à la justesse d'une intonation, lorsqu'un prévenu se proclame honnête homme.

D'ailleurs, Rémi s'était un peu troublé quelques instants auparavant, lorsqu'on avait parlé du quart d'heure incriminé ; et M. Feltrani, supposant qu'il avait eu le temps de se remettre de son émoi, n'attachait pas grande importance à l'affirmation de son innocence.

D. Il est tout naturel que vous cherchiez à nier le crime; seulement, vous ne remarquez pas que votre négation ne suffit point à démontrer l'origine des sommes que vous avez dépensées sans compter.

Rémi sembla réfléchir, puis dit gravement :

R. Oui, c'est ça qui me charge le plus, je le vois bien.

D. Cela et autre chose encore.

R. Eh bien ! si vous saviez d'où me vient cet argent, c'est pour le coup que vous m'accuseriez plus que jamais.

D. Vraiment !... Dans votre situation, vous feriez mieux de ne pas être ironique.

R. Je ne suis pas du tout ce que vous dites... et je vais tout vous dire : C'est madame Fostin, ma bourgeoise, qui m'a donné cinq cents francs !... et pourtant je n'ai commis aucun crime !

D. Enfin, vous reconnaissez avoir menti ?

R. Pas du tout, je dis la vérité.

D. Mais vous avez menti dans le premier interrogatoire, lorsque vous affirmiez ne rien savoir des intrigues de madame Fostin avec Lucien Mora.

R. Bédame ! il fallait bien gagner mon argent.

D. Prenez garde ! voici que vous avouez avoir été payé par vos complices.

R. Ah ! vous me faites perdre la tête à la fin !... Je n'ai pas de complice non plus.

D. Calmez-vous, reprenez vos esprits et examinez bien votre intérêt, avant de me répondre. Je ne crois pas que vous ayez employé à *flâner*, comme vous le dites, le quart d'heure passé par vous chez votre maître. Si vous étiez sincère, vous ne pourriez pas ne point avoir vu ce qui se préparait dans la maison Fostin à huit heures. Puisque vous ne le dites pas, puisque vous avez été payé, votre position est nette pour la justice : vous avez servi soit de complice agissant, soit de complice passif dans l'assassinat.

R. Mais ni l'un, ni l'autre !

D. A huit heures un quart, lorsque vous reconnaissez être sorti, M. Fostin était déjà mort sans doute.

R. Ah ! mais non ! puisque j'ai justement traversé son cabinet et la petite antichambre à ce moment-là... et que je lui ai parlé.

D. Et, depuis huit heures moins quelques minutes, heure à laquelle vous êtes revenu de la rue Tronchet, jusqu'au quart, c'est-à-dire pendant vingt minutes environ, vous n'avouerez jamais ce que vous avez fait ?

Rémi tortilla sa lèvre, mangea son ongle, mais se tut encore.

D. Vous voyez bien, reprit le juge victorieusement. Vous ne pouvez pas le dire !... Donc c'est clair, vous combiniez, vous prépariez l'assassinat.

R. Mais non ! que je vous dis !... jamais je n'ai entendu

parler d'assassinat — que le lendemain !... Est-ce que vous croyez que pour les cinq cents francs qu'on m'a donnés, j'aurais prêté les mains à ça !... Merci bien, ma tête vaut plus de cinq cents francs et je ne l'aurais pas risquée pour si peu.

D. Aussi bien, les cinq cents francs que vous avouez ne sont qu'un acompte; et puisqu'il a été pris cent mille francs dans la caisse, il est clair que vous avez été alléché par la promesse d'une grosse somme.

R. Ils ont pris 100,000 francs !... ce n'est pas possible !

D. Allons, assez de réticences, assez de tergiversations... Si vous ne voulez pas parler, vous en êtes le maître ; mais je suis le maître, moi, de vous envoyer en prison, de là en cour d'assises, et ensuite...

R. Ah ! à la fin des fins, mon juge, vous finiriez par me faire dire ce qui n'est pas. J'aime mieux vous dire ce qui est. D'ailleurs, puisque monsieur est mort à présent, ça ne peut plus rien lui faire ; il y a tant de gens vivants à qui c'est arrivé et qui ne s'en portent pas plus mal.

D. A la bonne heure ! vous vous décidez à avouer... mais je vous en avertis, dans votre intérêt, il faut tout avouer, tout entièrement.

R. Oh ! le tout tiendra dans peu de mots, soyez tranquille. Voilà la chose. Je suis rentré, comme je vous l'ai dit, quelques minutes avant huit heures et je suis tombé en arrivant, en poussant une porte tout bêtement, sans penser à rien, sur madame, qui se pâmait dans les bras de M. Lucien. Il la tenait serrée sur son cœur, lui embrassait la bouche, le nez, les yeux, toute la figure, quoi ! et lui disait tout bas : « Oui, oui, nous partirons. » Et alors, en m'apercevant, ils sont restés de là, bouche béante et tout interloqués ; mais je crois que j'étais encore plus ennuyé qu'eux ; c'est vrai, c'est moi qui avais l'air d'un serin, dans cette histoire-là... Je regardais tout

autour pour chercher une contenance, voilà que j'aperçois une petite malle de rien du tout, dans laquelle madame avait essayé de mettre quelques robes, ses bijoux, ses affaires de toilette ; mais ça ne pouvait pas tenir, elle avait fourré tout ça à la va-comme-je-te-pousse. Je vois ça et je me mets à rire. Elle saisit la balle au bond et elle me dit : « Tenez, Rémi, si cette malle est vite et bien faite, si elle est portée dans cinq minutes sur une voiture qui m'attendra au coin de la rue Chauchat et si personne ne le sait, voilà un billet de cinq cents francs pour celui qui se chargera de la commission et qui se taira. » Moi, pas plus bête que madame, je comprends, pas vrai... et je prends le billet. Comme j'allais mettre dans la malle une brosse qui est à monsieur, madame m'empêche et me dit : « Non, non, je n'emporte que ce qui est à moi, bien à moi ; » et M. Lucien, qui était sur la porte, reprend là dessus : — « Je vais vite finir ma caisse, lui rendre ses comptes et son argent, et je te rejoins tout de suite.

— A la gare du Nord, qu'elle dit.

— Dans cinq minutes, qu'il répond, » et le voilà parti. Moi, je boucle la malle, je la descends par l'escalier de service, j'ai la chance que personne ne me voie, j'appelle un cocher, je le poste à l'endroit convenu et je remonte vivement faire ma commission à monsieur, de la part de M. de Guébrignac. Après ça, je suis aussitôt allé chez mon marchand de vin, pour ne rien voir, ne rien savoir et ne rien pouvoir dire à monsieur. Voilà toute la vérité, monsieur le juge, voilà à quoi s'est passé le quart d'heure en question, qu'il n'y a pas eu moyen de vous carotter. Et maintenant, je suis-t-y encore accusé ?

D. Vous allez retourner en prison...

R. Ah bien, ça, c'est pas juste.

D. Jusqu'à ce que j'aie pu m'assurer que vous n'avez participé qu'à l'enlèvement.

R. Ce sera-t-il long ?

D. C'est selon... Vous persistez à affirmer n'avoir vu que Farou et M. Leuménier dans l'antichambre ?

R. La tête sur l'échafaud, je ne pourrais pas dire autre chose.

D. Et, dans la maison, qui restait à ce moment ?

R. Les employés étaient partis dîner, il n'y avait que M. Lucien dans sa caisse, M. Fostin dans son cabinet et les deux autres qui attendaient.

D. Personne, personne, entendez bien, n'a pu entrer ?

R. (*Après réflexion*) Ah ! dame ! à moins que quelqu'un n'ait profité des deux minutes que je suis resté en bas pour se faufiler par la porte de l'escalier de service, que j'avais laissée entr'ouverte... mais il aurait fallu pour ça qu'on m'ait guetté juste à ma sortie... pourtant j'ai bien regardé, puisque il ne fallait pas qu'on me voie avec la malle, et je n'ai pas vu un chat.

D. C'est bien ; si vous avez dit vrai, vous serez relaxé avant peu.

Rémi fut reconduit au Dépôt par le garde de Paris qui l'attendait dans le couloir ; et en sortant, il maugréait :

— C'était bien la peine de dire la vérité.

X

LE FERMIER FAROU

Cependant Farou avait été ramené à Paris ; il avait fait le voyage, en seconde classe, escorté par deux gendarmes ; ils rendirent compte, en arrivant, qu'il avait été très calme et s'était sans doute livré à de longues et sérieuses réflexions, car il n'avait pas prononcé dix mots, durant le trajet.

Ce Farou était d'ailleurs un peu sombre et d'aspect fort rébarbatif. Il portait les cheveux en broussailles ; comme ils étaient plantés très bas, ils retombaient sur le front, qu'ils diminuaient encore. De petits yeux gris, vifs et perçants, lançaient leurs éclairs rapides, à demi dissimulés sous d'épais sourcils.

Des favoris courts et mal taillés dessinaient leur virgule noire sur les joues, incorrectement rasées. Un lourd veston d'étoffe commune, un gilet tricoté, un vieux pantalon de velours usé et de gros souliers ferrés ; tel était son ajustement, complété par un chapeau de feutre aux ailes déformées et de couleur passée par l'usage.

A première vue, il ne payait pas de mine.

Et le juge subit un peu la loi commune, lorsqu'il

aperçut ce gars du Morvan, dont l'aspect prévenait si mal en sa faveur et dont le dossier était une recommandation plus mauvaise encore.

— Cet homme-là, pensa M. Feltrani, est parfaitement capable de tuer. Est-ce lui qui a servi à Lucien ? Est-ce Lucien lui-même qui a opéré sans lui ? L'interrogatoire me l'apprendra, à la condition que je le fasse parler de bien des choses en dehors du crime.

Et il commença, sans retard, après avoir lu le rapport apporté de Dijon par l'un des gendarmes.

D. Vous vous nommez ?

R. Pierre-Joseph Farou.

D. Quels sont le lieu et la date de votre naissance ?

R. Je suis né en 1824, le 28 décembre, au hameau d'Etivy, en plein Morvan ; mes père et mère étaient cultivateurs.

D. Vous n'avez pas parlé aux gendarmes qui vous ont accompagné du motif de votre arrestation ?

R. Pourquoi l'aurais-je fait ? Je m'en doute bien.

D. En effet, le rapport du commissaire central de Dijon constate que vous l'avez suivi sans résistance, presque sans étonnement, et cela l'a un peu surpris ; car, ayant connaissance de votre passé, il avait pris ses précautions et était accompagné de deux agents de la ville et d'une brigade de gendarmerie.

R. Tout ce monde-là s'est dérangé bien inutilement... moi aussi j'avais connaissance de mon passé et j'attendais la justice.

Farou avait dit tout cela avec l'intonation insouciante d'un homme que ces choses n'eussent pas intéressé personnellement.

D. Veuillez m'expliquer pourquoi vous attendiez la justice ?

R. Oh ! parbleu quand de retour à Couchey, j'ai lu

dans le *Bien public*, le journal de chez nous, que mon bourgeois, M. Fostin, avait été assassiné dans sa maison le 30 avril, j'ai réfléchi un peu. Je me suis dit : « Farou, mon garçon, tu es allé à Paris le 29, tu en es reparti bien tranquillement et sans rien savoir le 2 mai ; seulement on t'a vu chez M. Fostin, le soir même du crime. Tu es un pauvre diable, tu n'as pas payé ce que tu devais, tu as déjà tué un homme sans le vouloir et tu as cassé une patte à un gendarme dans ta jeunesse... Farou, mon ami, avant huit jours d'ici, les soupçons se porteront sur toi ; et comme tu es un sans-le-sou et que tu as déjà mangé de la prison, on ne te ménagera pas et on ne te fera pas venir comme témoin ; tu peux être tranquille. » Vous voyez bien que j'avais deviné juste.

D. Et, supposant que vous alliez être arrêté, vous n'avez pas fui ? vous avez attendu ?

R. Je n'avais pas besoin de fuir, puisque je n'ai commis aucun crime. Je me doutais que je serais arrêté... Eh bien ! quoi ? je le suis, voilà tout. Mais comme c'est mon passé qui me vaut ça et pas du tout mon présent, je sais bien que vous allez me renvoyer après m'avoir interrogé.

D. Mais si vous en êtes aussi sûr que cela, pourquoi n'êtes-vous pas venu, de vous-même, apporter votre témoignage ?

R. Pas si bête... Ça vous aurait paru rudement suspect d'abord et vous m'auriez fait mettre en prison tout de même. Ensuite, je ne suis pas riche, moi. Je vous ai dit que je n'avais appris le malheur que quand j'ai été de retour au pays. Il aurait peut-être encore fallu que je paye le voyage de ma poche, pour venir ici me faire fourrer au bloc ?... Non pas. En laissant aller les choses comme je les prévoyais et comme je savais ne pas pouvoir les empêcher, je pensais bien que vous me payeriez le voyage d'aller avec les gendarmes. Quant au voyage de

retour, c'est sur les frais du procès, pas vrai, qu'on le prendra ?...

M. Feltrani examinait curieusement son individu, lequel était parfaitement calme et paraissait sûr de lui. On eût dit qu'il causait paisiblement au cabaret avec un ami, et non qu'il répondait aux interrogations d'un juge le soupçonnant d'un crime.

D. Je vois que les huit jours de répit, que vous aviez prévus, ont été mis à profit par vous. Je vois que vous avez combiné d'avance tout votre système de défense.

R. Ah ! monsieur le juge, ce n'est malheureusement pas la première fois que je me trouve assis dans un cabinet comme celui-ci. Aussi j'ai déjà entendu parler, par vos collègues de mon département, d'un « système de défense ». Eh bien ! vous pouvez me croire, je n'en ai pas plus eu autrefois que je n'en ai aujourd'hui. J'ai toujours dit la vérité, la vérité vraie... et ça m'a déjà valu trois condamnations. Au moins, je les méritais un peu ; car parfois j'ai la main lourde et la colère prompte ; et quand le sang me monte aux yeux, je cogne dur, c'est vrai, sans réfléchir sur qui ni avec quoi !... Mais aujourd'hui, je pense bien que le même système, puisque vous autres vous appelez ça de ce nom-là, le système de dire la vérité, fera que vous me renverrez chez moi, où les travaux m'attendent et où les bestiaux ne peuvent pas se passer de leur maître bien longtemps.

D. Vous reconnaissez avoir été justement condamné autrefois, donc les magistrats sont impartiaux ; et si, en effet, vous n'êtes point coupable, vous serez relaxé, en vertu du même principe de justice par lequel vous avez été puni. Dites-moi d'abord comment vous vous êtes trouvé en relations avec M. Fostin, qui n'est ni de votre pays, ni de vos connaissances.

R. Oh ! ça... monsieur le juge, ça remonte à l'époque où j'ai été obligé de quitter le Morvan, après ma troisième condamnation. Je sentais bien que je ne serais plus estimé chez nous, qu'on se méfierait de moi et que peut-être je ne trouverais plus de travail... Alors, dame ! j'ai eu peur de trop mal tourner, j'ai vu que je finirais mal si je m'entêtais à ne pas quitter de chez nous, où chacun ne me regardait pas d'un bon œil... Vous pensez : un homme qui sort de prison... un homme qui a eu le malheur de tuer quelqu'un en se battant devant le cabaret !... tout ça, c'est pas des bien belles recommandations. C'est à ce moment-là que j'ai résolu de m'expatrier.

D. Vous expatrier? vous avez quitté la France?...

R. Bien sûr non, pas la France, mais j'ai quitté de chez nous, d'Étivy, et je n'ai même pas voulu essayer de m'établir au chef-lieu. J'ai voulu aller dans un pays où personne n'aurait entendu parler de mes méchantes affaires et où, par conséquent, elles avaient chance de ne pas recommencer, parce qu'on ne m'en rebattrait plus les oreilles et que je n'aurais plus de colère!... J'hésitais entre Lyon, une grande ville, et Dijon, qui me plaisait mieux, parce que je suis de la campagne. J'ai des bras, je pensais trouver à m'occuper plus facilement dans un pays de vignobles, comme la Bourgogne, que dans une ville de fabriques, dont je ne connaissais pas le métier. C'est ce qui m'arriva ; je fus employé chez des vignerons de Chenôve d'abord et de Gevrey ensuite. A cette époque-là, M. Édouard Fostin, qui était de Dijon et y avait de la famille, quittait Paris et ses affaires au moment de la chasse. Vous savez, puisque vous avez mon dossier, que la chasse n'était pas mon moindre défaut, j'étais tout petit que je braconnais déjà. Les braconniers, c'est quelquefois des bons chasseurs ; dans tous les cas, ça connaît les meilleurs gîtes. Et c'est comme ça qu'un jour j'ai fait la

connaissance de M. Édouard. Il n'était pas plus mauvais tireur que les autres, ses amis et ses parents de Bourgogne, mais on le blaguait toujours; on l'appelait « le Parisien », et de fait, il revenait souvent la carnassière plate après avoir trimé toute la journée. Moi, je riais dans ma barbe, parce que les blagueurs au fond n'en savaient pas plus que lui. M. Fostin l'avait remarqué et il m'a donné de temps en temps une pièce de cent sous pour lui fournir quelques renseignements. Je venais censément au rapport comme un vrai garde forestier, parce que les cent sous tombaient bien à propos dans une poche vide. A partir de cet arrangement-là, c'était lui qui abattait le plus de pièces et même dans les mauvaises époques, il ne rentrait jamais bredouille. Si vous êtes chasseur, monsieur le juge, vous saurez que rien n'attache comme ces petits services-là. M. Édouard s'est donc petit à petit pris d'un peu d'amitié pour moi; et, il y a cinq ans, quand il a hérité de son oncle le conseiller à la cour de Dijon, de quelques biens au bas de la côte sur Marsannay, Couchey et Gevrey, je lui ai demandé de m'en céder un à fermage, parce que, comme ça, j'espérais m'établir et ne plus travailler chez les autres. Il a consenti, il m'a loué sa ferme de Couchey... et c'est ainsi que nous avions affaire ensemble; il était devenu mon bourgeois, mon propriétaire.

D. Et avez-vous toujours acquitté régulièrement vos loyers, vos fermages?

R. Ah! dame!... non. Je n'avais pas du tout d'argent d'avance; ce qui m'a empêché de tout planter en vignes; et, quand venaient les gelées, les coulages, enfin les mauvaises années pour la culture ou pour le vin, j'étais en retard. Mais je rattrapais toujours ça, au moment de la chasse; nous redevenions bon amis alors. Et puis, il faut tout dire : bien souvent, en temps prohibé, je relevais

quelque lacet et je venais, en cachette, lui apporter du gibier à Paris. Ça flatte d'avoir ça sur sa table quand personne n'en mange.

D. Vous faisiez le voyage exprès? Il est bien étonnant que, n'ayant pas de quoi payer vos loyers, vous trouviez de l'argent pour le dépenser en chemin de fer.

R. Oh! d'abord, ça ne coûte pas cher, un peu plus de 19 francs seulement; et on peut bien trouver 19 francs facilement, quand on n'a pas 850 francs pour payer son bourgeois. D'ailleurs, j'ai toujours bien gagné mon voyage, chaque fois... Je réservais deux belles pièces pour M. Fostin; mais pendant que j'y étais, la nuit à l'affût, dans nos bois, il n'en coûtait pas plus d'en prendre douze que d'en prendre deux. Et pour les autres... il ne manque pas à Paris de bonnes maisons, que je peux bien vous nommer et où on me les payait gras. Mes voyages, monsieur le juge, m'ont toujours rapporté l'un dans l'autre cent ou cent cinquante francs net. Faut donc pas me les reprocher.

D. Je vois que vous avez continué d'exister d'une façon bien irrégulière. Sous couleur d'être un cultivateur honorable, vous vivez surtout de contrebande et de braconnage.

R. Ah! je ne dis pas que je suis un gros banquier ou un négociant en vin patenté; mais je ne vis pas que de ça... le gibier, c'est par-dessus le marché, pour mon café et mon tabac.

D. En attendant que nous sachions au juste de quoi vous vivez, dites-moi où en étaient vos comptes d'argent avec M. Fostin, lorsque vous êtes venu à Paris le 29 avril et pourquoi vous y êtes venu.

R. Je suis venu pour deux choses; d'abord je voulais, sur le conseil d'autres vignerons plus anciens et plus malins, m'entendre directement avec des marchands de

Paris, pour vendre ma récolte. Je peux faire à peu près pour trois mille francs de vin, et au lieu de passer par les courtiers qui gagnent quelquefois un quart ou un tiers sur nous, je voulais vendre moi-même. Je peux vous dire exactement les personnes que j'ai vues pour ça et vous reconnaîtrez que je vous dis bien la vérité. Tenez, voici la liste des courses que j'ai faites à Paris, depuis le 29 après midi, quand je suis arrivé, jusqu'au soir du 1er mai, puisque j'ai pris le 2 le premier train du matin.

Il tendit un papier au juge, qui demanda :

— Mais vous l'aviez donc préparé d'avance, cette liste?

— Puisque je vous dis que je m'attendais à ce qui arrive.

Tout cela témoignait d'une très grande certitude de son innocence ou bien d'un aplomb candide que le passé de Farou ne permettait pas d'admettre.

Tout cela semblait bien louche à M. Feltrani. Aussi, il interrompit brusquement là-dessus, en disant à Farou :

— Je suspens votre interrogatoire, je vais voir ce qu'il y a de vrai dans le document que vous me fournissez et nous reprendrons lorsque je m'en serai assuré.

— Et, en attendant, dit le paysan, je vais retourner en prison, où je serai logé et nourri. Vous voyez bien que c'est meilleur marché pour moi que d'être ici comme témoin.

Et, toujours philosophe, il sortit du cabinet du juge d'instruction.

XI

CE QUE PÈSE UN PASSÉ JUDICIAIRE

L'enquête démontra que Farou n'avait pas menti.

Il avait vu deux marchands de vin en gros, ne s'était pas mis d'accord avec l'un, et, à un second rendez-vous, s'était entendu avec l'autre.

Il avait été, en tout, trois fois chez M. Fostin ; les témoignages du concierge de la maison, de la cuisinière et de Rémi, confirmaient très nettement ses déclarations. Il avait même bu une bouteille avec ce dernier chez son mastroquet ordinaire.

Il avait vendu des bécasses et des lièvres, dans les maisons qu'il indiquait ; on profita même de cette occasion pour dresser procès-verbal au restaurateur Brébant, qui ne put s'empêcher de trouver bien naïf son contrebandier, se dénonçant lui-même et par conséquent se fermant la maison pour l'avenir.

Il s'était mis en rapport avec plusieurs gros dépositaires d'approvisionnements, des alentours des Halles, afin de vendre en bloc toute sa récolte de fruits.

Enfin il avait profité de son passage dans la capitale pour acheter quelques vêtements bon marché, dans un

de ces grands docks de l'habillement comme il ne s'en trouve qu'à Paris.

Sa liste était en tous points véridique; il y était aussi fait mention de la course faite le 30 au soir chez M. de Guébrignac pour le compte de M. Fostin.

M. Feltrani fut bien obligé de le constater, lorsque deux jours après il fit revenir Farou devant lui.

Le paysan ne s'était pas une minute départi de son calme et de sa placidité; c'était le même homme, qui attendait sa mise en liberté avec la tranquille patience du bœuf, mais ne s'étonnait ni ne s'émouvait de son arrestation, n'accusant pas la justice d'erreur, non plus que de partialité, et se rendant bien compte que son dossier passé le signalait plus particulièrement à l'attention des magistrats.

— Farou, dit le juge tout d'abord, l'emploi de votre temps que vous nous indiquez a été reconnu juste.

— Je n'ai pas d'intérêt à mentir, répondit le paysan très paisiblement.

— Mais, objecta le magistrat, si toutes ces démarches avouées par vous sont authentiques, rien ne me prouve que ce flot de révélations véridiques n'a pas pour but de dissimuler un fait que vous sentez accablant pour vous.

— Monsieur le juge, si j'ai donné tant et tant d'explications que vous arrivez à trouver qu'il y en a trop, c'est que je n'oublie pas que mon passé m'oblige à être peut-être plus circonstancié qu'un autre. De ce que j'ai tué un homme autrefois, les magistrats doivent plus facilement conclure que j'ai bien pu en tuer un autre. Je ne peux pas vous en vouloir, c'est naturel. C'est à moi de bien vous démontrer que je n'avais aucun intérêt à le faire et que, de plus, je ne sais pas à quel moment je l'aurais fait.

Il n'y avait pas à dire, la logique était du côté du prévenu; M. Feltrani le reconnaissait dans son for intérieur, tout en constatant que le bon sens et la finesse de ce paysan lui dictaient un système de défense excellent, pour le cas où il eût été coupable.

— Soit, dit le juge ; nous allons reprendre votre interrogatoire et n'omettez rien, aucun détail n'est inutile pour moi.

Il se flattait de mettre Farou en contradiction avec lui-même sur quelque circonstance d'apparence insignifiante ; c'est bien souvent ainsi que, dans ce duel entre l'inquisiteur moral et le coupable qui se défend et nie tout, le dernier mot reste au juge. On parle trop, on bavarde beaucoup, on se noie dans des faits authentiques, on cherche à étouffer l'inculpation sous un déluge de preuves de son innocence et, finalement, il se trouve un petit point, tout petit, où l'on est en désaccord avec ses déclarations antérieures. C'est le défaut de la cuirasse, c'est le coin qu'enfoncera l'accusation pour arriver jusqu'au cœur du prévenu. Quelquefois le couteau de la guillotine a passé par cette fissure.

Et Farou avait tellement à cœur de démontrer son innocence que M. Feltrani était sûr qu'il continuerait, comme deux jours auparavant, à parler longuement.

D. Je relis votre précédent interrogatoire et j'y vois que vous n'avez pas répondu à la double question que je vous ai posée en dernier lieu.

R. Si fait, monsieur le juge, vous m'avez demandé pourquoi j'étais venu à Paris, le papier que je vous ai remis et que vous avez vérifié vous a répondu tout au long.

D. Mais je vous demandais aussi où en étaient vos comptes avec M. Fostin. Vous lui devez de l'argent, un

rapport de police m'a informé que vous avez des fermages en retard; ne le niez pas.

R. Aussi, je ne le nie point. J'ai à payer annuellement, pour le loyer de la ferme que j'exploite, une somme de dix sept cents francs en argent, plus diverses redevances en nature, des kilos de fruits et de raisins au temps de la maturité et un nombre variable de pièces de gibier; ça, ce n'est pas écrit dans l'acte, mais j'ai toujours rempli ces conditions accessoires, comme disent les gens de loi, parce que M. Fostin s'est toujours montré propriétaire patient pour moi. La preuve est que, dans ce moment-ci, j'ai pas bien loin d'une année en retard.

D. Tant que cela? c'est beaucoup. Comment une dette pareille s'est-elle accumulée?

R. C'est simple. Je dois payer en deux termes, à Pâques et à la Saint-Michel, comme qui dirait pour les Parisiens en avril et en septembre. Excepté deux fois, jamais je n'ai pu verser recta la somme à sa date, et c'était presque devenu une habitude de ne régler à la Saint-Jean d'été que la moitié du terme de Pâques, l'autre moitié, quelquefois pas toute encore, à la Saint-Michel et le reste à la Noël... si bien que j'avais toujours trois mois en arrière et j'en prenais six pour les acquitter. M. Fostin était si bon qu'il ne se fâchait pas trop; et, je vous l'ai dit, à l'époque de la chasse, tout s'arrangeait. Puisqu'on m'a arrêté, on a dû faire une perquisition chez moi, n'est-ce pas? Vous comprenez, je suis au courant, c'est la troisième fois que ça m'arrive. Eh bien! regardez mon livre où je marque ce que je paye, et vous verrez si depuis près de quatre ans, ce n'est pas comme ça que je tiens régulièrement ma comptabilité... irrégulière. Enfin, quand on fait comme on peut, on ne peut pas vous en demander davantage, pas vrai?

M. Feltrani ne s'était pas trompé, le paysan était lo-

quace. Le juge avait, en effet, les livres et les papiers saisis à Couchey et que les gendarmes avaient apportés au Palais-de Justice. Tout en écoutant, il vérifia l'assertion de Farou, elle était exacte.

Si ce gaillard-là avait réellement quelque chose à se reprocher, il faut reconnaître qu'il était bien fort, car il ne se coupait jamais et fournissait toujours la preuve matérielle du fait qu'il avançait.

D. Enfin, venez à votre visite à M. Fostin.

R. A mes visites, que vous voulez dire, car je lui en ai rendu trois. La première, c'est le soir même de mon arrivée, par conséquent le 29 avril; il était sorti avec sa femme, à ce que le concierge m'a répondu. La seconde, c'est le 30 au matin, entre neuf heures et demie et dix heures. Il m'a fait dire par son valet de chambre qu'il travaillait et que je revienne à un autre moment... Je crois qu'il ne savait pas que j'étais déjà venu la veille. Alors moi, ne voulant pas perdre trop de temps, vu que mon séjour à Paris ne pouvait pas se prolonger au delà de deux jours, — c'est trop cher, vous pensez bien, pour un paysan comme moi, — j'ai payé une bouteille à Rémi, qui ne crache pas sur le vin je vous en réponds, pour qu'il me dise juste l'heure à laquelle je serais sûr de ne pas manquer mon bourgeois. C'est lui qui m'a dit qu'en revenant le soir de sept heures et demie à huit heures, j'avais chance de pouvoir causer avec lui un instant, mais qu'au reste je tombais bien mal, vu que c'était un jour d'une liquidation, qu'il m'a dit ; enfin un jour où M. Fostin ne mangeait pas et ne dormait guère, tant il avait du travail par-dessus la tête!... comme si on tombait jamais mal, quand on apporte de l'argent !

D. Mais, puisque vous apportiez de l'argent, pourquoi ne l'avez-vous pas tout simplement versé à la caisse, aux bureaux de M. Fostin? Vous n'auriez pas eu besoin de

revenir aussi souvent. Cette idée aurait dû vous venir, puisque votre temps paraissait compté.

R. D'abord, monsieur, je n'ai jamais payé comme ça à l'employé qui est derrière le grillage ; je l'ai bien vu, mais je ne me fie pas à tout le monde, moi... J'ai toujours remis mon argent dans les mains de M. Fostin lui-même et pas à d'autre. C'est toujours monsieur qui m'en a donné son reçu... Est-ce que je sais quelles affaires d'argent on manigance, moi, derrière toutes ces grilles et tous ces guichets ? Je ne suis qu'un paysan, mais je fais mes affaires à découvert. On entend assez parler de caissiers qui lèvent le pied, pas vrai? Je ne me fiais qu'au patron... Et puis, il faut tout dire, on peut quelquefois donner ses écus à un caissier, quand on apporte tout et qu'il n'a qu'à vous remettre une quittance préparée ; mais je n'étais pas dans cette position-là, je tenais à parler à M. Fostin en personne, parce que je ne lui portais que trois cents francs, le 30 avril 1866, en acompte sur le terme de huit cent cinquante qui était échu à la Saint-Michel d'avant, c'est-à-dire le 29 septembre 1865... Vous comprenez, pour qu'il accepte et qu'il me fasse pas chasser par huissier, il fallait bien causer un peu avec lui... Je l'enjôlais un brin, avec des histoires de chasse, des récits de braconnier, et ça allait tout seul.

Le juge lui porta brusquement un coup droit sur lequel il comptait pour le désarçonner un peu.

D. Eh bien! des témoins ont déclaré que vous aviez tué M. Fostin pour ne pas le payer, sur sa menace de vous expulser.

M. Feltrani s'illusionnait. C'est le plus paisiblement du monde et sans chercher sa réponse que Farou répliqua :

R. Ces témoins se trompent et c'est facile à prouver. J'ai payé cent écus, 200 francs en or et 100 francs en

pièces de cinq francs. Dans l'or, il y a une pistole de 10 fr. et un louis de 20 francs troués, que j'avais mis de côté ; dans l'argent, il y a trois pièces de cent sous à l'effigie de Louis XVIII avec le collet de l'habit, que le percepteur de chez nous m'a dit être des pièces rares. Mais comme je n'en avais plus d'autres, j'ai dû les mettre dans le rouleau pour compléter la somme ronde de trois cents francs. Est-ce que vous n'avez pas saisi la caisse de M. Fostin quand il a été tué ? Si, n'est-ce pas ? Eh bien ! cherchez et vous verrez si vous n'y trouvez pas les pièces que je vous dis.

Par bonheur pour Farou, le voleur avait laissé les sébiles d'or et d'argent contenant, comme les lecteurs le savent, 1,470 francs. Le juge put vérifier presque instantanément que les pièces signalées par le paysan s'y trouvaient.

— Et puis, ajouta celui-ci par réflexion, si j'avais tué M. Fostin, j'aurais gardé mon argent, c'est possible, mais ça n'aurait servi à rien, puisque je n'aurais pas eu sa quittance. Dans mon livre, vous trouverez son reçu de 300 francs, à-compte, daté du 30 avril ; mais je suis toujours son débiteur ou le débiteur de sa veuve pour le reste. J'aurais donc tué pour rien?... eh bien ! voyons, est-ce qu'on tue pour rien? et pour laisser mes cent écus dans la caisse, encore ? — Attendez !... autre chose qui me revient : vous dites que des témoins ont déclaré que M. Fostin m'avait menacé de me chasser ; alors il aurait été fâché contre moi, en colère, ou quelque chose dans ce genre-là? Eh bien ! voici deux preuves qu'il n'était pas fâché du tout. Primo, il y avait dans son antichambre un autre monsieur qui attendait avec moi ; il n'a pas voulu le recevoir, cet autre monsieur, qui est parti furieux; et à moi, il m'a dit : « Ah ! c'est vous, mon ami, je vais vous voir tout à l'heure !... » Ce mon-

sieur-là existe, n'est-ce pas? vous pouvez lui demander, il criait en s'en allant : « Une pareille injure à moi Meunier, moi Ménier! » je ne sais pas au juste son nom, mais vous le trouverez bien, vous, si vous voulez. — Et secundo, M. Fostin m'a chargé, en ami, pour lui rendre service, d'aller faire, avant de rentrer à mon auberge, une commission de sa part chez M. de Guébrignac, un copain à lui que j'ai vu à la chasse deux fois par chez nous... Eh bien! voyons, est-ce qu'on ferait faire des commissions amicalement à un homme qu'on menacerait de le faire expulser par huissier? Vous voyez bien que vos témoins ne savent pas ce qu'ils disent, acheva Farou en haussant les épaules.

Tout cela était débité par lui, sans qu'il eût l'air d'hésiter jamais. Et sa façon de répondre, autant que ses réponses elles-mêmes, donnaient fort à penser au juge, qui lui posa une dernière question.

— Si vous n'avez pas tué pour votre propre compte, qui me prouve que vous ne l'avez pas fait pour le compte d'un autre?

— Pour le compte de qui?

— De M. Lucien Mora.

— Je ne conais pas ce nom-là.

— C'est celui du caissier de M. Fostin.

— Je ne le connais pas du tout.

— C'est ce qu'il faudra établir plus tard... Demain, vous serez confronté avec différents témoins.

— Alors je vais encore retourner en prison?

— En prévention, oui... c'est nécessaire... Oh! quelques jours, cela n'est rien pour un homme comme vous, qui en a fait des mois entiers.

— Des mois qu'on mérite, ça n'est pas bien dur à tirer; mais des jours qu'on ne mérite pas, ça paraît plus

long... Enfin!... faut pas d'impatience, faut pas de colère!... ça m'a déjà coûté trop cher.

Décidément, Farou était un philosophe bien résigné.

C'est sur ces sages pensées que fut clôturé son second interrogatoire, qui laissa le juge fort prévenu en sa faveur.

XII

UN PEU DE GAIETÉ

Le matin du jour suivant, M. Feltrani eut une grande joie. Il reçut de Bruxelles une dépêche du brigadier Gondari, ainsi conçue :

« Ai mis la main sur votre homme. Demeurons dans même maison avec sa maîtresse. Lettre suit, pouvons correspondre bureau restant.

» EPPONI. »

Epponi était le village natal du brigadier, c'était la signature convenue.

Le juge était enchanté, son agent avait bien manœuvré, il était sûr de pouvoir procéder à l'arrestation du coupable quand il le voudrait et sans avoir recours à M. Heiner, dans le cas où sa combinaison ne réussirait pas, — la combinaison qui consistait à attendre que Lucien Mora, poussant l'aplomb jusqu'à se présenter comme témoin, se livrât lui-même.

En humeur de joyeuseté, M. Feltrani résolut ce jour-là d'entendre ce M. Leuménier, qu'on lui avait dépeint comme une sorte de maniaque, prud'homme et tatillon.

Le rentier était un petit homme chétif et maigriot de partout... excepté du ventre. L'abdomen avait poussé son ballon ovale en avant, presque comme il vient chez une femme enceinte ; et rien n'était plus drôle que de voir s'avancer cette rotonde proéminence sur deux jambes grêles et sous un torse étroit.

La figure était rouge, cléricalement rasée et toute ronde ; le nez rond, les yeux ronds et un peu effarés ; tout était rond dans ce petit bourgeois fait en bille. Il ressemblait à ces bonshommes que les enfants s'amusent à édifier, avec quatre allumettes placées en guise de membres sur une boulette de mie de pain pétrie, surmontée d'une autre boulette faisant fonction de tête.

L'effarement de ses boules de loto était plus comique encore quand il était ému ; et son entrée chez un juge d'instruction n'était pas pour le rassurer.

Dans son ignorance des choses de la justice, il ne saisissait pas bien la différence qui existe entre un mandat d'arrestation et un simple mandat de comparution. Il ne savait plus distinguer s'il était témoin ou accusé.

Et il ne cessait de répéter :

— Un mandat !... à moi un mandat ! moi qui respecte l'ordre de choses établi et qui ai toujours voté pour les candidats officiels !...

Aussi est-ce en proie à une plaisante terreur qu'il pénétra dans le cabinet du juge. Tout cet appareil de gardes de Paris et de garçons en uniforme, qui meublent les couloirs du Palais-de-Justice, lui occasionnait un léger trouble intérieur qui, de moral, ne tarda pas à devenir intestinal.

Il sentait monter à ses narines comme un parfum de paille humide des cachots, et cependant il se disait : « Allons ! du courage, je suis innocent, je ne me mêle point de politique, on ne peut pas m'exiler de mes Bati-

gnolles tant chéris... Voyons donc ce que me veut ce magistrat. »

Il bégaya quelque peu, lorsqu'on l'interrogea d'abord sur son état civil; c'est à peine s'il put prononcer ses nom et prénoms.

— Vous vous nommez?

— Leuménier... Stanislas... non, pardon, Ferdinand.

— Est-ce Stanislas ou Ferdinand?

— Je me trompais.

— Les deux noms ne se ressemblent guère pourtant.

— C'est vrai... Stanislas c'est celui que j'ai choisi, mais Ferdinand c'est l'officiel, celui de mon extrait mortuaire.

— De naissance, voulez-vous dire?

— Parfaitement... l'extrait mortuaire de naissance.

Il était très troublé, l'excellent M. Leuménier.

— Votre profession?

— Je n'en ai pas, monsieur.

— Comment, pas de profession!...

— Mais je ne suis pas un vagabond, se hâta-t-il de dire non sans émoi, j'ai cinq mille six cents livres de rente au Grand-Livre, titres nominatifs.

— Bon, bon, vous êtes rentier...

— Oui, monsieur le président.

M. Feltrani sourit.

— Juge d'instruction seulement, dit-il.

— Mais, monsieur, s'écria l'infortuné rentier, je vous jure que je suis innocent!... mes opinions sont bien connues dans le quartier!... depuis quinze ans, depuis le 10 décembre, monsieur le président (il y tenait à ce qu'il paraît), j'ai toujours voté pour le gouvernement...

— Il ne s'agit pas de cela, interrompit M. Feltrani qui ne pouvait s'empêcher de rire *in petto*, et je crois parfai-

tement à votre innocence... Mais vous avez connu M. Fostin?

— Ce n'est pas moi qui l'ai assassiné, croyez-moi! dit vivement M. Leuménier.

— J'en suis convaincu... malgré certaine lettre de menaces...

— Ah! monsieur, fit l'autre avec l'accent du désespoir, si j'avais su qu'il était mort, je ne la lui aurais pas écrite, car elle a dû lui faire bien du chagrin.

L'interrogatoire devenait amusant, on entendait pouffer le greffier derrière ses cartons verts, et le juge lui-même avait peine à tenir son sérieux.

— Heureusement, dit-il, il ne l'a pas reçue... C'est moi qui l'ai ouverte.

— Alors, monsieur le président, vous avez pu voir qu'elle ne contenait pas de menaces de mort... C'était une rupture diplomatique seulement.

— Occasionnée par une offense personnelle, disiez-vous.

— Oh! je l'ai bien pardonnée à son ombre depuis.

— Peu importe, je désire avoir de vous quelques éclaircissements sur cette offense.

Le juge ne l'avait fait venir que pour bien savoir ce qui se passait dans l'antichambre à huit heures un quart le soir du crime, il était donc naturel qu'il insistât. Mais l'autre crut voir un soupçon dans cette insistance, et il eut plus peur que jamais, ce qui lui procura une voix étranglée et amena des contorsions suffisamment grotesques pour égayer le sombre M. Feltrani.

— Voici, monsieur le magistrat, tout ce que je puis dire. M. Fostin affectait de ne pas me recevoir les jours de liquidation, donnant comme raison que le travail l'absorbait. Moi, d'après mes calculs, j'étais arrivé à gagner 160 francs dans mes spéculations du mois, et je

ne voulais pas attendre la fin des comptes pour être fixé à ce sujet. Fostin manquait certes d'égards, mais je ne lui en veux plus maintenant... il me devait sa position, c'est moi qui lui ai mis le pied à l'étrier... les premiers ordres qu'il a exécutés en Bourse sont les miens, il n'aurait pas dû l'oublier... Mais devant une tombe à peine fermée, je sais quel est le devoir d'un galant homme et je ne me souviens plus des insultes !...

— Arrivez un peu plus vite, s'il vous plaît, au soir du 30 avril.

— Eh bien ! j'y suis, monsieur le président, je suis dans son antichambre ; je lui ai fait passer ma carte et j'attends d'être introduit dans son cabinet.

— Vous attendez seul ?

— Non, un individu bien mal habillé était avec moi... Comment Fostin pouvait-il connaître des gens aussi mal vêtus, les appeler « mon ami » et les recevoir quand il ne me recevait pas !... je me suis toujours demandé cela.

Le bavardage inepte de M. Leuménier confirmait du moins les déclarations de Rémi et celles de Farou. Restait seulement à éclaircir la question du troisième personnage, dont avait parlé la lettre du rentier.

— Vous vous plaigniez à M. Fostin de ce qu'il avait encore reçu une autre personne. N'était-elle donc pas avec vous dans l'antichambre ?

— Non... c'est quand Fostin a ouvert sa porte que j'ai aperçu un homme debout, près de son bureau, dans le cabinet.

— Vous l'avez vu ? le reconnaîtriez-vous ?

— Oh ! non, je ne l'ai vu que de dos.

— C'est regrettable... mais du moins, savez-vous comment il était vêtu ?

— Oh ! oui... c'était un monsieur bien mis, celui-là, il

était d'assez haute taille et portait un grand pardessus noir.

C'était, M. Feltrani le comprit du moins ainsi, tout ce qu'il pourrait tirer de l'individu baptisé à la Bourse « le Raseur mécanique ». Aussi déclara-t-il que l'interrogation était terminé. Mais le rentier, un peu rassuré maintenant, devenait tenace et il restait debout, devant le bureau, sans prendre encore congé.

— Je voudrais savoir, monsieur le magistrat, si mon nom sera dans les journaux, à propos de cette affaire.

— Mais, je ne sais ; quant à moi, je n'ai pas à le rendre public.

— Ah ! c'est fâcheux, bien fâcheux !... dit le petit homme avec un soupir de regret. J'aurais eu tant de plaisir à lire mon nom imprimé ! Je me suis abonné au *Constitutionnel* pour cela, mais je ne le lis que sur la bande, et le rêve de ma vie serait de le lire dans le corps du journal.

M. Feltrani, tout étonné, regardait son témoin qui tournait vers le ciel ses gros yeux arrondis.

— Il faudrait pour cela figurer au procès à la Cour d'assises, dit-il.

— Eh bien ! convoquez-moi.

— C'est inutile, vous n'avez pas à apporter un témoignage assez saillant.

— Alors, si j'avais... s'écria-t-il transporté. Ah ! monsieur le président, je vais m'occuper de l'affaire et vous verrez... il faudra bien que l'on se serve de mes renseignements... Seulement, quand mon nom sera imprimé, je tiens à ce que l'orthographe en soit exacte. Figurez-vous qu'on m'appelle Lemonnier, Lemenier, Lemeunier, quelquefois Monier ou Meunier, mais j'ai toutes les peines du monde à obtenir que mon nom ne soit pas tronqué... Vous m'aiderez, monsieur le président, nous

poursuivrons en diffamation les journaux qui n'écriront pas correctement Leuménier.

Maintenant, il gesticulait, il bavardait, il n'avait plus peur... mais il ne s'en allait pas.

Il fallut littéralement le mettre à la porte.

Le juge et son greffier avaient eu à peine le temps de respirer, de se regarder et de sourire de cet estimable raseur, qu'il se précipitait de nouveau comme une trombe, épouvanté, les yeux hors de la tête.

— Monsieur le président ! clama-t-il, l'assassin !... l'assassin !...

— Eh bien ?

— Il est là... dans le couloir.

— Quoi ! que voulez-vous dire ?

— Le paletot noir !... je viens de le voir.

Précipitamment, M. Feltrani ouvrit la porte et regarda. Parmi les personnes stationnant dans le corridor, se trouvait, vêtu d'un pardessus noir, M. de Guébrignac, qui avait été mandé pour être confronté avec Farou.

Les deux hommes se saluèrent de la tête.

— Vous êtes fou, dit le juge en rentrant et en s'adressant au rentier. C'est un ami intime du secrétaire du ministre.

— Pourquoi a-t-il un paletot noir? demanda dramatiquement M. Leuménier.

— C'est son droit... un ancien maître des requêtes au Conseil d'État peut parfaitement porter un paletot de la nuance qui lui convient. D'ailleurs, il est en deuil.

— Un conseiller d'État !... répétait-il, un fonctionnaire !... où ai-je la tête ?... Ah ! monsieur le juge, il faut m'excuser. Voyez-vous, depuis cette malheureuse affaire, je rêve de Fostin toutes les nuits, j'ai des cauchemars affreux, monsieur !... Je le vois qui vient me réclamer 160 francs, quand c'est lui au contraire qui est mort

en me les devant!... mais je lui en fais bien cadeau à présent, au pauvre garçon... Ah! vous avez raison, je suis fou! Je ne pourrai plus voir un paletot noir en face... surtout de dos!...

Et, cette fois, il s'en alla pour de bon, non sans avoir adressé force salutations à M. de Guébrignac en passant devant lui.

Mais au moment où il partait, et avant de recevoir les autres témoins, M. Feltrani eut une inspiration. Il adressa à Gondari une dépêche télégraphique demandant, avant tout autre renseignement, la taille approximative de Lucien Mora et s'informant s'il n'avait pas un pardessus noir.

Disons tout de suite que, le soir même, il recevait cette réponse à son télégramme :

« Homme est de bonne taille, plutôt grand que petit. Arrivé de Paris avec un paletot noir qu'il porte encore. »

Du coup, le témoignage de M. Leuménier était expliqué. L'individu qu'il avait vu de dos, causant dans le cabinet avec M. Fostin, était le caissier, déjà tout habillé, prêt à partir et n'attendant que la minute propice pour accomplir son crime.

XIII

L'ALIBI

La fonction du juge d'instruction n'est pas toujours aussi amusante qu'elle venait de l'être un instant, pendant l'interrogatoire du petit rentier; et il fallut bien vite dire adieu aux facéties joyeuses pour rentrer dans le drame criminel, avec la confrontation de Farou et de M. de Guébrignac.

Mais lorsque le maître des requêtes parut dans son cabinet, le juge aperçut ce pardessus noir, qui lui rappelait l'émoi et le quiproquo de M. Leuménier, et il ne put maîtriser un sourire, dont naturellement l'explication lui fut demandée.

— Vous avez là, dit-il à son interlocuteur, un vêtement terriblement dangereux.

— Lequel? fit M. de Guébrignac en jetant un regard sur ses habits.

— Ce pardessus, qui se trouve être de la même nuance que celui porté par l'assassin présumé.

— La coïncidence est toute fortuite, dit le témoin comme pour s'excuser.

— Ah! vous pensez bien que je ne vais pas faire une

enquête sur tous les gens qui en possèdent un de cette couleur ; mais un homme sort d'ici qui, au milieu d'un tas de folies, m'a du moins donné l'assurance que l'individu que j'accuse était dans le cabinet de M. Fostin, vêtu de la sorte, à huit heures un quart, le soir du crime, c'est-à-dire quelques minutes avant son accomplissement.

— C'est en effet un indice excellent et j'ai l'espoir qu'il détournera vos soupçons de mon malheureux ami Mora.

— Je le saurai bientôt... Mais voici pourquoi je vous ai mandé aujourd'hui : vous connaissez un nommé Farou ?

— Farou ?... non, je ne connais personne de ce nom.

— Le fermier de M. Fostin...

— J'y suis... un paysan bourguignon... mais j'ignorais son nom. Je l'ai vu deux fois, lorsqu'Édouard m'invita à venir dans son château de Marsannay-la-Côte pour une partie de chasse. Je l'ai parfaitement reconnu, lorsqu'il est venu chez moi, le soir du 30 avril, de la part du pauvre Fostin ; mais le nom que vous venez de prononcer ne m'avait pas frappé. Ah ! il se nomme Farou...

— Je regrette bien que vous ne puissiez pas me renseiner un peu sur lui.

— Oh ! j'en sais ce qu'Édouard m'en a dit, incidemment, en chasse. Il avait un passé fâcheux, je crois ; mais mon ami n'avait pas à se plaindre de lui et tenait beaucoup à son concours, précisément pour certains services qu'il lui rendait en sa qualité d'ancien braconnier, — devenu un honorable cultivateur, autant que je puis m'en souvenir. A quel propos nous occupons-nous de ce... Farou ? Est-il sous le coup de l'inculpation à laquelle je voudrais tant voir échapper Lucien ?

— Oui, tout d'abord, mes soupçons se sont portés sur

lui. Son passé que vous qualifiez modestement de « fâcheux » ne comporte pas moins de trois condamnations pour rébellion, coups et blessures, homicide; il est donc absolument déplorable. J'avoue que j'ai bien de la peine à me décider à lui rendre la liberté. Mais ce diable d'homme a réponse à tout et fournit d'ailleurs la preuve d'un excellent alibi.

— Alors, permettez-moi de vous demander ce que j'ai à faire pour ou contre M. Farou.

— C'est bien simple : l'alibi, c'est vous qui le constaterez, c'est votre témoignage qui le démontrera.

— Je suis prêt à dire la vérité.

— L'homme doit être arrivé, voici l'heure à laquelle j'ai donné ordre qu'on me l'amène. Monsieur Vilat, ajouta-t-il en s'adressant au greffier, veuillez vous assurer si le détenu Farou est là.

Farou attendait sous la garde d'un surveillant.

— Qu'on l'introduise, ordonna le juge.

Le paysan salua lourdement les personnes présentes et se tint à l'écart jusqu'à ce qu'il fût invité, par un geste, à s'avancer.

M. Feltrani commença sans préambule.

— Farou, reconnaissez-vous monsieur?

Farou dévisagea lentement l'ancien maître des requêtes et dit :

— Oui, c'est M. de Guébrignac, l'ami de M. Fostin, chez qui j'ai été le soir du 30 avril, je vous l'ai déjà dit, envoyé par mon bourgeois pour lui rappeler une affaire qu'ils devaient régler ensemble le soir même.

— Bien, dit le juge, puis s'adressant à M. de Guébrignac, à quelle heure cet homme est-il venu?

— Je pense qu'il devait être huit heures et demie, peut-être, à quelques minutes près.

— Combien de temps Farou est-il demeuré chez vous?

— Mais dix minutes tout au plus, en tout, si je tiens compte du temps qu'il a attendu.

— Un domestique l'a-t-il introduit?

— Non, mon valet de chambre dînait à ce moment-là; et comme je vis en garçon, seul, ma fille étant en pension, il mange parfois au dehors. Je lui ai ouvert moi-même, et j'ai songé un peu avant de lui transmettre ma réponse.

— Si monsieur se souvient bien, interrompit Farou, j'ai encore attendu après. Vous m'avez dit : « Au fait, attendez encore. »

— C'est exact, dit M. de Guébrignac, et je m'en réfère à la première conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec M. le juge d'instruction, conversation qui est devenue une véritable déposition ensuite. J'ai dit, après réflexion, au messager, qu'il n'était pas utile qu'il rapportât ma réponse et que je la ferais moi-même.

M. Feltrani se souvenait parfaitement de tout cela, que M. de Guébrignac avait dit quelques jours avant, sans savoir qu'il subissait un interrogatoire.

— Et, demanda-t-il encore, que s'est-il passé ensuite?

Farou allait parler, mais le juge lui coupa la parole :

— C'est M. de Guébrignac que je prie de répondre.

— Il s'est passé simplement ceci : je suis resté encore quelques minutes chez moi, j'ai écrit la lettre que vous connaissez et, lorsque je suis sorti de la rue Tronchet, il y avait à peu près dix minutes que neuf heures venaient de sonner.

— Et vous, Farou, parlez maintenant, qu'avez-vous fait ?

— Rien du tout; je me suis promené un moment en regardant les belles boutiques et, sans m'en apercevoir, je m'étais trompé de route, je ne connais pas Paris, moi... et ma flânerie me menait du côté qui conduit à

une gare qui est par là. Alors j'ai demandé mon chemin à un passant, qui m'a fait revenir sur mes pas pour prendre à la station l'omnibus qui va à la Bastille... Arrivé là, j'ai continué mon chemin à pied, pour rentrer à mon auberge qui est en face de la gare de Lyon.

— Pouvez-vous, d'une manière quelconque, prouver que vous n'êtes pas revenu directement chez M. Fostin, en sortant de la rue Tronchet? N'oubliez pas l'accusation qui pèse sur vous.

— Mais pourquoi voulez-vous que je sois retourné chez M. Fostin, quand monsieur m'avait dit que c'était inutile ?

— Pour accomplir le crime prémédité entre vous et le caissier.

— Encore le caissier ! je ne le connais pas du tout.

— Je ne peux pourtant vous faire relaxer que si j'ai une preuve. Vous avez eu le temps matériel de reparaître rue Le Peletier, avant que les employés soient rentrés et aient trouvé le cadavre de leur patron.

— Et où diable imaginez-vous que je vais trouver une preuve? Je ne connais personne dans Paris. A cette heure-là, huit heures un quart, M. Fostin m'envoie faire une commission ; il m'indique mon chemin, j'arrive au bout d'un quart d'heure ou vingt minutes, je reste chez ce monsieur quelques minutes, je me promène environ autant. Tout ça nous amène à neuf heures à peu près, je ne sais pas au juste, je n'ai pas regardé l'heure, je ne pouvais pas prévoir de quoi on m'accuserait aujourd'hui... Mais, à mon auberge, on vous dira que j'étais rentré et couché avant dix heures. Si au milieu de tout ça, vous trouvez que j'ai eu le temps de faire un crochet pour aller tuer un homme... vous êtes malin ! J'ai pris mon omnibus, j'ai fini la route à pied, et sacré ton

nerre!... je ne sais pas qui est-ce qui serait allé plus vite que moi.

Malgré l'emportement qui commençait à gronder en lui, le paysan disait, en somme, des choses justes ou, à tout le moins, vraisemblables.

Le juge et M. de Guébrignac se regardaient sans parler, lorsque ce dernier, qui paraissait en proie à une vive anxiété, prit la parole et dit à voix basse :

— Monsieur le juge, quelle que puisse être ma douleur de voir s'évanouir la culpabilité de cet homme, car vous allez plus que jamais poursuivre le malheureux Lucien, je suis forcé de reconnaître qu'il ne ment pas.

— Mais la preuve ?...

— Hélas ! je puis la donner !

— Bien... alors, parlez haut... que le greffier vous entende.

L'émotion de M. Guébrignac semblait redoubler et elle était au fond toute naturelle ; le juge se l'expliquait aisément par ce fait que, poussé par le scrupule de son honnêteté, il allait encore indirectement charger davantage le protégé qu'il affectionnait.

— Eh bien! déclara le témoin d'une voix étranglée, l'homme que voilà dit la vérité ; car lorsque je suis sorti de chez moi, rue Tronchet, pour me diriger vers la demeure de mon ami qui habite rue du Bac et mettre en passant ma lettre au bureau de la rue Royale, ainsi que je l'ai dit dans mon précédent interrogatoire, je l'ai vu sur la place de la Madeleine. Il semblait chercher à s'orienter et bientôt marcha d'un pas plus rapide vers la station des omnibus du boulevard. Près de la station, je l'ai perdu de vue, mais à ce moment-là il était plus de neuf heures du soir, et il est certain qu'il n'avait pas eu le temps d'aller rue Le Peletier, ni de faire autre chose que ce qu'il vient de vous dire.

Un sourire de satisfaction fut visible sur la face hâlée du paysan, pendant que M. de Guébrignac accablé baissait la tête.

Quant à M. Feltrani, il était enchanté. L'alibi évident de Farou, alibi constaté par le témoignage le plus honorable — et le plus intéressé cependant à ne le point démontrer — donnait plus que jamais raison à ses prévisions concernant Lucien.

— Monsieur de Guébrignac, dit-il, en lui serrant affectueusement la main, vous venez une fois de plus de prouver que vous êtes un honnête homme. Le devoir est parfois pénible, mais c'est aux hommes comme vous à donner de tels exemples... Quant à vous, Farou, ajouta-t-il, en s'adressant au paysan, vous allez être immédiatement relaxé. Vous êtes libre, aucune charge sérieuse ne pèse contre vous.

Farou remercia et sortit le premier du cabinet du juge d'instruction. Un instant après, Guébrignac se retira de même.

L'enquête se simplifiait.

Désormais, l'unique objectif était de concentrer l'accusation sur Lucien Mora et ses deux complices, Claire Fostin et Rémi.

Le soir, le juge reçut coup sur coup une lettre et une dépêche de l'agent corse, envoyé à Bruxelles.

Voici la lettre :

« 12 mai 1866.

» Monsieur Feltrani,

» Je n'ai pas eu beaucoup de peine à trouver Mora et sa maîtresse. Vous savez que les étrangers ne peuvent résider à Bruxelles sans être munis d'un permis de séjour, délivré par le commissaire de police du quartier qu'ils se proposent d'habiter. Le soir de mon arrivée, un de mes

collègues de la sûreté belge, avec qui j'étais directement en rapport au sujet de l'affaire politique qui m'amène ici, me donnait une copie de la liste des Français auxquels le permis réglementaire a été accordé. Le nom de Mora s'y trouvait, il n'en a même pas changé. Il habite un appartement garni rue d'Argent, en compagnie de la femme Fostin, qu'on appelle madame Mora. J'ai pris une chambre meublée dans leur maison et, deux jours après, j'étais lié avec eux au point de dîner ensemble. Ils venaient d'apprendre, m'ont-ils dit, le crime de la rue Le Peletier, sur lequel j'avais amené la conversation. Il paraît, ils le disent du moins, que, tout à leur bonheur, ils n'ont lu aucun journal pendant les premiers jours.

» Ils ont tenu conseil ensemble. La mort du mari rendant la liberté conjugale à la veuve, ils parlent de retourner en France. Le lendemain, je leur ai dit que je venais de lire, dans les faits divers d'un journal de Paris, qu'on soupçonnait le caissier du mort d'avoir commis le crime. Bien entendu, j'étais censé ignorer que je parlais à ce caissier ; nous étions simplement des compatriotes causant d'affaires indifférentes. Ils me croient voyageur de commerce, pour les fusils de chasse.

» J'ai observé leur trouble à cette révélation. Je continuerai de vous tenir au courant de tout ce que je pourrai savoir.

» Recevez l'assurance de mon respect.

» GONDARI. »

La dépêche était datée du jour même, 13 mai, neuf heures du soir. Elle était ainsi conçue :

« En dînant, l'homme m'a dit qui il était. Il proteste de son innocence. Demain il part pour Paris avec la

femme. Il vient pour se disculper et il veut vous voir dès son arrivée.

» Epponi. »

Décidément M. Feltrani avait bien manœuvré. Tous ses projets se réalisaient et son instruction avait été menée victorieusement.

XIV

LA CONFESSION DE LUCIEN MORA

Le 15 mai, à dix heures du matin, comme l'avait prévu peu de jours auparavant M. Feltrani, Lucien Mora se présentait au Palais de Justice et s'informait du nom du juge chargé d'instruire l'affaire Fostin.

On lui indiqua le cabinet que nous connaissons et il fit passer sa carte.

Introduit aussitôt, M. Feltrani l'examina d'abord tout à loisir.

Lucien était un beau gars de trente-cinq ans, assez grand, comme l'avait télégraphié le brigadier Gondari, brun, portant toute sa barbe, l'air franc et décidé, le visage un peu pâle, et il avait surtout un regard charmant; ses yeux noirs, veloutés et mouillés, indiquaient un cœur enclin à l'amour.

Il était vêtu d'un costume complet, sombre, pointillé comme les étoffes anglaises, sur lequel était jeté un long pardessus noir, — ce pardessus qui avait causé une si vive émotion à M. Leuménier, lorsqu'il en avait vu un pareil sur le dos de M. de Guébrignac.

— Monsieur le juge, dit-il après s'être assis sur une

muette invitation, vous recherchez l'auteur d'un crime odieux commis sur la personne de M. Fostin. J'étais son caissier et je viens me mettre à votre disposition, dans le cas où je serais assez heureux pour vous être utile.

— Vous êtes bien Lucien Mora ?

— Oui, monsieur.

— On vous a beaucoup recherché depuis deux semaines.

— Je ne me cachais pourtant pas de la justice et, si j'avais à ne pas faire connaître ma retraite, c'était à M. Fostin seulement.

— Votre absence a donné lieu à de fâcheuses suppositions.

— Je sais, monsieur le juge, que je me trouve, vis-à-vis du monde, dans une position particulièrement délicate. C'est pourquoi, dès que j'ai été informé des tristes événements dont vous vous occupez et des conséquences qu'elles pouvaient avoir pour ma réputation, j'ai pris la résolution immédiate de venir à vous, franchement et loyalement, vous faire d'abord une confession entière, qu'un galant homme hésiterait à avouer dans toute autre circonstance, mais qui me semble due au magistrat instructeur.

— Parlez, monsieur, qu'avez-vous à dire ?

— Monsieur le juge, les hommes comme vous, qui vivez en perpétuel accord avec les lois, manquent peut-être d'indulgence pour ceux qui, comme moi, se laissent aller à une passion qu'ils n'ont pu maîtriser et cessent d'obéir aux règles sociales. Je crains que mon aveu ne vous prévienne un peu contre moi, et cependant, je vous le répète, je n'hésite pas à vous prier de l'entendre, car je vous dois la vérité.

— Votre préambule n'était pas utile ; les magistrats de l'ordre judiciaire vivent en effet en perpétuel accord avec

les lois sociales, mais leurs fonctions les mettent à même de voir constamment sous leurs yeux s'agiter les passions humaines. Cela dit, je vous écoute.

— Je ne voulais pas, monsieur, que vous me jugiez trop mal et ma confession est assez pénible pour que j'aie cru nécessaire de ne la point commencer brutalement. Lorsque je suis entré dans la maison de M. Fostin, grâce à la recommandation d'un ami commun, homme des plus estimables, j'étais loin de me douter que j'allais y trouver un de ces sentiments qui envahissent et absorbent toute une existence. Séparé de ma famille, à laquelle, quelques années auparavant, j'avais refusé de sacrifier une compagne dévouée, prise par moi dans les rangs inférieurs de la société; ayant depuis perdu cette compagne; il me semblait que désormais ma vie ne devait être consacrée qu'à un seul être, l'enfant qu'elle m'avait laissé, orphelin de mère, mais honnêtement et légalement reconnu par moi. Mes ressources étaient bien minimes. Nous autres qu'on élève d'une façon brillante, on ne prévoit pas le cas où la fortune viendrait à manquer, pour une cause quelconque; si bien qu'il nous est parfois difficile, malgré nos aristocratiques études ou plutôt à cause d'elles, de gagner tout simplement notre vie et celle de ceux que nous aimons. Un homme n'ayant reçu qu'une instruction moindre, mais plus pratique, peut souvent se tirer d'affaires plus vite et mieux que nous. Tel est du moins mon sentiment. J'ai éprouvé, à une certaine époque de ma vie, une très grande difficulté à résoudre ce terrible problème du pain quotidien. Les obstacles s'étaient d'ailleurs augmentés de ce que ce pain était en outre nécessaire à mon fils Jean et que, là où je ne savais comment gagner pour un, il fallait que je gagnasse pour deux! J'ai connu la misère; mais, du moins, si l'éducation première ne me permettait pas d'en sortir aisément, elle

m'avait donné de telles idées sur l'honneur que je n'ai jamais connu l'infamie. Le pain dont je viens de vous parler a quelquefois été sec, ou bien trempé d'eau claire, mais il a toujours été honorablement acquis.

— Où veut-il en venir? pensait M. Feltrani tout en l'écoutant; puis à voix haute il dit : — Monsieur, ces détails préliminaires ne me semblent avoir que des rapports fort lointains avec l'affaire qui m'occupe.

— C'est vrai, monsieur, mais je tenais à vous les donner pour vous faire comprendre comment, moi, neveu d'un ancien ambassadeur et appartenant à une famille assez haut placée, j'ai été amené à accepter un emploi de caissier chez un coulissier de la Bourse. Le traitement qui m'était alloué suffisait à me faire vivre et à payer les mois de collège de mon fils.

— Où votre fils est-il élevé?

— Jean est pensionnaire chez MM. Collange et Danjou, 14, rue Saint-Lazare, et il suit les cours du lycée Bonaparte; il a treize ans bientôt et j'en suis très content, car il aura achevé ses études et subi l'épreuve du baccalauréat, quand il atteindra sa dix-septième année.

— Bien. Ce renseignement est secondaire, mais il peut avoir son utilité. Revenons à vous. Vous voici installé dans vos fonctions nouvelles, vous êtes l'employé de M. Fostin. Il y a combien de temps de cela et que se passe-t-il alors? Vous voyez, monsieur, que je m'intéresse à ce que vous voulez bien appeler votre confession.

— Je vous en remercie, car vous me mettez plus à l'aise et j'avais besoin de cela, puisque j'approche de la période difficile de cette confession. Il y a quatre ans que j'occupe ce poste de confiance et, j'ose le dire, avec la probité qui a présidé à tous les actes de ma vie. Le prosaïsme de cet emploi était certainement un peu dur,

mais la régularité de mon existence s'en accommodait. C'est quelque chose que d'être sûr du lendemain; et, dans la grande affection que je porte à mon fils Jean, je puisais la force nécessaire pour supporter le terre-à-terre et la médiocrité de ma vie nouvelle, qui assurait l'avenir de la sienne. Je vous le répète, je ne vivais que pour lui, j'avais des devoirs à remplir envers cet enfant et mes longues heures de labeur étaient un sacrifice, dont son sourire et ses progrès me récompensaient constamment. J'aurais pu avoir des destinées plus hautes, je n'en pouvais désirer de plus heureuses.

On savait, dans la maison, combien grand est l'amour que j'ai pour ce fils; madame Fostin qui, elle, n'avait pas d'enfant, s'intéressa d'abord au mien. Je ne veux pas vous faire un long récit des sentiers cachés qu'a suivis notre sympathie mutuelle, à elle et à moi, pour arriver à se développer au grand chemin de l'amour; mais je vous affirme que, dans les commencements, lorsque nous parlions de Jean, lorsqu'elle le choyait et le gâtait si gentiment durant ses jours de sortie, lorsque nous échangions ensemble nos réflexions et nos sentiments sur les joies de la paternité, il ne m'est jamais venu à l'idée d'abuser de l'intimité dans laquelle cet échange de sensations me permettait d'entrer. J'avais pour la femme de mon patron beaucoup d'amitié, mais autant de respect. De son côté, elle ne dissimulait pas sa sympathie pour moi; mais si ce penchant était plus tendre, puisqu'il était féminin, il n'affectait pas une allure familière, dont je me fusse défié.

— En un mot, vous étiez bons amis?

— Excellents amis.

— Et elle n'avait pas d'enfant?

— Non, monsieur, elle n'en a pas.

— Je devine la suite, elle en voulut un. Son mari ne

lui procurait pas cette joie et c'est à vous qu'elle l'a demandée.

— Oh! monsieur le juge, vous qui, me dites-vous, êtes amené par état à scruter les profondeurs du cœur humain, comment pouvez-vous ainsi brusquement résumer tout ce qu'il y eut de luttes intérieures, de combats inconnus et involontaires presque, pour que notre amitié devînt de l'amour!... Nous ne pouvions pas nous défier de notre mutuelle affection, elle était si sincère et si droite. Insensiblement, nous en vînmes à ne plus pouvoir nous passer de ces douces causeries, dont nos âmes avaient pris l'habitude. Pour le monde, pour le mari, pour les autres employés de la maison, nous ne pouvions les faire aussi longues et aussi répétées que nous les désirions. Bientôt nous eûmes quelques entrevues cachées, chastes encore. Mais que vous dirai-je? J'étais père, c'est vrai, mais un père de trente ans à peine... et mon cœur, pris d'abord au piège paternel, ne s'était même pas aperçu qu'il appartenait tout entier à la nouvelle amie. L'homme était devenu amoureux, parce qu'on avait avant tout flatté le sentiment du père. De son côté, madame Fostin, jeune, jolie, coquette peut-être, ardente à l'amour, avait épousé un très honnête garçon, fort épris d'elle, mais que le souci de ses affaires occupait beaucoup et dont l'esprit positif ne correspondait pas toujours aux visées idéales de sa compagne. Je vous jure que dans l'entraînement inconscient qui nous a jetés dans les bras l'un de l'autre, il n'y a rien eu d'inavouable, rien qui soit purement sensuel. Nous nous sommes aimés, d'amitié d'abord, d'amour ensuite... et nous avons cédé au premier comme au second de ces sentiments, sans avoir plus conscience de l'un que de l'autre.

— A quelle époque remontent les relations adultères que vous reconnaissez?

— Oh ! monsieur, quel mot employez-vous là !

— C'est celui qui est inscrit dans la loi... Préférez-vous que je vous demande à quelle date vous êtes devenu l'amant de madame Fostin?

— Il y a eu un an le 8 avril dernier.

— Effet de printemps, grommela à part le greffier, qui n'avait cessé de prendre des notes dans son coin.

M. Feltrani regarda Lucien de côté. Le jeune homme était ému, mais on voyait que le ressouvenir des commencements de sa faute ne lui était point trop désagréable. C'est si bon de revoir le passé en amour, quand le présent en est digne encore !

— Vous n'avez pas terminé, n'est-il pas vrai ? demanda le juge.

— Non, monsieur, pas tout à fait.

— Avant de continuer, veuillez me dire où est actuellement madame Claire Fostin.

Après une minute d'hésitation, Lucien répondit :

— Elle est chez moi, rue Berthe, 56, à Montmartre.

Le juge sonna, griffonna quelques mots, qu'il remit à son garçon accouru au coup de sonnette, et, se tournant vers Lucien, il dit :

— Maintenant, monsieur Mora, vous pouvez achever, je vous écoute avec beaucoup d'intérêt.

XV

ARRESTATION DU PRINCIPAL ACCUSÉ

Lucien reprit, d'une voix un peu plus vibrante, avec une nuance d'émotion conteuue :

— Je n'ai plus que peu de choses à vous dire, monsieur le juge. Notre histoire est, depuis ce temps-là, celle de tous ceux qui s'aiment et ne sont pas libres de se le dire. La gêne, la contrainte, la nécessité de mentir, tout cela nous pesait à l'un autant qu'à l'autre. Bientôt la jalousie s'empara de moi ; et je souffris violemment de savoir celle que j'idolâtrais entre les bras d'un autre. Ce sentiment trouva un écho dans le cœur de Claire (c'était la première fois qu'il l'appelait par son petit nom). Elle comprit les tourments que j'endurais et elle fit tout pour les adoucir. Sans cesser d'estimer son mari, elle ne l'aimait plus, s'étant donnée tout entière à un autre amour. Nous ne pouvions plus supporter cette existence obligatoire à trois... et, coûte que coûte, quelles que pussent être les conséquences de l'acte que nous projetions, nous prîmes le parti de fuir Paris et d'abandonner cette maison. Voilà toute notre aventure, monsieur ; et j'ai dû vous l'expliquer ainsi, car je n'ignore pas que la mort du

malheureux Fostin, survenue presque au moment de notre départ, a pu faire peser sur nous les soupçons de quelques personnes, qui n'étaient point au courant de tout.

M. Feltrani eut un instant de silencieuse réflexion, puis très froidement il dit :

— Vous me rendez cette justice, monsieur, que je vous ai entendu jusqu'au bout avec une patience que, peut-être, vous ne vous attendiez pas à trouver chez un magistrat instructeur.

— Le magistrat avait pu s'effacer momentanément devant l'homme, car cette confession n'est point faite en vue d'une instruction criminelle.

— Le magistrat n'a pas cessé une minute de vous écouter, voilà ce qu'il faut que vous sachiez. D'ordinaire, monsieur, c'est nous qui interrogeons. Depuis une heure, c'est à peine si je vous ai posé une question. Maintenant, prévenu Lucien Mora, vous allez avoir à répondre à celles que je vous adresserai.

Lucien bondit plutôt qu'il ne se leva.

— Prévenu !... s'écria-t-il avec un douloureux étonnement.

— Ne faites pas tant l'étonné. Vous êtes très fort et votre comédie a été jusqu'ici habilement menée ; mais je n'ai pas de temps à perdre en vaines protestations. Répondez purement et simplement.

Lucien se rassit. Il ne pouvait croire à ce subit changement à vue.

D. Nous avions à prouver votre liaison criminelle avec la femme de la victime, vous ne la niez point, la voici donc établie de façon péremptoire.

R. Pourquoi la nierais-je? C'est notre seule faute.

D. Oui, je retrouve le système qui perçait déjà dans la lettre écrite le 30, au départ, par votre complice.

R. Ma complice, elle!... pauvre Claire!

Et il eut un triste mouvement de tête.

D. A quelle époque avez-vous conçu le projet de faire quitter à la femme Fostin le domicile conjugal?

R. Je ne le lui ai pas fait quitter, nous l'avons résolu ensemble et elle est partie de son gré.

D. Soit, ne chicanons pas sur les mots... mais répondez.

R. Nous osions à peine nous en parler. Cependant, deux mois à peu près avant de nous décider, nous avons échangé les premiers mots sur ce sujet.

D. Et qui vous a retenu pendant deux mois?

R. Aucune raison matérielle évidemment, mais une infinité d'hésitations morales. Je pensais un peu à mon fils Jean, que cette passion absorbante ne mettait plus qu'au second rang dans mon cœur. Elle-même songeait à sa vie détruite, à sa réputation perdue. Peu à peu, l'amour a parlé plus fort que tout le reste et nous avons tout oublié.

D. Y a-t-il un motif quelconque dans le choix de cette date du 30 avril?

R. Non... pourtant, depuis quatre ou cinq jours, notre parti était pris. Claire, incapable de supporter davantage le poids de sa situation fausse, menaçait de tout avouer à son mari ou de se tuer, si j'hésitais encore. Je n'hésitai plus. Mais je n'ai pas voulu abandonner la maison de l'homme à qui j'allais causer un tel chagrin, dans le désarroi et le trouble. Mes services lui étaient pour ainsi dire indispensables dans le moment difficile de la liquidation. Il me sembla que je devais au moins laisser sa caisse en ordre et je dis à Claire : « Je resterai jusqu'au 30, nous partirons ensuite. » Je préparai tout pour quitter Paris le lendemain, mais elle ne voulut pas attendre un jour de plus, pas même une heure.

D. Que se passa-t-il alors entre vous?

R. Elle me dit : « Le 30, c'est convenu... à quelle heure le travail des bureaux sera-t-il terminé ? — A huit heures environ, lui répondis-je. » Elle consulta un indicateur, vit qu'un train partait pour Bruxelles à 8 h. 45. C'est celui-là que nous avons pris. Moi, j'ai dû travailler un quart d'heure encore pour achever ma balance; j'ai tout apporté à M. Fostin, l'argent et les comptes, et je suis allé la rejoindre à la gare du Nord.

D. Vous avez tout apporté à M. Fostin, dites-vous ? Mais il a dû être surpris que vous retiriez les fonds de la caisse pour les placer dans son coffre-fort particulier.

R. Il ne l'a pas su, je ne lui ai rien dit. Je pensais bien qu'il s'en étonnerait et je ne voulais pas avoir d'explication. J'ai placé le tout à son insu pendant qu'il travaillait.

D. Combien y avait-il?

R. Je crois me souvenir exactement, 112,000 et des francs, plus les valeurs des clients en dépôt. D'ailleurs une note était jointe à l'argent.

Le juge eut un sourire ironique et dit :

D. Alors, c'est bien là votre système?

R. Comment ! mon système ?... Vous m'interrogez, je vous réponds. Je ne suis pas venu pour autre chose.

D. Enfin, vous prétendez avoir laissé l'argent de M. Fostin, tout en enlevant sa femme?

R. Je ne prétends pas, j'affirme.

D. Vous affirmez?... vraiment!... et vous croyez que cela suffit ; mais il faudrait prouver cette affirmation.

R. La somme étant en caisse, mon compte étant établi, je pense que vous n'avez qu'à le vérifier et que c'est une preuve suffisante. Ah çà !... vous n'allez pas m'accuser aussi d'être un voleur !...

M. Feltrani se contenta de hausser doucement les épaules.

D. Vous savez bien que nous n'avons trouvé ni les comptes ni l'argent.

R. Ce n'est pas vrai !

La phrase avait été dite vivement, sans réflexion. Le juge prit un ton sévère et Lucien s'excusa.

D. Veuillez mieux observer votre langage et ne pas oublier à qui vous avez l'honneur de parler.

R. Je vous demande pardon, je veux dire que c'est impossible, et Claire elle-même vous attestera...

D. Belle attestation que le témoignage de votre complice.

R. Enfin cet argent ne s'est pas envolé !

D. Non, il a été volé.

R. Évidemment... et ce ne peut être que par l'assassin.

D. C'est précisément là ma conviction. Et puisque nous sommes si bien d'accord, nous n'avons plus qu'à nommer cet assassin tous les deux.

R. Cela !... je ne le peux pas... Depuis que j'ai appris le crime, je cherche et je ne trouve rien. Claire et moi, nous avons passé en revue tous les gens douteux, tous les débiteurs de mauvaise réputation, qui auraient pu avoir intérêt à le commettre ; nous nous le demandons en vain.

D. Sérieusement, vous n'avez pu mettre un nom en face d'aucune de vos suppositions ?

R. Un instant, elle a pensé à un méchant gars que son mari employait en Bourgogne... je ne me rappelle pas bien son nom.

D. N'est-ce pas de Farou que vous parlez?

R. Farou, oui, je crois que c'est cela.

D. Oh ! rassurez-vous... je l'ai soupçonné aussi d'avoir été l'instrument d'une volonté autre que la sienne. Mais il a eu un répondant que vous connaissez bien et dont nous ne pouvons suspecter l'honorabilité.

R. Qui donc ? si toutefois vous me permettez de vous le demander.

D. M. de Guébrignac.

R. C'est l'homme le plus droit que je connaisse. Mais lui ? Soupçonne-t-il quelqu'un ?

D. Oui.

R. Ah !

D. Lui et moi nous désignons le même individu.

R. Lequel ?

D. Allons, cessez de jouer ce rôle ridicule en face de la justice. Vous savez aussi bien que moi que c'est vous que nous accusons.

R. Moi !... moi !... M. de Guébrignac m'a accusé de... oh ! allons donc, c'est inadmissible. Que vous me soupçonniez, vous, qui ne me connaissez pas et qui devez quand même trouver un malfaiteur, je le comprends et je ne m'en étonne qu'à demi. Lorsque je l'ai su, je n'ai pas hésité et je suis accouru pour me défendre, mais lui !... oh !... je vous demande pardon, monsieur le juge, mais je ne vous crois pas. M. de Guébrignac n'a pas pu porter contre moi une telle accusation.

D. Je ne dis pas qu'il s'est fait votre dénonciateur. Mais il vous a vu accablé sous le poids des charges qui pèsent sur vous et, comme tous les gens de bonne foi, il vous croit coupable. Il en souffre beaucoup, cependant il a à peine osé vous défendre. C'est vainement d'ailleurs qu'il l'aurait tenté.

Le malheureux Lucien était en proie à des sentiments bien douloureux. Parti bravement pour combattre un soupçon, un nuage, voici qu'il voyait ce nuage prendre un corps, ce soupçon devenir une accusation, cette accusation l'étreindre et l'étouffer. Voici qu'un magistrat le traitait de « prévenu » ; qu'un vieux et honorable ami de sa famille le pensait écrasé par les charges accusatrices ;

qu'un juge lui parlait comme à un voleur, à un assassin.

Il sentait qu'il fallait se défendre. Il le voulait énergiquement d'ailleurs. Mais c'est pied à pied que le soupçon lui disputait le terrain et chaque pas fait en avant semblait l'enfoncer davantage, comme en un sable mouvant.

Tel, un infortuné, combattant dans l'obscurité contre des adversaires qui, à chaque cliquetis d'épée, à chaque tentative de défense, répondraient en resserrant davantage une corde invisible, des liens qui, à chaque nœud nouveau, se renfermeraient un peu plus, gêneraient les mouvements et finiraient par les annihiler.

— Voyons, monsieur, dit-il pourtant après un instant de réflexion, si j'étais coupable, est-ce que je n'aurais pas cherché à vous tromper? Au contraire, j'ai tout avoué de moi-même.

— Vous avez avoué ce que vous saviez être notoirement connu, vos relations adultères.

— Mais encore, je me serais enfui.

— Ne l'avez-vous donc pas fait?...

— Avec une femme, oui... mais je n'ai pas fui la justice, puisque me voici.

— C'est du cynisme, voilà tout, et vous n'espérez pas me donner le change.

— Enfin, monsieur, si j'étais le voleur, est-ce que j'aurais pris la peine de vous dire la somme que j'ai laissée?

— Il faut bien continuer la comédie commencée dès le premier jour.

— Mais c'est effrayant!... cette coïncidence épouvantable qui fait que, le jour même où nous quittons Paris, quelqu'un tue et vole le mari dont j'emmène la femme!

— C'est effrayant, en effet... pour vous, appuya-t-il.

Et comme Lucien restait immobile et sans répondre en face du juge, les yeux vagues, le regard fixe, pesant déjà dans son esprit les conséquences de la coïncidence vrai-

ment épouvantable (c'était le mot), qu'il venait de constater, la porte du cabinet du juge s'ouvrit.

Un garçon dit à mi-voix :

— La femme est là.

— Faites-la entrer, fit M. Feltrani.

Claire Fostin parut, à l'entrée du couloir, le visage troublé, les yeux mouillés de larmes, — entre deux agents en bourgeois.

Lucien releva la tête et poussa un cri.

Le juge les observait silencieusement.

XVI

CLAIRE FOSTIN

Claire Fostin avait vingt-huit ans.

C'était une belle blonde, dont les cheveux soyeux avaient de fauves et rougeâtres reflets, dont les yeux bruns lançaient de rapides éclairs, pendant que ses narines mobiles étaient incessamment agitées.

La bouche était jolie quoique un peu grande ; et les lèvres fortes et très rouges semblaient appeler les baisers de l'amant.

La femme était mince, point maigre pourtant. Bien campée d'ordinaire, elle se relevait encore en ce moment et paraissait braver le danger.

En somme, en l'apercevant, pâle et frémissante, on pressentait une sensuelle.

Son premier mot en entrant fut adressé au juge, qu'elle devina à son air d'autorité.

— Que me veut-on, demanda-t-elle brusquement, et de quel droit ces hommes ont-ils porté la main sur moi? Je ne veux pas qu'on m'arrête.

M. Feltrani s'était levé et allait répondre.

Lucien ne lui en laissa pas le temps.

— Claire, dit-il vivement, savez-vous de quoi l'on m'accuse ici? d'avoir tué votre mari.

— C'est un mensonge! s'écria-t-elle.

— Bien plus encore... on veut aussi que nous l'ayons volé.

— Oh! fit-elle avec indignation... quelle infamie!...

Mais le juge avait déjà repris la place véritable qui lui appartenait.

Froidement, mais avec un ton impérieux qui n'admettait pas la réplique, il dit :

— Nul autre que moi ne doit parler ici le premier. Souvenez-vous-en, Mora, et sachez que je ne suis pas votre dupe. Asseyez-vous l'un et l'autre, tenez-vous en silence et attendez que je vous adresse la parole.

Les deux amants obéirent; ils semblaient anéantis.

— Vous cherchez à établir une confusion entre le *moi* et le *nous*. Jusqu'ici je n'accuse pas madame d'avoir participé au vol. C'est vous seul qui en portez la responsabilité. Elle... a pu l'ignorer.

— Est-ce que je l'aurais aimé, s'il était ce que vous dites! interrompit violemment la femme.

— Voici que vous oubliez déjà la recommandation que je viens de vous faire. Je vais prendre le parti de vous séparer immédiatement et de vous interroger séparément.

Il fit signe aux deux agents qui avaient amené Claire :

— Gardez le prévenu à ma disposition dans la chambre de sûreté; vous, Mora, n'oubliez pas que vous êtes en état d'arrestation. Greffier, préparez les mandats de dépôt... Et vous, madame, demeurez ici.

— Moi aussi, je suis arrêtée? demanda-t-elle.

— Oui, madame.

Un rire qui sonnait faux fut sa seule réponse.

Alors, avant qu'on ait pu la retenir, elle se jeta dans

les bras de Lucien, lui couvrit le visage d'ardents baisers et dit à voix haute :

— Tu vois, Lucien, je ne voulais pas que tu reviennes, toi, j'avais bien raison... il fallait me laisser partir seule.

La poigne vigoureuse des agents mit fin à cette embrassade.

Claire Fostin et Lucien Mora étaient désormais séparés l'un de l'autre — et pour toujours.

La femme et le magistrat restaient seuls en présence.

D. Madame, nous n'avons plus de temps à perdre dans les préliminaires de l'instruction ; l'enquête qui dure depuis quinze jours a établi votre complicité, vous n'avez qu'à justifier de l'emploi de votre temps le jour du crime.

R. Mais puis-je savoir, au moins exactement, de quel crime vous prétendez que je suis complice?

D. Bien que cette question soit absolument oiseuse, je veux bien y répondre afin de préciser votre responsabilité. Vous êtes prévenue d'assassinat sur la personne de votre mari.

R. D'adultère, oui, je le reconnais. Quant à l'assassinat, je le nie énergiquement.

D. Je souhaite pour vous que votre défenseur parvienne à faire croire cela à messieurs les jurés, mais j'estime que sa tâche sera fort peu aisée.

L'épouvante se peignit sur les traits de la malheureuse.

R. Les jurés, dites-vous?... Vais-je donc passer en cour d'assises.

D. Sans aucun doute.

R. Mais, monsieur, je suis innocente de ce crime abominable, je vous le jure. Et Lucien, pas plus que moi, n'a versé le sang de mon mari.

D. Il est tout naturel que vous ne l'avouiez pas. Fort heureusement l'instruction peut se passer de vos aveux.

Le 30 avril, vous avez décidé vous-même que votre départ devait s'effectuer, le soir, par le train 8 h. 45, en compagnie de votre amant ?

R. Oui, monsieur.

D. Selon vous, quelle est la part de complicité qui incombe au valet de chambre Rémi, dans les événements du 30 avril ?

Elle le regardait sans répondre. Il reprit :

D. Vous êtes étonnée que nous sachions déjà tant de détails que vous deviez supposer ignorés ?

R. Je ne suis point étonnée. Rémi n'est qu'un bavard et un ivrogne.

D. Soit, mais ce bavard a parlé. Parlez à votre tour.

R. Résolue à partir, je m'occupais des préparatifs du voyage, lorsque j'ai été surprise par l'arrivée inopinée de ce valet. J'ai compris qu'une indiscrétion mettrait mon mari en éveil, m'empêcherait de fuir et pourrait avoir les conséquences les plus terribles. J'ai acheté le silence de ce Rémi. Il paraît que je ne l'ai pas payé assez cher.

D. Rémi est accusé, comme vous, de complicité dans le meurtre et le vol. Il a parlé pour se disculper et vous laisser toute la responsabilité.

R. Si quelqu'un a volé et tué, c'est lui... lorsqu'il a eu le champ libre.

D. Ce n'est pas la première fois que je vois des coupables, lorsqu'ils sont pris, se renvoyer ainsi le poids de leur faute. Le jury établira la part de culpabilité qui vous revient à chacun. Quant à vous, vous avez soigneusement éloigné ce jour-là votre autre domestique, la cuisinière.

R. Certainement ; je voulais quitter la maison, j'ai tâché qu'aucune indiscrétion ne m'en empêchât.

D. Je vois simplement que vous ne pouvez pas nier la préméditation.

R. Oh ! monsieur... vous dénaturez le sens de toutes les phrases que vous m'arrachez. J'avoue, sans hésitation si ce n'est sans honte, ma fuite de la maison conjugale. Mais jamais ! jamais ! il ne nous est venu à l'idée de rompre notre chaîne par un meurtre.

D. Malheureusement pour le système de défense que vous avez conçu ensemble, — et je m'aperçois qu'il sera difficile de vous en faire départir, — votre départ a eu lieu à huit heures quarante-cinq ; or si, à huit heures et quart, nous avons la preuve testimoniale que M. Fostin était vivant encore pendant que vos derniers apprêts se faisaient rapidement, nous avons aussi la certitude qu'avant huit heures et demie le crime était accompli.

R. Mais nous y sommes étrangers, monsieur... à huit heures et demie, j'étais bien loin de la maison de mon mari.

D. Vous, peut-être ; mais votre autre complice, Lucien Mora, y était encore.

R. Non, monsieur, il me rejoignait à ce moment à la gare du Nord, me trouvait dans un café écrivant une lettre à mon mari, la lisait et m'approuvait de l'envoyer.

D. Si Mora n'a que votre témoignage pour démontrer son alibi, ce témoignage est trop intéressé pour être pris en sérieuse considération. A huit heures et demie, Mora achevait l'œuvre arrêtée soit dans son esprit seul, soit de connivence avec vous, et il ne vous rejoignait qu'ensuite. Voilà ma conviction, voilà la vérité.

R. Mais, monsieur... il faut raisonner, et, bien que je perde un peu la tête en cet instant, — car c'est un réveil affreux après un bien doux rêve, — il me semble que votre accusation manque d'une base essentielle. M. Mora n'aurait pas eu le temps de faire tout ce que vous dites et de venir ensuite à la gare.

M. Feltrani sourit.

— Piètre objection... mais l'expérience a été faite, dix cochers ont suivi le même trajet, madame, sur les ordres que j'avais donnés; et il ne faut pas dix minutes, avec un bon cheval, pour franchir le fragment de la rue Lafayette qui va de la rue Le Peletier à la gare du Nord. Donc, résumons-nous : vous ne niez pas la préméditation, vous reconnaissez avoir payé la complicité de Rémi, vous niez simplement le meurtre et le vol.

— Je ne les nie pas seulement pour moi, mais aussi pour Lucien.

— Pour Lucien!... mais qu'en savez-vous?... fit gravement le juge en la regardant en face.

Cette simple question, dite lentement et d'une voix mesurée, tomba comme une lourde masse sur la tête de Claire. C'est par des paroles hésitantes, entrecoupées, balbutiées, qu'elle répondit :

— Mais je sais... je sais, que je ne me suis pas donnée à un voleur... que je n'aime pas un assassin!...

— Oui, peut-être avez-vous cru en la loyauté de votre amant; et, lorsque vous vous abandonniez à ses pressantes caresses, vous ne supposiez pas qu'il combinait de s'enrichir, aux dépens de l'homme dont il détruisait le bonheur.

Claire était haletante, le juge la dominait.

— Mais, monsieur, fit-elle en baissant les yeux... jamais Lucien n'eût osé m'avouer son amour, si je ne l'avais pour ainsi violenté!... jamais il n'eût parlé de fuir, si l'idée première n'était venue de moi. Il a simplement obéi à ma volonté.

— Il n'en est que plus adroit de n'avoir point parlé de ces choses avant vous. Il avait l'air d'obéir, lorsqu'il se faisait ordonner par vous ce qu'il désirait. Enfin, madame, je souhaite pour vous que ce soit ainsi et que

vous ayez été la dupe de votre amour. Autrement... c'est vous qui seriez l'inspiratrice du crime.

La jeune femme voyait, à chaque phrase de ce magistrat, qui pourtant s'efforçait de ne point parler trop durement, s'approfondir davantage l'abîme ouvert devant elle.

Une lueur d'espoir lui apparut encore.

— A Bruxelles, monsieur le juge, lorsque nous apprîmes tout à fait par hasard que les soupçons avaient pu se porter sur lui, il n'a pas hésité un instant. C'est lui qui me dit aussitôt : Il faut que je revienne, mon absence peut m'accuser, ma présence me justifiera.

— Cela prouve qu'il est très intelligent, voilà tout.

— Mais, coupable, il ne serait pas venu se livrer.

— Mais, voulant faire croire à son innocence, il ne pouvait pas se cacher plus longtemps.

— Alors, pourquoi ne m'a-t-il pas laissée partir seule? Une fois veuve, je voulais venir et il n'eût couru, lui, aucun danger.

— Pourquoi ? parce qu'il a craint que, seule, vous ne commettiez quelque imprudence dangereuse et compromettante, parce qu'il ne s'est fié qu'à lui, qu'à son adresse.

Chacune des reparties si vives du juge martelait le doute qui commençait à pénétrer dans l'esprit de Claire.

— Ce serait épouvantable !... résuma-t-elle enfin après un silence.

— La culpabilité de Lucien est évidente, madame, et elle repose sur des faits indéniables. La vôtre n'est, pour le moment, appuyée que sur des présomptions, ainsi que celle de votre valet de chambre. Mora est l'auteur principal, vous êtes ses deux complices. Telle est votre situation judiciaire à tous trois. Maintenant vous allez être conduite en prison jusqu'à l'époque du jugement.

Cette promiscuité avec Rémi, cet emprisonnement im-

médiat, ce doute sur Lucien, tout cela agissait à la fois sur l'esprit de Claire. La jeune femme n'était plus, au moment où elle fut emmenée hors du cabinet du juge, qu'un être inerte et sans volonté.

Avant d'être amené au dépôt, Lucien passa une seconde fois devant M. Feltrani.

— Mora, lui dit le juge, vous devriez avouer de vous-même où vous avez caché l'argent dérobé à M. Fostin.

— Monsieur, je repousse avec indignation une semblable accusation et je ne daigne pas y répondre.

— Le dédain est déplacé dans votre position, Mora... Je sais que, durant ces quinze jours, vous avez eu le loisir de le cacher en Belgique ou ailleurs. Mais l'accusation n'a pas besoin de cet argument-là, les éléments ne lui manquent pas.

— C'est bien, monsieur, je me défendrai.

Lucien, qui avait repris ses esprits pendant le temps qu'avait duré l'interrogatoire de Claire, fit cette réponse avec fermeté, mais le plus simplement du monde. Puis il sortit, sous l'escorte habituelle des détenus.

Le greffier pensa :

— C'est un gaillard très fort, qui donnera du mal en cour d'assises à M. le procureur, car il déclame à merveille. Il feint bien l'émotion et l'aplomb ne lui manque pas.

Mais M. Feltrani, qui songeait peut-être aux mêmes choses au même moment, préparait à ses trois coupables une surprise dramatique, la confrontation avec le cadavre mutilé de Fostin.

— Ils jouent la comédie admirablement, mais là, se dit-il, c'est bien le diable s'il n'en est pas un au moins qui se trahira.

XVII

LA CONFRONTATION

Lorsque les juges d'instruction ne parviennent pas à arracher par la persuasion ou par la finesse un aveu à leurs prévenus, ils emploient d'autres moyens.

Il en est qui manœuvrent par la menace, d'autres par la douceur. Quand ils trouvent une fibre sensible, l'amour d'une mère par exemple, ils s'en servent admirablement.

Certains, enfin, agissent sur l'imagination des inculpés ; et la mise en scène émouvante de la confrontation avec la victime a, bien souvent, arraché au coupable un cri de remords ou d'épouvante, sur lequel plusieurs enquêtes célèbres ont été basées tout entières.

Lorsque la victime est enterrée, lorsqu'il s'est écoulé, entre le crime et cette confrontation, de trop longs jours pour que le cadavre ait pu être conservé, il y a des exemples que certains juges, à tempérament évident d'auteur dramatique, ont simulé le mort par un mannequin à figure de cire admirablement modelée. Tous nos lecteurs se souviennent certainement que c'est ainsi qu'avait été reproduit le torse de la femme Lemanach, coupée en morceaux par Billoir.

Mais M. Feltrani n'eut pas besoin de se servir de l'imitation, le corps du malheureux Fostin était encore en très bon état de conservation deux semaines après le crime. On l'avait déposé à la Morgue, où les procédés employés dans les salles annexes, hors de la vue du public mais à la disposition des savants et des magistrats, arrivent à conserver certains cadavres, bien au delà de deux mois sans qu'ils cessent d'être reconnaissables, et plus longtemps encore sans qu'ils tombent en putréfaction.

Le juge fit lever les scellés de l'appartement du coulissier, rue Le Peletier, et donna les ordres nécessaires pour que la mise en présence des prévenus et de la victime fût entourée de tout l'appareil, pour ainsi dire théâtral, nécessaire pour que l'émotion des accusés fût portée à son comble.

C'est le brigadier Gondari, revenu de sa mission en Belgique, qui fut chargé de ce soin.

Au jour dit, Lucien Mora, Claire Fostin et Rémi furent extraits du Dépôt, séparément ; un agent de la sûreté, un employé de la prison et un garde de Paris accompagnaient chaque détenu ; on les fit monter en trois voitures et ils furent conduits rue Le Peletier.

On avait eu soin de ne les point avertir, ni de ce qui allait se passer, ni de l'endroit où ils étaient amenés.

La secousse morale préparatoire n'en fut que plus forte à l'arrivée du fiacre qui conduisait chacun d'eux.

Le docteur Nortil, accompagné du greffier M. Vilat et du commissaire de police, les attendait au bas de l'escalier, — tandis que le brigadier de la sûreté et le juge d'instruction les recevaient au premier étage et les faisaient entrer dans l'appartement.

Tout était préparé dans le cabinet même de M. Fostin, dont le corps, étendu comme il était lorsqu'on l'avait trouvé le 30 avril, devait rester recouvert d'un tapis

sombre, jusqu'au moment choisi par M. Feltrani pour l'expérience décisive qu'il voulait tenter.

Rémi, lui, dès qu'il reconnut la maison, commença à pleurer et ne cessa de verser d'abondantes larmes tout le temps qu'il y resta. Pressé de questions, mis en face de Claire et de Lucien, on ne put tirer de lui autre chose que des sanglots et cette phrase vingt fois répétée :

— J'ai dit la vérité !... j'ai dit la vérité !...

Mais que se passait-il dans l'âme de Claire?

A peine avait-elle franchi le seuil de cet appartement — le sien — qu'elle devint d'une pâleur effrayante et qu'elle fut prise d'un tremblement nerveux. Était-ce de la peur ? ou bien un état maladif qu'elle ne pouvait dominer ? Elle observait tout, suivait de l'œil les portes ouvertes par les agents, scrutait du regard les profondeurs des couloirs et des chambres.

Voilà donc ce logis conjugal, où l'affection de son mari l'avait faite autrefois reine et heureuse !

Elle revoyait ce temps passé où, sur un simple caprice, on changeait un ameublement. Il était là, sous ses yeux, ce grand canapé du salon avec ses tapisseries Louis XV, dont elle avait eu si grande envie, un soir en passant devant un magasin, et que Fostin avait acheté le lendemain.

Puis sa chambre, le réduit où plus tard elle cherchait à s'isoler, lorsque l'amour coupable avait pris le dessus.

C'était quatre années de sa vie, écoulées au milieu de ces murailles et de ces tentures, quatre années avec leurs bons et leurs mauvais jours, leurs faiblesses et leurs lâchetés, leurs tendresses et leurs amours, qui repassaient rapidement devant ses yeux et dans son souvenir.

Là, derrière cette porte, un soir, Lucien lui avait pris un baiser et son mari n'était pas à trois pas d'eux, elle avait eu bien peur. Mais peu à peu, ces frayeurs mêmes étaient devenues autant d'âpres sensations qu'elle recher-

chait par la suite, avec le même soin qu'elle avait mis à les éviter auparavant.

Et comment revoyait-elle tout cela ? Comment revenait-elle pour la première fois en ce lieu?...

Sous l'escorte d'agents de la police, sous les yeux d'un magistrat sévère, sous la terrible accusation de complicité dans un meurtre !

Elle se demandait parfois si ce n'était pas un rêve, un horrible rêve en tous cas.

Mais elle entendait chuchoter les agents et les gardes ; elle voyait le juge donner des ordres à voix basse ; le grincement de la plume du greffier arrivait jusqu'à son oreille, accompagnant les réponses lourdement naïves de Rémi et ses sanglots d'enfant qui a peur. Donc elle ne rêvait pas. C'était bien la réalité, l'effrayante réalité.

Tout à coup, on ouvrit la porte qui donnait sur les bureaux. Elle aperçut Lucien, — Lucien qu'elle n'avait pas vu depuis leur arrestation, — son amant adoré, celui pour lequel elle était partie, sacrifiant tout, son foyer, son honneur, sa réputation, tout... jusqu'à la vie de son mari !...

Et Lucien était un assassin, le juge l'avait dit, il l'avait prouvé minute par minute, — et elle l'avait compris.

Que faisait-il à présent, en face d'elle ?

On l'avait placé dans son bureau d'autrefois, derrière ce grillage où, si souvent, un coup d'œil tendre et furtif avait été le chercher.

Il était là, pâle et blême, mais conservant son beau regard, fier et hardi.

Ces messieurs de la justice faisaient sans doute quelque chose d'utile, puisqu'on entendait la voix grave et mesurée de M. Feltrani interrogeant, puis la voix mâle et troublée de Lucien répondant de temps en temps.

— Voilà, disait maintenant le premier, voilà ce qui

vous condamne jusqu'à l'évidence. Nous venons, M. le commissaire et moi, de lacérer sur le brouillard, le grand-livre et le livre de caisse, le même nombre de pages que vous; nous avons déchiré les feuillets volants placés devant les autres employés, cherché même un peu les dates pour ne pas nous tromper; et, en une minute vingt secondes, tout cela était terminé, les feuilles étaient ployées dans nos poches, prêtes à être brûlées lorsqu'on sera hors d'ici. Donc, un homme aussi expert que vous, le caissier, n'a pas pu mettre plus de temps que nous n'en avons mis nous-mêmes pour détruire la comptabilité. Ce n'est pas cette minute et demie qui a pu vous empêcher de rejoindre à temps votre complice, qui avait pu d'ailleurs prendre à l'avance vos deux billets au guichet des voyageurs.

Claire entendait cela, mais Lucien parlait sans doute à voix basse, car ce fut encore le juge qui dit :

— Peu m'importe le temps qu'il faut pour fermer la caisse avec le mot et le secret, etc., etc. Tout cela était fait bien avant huit heures un quart, dès que les cinq employés sont partis. Vous êtes resté seul, prétextant le travail à faire. Je vous démontre assez clairement, je crois, le travail que vous avez fait.

— Mais cette arme dont vous parlez, ripostait Lucien, ce rasoir, je ne pouvais pas l'avoir sous la main, ni dans le bureau de M. Fostin. Il a donc fallu aller le chercher dans son cabinet de toilette, puisque vous avez reconnu que c'était le sien.

— Insensé! vous établissez vous-même la préméditation... Oui, certes, il l'a fallu, et c'est là sans doute qu'un de vos complices vous a servi. Elle ou lui vous l'a remis en cachette, à moins que vous n'ayez été le chercher d'avance dans l'après-midi. Vous étiez bien dans la chambre de la femme Fostin lorsque Rémi est

revenu de la rue Tronchet! Qui donc vous a empêché à ce moment de prendre l'arme, soit en la dérobant, soit en la recevant des mains de votre maîtresse?

— Enfin, M. Fostin était solide, que diable! Et je n'ai jamais tué, moi! il se serait défendu, il aurait lutté!... C'est absurde.

Claire écoutait et ces détails pratiques, ayant trait à l'assassinat, lui faisaient froid à entendre.

— Vraiment, Mora, reprit le juge, vous nous prenez pour de crédules enfants. Vous partez; vous enlevez la femme de votre patron; vous avez au préalable mis 112,000 francs à l'abri, — en billets de banque, cela tient parfaitement dans une poche, à peine est-elle un peu gonflée, et c'est tout. Puis, excité par la femme peut-être, ou simplement poussé par le désir de voir votre ennemi hors d'état de nuire — vous deviez le haïr cet homme, naturellement — vous quittez votre bureau et vous entrez dans le sien...

Ici, tout le lugubre cortège exécuta ce que disait le juge. M. Feltrani, suivi de Gondari et de Lucien, pénétrait dans le cabinet de Fostin. Les agents gardaient toutes les issues, — sauf la porte du petit salon algérien qui ouvre aussi sur ce cabinet. De sa chambre, Claire entendait, mais confusément; elle en sortit, toujours sous la garde des agents, et se rapprocha jusqu'à l'entrée même du cabinet de son mari, — dont le cadavre était encore caché.

Le juge continuait sa sinistre démonstration.

— M. Fostin est assis là... Gondari, asseyez-vous à sa place, penché et comme travaillant.

Le Corse obéit.

M. Feltrani, joignant l'action à la parole, dit :

— Vous lui soulevez brusquement la tête et vous frappez à la gorge.

Gondari, qui évidemment avait répété la scène avec M. Feltrani avant l'arrivée des prévenus, simule la vérité. Il pousse un cri et tombe à terre; mais en tombant, il se glisse sous la table et arrache vivement le tapis vert jeté sur le cadavre réel de M. Fostin, qui se trouve ainsi tout à fait en vue.

Si bien qu'à son cri théâtral, répondent simultanément deux autres cris, bien véritables ceux-là, poussés par Claire et Lucien.

Le coup de scène était rapide, effrayant et inattendu pour les spectateurs principaux.

Le corps gisait en face de Lucien qui, en proie à une violente émotion, recula jusqu'à la porte en l'apercevant et en criant :

— Oh ! c'est affreux ! c'est affreux !

Claire, curieusement, avait avancé la tête jusque dans le cabinet. Dès que l'appareil scénique préparé par l'agent corse eut découvert le cadavre de son mari, elle entra tout à fait, regarda terrifiée ce visage de marbre et cette plaie béante ; puis, jetant un regard affolé sur Lucien, elle poussa un râle douloureux et tomba évanouie.

Rémi ne cessait pas de pleurer ; seulement il pleurait d'autant plus fort qu'il était plus effrayé.

M. Feltrani les observait tous, mais surtout Lucien, dont le regard épouvanté restait fixé sur le cadavre subitement démasqué.

Il avait réellement peur. Ses dents claquaient. Les yeux sortaient de la tête, démesurément ouverts.

Le juge d'instruction et le commissaire de police considérèrent cette sensation comme un aveu suffisant.

La confrontation avait réussi.

XVIII

SUITES D'UNE ÉMOTION

Sur l'ordre du juge, les agents saisirent vigoureusement Lucien qui, d'ailleurs, était incapable de résister.

Rémi, chancelant, le suivit.

Et tous deux furent réintégrés dans leurs cellules, sous la surveillance des gardes et du commissaire. Ils n'en devaient plus sortir que pour aller à la cour d'assises.

Mais Claire demeura longtemps sans connaissance.

Le juge et le docteur Nortil étaient seuls restés auprès d'elle, les derniers agents attendant dans l'antichambre.

C'était elle, évidemment, qui avait subi la plus forte impression.

Donc, c'était d'elle qu'on espérait obtenir les plus utiles révélations.

Le docteur s'empressait auprès de madame Fostin, lui faisant respirer des sels anglais extrêmement violents, sans qu'un résultat appréciable fût encore observé.

Il lui desserra les dents et lui fit ingurgiter de force quelques gouttes d'un puissant cordial.

Enfin un spasme se produisit.

La vie allait revenir ; la chaleur reparaissait avec quel-

ques teintes rosées sur le visage, qui était resté jusque-là d'une pâleur mortelle ; les lèvres se teintaient de sang; encore quelques minutes et la syncope allait cesser.

M. Feltrani était penché en face d'elle, guettant anxieux son premier regard et ses premières paroles, afin d'y saisir un aveu décisif pour son enquête, et tout prêt à se servir de l'émoi de cette malheureuse, pour jeter une dangereuse question à ses esprits renaissants.

On avait relevé Claire et on l'avait déposée sur un petit pouff, le seul meuble féminin de ce cabinet de travail, — un siège sur lequel bien souvent, autrefois, elle était venue s'asseoir et broder, pendant que son mari alignait des chiffres. Le pouff était en face du bureau.

En ouvrant les yeux, c'était la place occupée d'ordinaire par Fostin qu'elle devait apercevoir tout d'abord.

Bientôt sa paupière s'entr'ouvrit.

Elle jeta tout autour d'elle un regard circulaire qui semblait ne rien voir.

Tout à coup ses deux yeux demeurèrent rivés, avec une étrange fixité, sur l'endroit où, une demi-heure auparavant, elle avait vu le corps de Fostin dans la rigidité de la mort.

Le cadavre avait été enlevé par Gondari, pendant son long évanouissement ; mais pour elle, pour elle seule, il y était toujours.

Elle murmurait des mots qu'on n'entendait pas.

Pour saisir le sens de ce qu'elle se disait ainsi à elle-même, il fallut que le juge rapprochât son oreille et prêtât la plus grande attention. Et encore c'est à peine s'il entendit.

Elle disait :

— Il l'a tué.

Mais comme elle répétait constamment cette phrase,

avec la monotonie du refrain d'une ballade allemande; le docteur l'entendit aussi à la fin.

M. Feltrani était vainqueur sur toute la ligne.

C'étaient, à la fois, un aveu et une accusation qu'il enregistrait.

Et ces courtes syllabes devaient faire tomber la tête d'un homme, — ce triomphe tant recherché des procureurs et des juges d'instruction.

Il attendit, par humanité, quelques minutes encore pour laisser à madame Fostin le temps de se remettre un peu de cette rude secousse. Puis il l'interrogea.

— C'est bien de Lucien Mora, n'est-ce pas, madame, que vous parlez?

Elle ne le regarda pas, elle n'eut pas l'air de répondre, mais elle répéta d'une voix un peu plus forte :

— Il l'a tué.

Il insista davantage et appuya sur les mots :

— Vous dites, comme moi, comme nous tous, que Lucien Mora a tué Édouard Fostin?

Mais elle jeta vers le ciel un regard douloureux et, pour toute réponse, se cacha la tête dans les mains et sanglota.

Le docteur Nortil crut devoir intervenir.

— Monsieur Feltrani, cette pauvre femme est dans un état fébrile et nerveux qui ne laisse pas d'être inquiétant. La presser de questions, en un pareil moment, avec de telles instances, c'est lui infliger une torture morale inutile.

— Mais lorsqu'elle sera redevenue maîtresse d'elle-même et de sa pensée, objecta le juge, je me retrouverai en face d'une prévenue qui ne voudra pas plus avouer qu'auparavant. Je veux précisément profiter de son trouble actuel pour lui arracher la vérité. Au nom de la

justice, j'en ai le droit et le devoir, ajouta-t-il presque durement.

— Au nom de la science, riposta le docteur sévèrement, moi j'ai le devoir et le droit de vous prier de ne point insister plus longtemps.

Les deux hommes se regardèrent comme s'ils se défiaient.

Mais l'humanité l'emporta et M. Feltrani reprit avec un sourire d'acquiescement qu'il s'efforçait de rendre gracieux :

— Soit, docteur, je cède. Aussi bien, vous avez entendu comme moi la phrase que cette inculpée a prononcée à plusieurs reprises et qui condamne nettement son complice. Mon instruction n'a pas besoin d'autre chose désormais.

— Je suis heureux de ne pas gêner, de ne pas contrecarrer votre enquête, mais je vous assure que cette femme n'est pas en état de vous comprendre. La vue, si subite et si inattendue de ce cadavre avec sa blessure au cou, l'a trop profondément impressionnée. Tenez, regardez-la, elle ne nous entend même pas.

C'était vrai.

Claire paraissait étrangère à ce qui se passait, pourtant si près d'elle, et où il n'était question que d'elle.

Les sanglots avaient cessé.

Mais sa figure demeurait cachée dans ses mains et se détournait du spectacle qui venait de la frapper avec tant de force.

Elle avait beau fermer les yeux, elle avait beau laisser ses mains sur son visage, elle avait beau tourner la tête et éviter de regarder du côté du bureau... elle ne cessait de voir l'œil vitreux de son mari, la trace rouge, la face décolorée et le corps étendu devant elle.

— Nos agents sont là, dit le juge, je vais donner l'ordre

qu'on la remette en voiture et qu'on la ramène dans sa prison.

Le docteur secoua la tête d'un geste négatif.

— C'est à l'infirmerie qu'il faut la transporter et je vous demande même la permission de ne pas la quitter encore. Cette immobilité... ce silence... enfin je suis très préoccupé.

— Que craignez-vous ?

— Je ne sais !... j'ai besoin de l'observer encore.

— Il sera fait comme vous le désirez, docteur ; nous ne sommes pas des bourreaux, fit M. Feltrani en souriant.

— Hélas ! le mal est peut-être fait déjà, pensa le docteur Nortil.

M. le juge d'instruction se retira. Pour lui, son enquête était terminée.

Elle l'était si bien d'ailleurs qu'il n'eut plus qu'à rédiger son travail et à clore son dossier ; la chambre des mises en accusation adopta ses conclusions et le parquet fit inscrire l'affaire pour la prochaine session des assises de la Seine.

Lucien Mora, comme auteur principal, Claire Fostin et Rémi Lardeau, comme complices, avaient à rendre compte à la justice du meurtre du coulissier Édouard Fostin, commis avec les circonstances aggravantes que l'on sait : vol, préméditation ; — plus celles qui résultaient pour les deux hommes de leur situation d'employés à gages dans la maison, pour la femme de l'adultère et de l'abandon du domicile conjugal.

Pendant que M. le juge Feltrani, qui est fort content de lui et qui a bien gagné quelques jours de repos, rentre dans son cabinet et va terminer sa besogne, voyons ce que devient Claire Fostin, qu'il a laissée sous la garde de de M. Nortil et des agents.

La malheureuse femme a d'abord paru anéantie ; les

bras ballants, les jambes sans force, la tête penchée et retombant sur les épaules ou la poitrine comme si elle ne tenait que par un fil, — elle a été littéralement portée jusqu'au fiacre qui l'avait amenée.

Là, le médecin a pris, en face d'elle, la place de l'agent qui est monté avec le cocher.

Durant le trajet de la rue Le Peletier à la prison, elle n'a pas bougé, elle semblait sommeiller.

Mais toujours on eût dit que les membres n'étaient pour ainsi dire plus attachés au tronc. C'est l'impression produite par la vue de certains condamnés à mort, au moment du supplice. Les journaux racontent qu'il a fallu les porter et qu'ils étaient plus morts que vifs ; et ceux qui les ont vus peuvent dire qu'en réalité ils ne peuvent se tenir debout ; les bras, les jambes, la tête, tout cela flotte indécis ; il n'y a plus de volonté, plus de muscles, plus de lien. Si on ne les soutenait, ils tomberaient affaissés. Tel était l'état de Claire en ce moment.

Cette prostration exagérée dura un assez longtemps.

Elle était étendue, dans un lit de l'infirmerie, placé dans une chambre de sûreté. A ses côtés veillait une sœur de Saint-Joseph, l'ordre des prisons. Dans la chambre se tenait un surveillant, à la tunique noire portant l'étoile au collet.

Le docteur avait recommandé beaucoup de chaleur, car les mains et les pieds de la malade étaient glacés ; le sang avait quitté les extrémités et pouvait dangereusement affluer, soit au cœur, soit au cerveau, déterminant dans le dernier cas la congestion et dans l'autre l'étouffement.

Toutes ses prescriptions étaient obéies. Lui-même n'avait pas voulu s'en aller, poussé par le respect de sa profession, avant que l'état de prostration eût cessé.

Vers le soir, après trois heures d'un anéantissement

de l'être qui ressemblait déjà à la mort, cet état fit brusquement place à l'agitation la plus bruyante et la plus exaltée.

Claire avait le délire.

Elle prononçait des paroles sans suite, tenait des propos incohérents. Aux questions doucement posées par le médecin et la sœur, elle ripostait par des rires sonores, secs et nerveux ou par des bordées d'injures. On lui demandait si elle avait soif, elle répondait en parlant de sa mère et en racontant son mariage.

De Lucien, pas un mot.

Dans toutes ses divagations, elle ne parlait plus que de son mari, qu'elle disait attendre et qui lui avait pardonné.

Le nom même de l'amant n'était pas prononcé.

Mais chaque fois qu'on ouvrait la porte, elle regardait et demandait son mari.

Claire avait-elle oublié, dans sa fièvre, cet entraînant affollement d'amour, qui l'avait amenée à tout quitter pour suivre l'amant chéri ? Il faut le croire, car ni ce jour-là, ni le lendemain, elle ne parla de lui.

Le docteur avait ordonné un peu de nourriture légère, des calmants et des soporifiques.

Claire mangea, but et dormit.

Elle paraissait en conséquence remise du violent trouble éprouvé la veille.

Cependant lorsque le médecin revint le lendemain, il hocha la tête d'un air peiné.

Elle était souriante, le visage était reposé, mais les yeux brillaient d'un éclat extraordinaire.

— Elle est bien douce et bien obéissante, dit la sœur qui avait passé la nuit et la matinée auprès d'elle, mais on dirait par moment qu'elle est folle.

M. Nortil demeura un quart d'heure dans cette chambre d'infirmerie à causer avec sa malade.

Puis il prit une plume et écrivit.

Ce n'était point une ordonnance, c'était un billet, court et concis, qu'il fit remettre au juge d'instruction et qui disait simplement ceci :

« 20 mai.

» Monsieur le juge,

» J'ai l'honneur de vous informer que l'inculpée Claire Fostin ne peut point passer devant la cour d'assises, car elle vient d'être frappée d'aliénation mentale.

» Veuillez la faire examiner par mes confrères spécialistes et prendre les mesures d'urgence que commande l'état de cette malheureuse femme.

» Veuillez agréer, etc.

« *Signé :* Dr Nortil. »

XIX

MAITRE D'HARVILLE-DESFOS

Cependant, les semaines s'étaient écoulées sans qu'il se soit produit d'amélioration dans l'état de Claire Fostin.

Les médecins aliénistes et légistes l'avaient examinée, soit successivement, soit ensemble, et tous s'étaient prononcés dans le même sens.

Elle était folle, irrémédiablement folle.

La secousse avait été trop forte. Claire avait d'abord été en proie à une nervosité excessive, motivée par la succession rapide des événements de sa vie ; puis la congestion sanguine n'avait pu la tuer, à cause surtout de sa jeunesse. Mais le cerveau avait reçu un ébranlement si violent, que la raison avait succombé sous ces influences concomittantes.

Claire n'avait plus conscience d'elle-même.

Elle ne se souvenait plus de rien, ni de la mort de Fostin, ni de la fuite de Lucien, ni de l'accusation, ni du cadavre.

Une seule pensée surnageait, — le pardon du mari.

Et elle vivait calme, heureuse, attendant sans cesse son retour.

Après les constatations et les rapports des docteurs, il avait bien fallu que l'accusation renonçât à poursuivre un être inconscient, qui n'ayant plus le sentiment de ses actes, n'en pouvait plus, par conséquent, endosser la responsabilité.

Légalement, la société n'avait plus rien à réclamer à une femme en démence.

Le parquet songeait à la faire interner, pour le restant de ses jours, à Bicêtre, à la Salpétrière ou dans telle autre des maisons de ce genre, asiles des déshérités, lorsqu'intervint M. de Guébrignac.

L'ancien maître des requêtes avait conservé toutes ses belles relations dans le monde officiel d'alors.

Nous avons vu déjà, par les lettres de présentation qui l'avaient amené auprès du juge Feltrani, qu'il était lié avec les personnages les plus importants du ministère de la justice.

Il mit en mouvement ses anciennes connaissances, ne marchanda ni pas, ni démarches et obtint une audience définitive du secrétaire général du ministre.

— Au cours de l'enquête, dit-il, j'ai éprouvé de bien grandes douleurs et M. le juge d'instruction m'a tenu un langage élevé. Je connaissais beaucoup le principal accusé de cette pénible affaire Fostin; c'est grâce à moi, à ma recommandation, qu'il est entré dans la maison où sont entrés avec lui la honte, la mort et le désespoir. Lorsque M. le juge m'a dit qu'on ne faisait pas toujours son devoir uniquement avec des sacrifices d'argent, je lui ai répondu que je me considérais comme moralement responsable, en quelque sorte, de la conduite de mon protégé et que je saurais bien trouver un mode d'expiation autre qu'une brèche à ma petite fortune. L'occasion se présente aujourd'hui. J'étais l'ami intime du mort, je suis resté son débiteur. Vous allez, selon la loi, faire enfermer

sa veuve, aliénée aujourd'hui, dans un des établissements de l'État. Avec les 48,000 francs que je dois à la succession et que je suis toujours prêt à payer, on pourrait constituer à cette femme, si cruellement punie par la Providence, un petit revenu qui permettrait de la séparer de la masse des folles et de la mettre à la pistole. Mais j'ai mieux que cela à offrir à la justice. Involontairement et indirectement j'ai créé le mal, je m'offre pour l'expier par un sacrifice de toutes les heures, de tous les instants; et je demande qu'on veuille bien me confier la pauvre veuve Fostin, puisque sa folie est douce, calme et point dangereuse. Les soins délicats et amis, qu'elle recevra chez moi, lui vaudront mieux que ceux qui lui seraient donnés dans une maison administrative.

C'était très beau de la part de M. de Guébrignac, dont on connaissait la position relativement modeste, mais c'était bien irrégulier.

Par bonheur, de hautes influences agirent jusque sur le ministre et on permit ce petit croc-en-jambe à la légalité stricte, en faveur du sentiment honorable qui guidait l'ex-maître des requêtes.

D'aucuns jugèrent même ses scrupules un peu exagérés ; mais son cœur d'honnête d'homme dut trouver une juste compensation au sacrifice qu'il s'imposait lorsque, peu de temps après, en pleine audience, le ministère public et la défense elle-même rendirent hommage à sa grande âme et le couvrirent littéralement de fleurs... de rhétorique.

La défense!... il nous faut bien en parler; Lucien Mora fut informé dans sa prison, après être resté quelque temps au secret, du dramatique incident qui préservait Claire de la honte de la cour d'assises. Il comprit que sa responsabilité allait augmenter, puisqu'il serait

seul en cause, et il se résolut à disputer sa vie et son honneur à l'instruction écrasante qui les accablait.

Il fit appeler un avocat, universellement et justement estimé, maître d'Harville-Desfos.

M. d'Harville était pour Lucien une bien vieille connaissance et un bien solide ami. Autrefois secrétaire de l'oncle, mort subitement alors qu'il était ambassadeur de France à Vienne, il avait renoncé au superbe avenir politique et diplomatique qui s'ouvrait devant lui, le jour où, interrogé officiellement sur la spoliation projetée des biens de la famille d'Orléans, il avait déclaré qu'un tel décret ne pouvait être rendu par le gouvernement impérial, car il serait entaché d'iniquité et d'illégalité.

Pour donner plus de poids à son opinion juridique, car c'était une véritable consultation qui lui avait été demandée, il envoya sa démission au ministère des affaires étrangères, lorsque l'Empire passa outre ; et, comme il avait fait son droit et avait passé sa thèse, il se fit inscrire comme avocat au barreau de Paris.

Le retentissement qui fut donné à sa noble conduite, joint à son talent incontestable de parole et de conseil, lui attirèrent en très peu de temps une clientèle nombreuse, appartenant aussi bien au parti de la monarchie orléaniste déchue qu'au parti libéral de la République naissante. Quelques riches légitimistes même vinrent à lui, attirés par son mérite, son indépendance et, par-dessus tout, par son renom universel de probité.

Ni pour or, ni pour argent, il n'eût consenti à plaider une cause, de la justesse de laquelle il n'eût pas été convaincu.

Sa simple intervention dans un procès prévenait bien souvent, et presque à leur insu, les juges en faveur de ses clients.

Sans insister davantage sur un personnage, important

mais épisodique de notre récit, nous résumerons dans un mot l'opinion générale des contemporains sur cet avocat :

— Maître d'Harville-Desfos est le type de l'honnête homme.

Tel est le défenseur dont Lucien sollicita le concours.

Avant d'accepter, Me d'Harville eut un long entretien avec lui, dans la prison.

— Comme tout le monde, j'ai lu, dit-il, dans les journaux, le crime dont il s'agit et les présomptions terribles accumulées contre toi. Il faut que tu me prennes ici non comme avocat, mais comme confesseur. Il faut que tu me dises toute la vérité.

— Mais je n'ai cessé de la leur crier, la vérité, fit Lucien avec l'accent du désespoir. Oui, j'étais l'amant de la femme ! Oui, j'ai perdu la tête au point de m'enfuir avec elle ! Mais là se borne ma faute ! Je ne suis ni un voleur, ni un assassin !... Et c'est d'un vol et d'un assassinat que l'on m'accuse.

— Voyons, calme-toi. Je te connais depuis l'enfance et chez ton oncle nous étions deux inséparables ; je t'ai donc vu de bien près pendant longtemps. J'ai pu, à maints détails, apprécier ta probité, ta rectitude et ta loyauté. Tu n'avais qu'une faiblesse, mais elle était grande, la femme... Est-ce que tu n'as pas subi une fatale influence féminine ? Est-ce que tu n'as pas éprouvé la haine pour le mari au point de le tuer dans un accès de passion jalouse ? Cela est vraisemblable, possible même, et peut à la rigueur être plaidé. Quant à la disparition de l'argent, je ne me l'explique pas encore, mais nous examinerons l'affaire ensemble et à loisir. Je te le répète, dis-moi tout.

— Je t'ai tout dit. Je suis la victime d'un épouvantable hasard ou d'une infernale machination, qui a amené un

meurtrier chez cet homme, juste à l'heure où j'enlevais sa femme. Je ne puis rien ajouter de plus.

— Entends-moi bien, Lucien : ce que je vais te dire est grave. Tu as aimé, tu as été affolé par une femme, soit ; c'est une faute humaine. Si tu as tué par jalousie, haine ou vengeance, je te défendrai! Je connais les passions des hommes aussi bien que les magistrats instructeurs ; et comme ce sont des *hommes* qui te jugeront, je sais ce qu'il faut leur dire, puisque je ressens comme eux. Mais si tu as touché à l'argent de ce mari, ne compte pas sur moi... je ne saurais pas te défendre, et d'ailleurs je ne le voudrais pas.

Lucien se leva et la main dans la main, l'œil dans l'œil, en honnête homme qui parle à un autre honnête homme, il dit :

— D'Harville, tu me connais, tu sais que j'ai sacrifié ma position passée, et la fortune et les relations de ma famille, pour ne pas manquer à ce qui a été mon devoir un jour, pour ne pas abandonner une fille pauvre que j'avais séduite. Tu sais aussi que j'ai un fils, mon petit Jean, qui sera un homme bientôt et dont le sort futur m'épouvante, si la justice humaine vient à se tromper. Eh bien! sur la mémoire de sa mère morte, sur sa vie à lui, sur tout ce que tu peux imaginer de plus saint et de sacré, sur ma conscience, je te jure que j'ai dit la vérité. Non, je n'ai pas tué. Quant à voler... je ne me défends même pas! est-ce que je voudrais laisser à mon cher fils un nom souillé de ces infamies-là?... Est-ce que c'est possible que je sois devenu un voleur, après avoir supporté la misère pour rester honnête et au moment où je ne la redoutais plus? Tu viens de me parler avec une loyale franchise qui me plaît et qui m'entraîne. Si j'avais tué un mari dont j'eusse été jaloux, je te l'avouerais immédiatement, car il est des crimes passionnels que l'on

peut regretter, mais dont on a moins à rougir. Je n'ai pas même cet aveu à te faire. Les erreurs de la justice se comptent par centaines dans l'histoire passée. Examine-moi bien, mon regard supportera le tien sans faiblir, tu es en face d'une de ces erreurs. L'instruction tout entière est basée sur une méprise. Tu peux me défendre, car je suis innocent.

Il y avait un tel accent de grandeur et de vérité dans le ton, dans l'allure, dans les paroles de Lucien, qu'à la fin Me d'Harville fut convaincu.

— Bien, voici ma main, donne-moi la tienne, et sache que je ne te la serrerais pas si je te croyais coupable.

Lucien pleura des larmes de joie.

Les deux hommes se mirent aussitôt à l'étude du dossier ; le prévenu raconta tout, l'avocat chercha beaucoup et finit par trouver.

— Au point de vue sentimental, phraséologique presque, je ne suis pas embarrassé. Mais je l'étais au point de vue pratique, car il n'y avait pas de lacune dans l'instruction et je crois que je viens d'en découvrir une.

— Laquelle? fit Lucien joyeux.

— Le valet de chambre est sorti, me dis-tu, pour aller chercher la voiture qui emmena madame Fostin la première à la gare. Il croit avoir laissé ouverte la porte de l'escalier de service... et, bien qu'il n'ait vu personne guetter sa sortie, j'estime que c'est par là et à ce moment que l'assassin est entré. Maintenant, quel est cet assassin ? Ce n'est pas à nous de le démontrer. C'est au ministère public. Il faut que moi, je fasse pénétrer le doute dans l'esprit des jurés, c'est là toute ma mission.

— Et ainsi tu obtiendras l'acquittement ?

— Je le tenterai du moins. Au revoir, Lucien, et si tes rêves ne sont pas hantés par l'image de la femme infortunée, qui n'a pu supporter le choc aussi fermement que

toi, dors en paix ! Ton ami te défendra et tout ce qui sera humainement possible pour te sauver, je te jure qu'il le fera !

La prison parut moins triste à Lucien ce soir-là ; c'est que sa sombre cellule avait été ensoleillée par un rayon d'espérance.

Quant à M^{e} d'Harville, il songeait en s'en allant que rien encore ne lui garantissait l'acquittement, que bien des présomptions au contraire s'élevaient contre Lucien, et que si, par malheur, la cour le condamnait, ce n'est pas lui seulement qui serait atteint par cet arrêt, mais encore son fils, le petit Jean.

Fils de condamné ! Jean Mora !... pauvre enfant ! quel poids sur toute une existence innocente !...

Et il se proposait, quoi qu'il arrivât, de voir cet enfant, de devenir son ami et, le cas échéant, de le protéger dans la vie contre le fatal préjugé qui s'attache en France à ce sinistre héritage.

XX

JEAN MORA

Maître d'Harville ne se trompait pas, quand il était effrayé des conséquences de la condamnation du père pour l'avenir de l'enfant.

Le procès n'était pas encore terminé, le verdict n'était pas rendu, les journaux seulement avaient annoncé l'affaire, et déjà le pauvre petit Jean Mora était, à sa pension comme au lycée, en butte aux injures et aux sarcasmes de ses camarades.

Des grands avaient lu les faits relatés dans les feuilles judiciaires, des externes en avaient même apporté des exemplaires. Et, avec cette dureté des enfants qui prélude si bien aux cruautés des hommes faits, Jean, qui seul ignorait tout, avait été mis en quarantaine.

Lorsque l'avocat vint le voir à la pension de la rue Saint-Lazare, l'enfant pleurait, isolé, dans un coin de la cour ; un de ses condisciples, plus spirituel à lui seul que tous les autres, avait déjà baptisé cette triste encoignure ; il l'appelait « la place de la Roquette ».

Et les autres de rire et de s'esclaffer, tout en jouant aux barres ou à la bloquette.

Le maître de la pension fit à Me d'Harville-Desfos l'accueil que la célébrité de son nom lui assurait partout où il se présentait, mais il ne lui dissimula point qu'il était très embarrassé et très chagriné.

Les parents des élèves savaient que le fils du caissier, qui allait passer en cour d'assises pour vol et assassinat, était dans sa maison ; et plusieurs d'entre eux avaient parlé déjà de retirer leurs enfants, ne voulant pas d'une telle promiscuité. C'était la ruine pour lui, s'il le conservait. Cet homme n'était point mauvais ; mais sa position, sa fortune dépendaient des scrupules et des préjugés des parents. Et il était bien forcé d'en tenir compte.

— Quoi ! dit Me d'Harville, ces gens sont tellement susceptibles !... mais si le père de Jean est acquitté ?...

— Est-ce qu'il peut l'être ? répliqua l'instituteur ; nous avons lu le résumé de l'accusation, il est effrayant... et d'ailleurs qui se chargerait de le défendre ?

— Mais, moi, monsieur... moi qui crois à son innocence.

— Vous !... malgré tant de preuves de sa culpabilité ?

— Je ne vois pas ces preuves ! C'est une question de sentiment.

— Ah ! dame ! s'il a la chance de vous avoir pour avocat, avec votre immense talent, vous pourrez peut-être le sauver. Mais on dira que c'est à vous seul que la gloire en revient et que vous avez fait acquitter un grand coupable. Dans tous les cas, je ne pourrai pas garder son fils ici, je vous ai suffisamment expliqué pourquoi ; avant huit jours, l'institution serait désertée et tous les parents auraient repris leurs enfants.

Que faire contre un préjugé ?

Le petit Jean était l'honneur de sa classe, c'était le plus intelligent des élèves, il était toujours parmi les trois ou quatre premiers à tous les cours ; — et simple-

ment, parce que son père était *accusé* d'un crime qu'il pouvait bien n'avoir pas commis, le voilà passé à l'état de brebis galeuse, le voilà pour ainsi dire chassé de la pension et du lycée !

Maître d'Harville n'hésita pas ; on n'est pas honnête homme pour rien.

Il emmena Jean Mora et l'installa chez lui, loin des méchants et des sots.

L'enfant avait treize ans.

A cet âge, on comprend déjà presque tout de la vie.

C'est volontairement et avec des larmes de reconnaissance qu'il avait suivi l'avocat, qu'il connaissait d'ailleurs.

S'étant bien rendu compte de l'intelligence sérieuse et précoce de Jean, Me d'Harville pensa que le mieux était de le mettre complètement au courant de la situation.

Et il lui donna à lire, un jour, tout le dossier de l'affaire Fostin, l'acte d'accusation rédigé d'après l'enquête de M. Feltrani, ses propres notes, sa réfutation, etc.

L'enfant lut très attentivement et demanda gravement ensuite :

— Ce que je viens de lire là, monsieur d'Harville, c'est un roman, une invention, où l'on a mis le nom véritable de mon père, n'est-ce pas ?

— Non, mon enfant, ce n'est point un roman, c'est un drame judiciaire qui aura son dénouement en cour d'assises.

— Mais ce n'est pas vrai, tout cela ! mon père n'a pas fait des choses pareilles, j'en suis bien sûr.

Me d'Harville l'embrassa pour cette bonne pensée.

Le fils n'avait pas douté de l'innocence de son père.

— Et où est mon père maintenant ?

— On l'a enfermé en prison jusqu'au jugement.

— Ah ! les autres disaient donc vrai quand ils me fai-

saient tant pleurer en pension! J'ai pourtant lu, dans bien des livres, qu'on avait souvent condamné des innocents. Pourquoi ne veulent-ils pas croire que mon père n'est point coupable?

— Parce que les hommes sont méchants, et que, lorsqu'il y a eu un crime, les gens de loi et de police veulent quand même en trouver l'auteur. Ils se croiraient déshonorés s'ils n'en inventaient pas un, lorsqu'ils ne découvrent pas le véritable.

— Mais c'est une action condamnable qu'ils commettent!

— Oui, certes.

— Eh bien! quel est donc le tribunal qui les en punit, eux?

— Il n'en est qu'un, celui de Dieu!...

— Hélas! Dieu est bien loin!... mais je lui demanderai d'empêcher que mon père soit victime de ces hommes.

— Parfois aussi l'opinion publique s'émeut lorsqu'on parvient à la persuader de l'iniquité d'une accusation.

— Mais vous, monsieur d'Harville, vous êtes déjà persuadé?

— Oui, mon enfant, puisque je me suis chargé de la défense de ton pauvre père.

L'enfant réfléchissait à chaque réponse. Ses grands yeux noirs, profonds comme ceux de son père, à qui il ressemblait déjà prodigieusement, reflétaient le calme stoïque de sa jeune âme, qui cherchait d'elle-même la vérité et la justice.

— Et vous direz aux juges, comme moi, n'est-ce pas, que tout cela n'est pas vrai et qu'il faut me rendre mon père?

— Oui, je le dirai.

— Alors ils vous croiront.

— Je l'espère.

— Vous n'en êtes donc pas sûr?

— Non. On n'est jamais certain de faire pénétrer la vérité dans des esprits faussés et prévenus.

— Ah! oui... c'est comme mon maître, qui n'a pas voulu me garder dans sa pension, parce que les autres élèves m'en voulaient. Je n'en étais pas la cause, mais c'est tout de même sur moi que tout est retombé. C'est une grosse injustice, cela, n'est-ce pas, monsieur d'Harville?

— Une des plus grosses que crée le sot préjugé.

— Mais, puisque j'ai été condamné, quoique innocent, à quitter la maison où je faisais mes études, mon père peut bien être condamné, quoique innocent aussi?

— C'est, hélas! une aventure à redouter.

— Soit! mais de même que vous m'avez réconforté par vos bonnes paroles, rendu le courage par votre douce amitié et élevé au-dessus des autres par votre hospitalité, est-ce que nous ne devons pas aller trouver mon père, le réconforter aussi et lui rendre le courage qui a pu l'abandonner?

— Jean, vous n'êtes pas un enfant, vous êtes un homme! dit Me d'Harville avec les larmes aux yeux. Votre père, mon ami, va être soumis à une rude épreuve, et je suis heureux que vous-même m'ayez demandé de l'aider à la subir.

— Pauvre père! je meurs d'envie de l'embrasser et de le voir dans la prison où l'ont mis ces méchants hommes.

Bientôt, grâce aux démarches de M. d'Harville, la permission nécessaire fut accordée; une entrevue fut ménagée entre le père et le fils.

Ce que fut leur entretien, est-il besoin de le raconter? Les douces effusions et les tendres baisers se décrivent-ils?

L'enfant dit à Lucien qu'il savait tout et qu'il le croyait innocent.

C'était déjà pour le père le plus touchant acquittement, puisqu'il venait de cette âme vierge, que la vie n'avait point encore flétrie et qui jugeait avec son cœur.

Le premier résultat de la visite de Jean et de M. d'Harville fut de fortifier l'âme de Mora, de lui donner la tranquillité d'esprit nécessaire pour envisager froidement sa position et la tactique de sa défense, pour se préparer à la lutte qu'il allait soutenir dans quelques jours.

— Courage et confiance, avait dit l'avocat en s'en allant, après les derniers embrassements de Jean et de Lucien.

Le courage ne manquait pas au prisonnier; quant à la confiance, c'était affaire à M. d'Harville de lui en inspirer.

Et nous devons dire que ce dernier avait d'autant plus de mérite à donner de l'espoir à son client, que lui-même n'en avait guère.

Il avait attentivement examiné le dossier, pesé les charges de l'accusation et, tout en se disant que Lucien n'avait pas menti dans leur première entrevue, tout en se souvenant de l'air de franchise avec lequel il lui avait parlé, en un mot tout en le croyant innocent, il ne se dissimulait pas les difficultés de la plaidoirie.

La lacune signalée par lui suffirait-elle? Ce n'était pas le tout que de semer le doute dans l'esprit des jurés, ne fallait-il pas aussi indiquer une autre piste à leur conviction ébranlée? Et laquelle? Farou? — Oui, c'est sur Farou qu'il va plaider. Mais là, le ministère public aura beau jeu, l'alibi est constaté par un si honorable témoignage!...

Un instant, maître d'Harville se demanda s'il n'y avait pas entente entre les deux témoins!... Mais cette pensée ne résistait pas à l'examen!... La conduite de M. de Gué-

brignac avait été trop admirable dans toute l'affaire, pour qu'il y eut chance de faire accepter une telle hypothèse par le jury.

La confrontation? Lucien avait éprouvé une violente émotion, mais n'était-ce pas naturel? Quinze jours après avoir enlevé la femme, il est mis en présence du cadavre du mari. Il y a là de quoi impressionner profondément un homme. Mais il était certain que l'accusation allait exploiter cette épouvante, pourtant bien explicable, du prévenu Mora.

Et puis, qu'est-ce que cette phrase échappée à une femme folle, *il l'a tué*, phrase que l'acte d'accusation signalait comme une charge accablante? Pouvait-on faire tomber une tête sur les propos d'une personne qui n'a plus sa raison!

L'homme qui a élevé son fils comme Lucien Mora a élevé le sien, l'homme qui a tout un passé honnête derrière lui, ne peut pas être tombé tout d'un coup au rang des meurtriers.

Tels étaient les éléments sur lesquels se basait la plaidoirie préparée.

L'émotion et la conviction devaient faire le reste.

Mais si l'émotion y était, la conviction lui manquait, car, malgré lui, le découragement persistant lui soufflait toujours cette désespérante pensée :

— Lucien est perdu, et j'aurai peut-être du mal à sauver sa tête.

Enfin le grand jour arriva.

Nous ne nous étendrons pas sur le jugement lui-même, après avoir donné de si longs développements à l'enquête.

Maître d'Harville fit des efforts inouïs pour faire acquitter Mora.

Mais la précision de l'instruction, les instants si minu-

tieusement étudiés de 8 h. 1/4 à 8 h. 3/4, la concordance établie par les témoignages réunis par M. Feltrani, l'évidence de la culpabilité de l'amant, la mort du mari à l'instant même où la femme fuyait, tout, jusqu'à la folie de Claire, châtiment divin qui précédait le châtiment humain, tout donna raison à l'enquête...

Et l'avocat fut vaincu !

Son talent n'obtint pour Lucien que les circonstances atténuantes, et le verdict sévère fit prononcer par la cour les travaux forcés à perpétuité.

Chancelant à la lecture de l'arrêt, Mora se releva et s'écria, s'adressant aux jurés :

— Sur la vie de mon fils je vous jure que vous vous trompez !... C'est un crime judiciaire que vous venez de commettre !...

Quant à Rémy, défendu par un jeune avocat d'office inconnu, il bénéficia, d'une part, du dramatique événement survenu à l'autre complice Claire ; d'autre part, de la sévérité des jurés qui ne voulurent voir qu'un seul coupable ; et il fut acquitté par six voix sur douze, c'est-à-dire à la minorité de faveur.

Lucien n'en eut que cinq pour lui. C'était la condamnation !...

. . . .

Maître d'Harville n'avait pas osé faire assister aux débats le petit Jean, qui attendait chez lui. En voyant l'avocat rentrer le visage baigné de larmes, l'enfant comprit.

— L'injustice a triomphé ! dit-il.

— Mon enfant, le nom que tu portes est un trop lourd fardeau pour tes faibles épaules. Désormais tu t'appelleras Jean d'Harville, si tu veux bien que je te serve de père.

— Monsieur d'Harville, je vous remercie parce que j'ai

besoin d'apprendre le combat de la vie et que, sous vos auspices, je sens que je deviendrai un homme. Mais quand je serai grand, mon existence aura un but unique, sur lequel ma pensée naissante demeurera éternellement fixée. Ce nom de Jean Mora que votre affection m'épargne la douleur de porter maintenant, je le reprendrai... lorsque je l'aurai réhabilité.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

BIEN MAL ACQUIS...

I

E PUR SI MUOVE

La vie a des lois inflexibles, que les intéressés qualifient de cruelles le jour où elles les atteignent, mais qui sont peut-être nécessaires pour que la désespérance ne règne pas en souveraine dans ce bas-monde.

Toujours en avant! telle est la règle de l'humanité. L'homme est donc condamné à ne pas regarder en arrière, à ne point stationner sur place, à ne s'absorber jamais dans son chagrin et à envisager toujours l'avenir et l'espoir.

Une grande douleur vous frappe aujourd'hui ; il semble que l'existence, qui subit un temps d'arrêt pour vous, va cesser aussi pour tous. Mais non! la vie n'arrête pas son labeur quotidien; et pendant que seul, isolé, vous enterrez, par exemple, un père qui était tout pour vous, Paris

continue de bruire et de travailler, de pleurer et de rire, de vivre en un mot.

Parce qu'un passant s'arrête et tombe, la foule n'en continue pas moins sa marche. On le range à l'écart, voilà tout, — heureux encore si cette foule ne le piétine pas. Est-ce que la gigantesque machine à vapeur cesse son mouvement parce qu'un grain de poussière s'est glissé dans ses puissants rouages? elle l'écrase et n'interrompt même pas son mouvement.

Vous voudriez que tout, hommes et choses, ressente le coup qui vous a frappé, vous, pauvre atome perdu dans l'immensité... Vous regardez autour de vous et vous voyez que le monde ne s'est pas effondré dans l'abîme de votre douleur particulière et infime! *E pur si muove*, disait Galilée.

Et pourtant elle tourne!...

Ainsi des héros de notre récit. Qu'y a-t-il de changé dans Paris? Rien.

Une femme est folle. Un homme est au bagne. Une de moins, un de plus, — et c'est tout. Deux unités sont supprimées dans le milliard des êtres occupés à travailler et à aimer... et c'est à peine si quelqu'un le sait auprès d'eux. Que quelques mois s'écoulent, et plus personne ne s'en souviendra. Paris aura continué de s'occuper de ses affaires et de ses plaisirs.

Un an encore... et si le fils du condamné avait conservé son nom, ce nom qui eut son heure de triste célébrité, est-il bien sûr que quelqu'un seulement puisse dire en l'entendant prononcer :

— Mora? on a un peu parlé de ça dernièrement... Au fait, qu'est-ce que c'est donc que Mora?

Et la terre continue de tourner!...

Voilà comment, sans que rien de saillant puisse les signaler, nous retrouvons en 1868 la plupart des per-

sonnages que nous avons connus dans la première partie de cette histoire.

M. Feltrani vient d'être décoré et il attend prochainement sa nomination à un siège de juge inamovible, qu'il vise depuis un certain temps au tribunal d'Aix. Magistrat consciencieux et intègre, il a bien mérité sa croix et bien gagné son avancement. Si Claire pouvait penser, si Lucien Mora pouvait se faire entendre des bas-fonds où il croupit maintenant, si l'enfant pouvait parler, peut-être un trio de malédictions viendrait-il troubler la quiétude de cet homme !... Mais la grande voix de l'opinion publique ne lui reproche rien, non plus que sa conscience ; il a fait son devoir envers la société, tant pis pour les grains de poussière écrasés dans l'engrenage ; nous l'avons dit : il faut que la machine marche quand même !

Qu'est-ce que Claire, aujourd'hui ?

Un cerveau sans l'étincelle divine, une matière inerte, une chose... Elle ne vit que de la vie végétative ; et l'homme bienfaisant, qui a recueilli les restes animés de ce qui fut une femme, a poussé la bonté d'âme jusqu'à racheter en Bourgogne le petit château qui appartenait autrefois à M. Fostin, afin que la veuve puisse retrouver devant ses yeux sans reflet, devant ses souvenirs sans intelligence, quelques-uns des endroits où elle vécut — quand elle existait — avec celui dont sa pensée absente attend le retour et bénit le pardon.

Qu'est-ce que Lucien Mora à présent ?

Rien... un forçat.

Moins que rien... un numéro.

Il n'a même plus de nom ; et, seul, un fonctionnaire qui a de gros livres dans son bureau pourrait l'appeler par son nom, si toutefois il se donnait la peine d'ouvrir les registres et de consulter le dossier. Mais pourquoi

faire d'ailleurs? C'est bien inutile. Ce numéro se conduit bien et n'attire jamais l'attention des surveillants. Ce numéro se lève, mange, travaille et dort aux heures prescrites par le règlement du bagne. Personne ne s'en occupera jamais. Peut-être, sous cette veste et sous ce bonnet, uniforme infamant, y a-t-il un être humain qui pense, qui se souvient et qui souffre? Bast!... qui le sait!... le numéro répond toujours à l'appel. S'il est pâle, c'est que la nourriture actuelle est moins riche que celle qu'il prenait dans le monde; s'il est affaibli, c'est que les travaux forcés le fatiguent; et s'il doit mourir bientôt, parbleu! c'est que son heure est venue.

Du reste, l'aumônier est là et c'est son service de s'occuper de ces choses.

Qu'est-ce que Jean Mora pour le moment?

Jean Mora n'existe même pas.

C'est Jean d'Harville qui achève ses études au collège Saite-Barbe.

Jean est demeuré l'élève studieux et réfléchi qu'il était. Seulement il est triste et sombre et ne partage point les jeux de ses condisciples. Il travaille constamment. C'est un piocheur, dit-on en parlant de lui; c'est un rond-de-cuir, font quelques-uns, les malins, ceux qui font rire leurs camarades.

Non. C'est une âme qui saigne, c'est un esprit qui ne veut jamais rester un seul instant sans aliment, afin de ne pas réfléchir trop longtemps sur le même sujet.

L'idée fixe peut amener une telle tension dans nos faibles cervelles humaines, que les ressorts s'en brisent et que la folie nous guette.

Jean le sait; il connaît l'histoire de Claire Fostin. Il ne veut pas devenir fou. Et chaque travail nouveau est pour lui une détente, une distraction, presque une récréation.

A l'âge où les autres s'amusent et courent lorsque les

heures d'étude sont terminées, lui, il trouve son repos dans une étude nouvelle.

Il travaille le droit, — quelques années avant l'époque où les jeunes gens le commencent. Il veut devenir un légiste, un jurisconsulte. Il veut connaître à fond l'arsenal des lois sociales.

Nous savons vers quel noble but tendent ses efforts ; et si M. d'Harville, qui se connaît en hommes, laisse faire ce gamin de quinze ans, c'est qu'il a vu mûrir, sous les feux du malheur immérité, cette sérieuse et précoce intelligence.

Faut-il maintenant nous occuper de Rémi ?

Bien heureux d'échapper à sa part de châtiment, si tant est qu'il fût complice d'un crime, il a disparu.

Son aventure en cour d'assises n'était pas faite pour lui servir de référence, de recommandation et pour l'aider à retrouver aisément une autre place de valet de chambre.

Le diable seul, qu'on tire si souvent par la queue, — ce qui doit le faire retourner bien souvent, — le diable sait comment Rémi vit aujourd'hui. Tout ce que nous en savons, nous, c'est qu'ivrogne il était et qu'ivrogne il est demeuré.

Il paraît qu'il n'a pas de quoi manger.

Pourtant il trouve de quoi boire.

Rémi est devenu un pilier des académies d'absinthe qui égaient la capitale française par leurs nombreux bocaux de couleurs — exactement comme les pharmaciens, — ce qui établirait, si elle avait besoin de l'être, une certaine corrélation entre ces deux corps d'état débitant, à titres divers quoique égaux, toutes sortes de produits chimiques et sophistiqués.

Quant à Farou, le sauvage philosophe n'a pas bougé de son coin de terre bourguignon. Du village de Couchey, où il est resté, il voit tous les jours devant lui le petit

château de l'Argilière, sur les confins de la commune limitrophe de Marsannay-la-Côte.

En élevant la voix, il pourrait se faire entendre de M. de Guébrignac, son voisin, le meilleur homme du pays, qui habite ce petit castel avec deux personnes : sa fille adorée, — la petite Jeanne, la millionnaire de l'avenir, qui va compter bientôt son huitième printemps, — et la folle dont il s'est chargé...

Rien n'est changé d'ailleurs dans la vie de labeur et de pauvreté de Farou.

Enfin, comme la bêtise humaine ne perd jamais ses droits, parlons un peu de M. Leuménier.

Depuis le procès Mora, le petit rentier rageur s'est bruyamment désabonné du *Constitutionnel.* Songez donc! son journal, son propre journal n'a pas voulu imprimer son nom en toutes lettres!... il s'est contenté, par discrétion et croyant bien faire, de l'indiquer par une initiale : M. L.

M. L!... comprend-on cela? alors que le bonhomme s'est démené comme Belzébuth dans un bénitier afin qu'on parle de lui, afin d'être imprimé vif!

Il en a lu plus de vingt, de ces infâmes journaux qui ont tous écorché le nom de ses pères et l'ont dénommé Meunier ou Lemonnier. Enfin ce féroce conservateur a fini par s'abonner au plus avancé des journaux du temps, au *Corsaire rouge!...*

Pourquoi, grand Dieu? adorerait-il ce qu'il a brûlé?...

Non... mais, rendant compte des débats, ce journal a dit :

« Un imbécile qui se trouvait là par hasard, un certain M. Leuménier a vu, etc. »

Ce n'était pas très aimable ; mais l'orthographe y était.

L'abonnement a suivi l'orthographe.

M. Leuménier était content, — comme Jenny l'ouvrière, — content de peu.

II

LE CHATEAU DE L'ARGILIÈRE

Le petit château de l'Argilière, habité par M. de Guébrignac et les siens, n'avait été, dans l'origine, qu'un rendez-vous de chasse, une simple résidence d'été, où parfois, sous Louis XIV, les anciens comtes de Marsannay devaient venir, non pour y demeurer, mais simplement pour s'y reposer.

En façade, se trouvait tout ce qui reste de l'ancienne construction, reconnaissable d'abord à sa vétusté, puis à son architecture du style pompeux de ce siècle de l'apparat, qui faisait *grand* même dans les petites choses.

Ce pavillon ancien, élevé d'un seul étage que surmontaient les chambres de l'architecte Mansard, dites depuis mansardes, paraissait suffire à peine pour une petite famille, car il ne contenait que six chambres; mais en retrait, il dissimulait d'autres corps de bâtiment de date plus moderne, dans lesquels on pouvait donner l'hospitalité à dix-huit ou vingt personnes, y compris les gens.

Un beau jardin d'agrément l'entourait. En arrière et vers le village de Marsannay-la-Côte, se trouvaient les

communs, les cuisines, les écuries. Et de l'autre côté, vers la plaine, s'étendait le vignoble, dont la limite était seulement sur l'autre commune, le village de Couchey, précisément mitoyenne avec le domaine loué à Farou et dépendant aussi du château.

M. de Guébrignac avait très nettement accusé son intention de ne plus séjourner à Paris, qu'il paraissait avoir pris en horreur depuis les sinistres événements auxquels il s'était trouvé mêlé. Le fait est que les débats du procès de Mora, où il avait été cité comme témoin aussi bien par la défense que par le ministère public, n'avaient pas dû lui laisser de riants souvenirs. Il s'était attaché à éloigner de lui tout ce que ces souvenirs avaient de pénible ; et il avait ordonné qu'on évitât toujours de les lui rappeler. C'était bien assez de voir chaque jour, dans le jardin, passer l'ombre de Claire, qui, dans sa douce et paisible folie, ne parlait jamais des choses passées. M. de Guébrignac faisait son devoir jusqu'au bout, mais en avait en quelque sorte pris l'habitude.

Il avait retiré sa fille Jeanne de la pension, ou plutôt du couvent des Ursulines, où elle était élevée, et avait voulu se charger désormais de diriger l'éducation de cette enfant, qui ne le quittait pas d'un instant.

Mais comprenant bien qu'il ne pourrait seul y suffire, il s'était adjoint une gourvernante anglaise, une institutrice, mistress Gerton ; et il faut reconnaître qu'il avait eu la main heureuse et que le hasard l'avait bien servi.

Mistress Gerton est une femme de trente-cinq ans, demeurée veuve sans enfants et que la mort de son mari, — mangé par des sauvages peu scrupuleux, dans une colonie anglaise, où il était allé croyant faire fortune, — avait laissée brusquement dans l'isolement et la misère.

C'était une femme du monde, instruite et bien élevée, rigide comme un problème de géométrie et précise

comme les mathématiques ; mais cette raideur de principes et de tenue cachait une âme tendre, point trop sentimentale, et cependant capable d'attachement.

Elle se souvint de ce qu'on lui avait appris dans sa jeunesse et s'offrit pour l'enseigner à son tour.

Mais, comme elle n'avait pas eu le bonheur d'être mère et qu'elle était d'une nature propre à la *nursery* et à la maternité, elle se prit bientôt d'affection pour la charmante *baby*, la grandelette Jeanne qui lui fut confiée.

L'enfant et l'institutrice habitaient, dans les bâtiments nouveaux, un rez-de-chaussée donnant sur le jardin d'hiver ; il se composait de deux chambres avec cabinet de toilette et d'un petit salon, le tout égayé par un ameublement Louis XVI, de nuance tendre et d'un goût exquis.

M. de Guébrignac s'était réservé le vieux pavillon où se trouvaient sa chambre, tendue de damas bouton d'or, et son bureau, la pièce qu'il affectionnait le plus particulièrement.

Ce bureau était tout en style Louis XIII, orné de vieilles tapisseries, et le bijou en était un plafond en bois sculpté, dont les fines ciselures attiraient l'attention des connaisseurs.

Nous avons dit que M. de Guébrignac avait organisé sa vie de telle sorte qu'il se proposait de ne plus jamais retourner à Paris ; il l'avait bien montré lorsqu'aux approches de l'hiver il fit construire, en retour sur le jardin anglais et en face du village de Couchey, une vaste serre et une orangerie de trente mètres de long, que l'on venait admirer de tout le département.

S'étant installé ainsi de manière à ne pas redouter l'hiver, il avait fait achever l'arrangement du petit château par Tagini, l'antiquaire-artiste de Dijon ; c'est tout dire en un mot et cela signifie que l'habitation était à la fois de bon goût et artistement meublée.

Vivant là près de sa fille qui était tout pour lui, dans un milieu agréable, il semblait que M. de Guébrignac dût être très heureux; car sa fortune, encore insuffisante peut-être pour mener grand train à Paris, était une grosse richesse à la campagne. De plus, ses vignobles de Marsannay, le clos cultivé par Farou, et un autre terrain encore sur Gevrey, tout cela produisait dix mille livres net de revenu supplémentaire ; — et il avait acquis le tout à vil prix, lors de la vente ordonnée par la justice pour payer les frais du procès.

Matériellement donc, le châtelain de l'Argilière possédait tout ce qui peut constituer les éléments du bonheur en ce monde, de l'argent en quantité suffisante, une belle propriété et un immense amour paternel, pour occuper son cœur cinquantenaire. D'où vient donc qu'il était sombre, triste, agité ? D'où vient qu'il avait plus vieilli depuis deux ans que dans les dix années précédentes ?

Jamais il ne supportait d'être seul un instant; levé avant le jour, on eût dit qu'il ne dormait pas ; il s'occupait immédiatement de tout surveiller dans sa maison ; il cherchait à n'avoir pas une minute de tranquillité et de solitude où il lui fût permis de s'isoler et de penser.

Le soir, il fallait que Jeanne fût déjà profondément endormie, et que mistress Gerton sonnât les cloches, — comme disait Barbier, le vigneron, — pour que le maître du logis s'aperçût que, derrière son pince-nez immuable, les yeux de l'institutrice se fermaient involontairement et pour qu'il songeât à se retirer dans sa chambre.

Là, une lumière brillait toute la nuit ; il n'y avait pas d'exemple que quelqu'un fût entré à une heure quelconque sans le trouver éveillé. Il ne se plaignait pourtant pas que le sommeil l'avait fui, mais il était évident que l'insomnie était devenue son état normal. Il lisait

beaucoup pendant les heures de nuit, quoi ? on ne peut pas le dire précisément, car au bout d'un an il savait sa bibliothèque par cœur ; il lisait tout, n'importe quoi, des romans et de l'histoire, des livres de science et même de l'économie politique ; il lisait constamment et ne dormait jamais.

Aussi, quand le jour paraissait et qu'il n'avait plus rien à faire dans sa propriété, ce qui lui arrivait souvent car il y consacrait la plus grande partie de son temps, il partait, à pied toujours, arpentant la campagne, les routes et les chemins de traverse.

Il était charitable et faisait beaucoup de bien. Dès qu'une infortune lui était signalée, le malheureux qu'on lui indiquait habitât-il un hameau éloigné, on était sûr de le voir arriver, exténué de fatigue parfois, mais la main ouverte toujours.

Il donnait à tous les pauvres sans distinction d'opinions politiques ni religieuses ; et déjà, le concert de bénédictions qu'il avait entendu à Paris pendant le procès de Mora, retrouvait son écho en Bourgogne.

Les sceptiques supposaient qu'il préparait le terrain pour une candidature qu'il mijotait sous cloche au conseil général, peut-être au Corps législatif.

La plupart des honnêtes gens n'y entendaient point malice et disaient simplement :

— C'est un homme de bien.

La forte tête du pays, le chef de l'opposition à monsieur le maire, le bourrelier voltairien qui ne saluait pas le curé, avait même dit un jour :

— Ah ! si tous les riches étaient comme celui-là !...

Mais personne ne lisait dans l'âme de M. de Guébrignac ; et nul ne le voyait, rentrant le soir, brisé par la marche, espérant trouver le repos, se jetant sur un fauteuil où une idée fixe semblait le tenir quand même

éveillé, et s'écriant quelquefois à pleine voix comme un apôtre, plein de repentir ou d'exaltation :

— Mon Dieu !... Mon Dieu !... Mon Dieu !...

Lorsqu'on parlait de l'amour des enfants et que mistress Gerton lui disait :

— Vous êtes un père heureux, vous du moins ; et si vous adorez votre fille, Jeanne vous le rend bien !

Il avait une façon, pleine de mystérieuses réticences, de répondre :

— Non, jamais les enfants ne pourront aimer leurs parents autant que ceux-ci les aiment. C'est un métier de dupe que font les pères. Ils donnent tout, tout... et plus encore ! et quand l'enfant est grand, s'il est homme, il aime une autre femme que sa mère... si elle est femme, elle aime un autre homme que son père. On ne devrait pas aimer ses enfants, car cet amour-là, comme les autres, peut vous rendre fou et ne donne pas en bonheur ce qu'il vous coûte en chagrin.

Pourquoi tant d'amertume dans le cœur de M. de Guébrignac ? Pourquoi tant de douleur dans sa vie ?

Et quel est le mystère qui plane sur cette existence, en apparence si pleine de quiétude ?

Nous allons le savoir, car voici Barbier, le vigneron, qui vient un soir et qui lui dit :

— Notre monsieur, je vous ai déjà dit plus de vingt fois qu'avec les soins et la culture que nous donnons au vignoble de l'Argilière, nous pourrions faire produire au domaine de Couchey le double de ce que Farou vous le loue, ou plutôt est censé vous le louer. Eh bien ! je lui en ai parlé, à lui aussi ; il est encore en retard de plus d'une année de son loyer... et il va venir vous demander si vous voulez résilier son bail à l'amiable.

Un sourire, un éclair de joie se peignit sur le visage assombri de M. de Guébrignac.

— Il demande à s'en aller ?... Vous savez que je ne veux renvoyer personne et que je n'emploierai pas l'huissier pour le chasser.

— Pardine ! tout le monde sait bien que vous êtes bon comme le blanc pain et que, si la Providence des pauvres gens a établi une succursale sur la terre, c'est chez vous qu'est son bureau. Mais Farou trouve peut-être qu'il y a assez longtemps qu'il en abuse. Ah ! ce n'est pas une grande perte que le pays fera, quand ce méchant gars partira et quand nous pourrons faire notre vin nous-mêmes sur sa terre. Il est là, faut-il le faire entrer ?

— Oui, dit vivement M. de Guébrignac, et laissez-nous.

Farou entre, va à la porte par où Barbier est sorti, s'assure que nul ne peut les entendre et, revenant vers le châtelain, dit à voix basse :

— Eh bien ! voilà deux ans de passés, je crois que j'y ai mis assez de patience et de ténacité pour que mon départ, à présent, n'éveille plus l'attention. Ne vous semble-t-il pas que le moment est enfin venu ?

— Oh ! oui, fait M. de Guébrignac, et j'attendais cette heure avec une pénible anxiété.

— L'argent est là ? demanda Farou.

— Toujours prêt, dans le même état que le premier jour... je n'y ai jamais touché, j'aurais eu peur qu'il me brûlât les doigts.

— A moi, ça ne me les brûlera pas, soyez tranquille, dit le paysan en tendant la main, dans laquelle l'autre mit une liasse de billets de banque que Farou compta lentement.

Il y avait cent douze billets de mille francs.

112 !... juste le compte déclaré par Lucien Mora !... juste le chiffre laissé par le caissier de M. Fostin, le jour de son départ !... le jour du crime !

Les derniers mots de Farou furent, en s'en allant :

— Allons ! adieu ! mon bon monsieur de Guébrignac, je partirai demain... oh ! en troisième classe, faut étonner personne... et je vous souhaite tout le bonheur que vous méritez.

— Je dormirai peut-être cette nuit ! pensait M. de Guébrignac.

III

CHACUN POUR SOI

Voilà donc expliquée l'énigme judiciaire de la rue Le Peletier ! Voilà donc connus les auteurs du crime dont Lucien Mora porte la peine, dont Claire Fostin subit le châtiment !

A première vue, il semble que l'odieux secret des deux complices nous a révélé son dernier mot. Et déjà, plus d'un a pensé que Farou vient de recevoir le prix du sang !

Eh bien ! non. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées et, pour que tout soit connu de nos lecteurs, il nous faut remonter en arrière et nous reporter à cette année 1866, où la Bourse fut si troublée et si agitée, par les premières nouvelles de la guerre qui eut à Sadowa son terrible dénouement.

A cette époque, nous le savons déjà, M. de Guébrignac spéculait un peu et se servait de l'intermédiaire de son ami, le coulissier Fostin.

— Ah ! avec vos relations, lui dit un jour celui-ci, vous devez pouvoir vous procurer de bons renseignements.

— Sur quoi ?

— Sur les événements politiques qui se préparent.

— Sans doute, j'ai un ami aux Affaires étrangères, qui est en situation de savoir bien des choses avant le public.

— C'est précisément ce qu'il faudrait. Le marché est en ce moment très inquiet, très sensible. Les prévisions des gens du métier ne se réalisent pas. Il y a, comme cela, à la Bourse, des périodes où les personnes étrangères à la spéculation ordinaire peuvent faire, en très peu de temps, de gros coups de filet.

— Vous savez bien que j'ai toujours eu peur de me lancer trop brusquement.

— Dans l'inconnu, oui, je vous comprends. Mais dans le connu, dans le certain, c'est différent. Tout homme, voyez-vous, tient une fois en sa vie l'occasion de s'enrichir et, s'il la laisse échapper, qui peut savoir quand elle se présentera de nouveau ? Qui peut même savoir si elle se représentera jamais ?

— Je pourrais m'enrichir vite ?

— Doubler votre fortune actuelle, la tripler même, ce n'est qu'une affaire de renseignements. On opère à coup sûr sur cent mille francs de rentes, ou sur les valeurs annexes qui suivent le mouvement... et vous voyez-vous dans un mois avec le million !

— Le million !... répétait M. de Guébrignac.

Ce mot-là trouble toujours un peu. Il y a dans ces miroitantes syllabes une griserie entraînante à laquelle peu d'hommes peuvent échapper. Il faudrait être singulièrement stoïque et étrangement désintéressé pour ne pas se laisser aller à cette idée que l'on peut gagner un million en un mois ! même en quinze jours !...

Que faut-il pour cela ?

Connaître une heure avant la corbeille, une heure

avant les gens de Bourse, la nouvelle diplomatique qui va faire monter la rente à des hauteurs vertigineuses.

Et alors, sans raison apparente, au nez des gogos ébahis, on achète, on achète encore, on achète toujours.

Puis, lorsque la nouvelle sera connue, lorsque la hausse prévue commencera, on prend position, on attend d'abord et on ne se décide à vendre que quand la différence est devenue colossale.

C'est bien simple.

Et si, comme M. de Guébrignac, on a une fille, une enfant dont on veut assurer le bonheur et la richesse dans l'avenir, on en arrive tout naturellement à se dire :

— Je ne ferai que ce coup de Bourse unique. Je réaliserai immédiatement après, et plus jamais je ne rejouerai. Mes 400,000 francs actuels seront devenus 800,000, puis 1,200,000 !... peut-être !... qui sait ?... Non, ce serait abuser de la chance, ce serait se jouer du sort ! N'allons pas si vite, dans mes prévisions un écart de 200,000 francs est possible. Supposons qu'il est certain. Oui, décidément, si j'arrive au million, je n'en demanderai pas davantage au hasard, Dieu des spéculations, et je m'arrêterai... La fortune de Jeanne sera faite !...

Le fabuliste n'a-t-il pas conté quelque part les rêves analogues de Perrette, la gente laitière ?

Mais M. de Guébrignac connaissait ses classiques et le bon La Fontaine ne lui était pas étranger.

Aussi se promettait-il, dans sa sagesse de fou, de bien observer sa route et de ne pas faire le faux pas, qui a renversé le pot-au-lait de Perrette.

C'est donc avec une certaine prudence qu'il s'enquit d'abord, aux Affaires étrangères, de l'état de la question allemande.

— Si vite que nous soyons informés, lui dit en confidence son ami, les dépêches que le ministre reçoit, de

nos ambassadeurs à Vienne et à Berlin, peuvent être devancées par celles que reçoivent à Paris les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse, de leurs ministres respectifs. Mais j'ai une intelligence dans la place. A l'une de ces deux ambassades, que je vous demande la permission de vous taire, j'ai copie confidentielle des dépêches, même privées et chiffrées. Je connais la grille et le chiffre ; et une grande maison de banque de Londres me paye fort cher les bons avis que vous venez demander à mon amitié.

M. de Guébrignac comprit.

— Votre amitié, fit-il, ne peut pas en souffrir. Nous partagerons les bénéfices que je réaliserai grâce à vos renseignements.

— Surtout de la discrétion, beaucoup de discrétion.

— Comptez sur moi, notre intérêt est commun.

Et, de fait, pendant les cinq premiers jours, le coulissier vendait ou achetait, les yeux fermés, d'après les ordres que lui donnait de Guébrignac un quart d'heure avant l'ouverture, sur les avis de son ami.

Contre toutes les prévisions que lui-même formait d'après l'allure des cours, de Guébrignac ne s'était pas une seule fois trompé.

— C'est superbe, lui dit Fostin ; vous ne jouez qu'à coup sûr et le résultat est déjà magnifique. Si vous continuez de la sorte, vous gagnerez dix mille francs par jour pendant la quinzaine.

Cela faisait 150,000 francs de bénéfices en vue ! Mais l'homme est insatiable.

Opérant avec une certaine réserve d'abord, il ne tarda pas à s'enhardir ; Fostin le suivait même assez volontiers sur ce terrain glissant.

— Puisque je joue à coup sûr, se répétait M. de Guébrignac, pourquoi ne pas jouer dix fois plus gros jeu ?...

Puisque l'occasion est unique, pourquoi ne pas la saisir ? De longtemps, sans doute, il ne surviendra de nouvelles complications politiques, sur lesquelles je sois aussi bien informé.

Et il s'abandonna à son étoile.

Mais au bout de huit jours de cette chance enivrante, qui lui faisait perdre la notion exacte des choses, un incident survint.

— Tout s'arrange subitement, apprit-il par une dépêche interceptée à l'ambassade, il n'y aura pas de guerre. A la hausse, à la hausse avec aplomb !

Hélas ! le soir, le chancelier prussien rompait brusquement la négociation entamée et la Bourse de Paris en ressentit le contre-coup par une baisse de panique, une de ces commotions qui font la traînée de poudre et font perdre jusqu'à un franc et plus en une seule séance, à nos bonnes vieilles rentes.

M. de Guébrignac perdait du coup une somme énorme, 400,000 francs.

Il en avait gagné 50,000 environ pendant les jours précédents. Restait une différence de 350,000 à régler ou à combler avant la liquidation.

Et quatre jours seulement le séparaient de cette date fatale.

Il prit un parti héroïque et se mit à jouer à la baisse, avec la même ardeur enragée qui l'avait poussé à la hausse auparavant.

C'était écrit !

La fatalité semblait s'en mêler.

Le lendemain, le même chancelier prussien qui semblait vouloir casser les vitres d'abord, venait à récipiscence.

C'était une comédie. Mais une note, parue dans tous

les journaux, reproduisait la dépêche pacifique qu'il adressait à son représentant à Vienne.

Toutes les Bourses d'Europe célébrèrent l'événement par une hausse inopinée, trop brusque, comme avait été la baisse précédente, mais indiquant bien la nature sensitive du marché financier, à la veille d'événements militaires qui allaient, un mois après, mettre le centre de l'Europe à feu et à sang.

M. de Guébrignac affolé, stupéfait, épouvanté, apprit que son compte débiteur s'était augmenté dans cette seule journée de 300,000 francs.

Il devait donc 650,000 francs!...

Un instant, il songea au suicide.

Il avait positivement perdu la tête.

Mais quelqu'un, qui était aussi troublé que lui, c'était Fostin, le coulissier.

Le 30, à quatre heures, ils eurent un entretien excessivement dur, se reprochant mutuellement leur ruine. Fostin était venu chez de Guébrignac lui annoncer le désastre irrémédiable.

— Ma maison est perdue, dit Fostin, le travail de quatre années de labeur honnête est englouti, si je ne paye pas les clients qui ont gagné précisément la somme que vous perdez. Il faut payer.

— Mais ma fortune tout entière n'y suffirait pas, répondit Guébrignac. Je ne possède pas une pareille somme.

— Eh! croyez-vous que je l'aie moi-même en caisse et que je puisse payer pour vous?

— C'est votre faute, c'est vous qui m'avez poussé à jouer bien au delà de mes ressources.

— Je ne vous ai pas dit de les dépasser! Allez-vous me reprocher d'avoir eu confiance dans l'ancien fonctionnaire que je jugeais un honnête homme?

— Il fallait refuser d'exécuter des ordres évidemment exagérés.

— Mais vous ne vous étiez pas trompé d'abord, je vous ai supposé exactement informé et j'étais heureux pour vous... Si j'avais su que vous jouiez au hasard, est-ce que je me serais laissé entraîner? C'est vous qui avez capté ma confiance, qui en avez abusé en me faisant croire que vous possédiez une source sûre de renseignements.

— Nous avons beau nous injurier, cela ne remédie pas à la situation.

— Soit! Je n'oublierai pas les années d'amitié écoulées. Réfléchissez, je vais réfléchir de mon côté; et ce soir, de huit à neuf heures, venez me trouver au bureau et me dire le sacrifice que vous aurez décidé de faire pour votre honneur. Moi, je ne puis vous sacrifier la fortune de ma femme, vous le comprenez bien. Chacun pour soi.

Et Fostin s'en alla laissant Guébrignac songeur.

— Et s'imagine-t-il que je vais, moi, sacrifier la fortune de ma fille! Chacun pour soi, c'est lui qui me l'a dit. Attendons à ce soir pour prendre un parti.

Mais déjà il en avait pris un, celui de ne pas payer 650,000 francs... attendu qu'il ne les avait pas.

IV

UN BON PÈRE

Cette visite, rendue à quatre heures par M. Fostin à M. de Guébrignac, n'était connue que d'une seule personne, le valet de chambre de ce dernier, qui avait annoncé et introduit le coulissier.

L'ancien maître des requêtes avait besoin de se sentir isolé, pour réfléchir au moyen qui le tirerait de l'inextricable situation où il gisait pour le moment.

Il renvoya donc son domestique, comme cela lui arrivait assez souvent, vivant en célibataire depuis son veuvage.

Le domestique, enchanté, alla dîner au dehors et passer sa soirée avec des camarades à lui, laissant son maître seul rue Tronchet.

M. de Guébrignac, lui, ne sortit pas ; il ne songea même pas à dîner. L'estomac est bon diable parfois et il sait se resserrer et rentrer en lui-même lorsque le cerveau, son collègue, travaille trop.

Et de quatre heures après-midi à huit heures du soir, le cerveau de M. de Guébrignac travailla terriblement.

Il avait envisagé sa position sous toutes les faces,

et, de quelque côté qu'il se tournât, il la voyait désespérée.

Ici, c'était la ruine, — s'il payait.

C'était le lendemain sans pain, sa fille sans dot, sans fortune, dans la misère.

A son âge, à cinquante ans, lorsqu'on a été toute sa vie fonctionnaire régulièrement appointé, on ne sait quelle profession embrasser pour rétablir l'aisance disparue. Il se sentait apte à tout, mais ne se voyait plus bon à rien.

Les tableaux les plus décevants se présentaient à son esprit. S'il donnait tout ce qu'il possédait, il n'arrivait pas même à payer les deux tiers de sa dette.

Et après?

Prendre une place d'employé à deux cents francs par mois, était-ce là son avenir?

Et Jeanne? comment l'élever dans de telles conditions? Fille d'un pauvre diable, il faudrait qu'elle gagnât sa vie elle-même par son travail.

Or, qu'est-ce que le travail d'une femme peut produire?

La couture? Se piquer les doigts pour arriver à vivre de privations, à manquer du nécessaire.

Et quand elle aurait vingt ans, elle serait en droit de lui dire :

— Mon père, lorsque ma mère est morte, elle m'a laissé 400,000 francs. Qu'avez-vous fait de ma fortune?

Il ne pouvait pourtant pas lui dire :

— Ma fille, je l'ai jouée et je l'ai perdue.

C'était par lui que sa chère petite Jeanne, l'unique objet de toutes ses tendresses, le but de son existence entière, la consolation de sa vieillesse, — c'était par sa faute qu'elle allait être condamnée à la misère, qu'elle

allait végéter dans la boue au lieu de briller dans le monde, parmi les heureux et les riches du jour !

Non ! non ! il ne pouvait pas, il ne devait pas consommer la ruine de son enfant et la sacrifier pour ainsi dire vivante sur l'autel de la spéculation.

Il avait perdu. Eh bien ! quoi? c'est lui seul le coupable, c'est lui seul qui en portera la peine.

D'ailleurs, ces 400,000 ne sont pas à lui, ils sont le propre de Jeanne, est-ce qu'il a le droit de voler son enfant ?

Qu'est-ce qu'on dira ? Qu'est-ce qu'on fera?

Est-ce que quelqu'un lui tendra la main ou le saluera quand il passera dans la rue misérablement vêtu, tenant à la main sa fille, pâle, hâve, maladive faute d'argent, et couverte d'une vieille robe effilochée ?

Est-ce que quelqu'un dira avec respect :

— Ces pauvres gens ont tout donné par honnêteté.

Non pas, il connaît bien les hommes, il connaît bien la société moderne.

Au pauvre, la besace.

Au pauvre, pas même l'estime.

Il n'est pas de plus grand malheur que la pauvreté.

Il n'est pas de plus grand crime que la misère.

On ne les regardera même pas, les anciens amis se détourneront, les simples connaissances les mépriseront.

Et ce serait un père qui condamnerait son enfant à ce supplice effroyable ?

Non, jamais !

Donc, c'est dit. Il ne payera pas.

Mais alors ?... Alors, on criera, on parlera, on le traitera d'escroc, de coquin, de filou...

Lui ? — mais pas Jeanne !

Il sera déshonoré, lui, — mais Jeanne plus tard le bé-

nira d'avoir donné son honneur, à lui, pour conserver sa fortune, à elle.

D'ailleurs, il est un moyen qui sauvegarde tout.

Il faut partir, disparaître pendant quelque temps, le temps de laisser s'apaiser tous les bruits fâcheux. Quand il reviendra, on aura oublié l'aventure et, si M. Fostin a dû donner la fortune de sa femme, tant pis pour lui, tant pis pour son ami le coulissier, l'apôtre du « chacun pour soi ! »

D'ailleurs, s'il se sauve devant la honte, s'il fuit son créancier, il n'est pas le seul après tout... et beaucoup d'autres comme lui auront été entraînés dans cette déconfiture du mois d'avril.

Est-ce qu'on n'a pas vu revenir à la Bourse, plus pimpants et plus salués que jamais, des gens qui n'avaient pas payé leurs différences et qui avaient été exécutés ?

Il fera comme eux, voilà tout. Mais il ne donnera pas un sou de ce qui appartient à Jeanne.

Oui, mieux vaut duper tout le monde, mieux vaut voler Fostin que dépouiller sa fille.

Et puis, en y réfléchissant, qu'est-ce que cela lui fait, à lui, que son ami Fostin perde la fortune de sa femme ?

Avec cela qu'elle est digne d'intérêt, cette femme ! Une coquette, une drôlesse qui trompe son mari, un benêt aveugle ou complaisant.

Est-ce qu'il ne sait pas bien, lui Guébrignac, que cette femme est la maîtresse du caissier ? Est-ce que Lucien ne le lui a pas avoué ? Ne lui a-t-il pas fait confidence qu'elle veut fuir la maison et partir avec l'amant ?

Vraiment, ne voilà-t-il pas une personne de laquelle il convienne tant de s'occuper ! Et ne faudrait-il pas sacrifier Jeanne à madame Claire ?

— Ah ! ah ! c'est à en rire de pitié.

La conclusion est toujours la même. Il ne payera pas et verra venir les événements.

Toutes ces réflexions, qui n'avaient pas abouti à une solution pratique, l'avaient amené à l'heure où Fostin l'attendait.

Machinalement, il prit son chapeau, et, tout en songeant, se dirigea vers la demeure du coulissier.

Il marchait à pied, ayant besoin de l'air frais de la rue pour rafraîchir sa tête en ébullition, et il avait suivi le boulevard Haussmann et la rue Lafayette.

En arrivant près de la rue Le Peletier, il vit Rémi, le valet de chambre de Fostin, sortir à pas de loup dans l'obscurité du soir, portant une malle de madame, — il la connaît bien, c'est la malle qui a fait le dernier voyage d'automne en Bourgogne.

La femme mettrait-elle à exécution le beau projet qui lui a été confié par Lucien?

Quitterait-elle la maison conjugale?

Eh mais! alors? cela irait tout seul et M. Fostin n'aurait plus besoin de sa fortune pour cette donzelle.

Il approche de la maison, entre dans la cour.

Par l'escalier de service, il voit Claire qui descend, jetant derrière elle un regard inquiet et furtif.

Pas de doute, c'est bel et bien un départ clandestin!

Il se dissimule dans l'ombre et elle ne l'aperçoit pas; — puis, sans se rendre compte de ce qu'il fait, il prend, pour monter, le même chemin qu'a suivi Claire pour descendre, c'est-à-dire l'escalier de service.

La porte de la cuisine est justement entr'ouverte.

Il entre, passe par l'appartement qu'il connaît bien, voit au désordre de la chambre de madame qu'il ne s'est pas trompé, et enfin, il pénètre dans le cabinet de Fostin, en passant par le petit salon algérien.

Personne ne l'a vu entrer, personne ne lui a ouvert, personne ne sait qu'il est là.

Mais à ce moment il ne fait même pas une telle remarque; car sa pensée est troublée et il ignore encore ce qui se passera entre lui et Fostin.

— Eh bien ! dit celui-ci en l'apercevant, quelle solution m'apportez-vous ?

— Aucune, répondit Guébrignac en balbutiant, je ne sais à quel parti m'arrêter.

— Alors, qu'êtes-vous venu faire ici ce soir?

— Je n'en sais rien ; je suis venu parce que nous étions convenus que je viendrais. La tête me bout et je ne sais trop ce que je fais.

— Allons, Guébrignac, remettez-vous. J'ai beaucoup pensé pour vous et pour moi ! et voici, je crois, le moyen d'en sortir. En vendant tout le papier que j'ai ici et en réalisant toutes mes espèces, je pourrai faire un peu plus de 200,000 francs. Vous, vous en possédez plus de 400,000, cela fait au total 600,000 passés, c'est-à-dire pas bien loin des 650,000 qu'il faut payer pour que je ne saute pas. Eh bien ! je fais le sacrifice total, je vous avance mes 200,000 francs ; vous me ferez 20,000 francs de valeurs payables chaque année pendant dix ans; de la sorte, nous payons tout à échéance. Je n'aurai plus le sou, mais personne ne le saura... et comme j'aurai conservé mon crédit après que ma maison aura subi un pareil assaut, ce crédit n'en sera que plus solide, et, au total, j'y gagnerai.

M. de Guébrignac pâlissait, sa gorge se serrait :

— Mais moi, dit-il, qu'est-ce que j'y gagne ?

— Ah ! dame ! vous y perdez votre fortune, mais vous sauvez votre honneur. Vous hésitez !... je le comprends, mais pourtant, il le faut.

— Je n'hésite pas ! Je refuse.

— Vous refusez ! s'écria la coulissier d'une voix irritée.

A ce moment, la porte du cabinet s'ouvrit et la tête de M. Leuménier se montra du côté de l'antichambre.

V

RÈGLEMENT DE COMPTES

M. Fostin avait alors bien d'autres préoccupations en tête et, comme on dit vulgairement, bien d'autres chiens à fouetter.

Le petit rentier avait mal choisi son moment pour venir l'entretenir de ses infimes affaires et des 160 francs qu'il avait gagnés.

La maison s'effondrait sous un chiffre énorme de pertes, rien de plus naturel si le coulissier lui dit, en l'arrêtant sur la porte :

— Plus tard, je suis trop occupé, je ne peux pas vous recevoir.

On sait que, sur cette réponse, M. Leuménier partit furieux, mais qu'il eut encore le temps d'entendre ces mots jetés à Farou, qui attendait avec lui dans l'antichambre :

— Ah ! c'est vous, mon ami, tout à l'heure !...

Fostin savait que le paysan avait fait le voyage de Bourgogne tout exprès ; au milieu de ses préoccupations, il ne l'avait pas oublié, voilà tout.

Lorsque le coulissier revint vers M. Guébrignac, que le

rentier avait entrevu, de dos seulement et pendant l'espace d'une seconde à peine, il le trouva abîmé dans ses réflexions.

Il était absorbé au point qu'il n'avait pas même entendu les paroles qui venaient d'être échangées sur la porte. Tout à ses sombres pensées, à sa décision bien arrêtée de ne pas se ruiner, il avait dans la tête comme un bourdonnement sanguin qui ne lui permettait pas de s'occuper des petits incidents extérieurs.

M. Fostin reprit d'une voix brève :

— Je ne puis croire à ce que vous venez de me dire!

— C'est pourtant la vérité, dit brusquement l'autre.

— Vous refusez ?

— Oui, je refuse.

— Eh bien, alors! qu'entendez-vous faire si vous n'acceptez pas l'aide que je vous apporte, en consacrant tout mon avoir à sauver la situation présente ?

— Je n'entends rien du tout.

— Voyons, vous êtes fou. Le chiffre colossal de la perte vous a fait perdre aussi le sens moral.

— C'est possible.

— Comment ! c'est au moment où je n'oublie pas les services que vous m'avez rendus par deux fois, c'est au moment où je me souviens de notre amitié d'autrefois et où je me résous à un sacrifice considérable, que vous perdez la tête?... c'est insensé.

— Trouvez un autre moyen.

— Quand on a perdu, il n'y en a qu'un pour les honnêtes gens, il faut payer.

— Je vous le répète, trouvez autre chose.

— Ah çà! je ne comprends plus très bien. Vous me dites de trouver un autre moyen!... est-ce un autre moyen de payer que vous voulez dire ?

M. de Guébrignac répondit brutalement et d'une voix que l'émotion étranglait, un seul mot :

— Non !

Fostin le regarda stupéfait.

— Non ?... vous ne voulez pas payer ?

— Non, répéta-t-il presque sans souffle.

— Mais vous savez comment cela s'appelle ce que vous voulez faire ?

— Cela m'est égal.

— Je rêve !... Comment ! vous, monsieur de Guébrignac, un homme considérable, hier encore haut fonctionnaire de l'État, vous voulez être exécuté en Bourse, comme un simple maltôtier ?

— Je ne suis pas connu à la Bourse.

— C'est juste, fit le coulissier avec amertume, ce n'est pas vous qui sauterez, c'est moi !

Et la colère le gagnant, il continua un peu plus fort :

— Alors, voilà ce que ma confiance en vous m'aura valu ! Voilà ce que mon amitié pour vous m'aura rapporté ! La ruine ! je serai ruiné, dévalisé ! Moi, je serai obligé de tout donner pour désintéresser vos créanciers, car moi je n'ai pas d'autre profession, et il faudra que je me saigne aux quatre veines et que je me prive du nécessaire pour continuer les affaires, pour montrer à la coulisse que je ne suis pas un filou, moi !... Et pendant ce temps, vous, monsieur l'homme estimé, vous continuerez de manger vos rentes, de bien vivre, de garder votre argent, et qui sait ? peut-être de faire de nouvelles dupes !

Guébrignac porta la main à son cou pour desserrer sa cravate, il étouffait :

— Fostin, ne m'insultez pas, je vous en prie !

— Je n'insulte pas, je dis la vérité. Tant pis pour vous, si elle est dure à entendre.

— Ça ne changera rien, riposta l'autre les dents serrées et avec une sorte de rage concentrée.

— Décidément, vous voulez que je succombe à votre place dans ce désastre! Décidément, lorsque je vous donne l'exemple de l'abnégation, lorsque j'ouvre ma caisse toute grande pour vous sauver et m'acquitter des services passés, vous refusez de vous conduire en honnête homme! Décidément, enfin, vous ne voulez pas payer vos dettes?

— Je ne veux pas ruiner ma fille! dit simplement l'autre; mais dans le ton qu'il avait pris, dans l'assombrissement de sa voix en parlant, il y avait une espèce d'énergie farouche, qui indiquait bien le parti absolument arrêté dans son esprit.

Fostin lui jeta alors à la face cette suprême injure :

— Monsieur Jean de Guébrignac, vicomte ou baron, je crois, quelque chose dans ce genre-là, vous êtes un voleur!

Guébrignac bondit... il avait cru qu'il lui serait plus aisé de supporter le mépris public; il sentait que le sacrifice était trop pénible; sa voix se fit suppliante pour dire :

— Fostin, pas d'injures!... Je vais partir et vous ne me reverrez jamais.

— Partir! vous allez partir! ah! vraiment, ce serait trop facile! Mais moi, je vais vous faire arrêter, je vais déposer une plainte contre vous!

— Une plainte!

— Oui, en police correctionnelle!

Guébrignac se sentait comme sous le coup d'une congestion, le sang affluait aux tempes et battait dans les artères. Pourtant il répliqua :

— Mais vous n'en avez pas le droit.

Alors le coulissier, riant d'un rire aigre et ironique, dit :

— Ah! ah! c'est ainsi! vous vous préparez à nier votre dette, à dire que c'est du jeu et que la loi ne reconnaît pas les dettes de jeu! Mais moi qui suis connu à la Bourse, moi qui ai fait toutes vos maladroites opérations en mon nom, moi qui suis seul responsable financièrement aujourd'hui, cela vous est bien égal que demain je sois réduit à vendre mes meubles pour manger et à demander un emploi chez un collègue! Pardieu! c'est ce qui va m'arriver! mais je me vengerai, je vous en réponds. Oui, je le perdrai ce procès, en police correctionnelle! Oui, je le perdrai, même au civil ou au commerce! Car vous avez votre argument, l'argument des escrocs, des misérables dupeurs!... Mais je ferai un tel scandale autour de votre nom, autour de votre conduite, que vous serez déshonoré à tout jamais, que vous serez perdu de réputation et que pas une main ne serrera la vôtre!... Je n'aurai pas votre argent, puisque la loi ne me le donnera pas et puisque j'ai eu tort d'avoir confiance en vous.,. Je n'aurai pas votre argent! mais j'aurai votre honneur!...

Guébrignac, pâle maintenant, sentait que le sang avait abandonné le cerveau, mais roulait tumultueusement vers le cœur, prêt à l'étouffer.

Pour se donner du courage, il murmura :

— Ma fille!... ma Jeanne!...

C'était un nouvel élément, jeté sur la rage qui enflammait le coulissier.

— Votre fille! ah bien! je vous conseille d'en parler!... Elle héritera de vos 400,000 francs, mais votre nom sera une honte pour elle!... Ah! ce sera joli plus tard lorsqu'elle saura, lorsqu'elle comprendra et elle sera bien fière vraiment de dire : « Je suis la fille de ce noble monsieur! Le voilà ce père, ce maître des requêtes au Conseil d'État,

ce personnage tout chamarré de décorations, c'est un escroc, un vulgaire filou !... »

— Fostin ! taisez-vous, par grâce !...

— Et si elle l'ignore, c'est moi qui le lui apprendrai, moi qui aurai peut-être crevé de faim pendant dix ans pour attendre le jour où je pourrai savourer ma vengeance et lui crier : « Cet or que votre père vous donne, cette dot dont il vous fait cadeau, c'est à moi, à moi tout ! Il me l'a volé ! »

— Vous ne ferez pas une chose pareille !

— Vous la faites bien, vous !... Attendez, vous allez voir si je ne suis pas décidé; je vais rédiger ma plainte immédiatement, là, sous vos yeux.

Et Fostin s'assit à son bureau, prit une grande feuille de papier et commença :

Monsieur le Procureur impérial,
au Parquet de Paris.

L'œil épouvanté de Guébrignac suivait la plume du coulissier et lisait les terribles caractères au fur et à mesure qu'ils étaient écrits.

A ce moment, l'homme, le père, rien n'existait plus. Il y avait simplement un être machinal, qui ne voulait pas plus du déshonneur que de la ruine, un fou ne sachant plus ce qu'il faisait, un malade dont le sang bouillonnant enflammait les pensées d'une colère indomptable, en un mot le sauvage primitif que tout individu, en proie à ses passions, cache dans sa peau d'homme civilisé.

Sans comprendre, sans avoir conscience de son action, Guébrignac vit un rasoir sur la cheminée — juste derrière le bureau. D'un bond, il le prit et l'ouvrit; Fostin était assis devant lui, il lui releva brusquement la tête par les cheveux et, d'un seul coup, avec une vigueur

décuplée par les insultes de l'autre, par ses vérités si l'on veut, par l'image de la vie honteuse qu'il lui ménageait, il lui trancha net la gorge, sans qu'on entendît autre chose qu'un soupir étouffé.

Et puis, ils restèrent là... en face l'un de l'autre, le mort étendu, râlant à peine ; et l'autre, l'assassin, immobile, sans souffle... Toute sa force factice venait de passer et de s'évanouir dans ce moment suprême et un tremblement nerveux commença d'agiter tous ses membres.

Se soutenant à peine, il était près de défaillir et s'appuyait sur la cheminée pour ne pas tomber, lorsque la porte de l'antichambre s'ouvrit encore une fois... et un paysan entra tout doucement, qui dit, d'une voix traînante avec l'accent de la campagne :

— Eh bien ! monsieur le Parisien, vous faites là de la belle besogne !...

C'était Farou, qui avait tout entendu.

Guébrignac se redressa et regarda, avec effarement et terreur, ce témoin de son crime.

VI

A COQUIN, COQUIN ET DEMI

La situation était fort dramatique.

M. de Guébrignac était pris sur le fait, tenant encore à la main l'arme ensanglantée dont il venait de se servir.

Comment lui était-elle tombée sous la main ? le plus simplement du monde et sans qu'il y ait plus de préméditation de sa part dans l'acte décisif, que dans les actes préparatoires.

Vers cinq heures, Fostin avait commencé à travailler; mais sous le coup de ses lourdes préoccupations, sa main était agitée, nerveuse, fébrile. En taillant un crayon qu'il employait à préparer les comptes que les employés remettaient au net, il cassa accidentellement son canif.

Dans le petit salon algérien, se trouvait son rasoir, — il venait presque toujours là se faire la barbe, pour laisser Claire toute seule dans le cabinet de toilette; il le prit, acheva l'opération commencée, et, sans plus y faire attention, le laissa sur la cheminée de son bureau; on voyait encore à côté la poussière de la mine de plomb.

Les plus petits événements de la vie ont parfois des conséquences effroyables. C'est à un accident, en apparence insignifiant et puéril, que Guébrignac doit d'être

criminel. L'arme était là, à portée de sa main, quand le crime n'était pas encore à portée de sa pensée.

La fatalité l'avait ainsi voulu.

Ainsi donc, voilà cet homme d'une haute situation et d'une intelligence d'élite, le voilà assassin !

Il y a flagrant délit et un témoin vient de l'y prendre.

Son premier mouvement, puisqu'il est encore armé, est de se précipiter sur ce nouvel arrivant et de se protéger par un second meurtre immédiat, — le bestial et féroce instinct de la conservation !

Mais une poigne plus vigoureuse que la sienne lui arrête le bras levé, le secoue violemment, et l'arme tombe à terre, pendant que Farou lui dit d'un ton rude :

— Tout beau, monsieur de Guébrignac !... pas de ces manières-là... Je suis plus fort que vous.

Son nom ! le témoin sait même son nom !... il se sent perdu tout à fait.

Mais si le paysan a la force matérielle, l'autre, l'homme du monde, a la force intellectuelle.

En quelques secondes, il a envisagé leur situation respective et, à mi-voix, il réplique :

— Ah ! tu me connais, tu sais qui je suis !... mais moi aussi je sais ce que tu es — et surtout ce que tu as été.

Farou le regarde prudemment. Il continue :

— Eh bien ! oui... aujourd'hui, 30 avril, à huit heures vingt-cinq du soir (c'était l'heure que marquait la pendule), si tu cries, si tu appelles, on va venir et on va trouver auprès du cadavre de M. Fostin assassiné deux personnes... Laquelle des deux crois-tu qu'on accusera ?

Guébrignac s'était relevé et semblait dominer le Morvandiau, qui clignait de l'œil et réfléchissait tout en écoutant.

— Un de ces deux hommes est M. de Guébrignac, un personnage de haut rang, que sa fortune met à l'abri du

besoin, qui, à deux reprises, a prêté de l'argent au mort, et non pas de petites sommes, mais qui l'a obligé par 60 et 100,000 francs à la fois... L'autre est Farou, un pauvre hère, trois fois condamné, qui a blessé un gendarme en braconnant, qui a résisté à la force armée, qui a tué un de ses concitoyens déjà!... et qui est le débiteur peu solvable de la victime!... Eh bien! Farou, je te le demande encore une fois, qui va-t-on arrêter tout de suite, là, sur ton appel? Est-ce l'ancien maître des requêtes, l'honorable fonctionnaire du conseil d'État, l'ami, le prêteur obligeant? Est-ce le repris de justice, qui n'a pas le sou, qui doit au mort et n'est riche que d'un terrible passé judiciaire?... Dis, que t'en semble!...

Farou ne répondit rien. Il regardait son interlocuteur en dessous et, mentalement, se disait qu'il avait, ma foi, un peu raison.

Mais son silence parlait pour lui; et Guébrignac sentait bien qu'il prenait le dessus, car Farou ne criait pas, Farou n'appelait pas.

C'est donc qu'il trouvait l'argument irrésistible, c'est donc qu'il cédait à la force de ce victorieux raisonnement.

Enfin, le paysan hocha la tête et dit :

— Oh! vous connaissez bien le monde, vous!... Et moi aussi, malheureusement!... c'est pourtant vrai que les choses pourraient se passer comme vous le dites.

Puis il ajouta par réflexion :

— Si je disais la vérité cependant?

— On ne te croirait pas, et d'ailleurs, je t'aurais accusé le premier.

— Bah!... Mais le motif?

— C'est bien simple : je dirais que je suis arrivé pendant que tu te disputais avec Fostin pour ne pas le payer.

Le paysan le dévisagea, et un sourire ironique plissa le coin de sa lèvre.

— Pour ne pas payer ? répéta-t-il... C'est bien ça que j'entendais tout à l'heure.

— Ah ! tu as entendu...

Les deux hommes se regardèrent un moment en silence. Le paysan parla le premier, en prenant un ton rogue et de méchante humeur :

— D'abord, fit-il, je ne veux pas que vous me tutoyiez !... Je vous vaux bien, après tout, et je suis votre égal. D'ailleurs, moi, si j'ai tué, c'est sans le vouloir, sans le savoir et sous le coup de la colère.

— Hélas ! j'en puis dire autant... j'ai tué de même. Et *vous* avez raison, nous sommes égaux.

Il avait appuyé sur le mot *vous*. Farou était satisfait.

— Eh bien ! maintenant, reprit le fermier, qu'est-ce que nous allons faire ? Il faut vous sauver, vous, le monsieur !... Mais il faut que je me sauve aussi, moi, car je n'ai pas envie de payer pour vous.

— Étiez-vous seul dans l'antichambre ?

— Tout seul !... il y a beau temps que le petit vieux en boule est parti.

— Tant mieux ! A cette heure, il n'y a personne dans les bureaux, les employés ne reviendront qu'à neuf heures.

— Ah ! vous avez une rude chance.

— Vous voulez dire « nous avons. »

— C'est juste, puisque me voilà presque aussi intéressé que vous dans l'affaire.

— Nous avons même, ajouta Guébrignac avec un sourire mauvais, une chance de plus que vous ne croyez.

— Laquelle donc ?

— Madame Fostin, la seule personne qui pourrait être dans la maison en ce moment !...

— Eh bien ?

— Elle est sortie.

— Dépêchons, alors ; si elle allait rentrer ?

— Elle ne rentrera pas.

— Ah bah !

— Elle est partie avec le caissier, qui est son amant.

— Tiens ! tiens ! tiens !

Le finaud paysan et l'intelligent citadin s'étaient compris, sans rien ajouter de plus.

Tout était dit dans l'intonation avec laquelle l'un avait parlé et l'autre avait répondu.

C'est le madré cultivateur qui, pourtant, éprouva le besoin de se confirmer dans son idée en appuyant un peu :

— Alors, dit-il, ça n'est ni vous, ni moi, qu'on accusera définitivement ?

— Je l'espère bien.

— Comme ça, insinua Farou avec une douceur féline, je pourrais bien crier au secours alors !... nous en serions quittes pour un peu de prison peut-être, puisqu'on ne tarderait pas à arrêter le *vrai* coupable.

Guébrignac sentit ses cheveux se hérisser.

— La prison !... moi, en prison !...

— Ah ! dame ! la prison, on sait bien quand on y entre, mais on ne sait pas quand on en sort.

Cet aphorisme philosophique avait été lancé par lui sans intention apparente, mais il savait bien à quel point il allait troubler son associé.

— Je croyais, dit Guébrignac, que vous aviez compris combien il serait dangereux pour vous d'appeler.

— Dangereux peut-être, mais lucratif.

— Que voulez-vous dire ?

Alors le rusé Farou prit sa voix la plus caressante :

— C'te mort-là, fit-il, vous rapporte bien quelque chose, n'est-ce pas ? mais moi ? de quoi que je pourrais

hériter ?... Le caissier garde la femme, vous gardez votre fortune ! dans tout ça, qu'est-ce qu'il me reste à moi ?

Le coffre-fort ouvert semblait répondre à cette question intéressante et intéressée.

Guébrignac réprima un mouvement d'hésitation, puis il dit :

— Il y a là une très grosse somme.

— On peut bien la compter, pas vrai ?

Guébrignac prit la liasse et trouva le compte détaillé, (que Lucien Mora avait déposé avec l'argent, quelques minutes avant de partir pour rejoindre Claire).

— C'est inutile, fit-il, et cela prendrait trop de temps. Il y a là 112,000 francs. Ils sont à vous.

— Comme c'est drôle ! dit Farou songeur. Si j'agis en honnête homme, c'est-à-dire si je vous dénonce et si je crie, c'est moi qui peux être condamné !... Tandis que si je me tais et si je laisse accuser à votre place ce pauvre amoureux de caissier, ça me rapporte 112,000 francs !... Il faut avouer que la vie est cocasse, hein ?

Pendant cette réflexion pleine de sens, Guébrignac avait brûlé le compte de Lucien et ployé les billets de banque, qu'il tendait à Farou.

— Prenez-les donc ! et taisez-vous, dit-il.

Mais le paysan fit un geste de refus.

— Ah ! non, pas si bête !

— Pourquoi les refusez-vous ?

— Je ne les refuse pas, oh non !... mais je vous les laisse en dépôt... Oh ! j'ai confiance en vous et je sais bien que vous n'oserez pas renier ce dépôt-là quand je vous le réclamerai... plus tard...

— Plus tard !... quand donc ?...

— Quand toutes les histoires que cet assassinat va soulever seront terminées, quand la justice ne s'en occupera plus, enfin quand tout ça dormira bien et sera enterré.

— Et pourquoi ne les gardez-vous pas ? vous pourriez les cacher.

— Ah ben, merci !... Ou bien demain, vous me dénonceriez quand même pour être plus rassuré et on les trouverait, ce qui me coûterait la tête, n'est-ce pas ?

— Je ne vous dénoncerai pas, je ne mentirai pas.

— Des fois !... on ne peut pas savoir ; j'aime mieux prendre mes précautions.

Maintenant, c'était Guébrignac qui se sentait pris et dominé par son complice.

— Ou bien, reprit ce dernier, comme on cherchera un peu partout, on va peut-être m'arrêter quand même, vu mon passé ! Ça, je m'y attends et je compte sur vous pour m'aider à en sortir. Dans ce cas-là, si bonne que soit ma cachette, on finirait par découvrir le magot et jamais, au grand jamais ! un juge ne voudrait croire la vétité vraie, comme elle se passe entre nous. Ça serait toujours ma tête qui payerait la casse !... 112,000 francs cependant, c'est une belle fortune, et ma tête est bien vilaine ! mais j'y tiens, j'y suis habitué et ce n'est pas avec tous ces billets de banque-là que j'en achèterais une autre, si on me coupait celle-ci.

Le paysan raisonnait avec beaucoup de justesse ; finalement, il fit comprendre à Guébrignac que la meilleure cachette consistait à lui laisser cet argent-là, à lui, attendu que ce n'est pas dans son portefeuille qu'on irait le chercher.

Mais ce n'était pas tout.

Farou voyait plus clair que son complice, du moins dans ce qui l'intéressait personnellement.

Il voulut, absolument, laisser dans ce coffre-fort, — mêlé avec l'argent de la sébile qu'il dédaignait de s'approprier, — ses cents écus à lui, les trois cents francs qu'il apportait, ce qui démontrait qu'il avait payé.

Guébrignac trouva, dans les papiers de Fostin, un reçu signé en blanc, il y en avait un certain nombre préparés à l'avance, — et ce fut lui qui dut écrire le libellé du récépissé que Farou emporta et montra plus tard au juge d'instruction.

Toutes ces dispositions préliminaires étant prises, Guébrignac eut encore à détruire la feuille commencée par Fostin et adressée au procureur impérial, puis toute la comptabilité de la quinzaine qui l'eût montré débiteur de 650,000 francs; et enfin les deux hommes sortirent sans être vus par l'escalier de service, à neuf heures moins un quart.

Il leur restait à s'entendre pour établir leur double alibi et nos lecteurs savent le reste.

L'instruction a démontré que leur plan était admirablement combiné.

Ainsi donc, M. de Guébrignac avait suivi la pente fatale qui entraîne les criminels.

Pour ne pas payer une dette qui le ruinait, et c'était là sa première faute contre l'honneur, il avait été conduit à commettre un assassinat.

Pour ne pas être puni de ce meurtre, il avait dû se faire voleur et prendre, dans la caisse de Fostin, l'argent nécessaire à acheter le silence de son complice.

Il lui fallait maintenant être encore faux témoin et laisser condamner un ami, qu'il savait innocent !

Et tout cela pour une question d'argent !... tout cela pour conserver une fortune à sa fille !...

La suite de cette histoire nous dira si cela en valait véritablement la peine.

VII

AVENTURE AMÉRICAINE

Maintenant que nos lecteurs connaissent la vérité sur le crime de la rue Le Peletier, ils comprennent à merveille la tactique employée par le véritable meurtrier.

Nous avons montré que le hasard seul avait favorisé M. de Guébrignac et que, s'il y eut chez lui entraînement coupable, il n'y eut pas préméditation.

Mais il était trop intelligent, et son complice Farou était trop habitué aux choses de la justice, pour qu'ils ne tirassent pas un excellent parti des circonstances fortuites qui assuraient leur impunité.

Avant tout il fallait, d'une façon évidente, accumuler toutes les présomptions sur l'amant de Claire. C'était facile; et Guébrignac, par d'habiles réticences, ne fit que confirmer le juge dans l'opinion que celui-ci avait préconçue, dès le début de son instruction.

Dans aucun cas, on ne pouvait soupçonner le maître des requêtes, du moment où la preuve de son énorme dette avait disparu. Mais comme on pouvait savoir que Fostin était venu chez lui le 30, à quatre heures, après la Bourse, il fallait ne pas nier cette visite. Ce qu'il fit. Seu-

lement, comme on ignorait ce qui s'était dit dans leur entretien et que le coulissier n'était plus là pour le révéler, il arrangea la fable d'un nouvel emprunt, justifiée par les précédents connus.

Personne ne l'ayant vu ni entrer, ni sortir le soir du crime, de huit à neuf heures, sa lettre éloignait encore le soupçon en prouvant qu'il manquait le rendez-vous pris, rendez-vous qui pouvait être connu, puisque Rémi était venu le lui rappeler.

Sa suprême habileté avait consisté d'abord à se laisser arracher une phrase qui devenait une charge contre Lucien; ensuite, et ce n'était pas la moindre, à apporter 48,000 francs de différence, car les employés pouvaient avoir connaissance de quelques-uns des mouvements qu'il avait faits à la Bourse; et le coulissier seul en savait le chiffre exact. C'était la part du feu... mais l'impunité vaut bien 48,000 francs.

Les deux hommes comprirent vite que Farou ne manquerait pas d'être accusé, interrogé et arrêté. Puisqu'ils l'avaient prévu, ils prirent toutes leurs précautions pour dépister le juge; et le témoignage non suspect de Guébrignac acheva de dérouter les recherches faites sur Farou, en même temps qu'il démontrait leur alibi à tous deux.

Ce n'est malheureusement pas la première fois qu'un innocent a été condamné sur le faux témoignage des vrais coupables. L'histoire des erreurs judiciaires fourmille de cas analogues et même semblables.

Une fois le jugement prononcé, la femme folle et le coulissier enterré, Guébrignac et Farou n'avaient plus qu'à vivre en paix et à dormir sur leurs quatre oreilles.

Mais le premier de ces deux hommes, qui n'était pas un criminel de profession et n'avait perdu le sens moral que pendant une minute d'égarement, fut en proie au remords.

Des spectres hantaient ses nuits et nous l'avons vu, dans son château, ne pouvant rester seul, sans lumière, et ne dormant pour ainsi dire jamais.

Sa conscience bourrelée ne le laissait point en repos.

Cette estime qu'il volait au monde, cette honorabilité à laquelle tous rendaient hommage, pesaient lourdement à ses esprits troublés.

La présence de Claire était de plus un remords vivant; la pensée que Lucien croupissait au bagne à sa place, loin de le rassurer, le tourmentait constamment; l'idée que le mort reposait sans vengeance l'inquiétait. Tout en un mot se réunissait pour troubler son repos et sa vie.

Il n'était pas jusqu'au voisinage de Farou qui ne fût pour lui une cause perpétuelle de chagrins et de tristesse.

Se dire qu'une sorte de butor, doublé cependant d'un finaud des plus madrés, — un de ces phénomènes comme on en trouve souvent parmi les gens de la campagne, — se dire qu'un tel individu possède le secret de votre infamie; c'est déjà, pour un homme de la situation sociale de Guébrignac, pour un homme bien élevé, un supplice terrible.

Quant à Farou, depuis qu'il se savait riche, il était devenu paresseux. Son complice était maintenant son propriétaire; naturellement il se gênait peu pour ne pas le payer; lui qui auparavant payait fort mal, à présent il ne payait plus du tout.

N'ayant plus besoin d'argent pour faire face à tous ses engagements, il ne cultivait plus ses terres que juste ce qu'il lui fallait pour manger, ou plutôt pour boire; car, plus rien ne le retenant désormais, il s'était adonné à l'ivrognerie, un vice qui lui manquait quelques années avant, mais qui ne tarda pas à faire de rapides progrès.

Lorsque de temps en temps, il s'apercevait qu'il n'avait plus le sou pour aller au cabaret, il venait trouver son

voisin de Marsannay et s'en allait avec un billet de cinq cents francs.

Au prix où est le vin en Bourgogne, il en avait pour longtemps.

Farou, avec un certain cynisme, appelait cela « l'intérêt de son argent ».

Car le rusé Morvandiau ne s'était pas laissé éblouir par le rêve de la fortune que le hasard lui avait apportée un beau soir. Il avait fait acheter fort cher son silence: mais il s'était dit que, nécessairement, il serait surveillé pendant un certain temps et que la véritable adresse consisterait, tout d'abord, à paraître aussi pauvre que par le passé.

C'est pourquoi, pendant deux années, il laissa le prix de sa complicité entre les mains de M. de Guébrignac.

Et lorsqu'a commencé cette seconde partie de notre récit, nous avons vu qu'il a jugé sans doute les événements assez oubliés, assez assoupis pour que nul ne s'occupât plus de lui.

Pour le plus grand soulagement du châtelain de l'Argilière, il est venu réclamer son « dépôt », comme il disait, et il a annoncé son départ dans le village.

Comme chacun sait que c'est un médiocre cultivateur et qu'il ne gagne même pas de quoi solder ses fermages, nul ne s'étonne qu'il renonce à un métier qui lui profite si peu; et lorsque les gens de Couchey et de Marsannay-la-Côte apprirent que Farou se proposait de partir comme émigrant en Amérique, les buveurs qui lui avaient si souvent tenu tête le verre en main, trinquèrent à son « bon départ » ; et les autres, les paisibles travailleurs, ne dissimulèrent pas leur satisfaction, à la pensée de ne plus le voir parmi eux.

Farou, trop malin pour faire parade de sa richesse, s'en alla donc bien humblement à pied jusqu'à Dijon,

où il prit un modeste billet de troisième classe pour Paris. Là, il s'aboucha avec une agence d'émigration; — et, toujours pauvre en apparence, se munit d'un passeport d'indigent pour gagner le Havre et s'y embarquer.

Ses bons billets de banque, entassés dans une ceinture de cuir attachée sur sa poitrine, ne le quittaient ni jour ni nuit. Il commençait d'ailleurs à ne plus être aussi heureux que par le passé, alors qu'il s'endormait dans sa chaumière bourguignonne.

Toujours inquiet, ayant toujours peur d'être volé malgré la précaution qu'il prenait de se faire passer pour misérable, il lui arriva, comme à Guébrignac, de n'avoir plus ses nuits tranquilles.

Il se réveillait parfois, couvert d'une sueur froide, rêvant qu'on venait de le dépouiller. Il portait la main à la précieuse ceinture, qui faisait pour ainsi dire corps avec lui et qui était humide et moite, comme sa peau; il s'assurait qu'elle n'était pas enlevée... mais c'en était fait du sommeil pour cette nuit-là, il lui était impossible de se rendormir; et, même éveillé, le cauchemar le poursuivait encore.

Ah! c'est beau la fortune!

Seulement, cela vous empêche de dormir.

Puisse cette maxime consoler les plus pauvres de ceux qui nous liront et qui s'éveillent frais et dispos, après une bonne nuit de repos, prêts à une bonne journée de labeur...

Une nuit de repos!... voilà ce que ne connaissaient plus ni Guébrignac, ni Farou.

Est-ce que le Dieu Vengeur sommeillerait pendant le jour et se lèverait avec la Lune?... C'est à craindre et c'est à croire, puisque les deux coupables que nous savons ne commencent à être tourmentés par la divine Providence, qu'à l'heure où les honnêtes gens vont se coucher.

Quoi qu'il en soit, Farou, en débarquant à New-York, dut se présenter à la chancellerie du consulat français, afin d'être en règle avec le gouvernement de son pays.

Mais son passeport faisait, selon l'usage, mention de ses précédentes condamnations.

Naturellement, son dossier fit faire une légère grimace au fonctionnaire, son compatriote.

— Décidément, pensa celui-ci, ce n'est pas toujours la crème de la société qui s'expatrie. Nous avons bien assez de gens de cette espèce dans la colonie. Le diable soit encore de celui-là.

Puis il demanda au nouvel arrivant :

— Avez-vous des moyens d'existence ?

— Dame ! répondit le paysan, j'ai des bras pour travailler.

— Tant mieux pour vous, car ce ne sont pas les ouvriers industriels qui manquent en ce pays, mais plutôt les cultivateurs. Il vous sera plus aisé de trouver du travail à la terre que dans une fabrique.

— J'ai quelques petites économies aussi, mais bien petites.

—Ne les mangez pas trop vite et tâchez de n'avoir point affaire aux tribunaux américains ; car, après que nous leur aurions donné connaissance de votre passé judiciaire, vous pouvez être certain qu'ils ne seraient pas indulgents.

Farou s'en alla en grommelant et comme, tout riche qu'il était, l'avarice innée du paysan dominait toujours en lui, il se logea d'une façon misérable et vécut en pauvre diable. Il ne perdit cependant pas un jour pour se mettre en quête de ce qu'il cherchait.

Son désir était de trouver une ferme, une petite ferme, à acheter dans les cent mille francs, de s'y établir plus tard, de s'y marier et d'y faire souche d'honnêtes gens.

Mais cent mille francs, là-bas, ce n'est que 20,000 dollars ; et pour ce prix-là, on n'a pas grand'chose.

Enfin, un courtier d'affaires finit par lui dénicher quelque chose qui pouvait lui convenir ; seulement, c'était un peu loin, du côté du Far-West. Il fallait d'abord faire le voyage ensemble pour visiter ce domaine, très étendu disait le courtier, dans des terrains neufs et appelés à un grand avenir. Au bout de dix ans, cultivé par un paysan français et d'après les méthodes françaises, un tel do maine devait valoir 100,000 dollars.

Farou ouvrait de grands yeux en apprenant que cela faisait 500,000 francs, — soit pour un citoyen de la vieille Europe, de 20 à 25,000 livres de rente, — une existence de nabab, quoi !

Le paysan paya le voyage de son courtier, ce qui était tout naturel d'ailleurs, examina le domaine à loisir et finalement dit *oui*.

Avant d'aller signer les actes, de verser l'argent et de recevoir les titres de propriété, on but un verre de wisky. Ce satané wisky est une boisson à laquelle le Bourguignon n'était sans doute pas accoutumé, car un seul verre lui tapa sur la tête un peu rudement et il lui sembla qu'il s'assoupissait.

Enfin, Farou pouvait donc dormir !

Il dormit même très tranquillement et très profondément.

Il dut dormir longtemps ; et, quand il s'éveilla, il était dans un compartiment de bestiaux, sur un train en marche.

Tout d'abord il se frotta les yeux et crut rêver encore.

Mais non, il ne rêvait plus.

Il porta sa main à sa cachette !

Hélas ! trois fois hélas !... la ceinture de cuir et les

111,000 francs qu'elle contenait (il avait dû changer un billet à New-York) avaient disparu.

Farou était volé, abominablement volé ! On avait mis quelque drogue dans son verre de wisky et, tout madré qu'il fût, il avait été dévalisé de toute cette fortune, si patiemment acquise.

Dévalisé !... sans avoir joui de sa richesse! quelle guigne!

Du courtier, aucune trace, bien entendu.

Seulement, à une station où il put enfin trouver un employé qui comprenait un peu le français, il apprit qu'on le ramenait à son point de départ, comme un colis affranchi.

Eh bien, mais c'était encore assez gentil de la part du voleur!...

La rage de Farou défie toute description.

Elle s'augmentait encore de ce raisonnement-ci :

— Je ne peux pas même me plaindre aux autorités, car on ne manquerait pas de me demander d'où je tenais la somme qui m'a été volée!... et je ne peux pas l'avouer, parce qu'on ne tarderait pas à me ramener en France, et là... il y a des juges et des gendarmes!... Ici, j'ai dit à mon consulat que j'étais pauvre, j'ai débarqué comme émigrant il n'y a pas huit jours! impossible de faire croire que j'ai déjà gagné plus de cent mille francs! Il n'y a pas à dire, il faut que j'avale cette pilule, mais elle est bigrement amère!...

L'Américain, en vrai gentleman, non seulement avait soldé son voyage de retour à New-York, mais encore lui avait laissé en poche quelque monnaie blanche. Il ne fut donc obligé ni de mendier, ni de voler, en descendant du train. Il avait de quoi manger pendant un jour ou deux.

Mais le surlendemain, mons Farou, — après avoir voyagé de France en Amérique avec une véritable fortune

en poche, fortune dont il n'avait pas profité un seul jour, — était bien heureux de trouver dans un hôtel franco-américain une place de laveur de vaisselle, qui lui permettait au moins de ne pas mourir de faim.

Cette aventure américaine prouve que la sagesse des nations dit vrai lorsqu'elle affirme que « bien mal acquis ne profite jamais ! »

Mais par une veine singulière, le jour même où le complice en voyage était victime de ce petit accident, le complice demeuré en Bourgogne gagnait cent mille francs à un tirage d'obligations municipales.

Du reste, le châtelain de l'Argilière semblait être poursuivi par la chance ; tout lui réussissait ; ses récoltes étaient splendides ; ses vignes, cultivées par le vigneron Barbier, donnaient un rendement qui augmentait d'année en année.

Et deux ans après, lorsque survint la terrible guerre de 1870, il se chargea d'une immense fourniture, qui fut — exception rarissime — honorablement faite et qui lui rapporta une somme énorme.

Guébrignac avait dépassé le million ; bientôt il atteignait le deuxième million !... pendant que Farou crève de faim quelque part, on ne sait où.

Allons ! allons ! il faut donner une entorse à la sagesse des nations et croire que les proverbes n'ont pas la même signification en deçà et au delà de l'Atlantique.

La fortune colossale de M. de Guébrignac démontre que « bien mal acquis... profite quelquefois ».

VIII

UN MARTYR

On nous a enseigné pendant de longues années qu'il était au ciel un Dieu juste.

Puis on nous a appris, et depuis peu, qu'il n'y avait pas de Dieu.

S'il n'en est point, on ne peut le maudire.

Mais s'il existe et si réellement il est juste, un homme, en ce moment sur terre, a bien le droit de lui demander si le châtiment qu'il lui inflige n'est pas disproportionné à sa faute.

Cet homme c'est Lucien Mora.

Lucien Mora!... dont nos lecteurs comprennent les angoisses et les douleurs.

Lucien, innocent du meurtre et qui traîne à présent le boulet et la chaîne, pêle-mêle avec les misérables que la société a rejetés de son sein!

Lucien, dont la seule faute est une faiblesse du cœur, un entraînement de passion amoureuse, un de ces péchés véniels que la Loi a pensé suffisamment punir avec deux ou trois mois de prison, au maximum!...

Il a crié la vérité, il a crié son aveu franc et sincère...

et l'humaine justice ne l'a pas cru ; et jurés et magistrats ont accepté l'aveu, mais pour en faire la base d'un épouvantable jugement.

Les travaux forcés à perpétuité ! Un homme, au moment d'envoyer un autre homme, son frère, son égal, son concitoyen, dans ces *ghettos* modernes qu'on appelle les bagnes, a-t-il jamais assez réfléchi ?

S'est-il assez interrogé pour être sûr de ne pas accomplir une iniquité, une de ces injustices tellement effrayantes que celui qui l'a commise n'a pas trop de toute sa vie pour la pleurer, de tout son or pour la payer, de tout son sang pour l'effacer ?

Et songer que celui dont nous parlons a réellement souffert toutes ces souffrances ! Songer qu'un être humain, brusquement arraché à ses affections, à ses consolations, à tout ce qu'il chérissait, a été plongé vivant dans cet abîme de honte et de désespoir — et, martyre effroyable !... ajouter que cet homme n'était pas coupable !

Est-ce à dire que le bagne porte, dans tous les cas et à tout jamais, la tache infâmante ? Qui donc, de nos jours, l'oserait écrire ? Lorsque la politique s'est abaissée jusqu'à se servir de cette arme, elle en a du moins effacé l'infamie. Le combattant vaincu d'une révolution manquée et demeurée à l'état d'insurrection, en revient un jour et trouve au retour l'estime des vainqueurs : parfois un ressaut de l'opinion lui donne le pouvoir. Les soldats du premier Empire que des ministres aveugles ont envoyés en ce lieu maudit, au temps des réactions blanches, y ont reçu les constants témoignages du respect des autres condamnés, qui ne se considéraient pas comme leurs égaux. — Ce furent les galériens qui donnèrent aux puissants d'alors cette grande leçon d'humanité. Donc, le bagne peut être simplement, dans des

circonstances données, le signe de la défaite et de la servitude; et une âme sereine le peut alors supporter, quand sa pensée regarde plus loin et voit l'honneur dans l'avenir.

Mais dans le cas particulier qui nous occupe, mais dans la tristesse profonde de Mora, mais dans le chagrin permanent qui le mine lentement et sûrement chaque jour, rien de semblable ne se rencontre.

Ce malheureux, ce martyr n'avait rien qui pût le soutenir et le consoler. Condamné pour un assassinat suivi de vol, c'est-à-dire pour les causes les plus ignobles, il ne pouvait espérer rencontrer un appui ou une sympathie, ni parmi les réprouvés que la Justice, — nous devrions dire l'Injustice — avait faits ses compagnons, ni parmi ceux que les hasards de la vie administrative et militaire avaient faits ses chefs ou ses surveillants.

Certes, ces hommes ne sont pas méchants, leur cœur est capable de tendresse; et tel des gardes-chiourme qui vient de frapper un forçat insoumis, va trouver, en rentrant dans sa maisonnée, les petites mains d'un bébé rose qui tireront, en se jouant, les poils hérissés de sa terrible moustache.

Mais l'accoutumance d'un métier dur rend l'homme dur, sinon dans sa pensée, du moins dans sa profession.

Et puis, ils en ont tant entendu qui se disaient innocents et étaient des monstres sanguinaires... Ils sont bien blasés là-dessus.

Ils sont un peu comme le vieux sergent légendaire qui commandait la corvée des morts après un combat.

— Sergent, il y en a un qui crie et qui ne veut pas qu'on l'enterre.

— Bast! si on les écoutait, il n'y en aurait pas un seul de mort! Enterrez toujours.

Les surveillants de ces colonies maudites, vastes tombes où l'on enterre une âme blessée sous la veste

et le bonnet du condamné à vie, disent aussi volontiers :

— Bast ! si on les écoutait, ils seraient tous des petits saints.

Et pourtant !...

Pourtant nous en connaissons un, — un au moins — qui a droit à l'estime, au respect et à la pitié.

Mieux encore, il aurait droit à la liberté, car il est innocent.

Hélas ! à le voir passer, pâle, faible et flétri, cet homme qui n'a pas quarante ans et semble un vieillard débile et courbé vers la terre, on comprend qu'il l'aura bientôt, cette liberté définitive que donne la mort !

Mais la mort, pour lui, c'est le bonheur, c'est la joie, c'est la délivrance !

La mort ! il l'appelle de tous ses vœux, car par elle il oubliera, pour ne plus jamais s'en souvenir, le supplice de tous les instants qu'il endure depuis bientôt deux ans.

Le médecin, un brave homme de chirurgien militaire de la marine, a dit déjà, quand on l'a conduit à l'infirmerie :

— C'est une fièvre pernicieuse dont il est atteint. Vous savez, il y a un peu de tout dans cette fièvre, de la nostalgie comme en ont presque tous nos déportés arabes, de l'affaiblissement anémique comme l'éprouvent ceux des condamnés qui ont bien vécu autrefois, et puis un peu trop de tension d'esprit, une idée fixe qui les hante presque tous, l'idée de l'évasion.

Bon docteur... c'est là tout ce qu'il a vu ! la fièvre lente et le désir de s'évader.

Eh bien, au moins en ce dernier point, il se trompe complètement dans le jugement qu'il porte sur Lucien Mora.

Annihilée par la vie régulière et automatique du bagne,

sa volonté n'existe même plus, — et si sa pensée regarde par delà la mer, c'est vers son enfant qu'elle se dirige. Mais la honte serait telle pour ce fils adoré qu'il ne songe pas à se sauver et à venir lui dire : Me voici, voici ton père le forçat !

Lucien va, marche, obéit mécaniquement aux ordres que d'autres donnent à son corps ; mais son esprit est éteint déjà. Lucien est si profondément plongé dans l'anéantissement et dans cette espèce d'hébétude, semblable à celle de l'animal enchaîné qui fait tourner et monter l'eau d'un puits, qu'il est devenu incapable du grand effort de pensée, de la grande force de volonté qu'il faut pour pratiquer une évasion.

Mais, docteur !... mais, chirurgien !... mais médecin du corps que vous êtes !... vous ne voyez donc pas que c'est l'âme qui souffre, l'âme qui va mourir et entraîner dans le néant cette chair qui n'est rien et qui, pour vous, est tout !

Cet homme ne meurt pas de fièvre, de consomption, de langueur, comme vous appelez cela; lorsque vous ne voulez ou n'osez dire le vrai mot.

Non.

Lucien Mora meurt de chagrin !...

Voilà la vérité.

Quelqu'un cependant s'en est douté et celui-là, c'est un espèce de bourru, c'est un garde-chiourme, tout entier à son sévère devoir, à sa consigne de plomb, qui doit écraser de son poids tout ce qui ne se courbe pas devant elle.

Ce soldat, car enfin ces surveillants-là sont des soldats aussi, est chargé de diriger l'escouade de laquelle fait partie Mora.

Et depuis le temps qu'il le commande et le gourmande, jamais il n'a entendu une plainte sortir de la bouche du

condamné. Jamais il n'a eu un reproche à lui faire, un ordre à répéter.

Nous en sommes à nous demander si Mora a seulement *vu* une fois en deux ans le visage de ce surveillant qui, pourtant, ne l'a pas quitté un jour depuis son débarquement. Il est évident que Mora obéit sans savoir à qui il obéit. Son corps est là, mais sa pensée est déjà dans l'autre monde.

Un beau jour, le surveillant veut en avoir le cœur net; il prend son courage à deux mains, achète une chique toute neuve et, sa trique des dimanches sous le bras, il s'en va trouver l'aumônier :

— Monsieur l'aumônier, dit-il, j'ai un pauvre diable dans mon escouade qui dépérit à vue d'œil. Voilà déjà quatre fois que je le fais entrer à l'hôpital et, chaque fois, on l'en fait sortir au bout de quelques jours, vu que les médecins trouvent qu'il n'a rien !... Il n'a rien, tonnerre de Brest !... ça, c'est pas possible. Je me le rappelle quand il est arrivé de France, c'était un grand gars solide, à l'œil noir, au torse vigoureux, c'était fait pour « *la grande fatigue* », enfin ! A cette heure, il ne tient plus debout. Il ne parle pas, il ne se plaint pas, il ne fait pas le mielleux et le peloteur avec moi pour que je lui épargne un peu de mal, comme tant d'autres. Non, il ne dit jamais un mot, ni pour ni contre. Il pense tout le temps, voilà... il songe à quelque chose que le chirugien ne voit pas et que moi je ne sais pas. Mais comme c'est le plus doux et le plus obéissant de tous, il m'intéresse. Et puis, là... vrai, c'est impossible qu'il dure encore seulement un mois. Il est miné, c't-homme, y a quelque chagrin là-dessous. Vous qui dites que vous êtes le médecin de l'âme, je crois que c'est là qu'il a mal et que vous ferez bien de le soigner. En tous cas, si ça ne lui fait pas de bien, ça ne peut pas lui faire

de mal... et j'ai pris la liberté de venir vous en parler. J'espère que vous ne m'en voudrez pas.

L'aumônier écouta ce discours en trois points et répondit simplement :

— C'est mon ministère que vous avez accompli là, mon ami. Chercher un de ses frères qui souffre et le consoler, c'est le devoir du prêtre.

— Eh ben, mettons que je suis un prêtre aussi, fit le soldat gaiement.

— Seulement, nous n'avons pas la même soutane, ajouta le prêtre en regardant la longue capote du garde-chiourme.

— Ni le même tabac, conclut ce dernier qui se mit à rire en voyant le curé prendre une prise, tandis que lui faisait faire une volte à sa chique neuve.

Tout en devisant, le surveillant avait amené l'aumônier à la hutte où reposait Mora.

Celui-ci était étendu inerte, on eût dit qu'il était déjà mort.

IX

LA MORT DU JUSTE

Moins de trois mois après, Me d'Harville-Desfos recevait une lettre venant de fort loin, de contrées réputées malsaines certainement, car elle exhalait un parfum vinaigré et avait subi, à la poste, l'opération sanitaire qui remplace la quarantaine des navires.

Cette lettre ne portait d'autre suscription que celle-ci : « Maître d'Harville-Desfos, avocat à Paris » ; mais la notoriété du destinataire était telle qu'elle lui parvint immédiatement.

L'avocat la lut silencieusement ; de grosses larmes sillonnèrent ses joues pendant la lecture et son émotion était grande.

A la fin, il murmura :

— Pauvre ami !... il est heureux, maintenant !...

Puis il la serra soigneusement et attendit le premier jour de sortie de son fils d'adoption, du petit Jean.

— Jean, lui dit-il d'un ton grave et sérieux, vous avez maintenant accompli votre quinzième année ; c'était jadis l'âge où les rois étaient majeurs, car l'ancienne loi considérait que des devoirs importants doivent plus vite

faire éclore l'intelligence de ceux à qui ils incombent. Vous, mon enfant, c'est le malheur qui vous a mûri et qui vous a fait homme de bonne heure. C'est pourquoi dorénavant je ne vous traiterai plus en enfant, mais en ami.

— Monsieur d'Harville, répondit Jean, je m'efforcerai de m'élever jusqu'aux devoirs importants que semble me promettre ce préambule. De quoi voulez-vous donc m'entretenir ?

— De votre père.

— Je vous écoute, dit l'enfant anxieux.

— Il vient de lui arriver un grand bonheur.

Un éclair de joie passa sur le visage assombri de Jean.

— Il est gracié ? s'écria-t-il tout d'abord.

— Non, mon fils, fit l'avocat avec grandeur, on ne fait grâce qu'aux coupables et vous savez que mon vieil ami, que votre père ne l'était pas.

— Alors vous avez enfin trouvé une preuve de son innocence !... Vite, vite, allons l'apporter aux juges et que mon père soit rendu à ma tendresse.

La voix M. d'Harville tremblait et se faisait pénétrante comme celle d'un prêtre, lorsqu'il répliqua :

— Jean, le juge devant lequel comparaît votre père n'a pas besoin des preuves matérielles qu'exige la loi des hommes. Celui-là sait tout et rend la justice suprême à qui de droit. Jean, mon enfant, les souffrances de votre père sont à jamais terminées. Agenouillez-vous, soyez désormais mon fils, et priez Dieu ! Car il vient de rappeler à lui l'infortuné martyr que vous chérissez !...

L'enfant était devenu d'une pâleur effrayante, ses dents claquaient, ses mains étaient agitées d'un tremblement fébrile pendant que des pleurs abondants coulaient de ses yeux.

— Mon père, mon père bien-aimé ! balbutiait sa jeune voix troublée.

— Il est mort, fit solennellement l'avocat.

— Mort !... lui, la victime !... mort, mon cher père, sans que j'aie assez vécu, moi, pour lui rendre l'honneur avec la liberté !... mort, mon père, sans que mes mains aient pu fermer ses yeux, sans que ma bouche ait reçu de lui le dernier baiser !... C'est affreux, mon Dieu ! mon Dieu !...

Les sanglots entrecoupés de Jean trouvèrent bien vite un écho dans les larmes de M. d'Harville.

La douleur de l'enfant faisait peine à voir et l'honnête homme, qui allait devenir son unique appui dans le monde, la partageait au suprême degré.

Cependant les pleurs s'apaisèrent un instant, après leur première explosion, pour faire place à cette douleur muette et stupéfiée, que laisse derrière lui l'irréparable malheur.

— Comment avez-vous appris cette funeste nouvelle? demanda Jean.

— Par cette lettre de l'aumônier, répondit d'Harville en la lui tendant.

L'enfant la prit, eut un hochement de tête ; et un triste sourire rempli d'amertume vint effleurer sa lèvre.

— Ah ! oui !... l'aumônier !... l'aumônier du bagne.

— Lisez-la, Jean, et vous cesserez de maudire les hommes.

Jean Mora regarda M. d'Harville sans comprendre, puis il obéit presque machinalement, ouvrit la lettre et lut :

« Monsieur d'Harville-Desfos, avocat.

» Je viens de dire les prières des agonisants au chevet d'un homme qui fut votre ami, que vous avez défendu de

votre parole, en un jour de lutte avec la justice et qui n'a pas cessé de bénir votre nom et votre souvenir, jusqu'à la dernière minute de sa vie humaine. En vous écrivant, monsieur, j'accomplis mieux encore que mon devoir de chrétien et de prêtre, je soulage aussi ma conscience d'homme d'un poids qui lui pèse depuis quelques jours.

» Un de nos pauvres condamnés, Lucien Mora, était devenu si faible et si malade, de la fièvre lente qui le consumait, qu'un jour un des surveillants prit sur lui de venir me chercher, car il avait peur de le voir passer tout d'un coup. Ce condamné souffrait en effet d'une maladie de langueur qui le minait lentement et qui l'a emporté, sans secousse, sans souffrance, devant le Juge d'en haut.

» Mais depuis les longues années où je remplis mon saint ministère auprès des réprouvés que vous savez, jamais, jamais, monsieur, il ne m'a été donné de voir tant de sérénité et tant de résignation aux approches de l'heure dernière.

» Cet homme est mort comme un saint.

» A l'édification de tous, il a baisé l'image du divin Sauveur qui a donné son sang pour racheter les péchés des hommes ; et je l'entends encore, disant de sa voix affaiblie par les affres du trépas :

» — Christ ! comme toi je suis un innocent ! Christ ! je te bénis de faire cesser mon supplice !... Mon Dieu ! protégez mon pauvre enfant, c'est assez d'un pour le martyre.

» Eh bien ! monsieur, j'avais les larmes aux yeux pendant qu'il parlait ainsi.

» Pas une parole de malédiction ne s'est échappée de ses lèvres, et pourtant, dans la suprême confession, le sentiment de son innocence dominait sur toutes choses. Ce malheureux m'a ému, il m'a convaincu qu'il n'était

pas coupable. Je suis sûr que j'ai prié là sur un de mes frères en Jésus-Christ, victime en effet d'une erreur de la justice humaine.

» Je n'en ai certainement reçu aucune preuve, mais croyez-moi, je m'y connais : j'en ai tant vu mourir ; j'en ai tant confessés de ces malheureux, que je suis arrivé à deviner ceux qui mentent encore au moment décisif.

» Celui-là ne mentait pas.

» Il ne me faisait pas de ces grandes protestations auxquelles il m'est devenu difficile de croire, mais il me disait :

» — Oui, mon père, prions, prions ensemble, la prière m'est douce et m'empêchera de maudire ceux qui se sont trompés.

» Votre nom revenait toujours dans ses dernières conversations.

» — Surtout, disait-il, qu'il ne renonce pas à poursuivre l'œuvre de réhabilitation dont les lettres de Jean m'ont donné l'espoir. Moi mort, il va peut-être perdre courage. Plus que jamais il lui en faut, au contraire, car mon pauvre enfant aurait trop à souffrir dans la vie s'il se présentait au monde avec ce poids lourd à porter : fils de forçat !... mais fils d'un innocent, fils d'un homme que des juges mieux éclairés réhabiliteront un jour, voilà ce qu'il lui faut, à mon Jean ! C'est pour lui que je souffre ici ; quant à moi, ma conscience me soutient et l'espoir de la mort prochaine me suffit !

» L'homme qui appelait la mort comme une délivrance, le chrétien qui se réjouissait de comparaître devant Dieu en pensant : « Celui-là du moins croit à mon innocence », le condamné qui n'a pas maudit ses juges, voilà ce que j'ai vu, voilà le témoignage que, prêtre, je crois devoir apporter à l'avocat, au défenseur et au fils qui va pleurer aujourd'hui.

» On ne ment pas au seuil de la mort, on ne ment pas

lorsqu'on s'éteint saintement comme s'est éteint Mora, sans une parole de reproche, et Mora a dit en mourant :

» — Écrivez à mon fils que je suis innocent.

» J'en ai vu qui mouraient en protestant aussi de leur innocence, mais c'était au milieu de souffrances de damnés qu'ils injuriaient les juges et jetaient un dernier défi à l'humanité dans la bave de leur colère.

» Avec une grandeur d'âme qui m'a plus pénétré que mille protestations, il m'a dit :

» — Monsieur l'aumônier, je ne veux pas que mes pensées dernières soient des pensées de malédiction ; je pardonne à ceux qui se sont trompés de bonne foi. Quant au coupable, pour qui je souffre, Dieu le connaît. Que sa justice se prononce !... Mais je veux mourir en bénissant l'ami qui m'a secouru, en bénissant le fils à qui je lègue tant de désespoir, en vous bénissant, vous, le prêtre qui êtes venu à temps pour me consoler et m'absoudre... Adieu, mon frère, adieu la vie !... murmurait-il.

» Il eut encore une pensée bien triste et un sourire bien amer lorsqu'il me dit, le jour même de sa mort :

» — S'il est vrai que nous sommes sur terre pour souffrir, mon enfant doit être heureux, lui ; car moi, j'aurai bien souffert pour deux !

» Enfin, monsieur, Lucien Mora s'est éteint sans agonie, sans effort, sa main gauche dans ma main, l'autre tenant un crucifix. Ses derniers mots furent vos deux noms, qu'il prononça en tournant vers moi son regard transfiguré déjà.

» — D'Harville !... Jean !...

» Une seconde après, il voyait Dieu !

» Priez pour lui, mon frère, et que l'enfant joigne ses prières aux vôtres et aux miennes.

» L'abbé Morin,

» Aumônier de la marine. »

Il semblait qu'une aussi longue et aussi triste lecture eût dû abattre tout à fait le pauvre enfant, qui venait déjà de recevoir un si rude coup, avant de la commencer.

Il n'en fut rien.

Elle le soutint au contraire et fortifia son courage.

Il adressa seulement une prière à son père adoptif.

— Cette lettre... vous me la laisserez... dites ? demanda-t-il en la couvrant de tendres baisers.

— Elle est à toi, mon enfant, c'est le testament de mon malheureux ami, répondit l'avocat qui serra le petit Jean dans ses bras.

— Oui, son testament... car il me lègue un devoir et je le remplirai !...

Et, son regard semblant s'illuminer, il ajouta comme s'il parlait à l'ombre chérie :

— Va, mon père, sois-en sûr !...

— Et je t'y aiderai, mon fils... conclut M. d'Harville en essuyant les larmes de Jean Mora.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

TROISIÈME PARTIE

UN MILLION DE DOT

I

AMOUR, PRINTEMPS DE LA VIE

Treize ans se sont écoulés et nous sommes à l'automne de 1881.

Le château de l'Argilière est sens dessus dessous.

Des domestiques nombreux et empressés ferment les malles, dans lesquelles la femme de chambre de mademoiselle a soigneusement entassé, avec le linge fin et les robes élégantes, tous ces mille petits riens sans lesquels il semble, aujourd'hui, qu'une jeune fille ne puisse voyager.

Depuis deux mois, on ne s'occupe que de ce départ, et la couturière ordinaire de Dijon n'a pas été appelée, cette fois, à présider à la confection des robes de mademoiselle.

Certes, elle taille bien et elle a même beaucoup de goût, la petite couturière brune de la rue Saint-Martin; mais il n'y a pas à dire, ses plissés et ses relevés sentent encore un tout petit peu la province.

Et mademoiselle, qui fait absolument tout ce qu'elle veut dans le château, dans sa famille et même dans le pays, a voulu aller à Paris, où elle est restée dix grands jours en compagnie de mistress Gerton, — uniquement pour commander à la bonne faiseuse une douzaine de toilettes simples au fond, mais tout à fait *chic* quant à la forme, pour les essayer, pour déterminer la coupe définitive de telle *visite* très *pschutt* et marier les tons à la mode de telle jupe tout à fait *vlan*.

On n'a rien marchandé, on a été frapper à la porte de la maison qui a fourni les costumes des actrices à succès, on n'a épargné ni la peine ni l'argent.

C'est une vraie fête pour mademoiselle, qui se réjouit, à la fin, d'être une bonne fois habillée en Parisienne.

Enfin, les toilettes ont été expédiées, les bagages sont préparés et c'est aujourd'hui que, pour la dernière fois, l'on dort au château, dans sa petite chambre Louis XVI que l'on aime tant, devant ce jardin d'hiver où l'on a gaminé, pleuré, ri, vécu et grandi depuis l'enfance.

Demain, grand départ.

Demain, M. de Guébrignac, mademoiselle Jeanne, mistress Gerton, accompagnés des deux serviteurs préférés, vont quitter la belle, mais un peu froide Bourgogne.

Demain, l'on prend à Dijon le *rapide* pour Nice, où l'on va passer l'hiver.

C'est le premier voyage que va faire mademoiselle Jeanne de Guébrignac, depuis qu'elle n'est plus une petite fille, mais une grande demoiselle.

Et ce voyage, recommandé par les médecins, qui redoutent l'air de la Côte-d'Or, un peu trop dur en hiver pour la poitrine délicate de la jeune fille, lui paraît un des incidents les plus joyeux de sa vie.

A Nice, ce n'est pas seulement le soleil et la santé qu'elle trouvera, mais encore la distraction, le plaisir, la fête à l'état permanent.

C'est Paris qu'elle va voir, ce Paris chaud et ensoleillé des bords de la Méditerranée, qui commence à Hyères pour finir à San Remo; c'est cette contrée enchantée qui a pour capitale Nice, pour villes principales Cannes et Menton.

Et remarquez que nous faisons comme tout le monde, nous ne citons pas Monte-Carlo. C'est que tout le monde y va, mais que personne n'en parle... du moins au départ. Discrétion ou hypocrisie... qui le sait ?

Jeanne veut voir tout cela, et la Corniche, et les orangers en pleine terre, et les palmiers dans les rues.

Toutes ces splendeurs chatoyantes miroitent à ses yeux.

C'est le rire et la gaieté succédant à l'ennui et à la solitude; c'est la vie de plaisirs succédant à l'existence monotone du vieux castel provincial.

— Nous y reviendrons, dit-elle en riant à mistress Gerton, car j'aime beaucoup ma Bourgogne, mes vignes et mes paysans... Mais c'est si bon de s'en aller un peu, — et surtout d'aller là-bas !

L'excellente mistress sourit, car elle adore la jeune fille et partage toutes ses idées sans s'en apercevoir ; — mais elle sourit froidement, car elle n'oublie pas qu'elle est gouvernante et surtout qu'elle est Anglaise.

Il n'y avait pas encore quinze jours que la famille de Guébrignac était installée à Nice, que déjà tous les individus mâles de la colonie internationale — et quelquefois interlope — savaient : 1° que cette jeune fille avait vingt ans; 2° que son père était un ancien fonctionnaire de l'empire (d'aucuns disaient un ancien ministre, c'étaient ceux qui voulaient savoir les choses mieux que les

autres); 3° qu'elle souffrait d'une maladie de cœur; 4° que le mariage la guérirait; 5° et enfin qu'elle aurait une fortune de deux millions, bien nets, en espérance, sur lesquels le père avançait la moitié sous forme de dot.

Et dès lors, on put voir une ribambelle de jeunes gens, et même de gens mûrs, cavalcader par escadrons volants autour de la dot... non, pardon, nous voulons dire autour de la jeune fille, — et cette manœuvre pseudo-militaire amusait beaucoup mademoiselle Jeanne et déridait même la bonne madame Gerton.

Il y en avait de toutes les couleurs et de tous les pays, des noirs, des blonds, des bruns et des rouges. Il y en avait aussi de grisonnants, on les trouvait en cherchant bien. Mais ceux qu'on n'avait pas besoin de chercher pour les trouver, c'étaient deux nègres qui se mêlaient aussi de faire les yeux blancs, en louchant sur la jeune Française aux deux millions.

On en voyait de grands, de petits, de moyens, de bancals, de gras et de maigres; il y avait des *boudinés* en rupture de cocottes et des joueurs sérieux en rupture de veine. Les uns étaient titrés et blasonnés, les autres prétendaient l'être.

Les petits journaux de Nice racontèrent, à mots couverts, qu'un hidalgo brésilien s'était battu en duel avec un prince polonais, parce que celui avait ramassé plus vite que celui-là une certaine ombrelle, tombée par hasard sur la promenade des Anglais.

En un mot, Jeanne avait beau être absolument sage et tout à fait modeste, elle avait beau se conduire de telle sorte que l'on ne parlât pas d'elle; ses jolis yeux et sa superbe dot aidant, on en parlait quand même.

C'est qu'il n'eût vraiment pas été malheureux, celu que la jeune héritière eût daigné choisir.

Jeanne était une adorable blonde, mignonne et potelée, un peu pâlotte, ce qui ajoutait un charme à ses yeux gris-bleus pétillant d'esprit et de malice, — quand ils n'étaient pas adoucis par la bonté du cœur.

Il y a toutes sortes de blonds, depuis le blond jaune des cheveux teints jusqu'au blond carotte des rousses qui ne s'avouent pas, en passant par le rutilant et le florescent des poètes. Mais la chevelure de Jeanne était simplement *blonde*, de ce blond français aux reflets chauds, qui ne ressemble pas du tout au blond froid et pâle des Anglaises, et encore moins au blond fade et terne des Allemandes. C'était une blonde... blonde sans épithète.

Elle n'était pas seulement riche et jolie, elle était encore intelligente.

Aussi, deux ou trois semaines des fadeurs compromettantes à plaisir ou des sentimentalités niaises de l'escadron volant de ses adorateurs, l'eurent bien vite lassée.

Pardieu ! elle le savait bien, qu'elle était bonne à marier ! Elle n'avait pas besoin que ces sots cosmopolites le lui fissent comprendre ; son père ne le lui avait point dissimulé ; sa gouvernante le lui rappelait... en soupirant de regret sur ses 48 automnes, à elle ; — et avant tout, son miroir le lui avait dit.

Elle sentait en elle-même comme une machine froide et inerte que le mariage devait animer ; mais il fallait d'abord que l'amour ait mis en mouvement tout le mécanisme immobile de ce petit être encore insensible.

La coquetterie, c'était certes fort amusant, mais c'était si vide et si futile que son cœur s'en était fatigué tout de suite.

La statue était belle et dorée, mais ce n'était encore qu'une statue. Vénus attendait la prière d'un Pygmalion pour donner la vie à ce marbre.

Qui allait être ce Pygmalion ?

A coup sûr pas un de ceux qui avaient cherché à le devenir.

Les petites femmes sont ainsi faites, même les plus chastes et les plus honnêtes, qu'elles aiment bien aller elles-mêmes à la chasse à l'amoureux et trouver toutes seules... celui qui s'écarte parfois de leur chemin.

Un jour, pendant le concert qui avait eu lieu sur la terrasse de Monte-Carlo, où elle venait parfois, elle entendit un fragment de dialogue, échangé entre deux hommes qu'elle ne pouvait voir ; mais elle était sans nul doute l'objet de cette conversation.

— Mon cher, disait l'un, il est impossible de s'y méprendre. Tournure, démarche, toilette, tout l'indique... et le pied... le joli petit pied ! Elle est Française, je vous en réponds.

— Ce qui me dérouterait, disait l'autre, c'est que cette jeune personne ose regarder ce qui lui plaît à voir, dévisager en face les passants et les passantes, et que dans l'éducation des jeunes filles françaises, il entre un peu moins d'audace et un peu plus de prudence.

— De l'hypocrisie, plutôt ; en tous cas, c'est un bien joli minois.

— Non, minois n'est pas le mot, cette demoiselle est adorablement jolie, cela ne se discute point ; mais elle a la beauté intelligente.

— Quelle charmante maîtresse cela ferait !

— Je ne suis pas de votre avis, et je trouve presque pénible de vous entendre ainsi parler de cette jeune fille.

— Bast ! on voit bien que vous êtes nouveau venu dans ce pays-ci ; moi j'en ai tant vu passer, avec des airs de vierges à leur donner le bon Dieu sans confession, et qui devenaient bien vite des...

— Je vous en prie, n'en dites pas davantage. Si jamais

je pouvais songer à fixer ma vie près d'une femme, celle-ci représente trop mon idéal, physique à tout le moins, pour que je n'éprouve pas un serrement de cœur à vous entendre ainsi la dépoétiser.

— Poète, va !... et pourtant vous êtes avocat.

Puis, les deux hommes s'éloignèrent en continuant leur causerie.

Jeanne, tout doucement, détourna la tête pour voir celui des deux dont, paraît-il, elle personnifiait l'idéal.

Il n'y avait pas à s'y méprendre.

L'un était un homme très mûr, et l'autre un jeune homme.

Ce jeune homme était grand, beau garçon, brun, à l'œil noir humide et velouté, — voilà ce qu'elle vit en dirigeant habilement sa promenade de leur côté.

— L'idéal ! pensait-elle, cela peut donc exister?

Elle était trop bien élevée pour chercher à revoir ce eune avocat ; — elle savait au moins sa profession, l'autre, le vieux, l'avait dite en riant.

Mais elle pensait à lui, involontairement.

Un homme dont on est l'idéal, et qui ne vous le dit pas, et qui ne vient pas se jeter sur votre route... que faire ? C'est cependant bien intéressant pour une jeune fille.

Sans trop y réfléchir, c'est elle alors qui chercha à se placer sur sa route, à lui.

Mais elle revint inutilement six fois en une semaine à Monte-Carlo, elle ne le retrouva point.

Un peu dépitée, sans se l'avouer encore, elle resta à Nice toute la semaine suivante, se montrant à la musique, à la promenade, au théâtre, sans parvenir à le rencontrer davantage.

Le hasard, Dieu des amoureux, les mit en présence une seconde fois, sur la route de Villefranche, elle, con-

duisant un petit panier, lui, marchant à pied, seul, lisant et se dirigeant vers Nice.

Elle se sentit heureuse, extrêmement heureuse même, simplement de savoir qu'il n'était pas parti et qu'elle pourrait le revoir.

Comme il avait dû se ranger de côté afin de laisser passer la voiture, ils s'étaient regardés — sans timidité comme sans provocation ; — mais l'un et l'autre ayant le désir, qu'ils croyaient ignoré tous les deux, de bien voir des traits à peine entrevus une première fois, et de les graver dans sa mémoire et dans son cœur.

Au retour de la promenade de Beaulieu, ils se croisèrent encore et se virent. Le jeune homme, instinctivement, salua. La jeune fille esquissa un très léger mouvement.

Jeanne pensa qu'il l'avait attendue, car il aurait eu largement le temps d'être rentré en ville, depuis leur rencontre de tout à l'heure.

Un peu plus loin, elle dit à mistress Gerton, qui ne la quittait jamais dans ses excursions :

— Mistress, avez-vous vu ce jeune homme qui vient de vous saluer, à Montboron, là-haut, près du château de l'Anglais ?

— Aoh ! vous voulez dire *vous* saluer, mademoiselle, ou plutôt *nous* saluer.

— C'est lui qui est le mieux de tout l'escadron, fit la jeune millionnaire en riant.

— Aoh ! il n'a pas le uniforme, il a meilleur air et plus convenable que tous ces autres messieurs ridiquioules.

— Alors vous le trouvez de votre goût ?

— Mon âge, il me permet de dire que ce jeune homme est un fort joli garçon.

— Vraiment !... pas d'exagération, ma bonne mistress.

— Non, pour une blonde comme vous, un beau brun comme celui-là, ce serait l'idéal, si toutefois c'est un homme comme il faut.

L'idéal !... l'idéal encore !...

Ah ! çà, on ne parle donc que d'*idéal* dans ce pays-là? Est-ce l'effet du climat ? Ordinairement ces sortes de sujets sont réservés pour les causeries printanières... et nous sommes en automne cependant !

Il est vrai que cela se passe à Nice, — et que Nice est le pays de l'éternel printemps.

Faut-il tout dire ?

Eh bien ! cette nuit-là, Jeanne vit en rêve le beau jeune homme brun, qui avait fait tant d'impression sur la sentimentale Anglaise, — et aussi sur son élève.

Seulement, la gouvernante l'avouait, — et la jeune fille ne l'avouait pas.

Il est facile d'en conclure sur laquelle des deux femmes il avait, en réalité, produit l'impression la plus vive.

II

LE CHOIX D'UN GENDRE

Les philosophes, les savants, les poètes, les statisticiens et les vaudevillistes sont unanimes à proclamer dans leurs livres, dans leurs maximes, dans leurs vers et dans leurs comédies que *Ce que femme veut...* Dieu le veut.

Dieu a sans doute ses jours de vacance, de gaieté ou de galanterie; car, en effet, il est bien rare que la moins fine des femmes n'arrive pas à faire ce qu'elle veut du plus adroit des hommes.

Or, Jeanne voulait revoir son bel inconnu.

Nice est une bien grande ville, où il peut être malaisé à une jeune fille, qui n'a point la police secrète à son service, de retrouver un jeune homme dont elle ignore le nom, — si ce jeune homme se cache.

Mais, outre qu'il existe certains lieux de rendez-vous mondains, tout faits, comme les théâtres, la promenade ou la musique, ce qui restreint un peu les points de recherches, il convient d'ajouter que l'objet des préoccupations de Jeanne ne se cachait point.

Aisément, et sans se faire remarquer, elle était arrivée

à savoir qu'il habitait modestement un petit appartement meublé, avenue de la Gare, — ce qui indiquait qu'il se proposait de rester un mois au moins à Nice ; — et que de plus il allait régulièrement à Monte-Carlo trois fois par semaine.

Cependant elle ne l'y avait point vu jouer.

Il était entré plusieurs fois dans les salles de jeu, mais en simple curieux et non en passionné. Il avait regardé jouer ; il avait semblé prendre un certain intérêt aux péripéties de quelques-uns des pontes dont il suivait de l'œil les aventures financières ; un jour même il avait pris un louis dans sa poche et l'avait jeté absolument au hasard sur le tapis. L'aveugle fortune le lui ayant rendu doublé, il avait souri et avait donné la pièce de gain comme pourboire à un garçon de l'administration ; mais il n'avait pas rejoué depuis ce jour-là.

Jeanne l'avait vu, à diverses reprises, monter par un escalier qui est à droite en entrant, dans la salle des Pas-Perdus ; elle s'était informée, on lui avait dit que cela conduisait à la caisse et aux bureaux des directeurs.

Son inconnu avait sans doute quelque affaire avec la direction ; probablement sa profession d'avocat n'était pas étrangère à ces visites successives à Monte-Carlo ; il n'y avait pas moyen d'expliquer autrement ces trois voyages par semaine, — puisqu'il ne jouait pas.

Avec la remarquable ténacité qui distingue ces petites têtes blondes, elle était parvenue à lui parler deux fois ; la première en laissant tomber son numéro de vestiaire, au Casino, de telle façon qu'il fût obligé de le ramasser ; la seconde en ayant l'air de se tromper dans la gare de Nice et en lui demandant quel était le train descendant vers Vintimiglia.

Les quatre paroles banales échangées à ces propos n'avaient d'autre but que d'entendre sa voix, — cette voix

dont la douce musique lui chatouillait le cœur. Mais elles eurent comme résultat que le jeune homme acquit en quelque sorte le droit de la saluer, lorsqu'il la rencontrait sur la promenade.

Et, voilà qui est bien singulier, il la rencontrait chaque jour à présent. C'était à croire qu'ils se cherchaient tous les deux.

Dans le regard échangé, dans le salut rendu, dans le sourire sympathique, Jeanne trouvait de petites joies ineffables, qui devenaient de grands bonheurs, lorsque, le soir, seule dans sa chambre, en vue de la mer profonde aux flots bleus, elle songeait aux incidents de la journée.

Mais ce monsieur ne sortait pas des limites de la réserve la plus discrète !...

Elle ne pouvait pourtant pas se jeter à sa tête et lui dire :

— Monsieur, comment vous appelez-vous? Moi, je suis Jeanne de Guébrignac ; je pense à vous tous les soirs et tous les matins.

Il y a peut-être à Nice, — ou ailleurs, — des jeunes personnes capables d'une pareille folie ; mais il serait difficile, même au plus indulgent des moralistes, de les signaler comme des exemples à suivre.

Cependant les jours se passaient sans avancer la situation du jeune cœur en ébullition de mademoiselle Jeanne.

La sage perspicacité de mistress Gerton voyait bien quelque trouble anormal sur le visage de la jeune fille ; elle s'en ouvrit au père qui remarqua en effet des rougeurs subites suivies de pâleurs passagères, l'éclat inaccoutumé des yeux, une légère lassitude au lieu du repos calme et réparateur que devaient donner les nuits de sommeil, puis des sensibilités nerveuses un peu incohérentes ou exagérées.

Déjà l'on accusait le climat, et M. de Guébrignac se préparait à faire venir les meilleurs médecins... lorsque une conversation qu'il eut, un matin, avec la fillette adorée ne lui laissa plus de doute sur le genre de malaise dont souffrait son enfant.

— Mon père, lui dit-elle, tu m'as dit toujours que je ne me marierais qu'à mon gré.

— Et je te l'ai prouvé déjà, enfant gâtée que tu es, puisque je t'ai laissée refuser une demi-douzaine de prétendants, alors que tu étais mineure et que j'avais le droit de disposer de toi.

— C'est çà, dis tout de suite que je suis une vieille fille et qu'il n'est plus temps de me marier.

— Le ciel m'en garde ! fit le père en riant, et tu sais bien que je n'ai en vue que ton bonheur... Mais il faut avouer que mademoiselle ma fille est un peu difficile...

— N'en ai-je pas le droit ?

— Si fait, Jeanneton, ma Jeannette chérie, tu as tous les droits et tu n'en feras, en cela comme en tout depuis que tu es au monde, qu'à ta propre volonté. Seulement, récapitulons : tu m'as déjà refusé six prétendus, — un militaire d'abord.

— Pour être veuve à la première bataille, ah ! non, ce n'est pas pour cela que je me marie.

— Un magistrat.

— Il dormait chez nous, après dîner, comme s'il avait été à l'audience. Franchement, avant le mariage, c'était trop tôt.

— Ton cousin.

— Oh ! celui-là était plus petit que moi, je l'aurais emporté sous le bras.

— Un rentier.

— N'ayant rien à faire de son temps, il avait toujours l'air de s'ennuyer... et de m'ennuyer !

— Un médecin.

— Brrr! j'avais constamment peur de son grand scalpel! Quand je toussais, il ne m'offrait pas des bonbons, mais des pectoraux et des tonifiants...

— Et enfin un négociant.

— Merci bien! Doit et avoir, caisse et échéance, il ne m'a jamais parlé d'autre chose; il avait déjà calculé qu'il ne pourrait élever qu'un seul enfant si l'inventaire n'augmentait pas.

— Il n'en résulte pas moins, de ce tableau rétrospectif, que je ne sais plus à quelle catégorie de citoyens m'adresser pour me trouver un gendre.

— Oh! papa, petit papa, fit Jeanne câline, si vous me chargiez de ce soin, moi, je vous en choisirais peut-être un qui vous conviendrait à merveille.

— Aïe, aïe, mademoiselle!... qu'est-ce que cela signifie? Il n'est pas admissible qu'une jeune fille bien élevée ait pu fixer déjà son choix, sans s'être confiée avant tout à son père.

— Mais, féroce autoritaire que tu es, je n'ai pu rien te confier encore, puisqu'il n'y a rien.

— Alors, de quoi parlons-nous, ma fille?

— Nous parlons?... Mon Dieu! nous parlons de la profession que je voudrais pour mon futur mari. Je lui en veux une... parce que les gens inoccupés sont insupportables; c'est bien ton avis, n'est-ce pas?

— Oui, certes; et je suis comme toi, je n'aime pas les désœuvrés.

— Ah! tu vois, déjà nous tombons d'accord... Maintenant quelle est cette profession? il la faut élégante et libérale, quelque chose comme... voyons, qu'est-ce que tu dirais d'un avocat?

— Un avocat? et pourquoi pas?

— Il faut, pour réussir là, un peu de fortune, j'en ai... du talent, de l'honnêteté, le goût du travail, il les aura...

— Qui?.. il ? demanda le père en souriant.

— Lui... l'idéal... celui que je ne connais pas, répliqua Jeanne avec un merveilleux aplomb.

— Ah ! bien, bien !

— Et s'il est ambitieux, le barreau mène à tout.

— Il y a des exemples nombreux et haut placés.

— N'est-ce pas, mon père ? mais toi-même, est-ce que tu n'as pas été avocat autrefois, dans ta jeunesse?

— Si fait, mon enfant, et tu réveilles là des souvenirs fort lointains... oui, j'ai fait mon droit, c'était nécessaire au conseil d'État.

— Là, tu vois bien, tu vois bien.

— C'est une profession libérale et élégante, comme tu disais, ma fille. Il n'en est pas de plus noble.

— Et tous les jeunes gens qui se respectent doivent l'embrasser, nous sommes du même avis. Donc, cher papa, je ne me laisserai faire la cour que par un avocat.

— Enfin, dit Guébrignac, me voici tout au moins fixé sur un point : je connais la profession que tu exiges chez mon futur gendre. Maintenant, ajouta-t-il en manière de conclusion, cet avocat sera-t-il brun ou blond, jeune ou vieux, chauve ou chevelu, gras ou maigre?... autant de mystères.

— Tu mériterais que je ne te réponde pas, avec ta manière de plaisanter ainsi sur les choses les plus sérieuses.

— Ce n'est pas sérieux, puisque nous n'en sommes qu'au rêve.

— C'est précisément cela, mon père, qui est le plus grave. Je le rêve jeune, grand et brun, voilà mon programme.

Et à partir de ce jour-là, M. de Guébrignac en se promenant dans la ville de Nice, en allant au cercle, au théâtre ou en soirée, se disait :

— Où diable est dissimulé le jeune avocat brun dont ma fille ne m'a pas avoué qu'elle a fait déjà la rencontre?

Et comme la plupart des pères dans sa situation, il ne le trouvait point.

Mais le destin, qui aime à faire des rapprochements ironiques, le mit brusquement en face d'un autre avocat... seulement celui-là était vieux et avait les cheveux tout blancs.

— D'Harville, s'écria le père au détour de la place Masséna !... Vous à Nice ! par quel hasard?

— Guébrignac ! ah ! comme il y a de longues années que nous ne nous sommes vus...

Et les deux hommes, vieillards l'un et l'autre, se prirent le bras et commencèrent à causer sous les arcades de la place.

III

JEAN D'HARVILLE

M. de Guébrignac et maître d'Harville étaient deux hommes à peu près du même âge, flottant l'un et l'autre aux alentours de soixante-cinq ans.

S'étant connus tout jeunes, à l'époque où ils suivaient sur les mêmes bancs les cours de droit romain et de jurisprudence moderne, ils avaient appris ensemble les cinq codes.

Leurs destinées les avaient ensuite entraînés chacun de son côté, d'abord fonctionnaires sous l'Empire tous les deux; puis le premier restant seul attaché à ce gouvernement, jusqu'à la mort de sa femme, comme nous l'avons raconté dans la première partie de notre récit.

Les deux anciens amis de l'École de droit s'étaient vus d'assez près pendant longtemps ; à des titres divers ils avaient figuré au procès de Lucien Mora, l'un comme témoin, l'autre comme défenseur.

Après quoi, ils s'étaient perdus de vue depuis une quinzaine d'années, ce qui arrive fréquemment, même à Paris; mais ce qui nous est expliqué plus facilement encore, à nous qui savons que M. de Guébrignac s'est retiré dans ses terres en Bourgogne.

Dès les premiers mots échangés, ce dernier apprit, avec un vif plaisir, que l'honorabilité et le talent de son vieil ami venaient de recevoir une éclatante consécration et que M. d'Harville-Desfos avait été élu successivement membre du conseil de l'ordre, puis bâtonnier des avocats, au barreau de Paris.

Ce qui l'amenait à Nice était un gros procès, où il s'agissait de plusieurs centaines de mille francs, que l'administration du Casino de Monte-Carlo soutenait contre un syndicat d'entrepreneurs de travaux, et pour lequel la direction avait fait appel à ses lumières, soit à titre consultatif si l'on parvenait à arranger l'affaire à l'amiable, soit qu'il fallût plaider.

La direction du Casino avait choisi l'avocat le plus en relief du barreau de la capitale, l'homme impeccable, le bâtonnier élu par ses confrères. Les honoraires, émanant d'un tel client et offerts à un tel défenseur, étaient dignes de l'un et de l'autre. De plus cela lui donnait l'occasion de faire un petit voyage dans le Midi et un court séjour au pays du soleil, agrément complémentaire que ne dédaigne jamais un Parisien.

Bref, d'Harville était pour quelque temps à Nice. Il avait envoyé en avant, pour étudier l'affaire et préparer le dossier, son secrétaire, un jeune avocat qu'il appelait son fils et sur le compte de qui il ne tarissait pas d'éloges.

— Et vous, mon cher ami, conclut Me d'Harville, maintenant que vous m'avez fait conter toute mon histoire, dites-moi la vôtre et comment il se fait que je vous rencontre, une ombrelle de toile à la main, en face du Paillon, vous que je n'ai plus revu depuis quinze ans au moins.

— Oh! mon histoire est simple. Je suis devenu riche, je ne suis plus fonctionnaire, je ne vis que pour ma fille qui est une grande demoiselle à présent et, si je suis à

Nice, c'est pour sa santé, car la pauvre enfant serait fort éprouvée, je le crains, par les rigueurs de l'hiver, dans nos campagnes de la Côte-d'Or.

— Alors, sauf ce léger nuage facile à chasser au soleil de Provence, vous êtes un père heureux.

— Un père l'est-il jamais complètement...

— Qu'y a-t-il donc encore? demanda d'Harville avec intérêt.

— Il y a que j'ai gâté cette enfant qui est venue au monde avec une maladie de cœur, triste héritage qui avait emporté sa mère, — que je l'ai habituée à faire toutes ses volontés et, qu'en ce moment, je me demande quelle est celle qu'elle va m'imposer.

— Vous redoutez quelque caprice voyageur.

— Non pas, au contraire; je redoute un caprice qui fixe sa vie à celle d'un homme que je ne connais pas. Elle est belle et bonne à marier, et il me semble, à des mots dont j'ai cru deviner le sens, qu'à mon insu elle a déjà fait un choix. Cela ne laisse pas de m'inquiéter quelque peu.

— Craignez-vous donc qu'elle ait remarqué un homme qui soit indigne d'elle?

— Je ne sais même si je dois le craindre, puisque je ne le connais pas. Tout ce que je sais, c'est que mon futur gendre doit être un avocat.

— Hé mais! fit d'Harville en riant; voilà un goût fort honorable, et si ma tête blanche n'était pour mettre en fuite les jeunes amours, je me placerais sur les rangs.

— Oh! mon cher ami, répliqua Guébrignac gaiement aussi; ce n'est pas la profession qui me préoccupe, ce fut la mienne et j'en suis fier. Mais malgré tout votre talent, vous ne répondez qu'à une seule des conditions du programme que, dans sa folle tête, Jeanne impose à son prétendu.

— Ah! vraiment, mademoiselle Jeanne s'est forgé un idéal. Et voyons donc ces fameuses conditions?

— Les voici : elle exige un avocat qui soit jeune, grand et brun; de plus joli garçon, naturellement. Avez-vous cela sous la main?

— Peut-être, ma foi, car c'est tout à fait le signalement de mon fils.

— Pardon, mon cher d'Harville, inutile de vous dire que je serais charmé qu'il fût question de votre fils en ceci; mais permettez-moi une indiscrétion à son sujet. Je ne vous connaissais pas d'enfant autrefois et je n'ai jamais entendu parler de votre mariage.

— Bon, fit le bâtonnier souriant, voici déjà que le beau-père prend ses informations. L'enfant dont je vous parle, un homme s'il vous plaît, et un bel homme de vingt-huit ans aujourd'hui, n'est mon fils ni légitime, ni naturel, ce qui ne l'empêche pas de porter honorablement le nom de Jean d'Harville. C'est un enfant sans famille, auquel je me suis attaché par une tendre affection, et qui mérite, par sa conduite et sa dignité, tout l'intérêt que je lui montre. La formalité légale de l'adoption n'a pas encore été accomplie; nous la réservons pour l'époque soit de son mariage, soit de son entrée dans la vie publique, suivant que son goût le portera ici ou là. Mais de même que, depuis quinze ans, j'ai dirigé son éducation, de même je veux que ce soit sous mon égide qu'il marche dans la vie. Il est avocat comme moi, et j'en ai fait mon secrétaire pour commencer. C'est de lui que je vous parlais tout à l'heure.

— Tout est tellement à votre honneur à tous deux, dans ce que vous me dites, que je serai charmé de dîner dans la compagnie de M. Jean d'Harville, avec vous.

— Oh! je vous préviens qu'il est un peu sauvage et

qu'il n'acceptera pas comme cela tout de go votre invitation, si amicale qu'elle soit.

— Soit, mais vous, vous n'avez pas les mêmes raisons pour la refuser ?

— Certes non, et je l'accepte de grand cœur.

— Sans plus de façon, ce soir ; voici mon adresse, Villa-Rose.

— C'est dit ; et je prierai Jean, pour ne point l'effaroucher, de venir m'y rejoindre... seulement pour passer la soirée. De la sorte, je vous le présenterai ; et si mademoiselle Jeanne reconnaît en lui les qualités nombreuses qu'elle exige... eh bien ! ma foi ! nous prendrons jour pour dîner, cette fois, avec monsieur mon fils.

Les deux vieux amis se séparèrent là-dessus et Guébrignac rentra chez lui, pour informer sa fille de l'honneur que le célèbre bâtonnier lui faisait, en s'asseyant le soir à sa table. Jeanne fut enchantée de se trouver en telle société ; elle ne connaissait l'avocat que de réputation, mais cette réputation était grande.

Quant à Me d'Harville, il fut abordé quelques pas plus loin par son secrétaire.

— Hé ! Jean, vous voilà, fit l'avocat, depuis dix minutes, je parle de vous avec l'un de mes vieux amis.

— Oui, je vous ai aperçus, et je me suis tenu à l'écart pour attendre que vous soyez seul.

— Toujours cette sauvagerie !... mon fils, il faut un peu vous en défaire, vous voici d'âge et de figure à aller dans le monde, à vivre enfin hors de l'étude et de la solitude.

— Vous êtes bon, monsieur d'Harville, mais j'ai trop à travailler pour perdre mon temps dans ce que vous appelez le monde. Le dossier de l'affaire est prêt et s'il vous convient que nous l'examinions ensemble...

— Oui, rentrons et occupons-nous de cela. Mais, croyez-moi, après le travail, il faut consacrer quelques

instants au repos. Et, ma foi, je vous en donne l'exemple : ce soir je dîne chez l'ami avec lequel vous m'avez vu causer.

— Ah ! fit Jean avec un tressaillement à peine perceptible.

— Et si vous voulez m'être bien agréable, vous viendrez m'y rejoindre vers neuf heures et demie et vous accepterez une tasse de thé de la maîtresse de la maison, mademoiselle Jeanne de Guébrignac.

Mais Jean pâlit affreusement à ce nom.

— La façon dont vous me conviez à me rendre chez ces personnes, dit-il, m'interdit le droit de n'y point consentir ; la chose vous est agréable, cela suffit pour que je la fasse... Seulement, est-ce que ce nom de Guébrignac n'éveille pas en vous les mêmes souvenirs douloureux qu'en moi ?

— Jean, fit le vieux bâtonnier avec douceur, M. de Guébrignac a, en effet, connu votre père, mais ces relations sont oubliées aujourd'hui ; et c'est mon fils, c'est Jean d'Harville que, ce soir, j'aurai l'honneur de présenter au père et à la fille.

Jean réfléchit un instant, puis il dit avec une grande franchise :

— Je sais déjà que ce monsieur est le père d'une charmante jeune fille ; depuis tantôt trois semaines que je suis ici, j'ai appris une foule de détails sur la société mondaine de la ville ; et je vous avoue franchement que c'est avec une grande joie que je me verrai admis dans la maison de mademoiselle Jeanne.

— Tout est donc pour le mieux, cher enfant.

Les deux hommes travaillèrent longtemps, puis prirent rendez-vous pour le soir, comme il avait été dit.

Me d'Harville-Desfos était un convive aimable et spirituel. Il avait vu tant de choses, dans sa longue exis-

tence agitée, que sa mémoire était meublée de souvenirs et d'anecdotes sur les hommes et les événements.

Et, pour être un peu sérieux, le tour de sa conversation n'en était ni moins piquant, ni moins intéressant.

Jeanne fut charmante et le conquit tout à fait par sa bonne grâce et sa fraîche jeunesse.

Il avait incidemment parlé de son fils, qui était à Nice depuis bientôt un mois, il avait dit pourquoi ce jeune homme était venu et ce qu'il faisait.

Un coup d'œil d'intelligence fut aussitôt échangé entre Jeanne et mistress Gerton, à laquelle elle avait fait, en un jour de sincérité, toute la confidence de son aventure.

Le même pressentiment traversa l'esprit des deux femmes.

Cet avocat ! ce doit être le jeune homme de la route de Villefranche. C'est le fils de M. d'Harville, donc...

... Et tout un échafaudage de rêves s'était amoncelé en quelques secondes dans l'ardente imagination de la jeune fille.

La nuit venue et le dîner terminé, on passa au jardin.

Mistress Gerton, s'occupant de faire servir le thé, se trouva la première à voir entrer Jean, lorsqu'il arriva. Aussi, une minute avant qu'il fût introduit, elle accourut et dit tout bas à Jeanne :

— Aoh ! miss, le beau jeune homme brun, c'était lui !

Un domestique, placé à l'entrée du perron, annonce :

— Monsieur Jean d'Harville.

La jeune fille lève les yeux, son cœur bat, elle pâlit légèrement et se penchant vers son père, lui murmure cet aveu, d'une voix faible :

— Oh ! mon cher père... c'est lui que j'aime !

Mais dans son trouble et grâce à son émotion, elle ne remarque pas que son père est plus pâle et plus ému

qu'elle, qu'il chancelle et manque de défaillir. Il s'appuie à un arbre, sans quoi il tomberait.

Tout cela se perd dans l'obscurité du jardin.

Cependant maître d'Harville s'avance et se dispose à présenter officiellement son fils à M. et à mademoiselle de Guébrignac.

IV

LE PREMIER CHAGRIN DE JEANNE

Ce qui a causé le trouble de M. de Guébrignac, le lecteur l'a deviné déjà, c'est cette ressemblance étonnante de Jean Mora avec son père, — ressemblance que nous avons signalée dans les commencements.

Mais, avec l'âge, elle a augmenté encore.

Aujourd'hui Jean a 28 ans, son père en avait 30 lorsque Guébrignac l'a connu et 35 à l'époque du procès. Ils sont donc du même âge et du même aspect.

Aujourd'hui Jean est un homme et lorsque, dans l'encadrement de la porte, éclairé par les lumières du vestibule de la villa, tandis que le jardin demeure dans l'ombre, il est apparu... ce n'est pas lui que Guébrignac a cru voir, mais Lucien, mais sa victime, l'innocent qui a payé pour lui la peine du crime de la rue Le Peletier.

Heureusement pour l'ancien maître des requêtes, l'obscurité du soir a dissimulé cette défaillance d'un instant.

Il a pu se remettre tant bien que mal.

La présentation a eu lieu.

Et si sa voix était peu assurée pendant la conversation qui s'engagea ensuite, les assistants ont pu mettre cet

émoi sur l'appréhension toute naturelle que doit causer à un père la première entrevue de sa fille avec l'homme dont elle voudrait devenir la compagne.

D'ailleurs, ce soir-là, sous le beau ciel étoilé de Nice, dans le petit jardin de la Villa Rose, on ne songeait guère à l'émotion que pouvait éprouver un vieillard.

C'est un duo de jeunesse et d'amour dont l'écho répétait le premier chant joyeux.

Et tout s'effaçait devant cette douce musique, si vieille pourtant, mais dont chaque reprise est toujours nouvelle.

Les amoureux causaient.

M. d'Harville occupait un peu la bonne gouvernante en écoutant l'énumération des qualités de Jeanne, sur lesquelles elle s'étendait complaisamment.

De temps en temps, l'avocat interpellait Guébrignac; mais en somme celui-ci pouvait songer en paix; car, le plus souvent, il ne parlait pas, et son silence n'étonnait ni ne gênait personne.

Il songeait en effet, mais point du tout en paix.

Il songeait avec terreur que tout à l'heure, lorsque les invités allaient se retirer, il lui faudrait serrer la main de Jean; et il souffrait à la pensée qu'il allait échanger une poignée de main avec l'homme qui ressemblait tant à Lucien Mora.

Et lorsque M. d'Harville et son fils prirent congé des hôtes de la villa, lorsqu'arriva le moment prévu du serrement de mains, malgré sa force de volonté, malgré l'énergie avec laquelle il cherchait à se dominer, il ne put maîtriser un léger tremblement, dont Jean ressentit les ondes frémissantes.

Ce frémissement instinctif et involontaire alla droit au cœur du jeune homme qui, bien tristement, fit part de son inquiétude à son père adoptif.

— J'ai, dit-il, de mauvais pressentiments. Après avoir entrevu ce qui serait le bonheur de toute ma vie, quelque chose me dit que ce bonheur n'est pas fait pour moi ; et j'en souffrirai davantage, pour l'avoir approché de plus près.

Me d'Harville chercha, mais en vain, à chasser les idées noires de son cher fils et à lui rendre courage et confiance.

Jean l'entendait, mais ne l'écoutait point.

En sorte que cette entrevue avec la jeune fille — qu'il aimait avec toute la force d'un cœur vierge et avec toute l'ardeur d'un homme fait, le laissa plus péniblement affecté qu'il ne l'eût été, s'il avait dû laisser enfoui au plus profond de son âme le secret de ses naissantes amours.

Guébrignac, de son côté, passa la nuit tout entière à penser et à se tourmenter.

Aux douces confidences de sa fille, qui voulait lui faire partager sa première joie, sa première espérance, il ne répondit que d'une façon évasive, presque froide.

Et la jeune fille aussi, au lieu d'être toute au bonheur et aux beaux projets d'avenir, s'inquiéta et dit à mistress Gerton :

— Qu'a donc mon père? et quelles préventions nourrit-il contre ce jeune homme ? sa naissance et son éducation me semblent au contraire de nature à ne pas entraver notre rêve. Pourquoi mon père, toujours obéissant à mes moindres volontés, ne paraît-il pas accepter celle-là comme les autres?

— C'est probablement, fit la gouvernante avec beaucoup de bon sens, parce que votre père considère le mariage comme une chose grave et qu'il ne se laisse pas aller, sans réflexion, à céder à ce qui, chez vous, pourrait n'être qu'une fantaisie peu sérieuse. Il vous aime

trop pour qu'on ne doive l'approuver d'agir avec plus de réserve et de prudence qu'une folle enfant de vingt ans.

Après tout, c'était admissible et Jeanne accepta ce point de vue plein de sagesse, mais en se promettant bien d'amener doucement son père à consentir et à approuver.

Quoi qu'il en soit, cette résistance passive et inexpliquée du père amena quelques larmes, pendant les réflexions solitaires de cette nuit-là.

Jeanne éprouvait son premier chagrin.

Guébrignac, le lendemain matin, n'y tenant plus, courut chez d'Harville à la première heure. Il trouva l'avocat déjà levé et au travail.

— D'Harville, lui dit-il sans préambule, je viens vous entretenir d'une chose grave; vous êtes un homme sérieux et honnête, vous me répondrez avec franchise.

— Je n'ai jamais menti, répliqua le vieux bâtonnier, et je ne commencerai pas à mon âge. De quoi s'agit-il?

— De votre fils, de M. Jean.

— Eh bien! ne vous a-t-il pas paru un gentleman accompli? N'est-il pas tout à fait un homme du monde?

— Je n'ai rien à reprendre sur l'éducation que vous lui avez donnée et, de ce simple fait que vous l'avez nommé votre enfant, je dois conclure qu'il est digne de vous. Mais il s'agit aussi de ma fille... et là, j'ai de grands devoirs à remplir. Pour le moment, je l'espère, elle a seulement remarqué la bonne mine et le grand air de ce garçon et l'amour n'a pu encore, aussi vite, s'emparer de son cœur. C'est pourquoi je dois trancher dans le vif dès à présent, sans attendre qu'il soit peut-être trop tard.

— Si je comprends bien, vous n'approuvez pas les projets d'union que ces enfants peuvent avoir conçus en dehors de vous?

— Je ne me prononce pas à ce sujet. Mais vous avez

nécessairement été frappé comme moi d'une ressemblance étrange...

Me d'Harville interrompit vivement Guébrignac.

— N'allons pas plus loin, mon ami. Je suis trop honnête, et Jean l'est autant que moi, pour vouloir qu'il entre par surprise dans une famille honorable. Jean doit ressembler à un homme que vous avez beaucoup connu et dont les malheurs ont été immérités, car Jean est le fils de Lucien Mora.

— J'en étais presque certain. Ainsi vous n'avez pas craint d'introduire à mon foyer le fils d'un criminel!

— Le fils d'un innocent, voulez-vous dire!

— Enfin le fils d'un condamné, d'un...

— D'un forçat... dites-le, ce mot qui a peine à sortir de vos lèvres! Je ne me croirais pas le droit de faire peser sur l'enfant la faute du père, si même il y avait eu faute. Mais ici, j'ai l'intime conviction que le père fut la victime d'une erreur... et le préjugé doit être vaincu par l'obligation solidairement contractée par nous tous, de donner une compensation à cette victime innocente de nos jugements humains!... Quant au fils, je l'ai vu de trop près chaque jour depuis quinze années, j'ai trop apprécié la grandeur de son âme, la rectitude de son jugement et la bonté de son cœur pour ne pas proclamer bien haut que je le tiens pour le plus honnête homme du monde : son père eût-il réellement commis les crimes pour lesquels il a été, par erreur, condamné, que cela serait encore et que je le dirais de même. A plus forte raison, dois-je cet hommage à Jean Mora, puisque je crois à l'innocence de son père.

Pendant que d'Harville élevait ainsi ce modeste débat à des hauteurs sereines que nous admirons, Guébrignac se sentait gagné par un sentiment bas et vil qui contrastait étrangement avec ceux qu'exprimait l'avocat.

Guébrignac avait peur, tout simplement peur.

Il avait peur, à la fois, que le fils ne parvienne un jour à trouver la preuve de sa culpabilité, et peur aussi que ce visage soit constamment en face du sien comme un remords vivant... enfin la frayeur lui dicta une lâcheté et il ne trouva rien à répondre que ceci :

— Mon cher d'Harville, je ne me sens pas de force à lutter avec un prince de la parole. Mais vous avez tout à l'heure prononcé un mot qui expliquera ma conduite. Vous avez parlé du *préjugé*. Eh bien ! ce n'est ni vous ni moi qui pourrons le vaincre, et la preuve est que vous-même n'avez pas élevé ce jeune homme sous son véritable nom.

— Je n'ai pas l'intention de vous rallier à ma théorie, qui consiste à ne pas faire supporter au fils l'infamie du nom de son père, cette infamie fût-elle même méritée, répondit Me d'Harville avec un triste sourire. Mais nous n'aurons pas de préjugé à combattre.

— Comment cela ?

— Précisément, parce que j'ai donné mon nom à Jean. Ce n'est pas Jean Mora qui deviendra l'époux de mademoiselle de Guébrignac, c'est Jean d'Harville, le fils du bâtonnier de l'ordre des avocats. La formalité de l'adoption sera accomplie quand vous le voudrez, si toutefois le choix de votre fille vous agrée et si mon enfant considère ce mariage, ainsi que je le crois, comme le plus grand bonheur de sa vie.

Guébrignac n'avait plus de bonne raison à donner pour motiver son refus, en présence de la décision immédiate de Me d'Harville ; pourtant, il ne se prononçait pas.

— Vous hésitez encore? reprit l'avocat; je le conçois ; car votre devoir de père vous engage pour toute l'existence de mademoiselle Jeanne. Mais écoutez-moi. Jean

est avocat ; je me connais en talent, et je puis vous assurer qu'il sera une des gloires du jeune barreau. Je lui laisserai ma clientèle d'abord, ma fortune ensuite ; c'est donc un fort beau parti pour mademoiselle de Guébrignac, si riche et si honorable que vous soyez. Voyons, que vous faut-il de plus ? Je vous réponds de l'avenir de Jean, je me porte garant de son présent et je l'adopte légalement !... Si cela ne vous suffit pas !...

Et comme le père de Jeanne ne répondait toujours pas, la porte du cabinet s'ouvrit tout à coup et Jean parut, Jean qui avait tout entendu.

Guébrignac recula épouvanté, — c'était l'effet que lui produisait chaque apparition de ce spectre vivant.

— Monsieur d'Harville, fit le jeune homme avec gravité, il est inutile que vous cherchiez davantage à convaincre M. de Guébrignac. Je comprends trop, hélas ! ses scrupules et je ne puis lui demander de lier son nom respectable à mon nom maudit. Je vous bénis, vous, le grand honnête homme qui avez voulu, à vous seul, réparer la faute de la société et de la loi, mais je n'accepte pas votre sacrifice. L'adoption serait un expédient indigne de moi, indigne surtout de mademoiselle Jeanne, dont j'adorerai toujours l'image et le souvenir. Je reste ce que je suis, Jean Mora, l'enfant du condamné, et je vous prie, mon bon père, de ne pas demander pour moi la main de mademoiselle de Guébrignac. Je ne lui infligerai pas la honte de porter le nom du fils d'un forçat.

V

UN NOM MAUDIT

M. de Guébrignac avait une trop grande envie de ne pas voir ce mariage s'accomplir et de ne plus entendre parler de Jean, pour ne pas saisir avec empressement l'occasion que la scrupuleuse honnêteté du jeune homme lui fournissait si à propos.

Il n'y avait pas même rupture, il y avait simplement abandon du projet, dont heureusement on n'avait pas parlé officiellement à Jeanne.

Il respira, comme s'il avait eu un lourd poids de moins sur la conscience, félicita beaucoup Jean de son abnégation et prit congé, en se proposant de ne plus donner à sa fille le moindre prétexte de se retrouver avec le fils de Mora.

Cela lui semblait une chose aisée. L'amour n'avait probablement pas encore poussé de longues racines dans le cœur de la jeune fille. L'absence de Jean paraîtrait d'abord de l'indifférence; or, l'indifférence est le poison le plus certain et quelquefois le plus rapide pour tuer la passion. Au besoin, on dirait que le jeune homme avait repoussé les premiers pourparlers ; et Guébrignac comptait sur la fierté innée de sa fille, pour que

le dédain chassât à jamais le souvenir d'une affection encore à l'état embryonnaire.

Il est prêt à tout d'ailleurs, pourvu qu'il ne fût plus question pour lui de vivre côte-à-côte avec Jean Mora.

Il était disposé à employer tous les moyens imaginables pour ne plus se trouver en face du visage de Lucien Mora.

Par instants, il lui semblait que les yeux du fils, — ces yeux noirs, profonds et humides comme ceux du père, — lisaient la vérité dans son âme.

Par instants, il redoutait de se trahir et de se jeter aux genoux du spectre en lui demandant grâce.

Ce supplice, entrevu un moment, lui paraissait au-dessus de ses forces.

Seulement, il connaissait le caractère entier et volontaire de sa fille; et il se promettait bien de ne pas la heurter brusquement, car alors tout eût été à craindre.

Il l'avait élevée à n'agir qu'à sa guise, et certainement Jeanne, poussée à bout, eût été capable d'un coup de tête.

Deux ou trois fois, il parla de voyager, de changer d'air, d'aller en Italie, enfin de quitter Nice. Mais ces *invites* n'eurent aucun succès.

Un jour enfin, Jeanne lui demanda :

— Et ton ami, M. d'Harville, est-ce que nous ne l'aurons pas encore à dîner ?

— D'Harville est très occupé et je ne suis même pas certain qu'il soit resté à Nice.

— J'en suis certaine, moi. Je me suis informée et je sais que le procès, pour lequel il est venu, ne sera plaidé que dans quelques jours.

— Précisément, ses affaires l'auront sans doute rappelé à Paris; le procès étant reculé, il reviendra plus tard...

— Dans tous les cas, son fils, M. Jean serait resté ici... et tu sais, mon bon père, ce que je t'ai dit à son sujet.

— Ma pauvre petite Jeanne, si ton bon père, comme tu veux bien m'appeler, a pris l'habitude de céder à tous tes caprices, les autres, les étrangers ne sont pas aussi obéissants.

— Que veux-tu dire ?

— Que j'eusse bien voulu éviter ce petit affront à ton orgueil et que j'eusse préféré que plus jamais tu ne parlasses de M. Jean.

— Qu'est-ce que mon orgueil vient faire en ceci ?

— Je veux dire, ma chérie, que tu as pu distinguer ce jeune homme, qui est fort bien d'ailleurs, mais que, lui... il ne t'aime pas.

— Ses yeux auraient donc menti ? fit Jeanne incrédule.

— Je sais qu'il n'a pas du tout, mais du tout le désir de t'épouser.

— Et comment le sais-tu ?

— Fort simplement, va... Ton père, qui n'est que ton serviteur bien humble depuis que tu existes, n'a pas oublié que, le soir où ces messieurs sont venus à la villa, tu lui as gentiment avoué, dans le tuyau de l'oreille, que tu aimais ou que tu croyais aimer le jeune M. Jean d'Harville.

Guébrignac se faisait doux et familier pour arriver au point scabreux de son récit.

— J'ai avoué la vérité, reprit Jeanne que la tournure de la conversation commençait à inquiéter. Tu me rendras cette justice que si je suis volontaire, je suis franche.

— Oui, ma fille, et je serai aussi franc que toi. J'ai causé avec d'Harville, dès que tu m'as eu fait part de tes petites idées ; et nous avons, lui et moi, sondé le terrain. Eh bien ! dès les premiers mots, nous avons été

fixés et M. Jean a nettement déclaré qu'il ne désirait pas que l'on me demandât ta main pour lui.

— C'est que vous vous y êtes mal pris.

— Si tu ne me crois pas, interroge d'Harville.

— Tiens ! fit-elle malicieusement, il est donc revenu ?...

Guébrignac comprit et se mordit les lèvres.

— Il n'est pas parti, et je suis prêt à vous mettre en présence tous les deux.

— Mais pas tous les trois ? demanda Jeanne.

— Nous serons bien trois, toi, lui et moi.

— Enfin, tu as peur que je revoie M. Jean ?

— Mon enfant adorée, je n'ai peur de rien. Je te sais fière et courageuse ; et d'ailleurs ta vanité n'aura pas à souffrir. Malgré mon désir d'aller au-devant de tes vœux, tu conçois que je n'ai pas offert ta main à un monsieur qui priait qu'on ne la demandât point. Il ne t'aime pas, mon Dieu ! la belle affaire !... Dix autres t'aimeront parmi lesquels tu choisiras.

Mais Jeanne n'était plus rieuse et enjouée. Son visage exprimait, non pas l'orgueil blessé comme l'avait espéré son père, mais la douleur et le chagrin.

— Qu'est-ce que cela me fait que les autres m'aiment, si je ne les aime pas ? Voyons, est-ce ma fortune qui effraye ce jeune homme ?... Cela s'est vu, mon père !... il est peut-être plus fier que moi et n'ose pas parler, parce qu'il est pauvre et que je suis riche ?

— Je ne le crois pas.

— Eh bien ! donnez ma dot au bureau de bienfaisance et laissez-moi l'aimer, celui que j'ai choisi.

C'était donc là le cas que Jeanne faisait d'une fortune à laquelle son père avait sacrifié tant de choses !... il ne put s'empêcher de faire de bien amères réflexions.

Cependant la jeune fille voulut, comme l'avait proposé Guébrignac, interroger M. d'Harville.

L'avocat, fort tristement et sans faire la moindre allusion, comme bien l'on pense, au passé de Jean, ne put que confirmer le dire de son père.

Elle comprit parfaitement quels devoirs lui imposaient le refus du jeune homme et les lois du monde. Il fallait éviter de se revoir, il fallait que rien ne pût compromettre sa réputation et il eût été peu convenable qu'elle lui parlât la première, puisque lui-même n'avait pas accueilli les ouvertures faites, et qu'il refusait l'autorisation offerte d'être admis à faire sa cour.

Au fond, elle était bien élevée.

Mais si les convenances l'obligeaient à ne rien dire, elles ne l'empêchaient pas de penser.

Et, malgré le désir de son père, elle ne pensait qu'à Jean d'Harville. Elle se répétait cette réponse dite par elle à Guébrignac :

— Ses yeux auraient donc menti?

Cela lui semblait impossible.

Le diable voulut que les efforts que faisait Jean, pour ne plus se trouver sur le chemin de Jeanne, fussent inutiles, une fois au moins.

Seulement, cette fois fut la bonne. Le diable est malin.

Un beau jour, se promenant avec mistress Gerton comme à son ordinaire, elle vit Jean au détour d'une rue, sans qu'il pût l'apercevoir. D'un pas rapide, elle fit le tour de l'îlot de maisons afin de se rencontrer inévitablement avec lui. Elle allait si vite que la gouvernante ne put la suivre... et deux minutes après, ils étaient en face l'un de l'autre, comme autrefois sur la route de Villefranche.

Jean, surpris, ne put dominer son trouble. Il devint tout rouge, puis tout pâle... et la salua, presque en tremblant.

Elle se dit qu'il était bien bouleversé pour un homme qui n'aimait point.

Elle lui laissa faire quelques pas et, d'une voix bien douce, le rappela et courut vers lui.

Mais c'est elle à son tour qui fut troublée et tremblante, en voyant deux grosses larmes qui tombaient sur les joues du jeune homme.

Jean pleurait, donc il aimait. Voilà surtout ce que lui apprenait cette rencontre fortuite.

Et comme elle ne pouvait pas lui sauter au cou et l'embrasser en pleine rue, si bonne envie qu'elle en eût, comme elle ne pouvait pas avoir en public l'explication qu'elle voulait, elle le laissa rentrer.

Mais bravement, sans réfléchir, comme une petite personne qui n'a pas été élevée par une mère et qui n'en a jamais fait qu'à sa tête, elle le suivit et se présenta chez lui en même temps qu'il y arrivait.

La pauvre gouvernante était bien loin en arrière ; ses respectables jambes, alourdies presque d'un siècle à elles deux, n'étaient pas faites pour ces courses rapides d'amoureux.

Jean, stupéfait en apercevant Jeanne à sa porte, la fit entrer presque machinalement ; il ne pouvait pourtant pas la laisser dehors.

— Monsieur Jean, dit-elle avec une certaine crânerie, est-il vrai que vous avez déclaré à mon père que vous ne vouliez pas m'épouser ?

— Mais, mademoiselle, fit-il un peu intimidé par cette façon cavalière d'aller au danger... je ne sais qui vous a dit cela.

— Peu importe qui l'a dit. Vous ne le niez pas. C'est donc vrai ?

— Oui, mademoiselle, dit-il en baissant la voix.

— Et pourquoi refusez-vous ma main... que l'on vous

a pour ainsi dire offerte ? Est-ce que vous ne m'aimez pas ?

Mais Jean, au lieu de répondre, tomba sur un fauteuil et fondit en larmes.

Du coup, tout le courage factice qui soutenait Jeanne s'écroula ; les sanglots sont communicatifs... et c'était pitié de voir ces deux jeunes gens pleurant ensemble, l'un près de l'autre, sans oser s'avouer leur amour, qui éclatait cependant plus violemment que leurs larmes.

— Jean, disait-elle, pardonnez-moi... Je vous ai fait de la peine. Vous devez me prendre pour une folle d'être venue ainsi.

— Jeanne, fit-il en domptant enfin son émotion, je vous supplie de ne plus penser à moi, d'oublier les doux regards échangés et de ne plus vous souvenir même que nous nous sommes connus.

— Mais pourquoi voulez-vous cela, puisque je vois bien que vous m'aimez... et puisque je vous aime aussi ?

— Jeanne, je vous adore, mais il faut renoncer à ce mariage.

— Encore une fois, pourquoi ?

— Parce que... oh ! ne me le demandez pas ! partez et laissez-moi partir... et ne nous revoyons jamais !

Le jeune homme commençait à perdre un peu la tête.

— Non, Jean... où vous irez, j'irai ! fit-elle résolument. Et je ne comprends pas comment, lorsque nous nous aimons tous deux, notre mariage est impossible.

— Il l'est cependant !... Ecoutez, Jeanne ; je me suis présenté à vous sous un faux nom. On ne m'appelle pas d'Harville. Je me nomme Jean Mora.

— Et qu'est-ce que cela me fait à moi, le nom que vous avez ? Est-ce que c'est votre nom que j'aime ? C'est vous, Jean, c'est vous seul !

— Hélas ! ce nom, je ne puis vous contraindre à le

porter ! Ce nom, c'est lui qui nous sépare à jamais ! Car sous ce nom, mon père a été flétri en cour d'assises !... Car ce nom, votre père, à vous, le connaît et il nous l'a jeté à la face, à d'Harville et à moi !... c'est celui d'un condamné, c'est celui d'un forçat !... Mora !...

Et sa phrase finit en un rire amer et violent ! mais ce rire nerveux s'arrêta brusquement, lorsque Jeanne, très pâle, se leva toute droite, le regardant avec des yeux égarés, lorsqu'il l'entendit jeter un cri douloureux, et lorsqu'il la vit tomber sans connaissance à ses pieds.

VI

LA CONVALESCENTE

L'excellente mistress Gerton fut épouvantée du manquement absolu aux usages et aux convenances, dont la jeune millionnaire venait de se rendre coupable, en parlant seule à un homme et en pénétrant chez lui. Elle n'avait pu suivre que de loin et du regard cette catastrophe, dans laquelle sombraient à la fois tous les principes qu'elle lui avait enseignés, avec tant de soin, depuis l'enfance.

Lorsqu'enfin elle arriva à son tour devant la porte de Jean, mademoiselle de Guébrignac venait de s'évanouir, — les événements avaient marché plus vite que la gouvernante, — et Jean, égaré, se précipitait au dehors pour chercher du secours.

La présence de mistress Gerton était doublement heureuse, puisqu'elle sauvegardait les apparences et préservait la réputation de la jeune fille, en même temps qu'elle amenait à Jean un aide inespéré.

On fit avancer une voiture et, sans que Jeanne eût encore recouvré ses sens, l'Anglaise la ramena chez elle; et le père, seul, apprit en quel endroit sa fille avait perdu

connaissance. Le monde ignora l'algarade, qui eût compromis mademoiselle de Guébrignac et qui eût donné lieu certainement aux commentaires les plus médisants.

Avant tout, il fallait soigner la malade; et aussitôt après, l'éloigner à tout jamais du jeune homme; car les inconséquences de Jeanne devenaient dangereuses.

La pauvre enfant demeura six longues heures avant de reprendre ses sens; et lorsqu'elle revint à elle, la fièvre se déclara.

Dans son délire elle répétait ce nom maudit de « Jean Mora! » et Guébrignac se sentait frémir chaque fois qu'elle le prononçait.

Nous savons à quel degré d'affollement cet homme aimait sa fille, nous savons ce qu'il a fait pour elle, pour lui donner le bien-être et la richesse.

Et tandis qu'il la veille et pleure à son chevet, c'est la douce voix affaiblie de son enfant qui lui redit le nom de Mora!

C'est par le fils de sa victime que sa fille souffre.

Et pourtant, il ne peut se résigner à passer ses jours auprès du portrait vivant de l'innocent! La peur, la peur exaspérée le retiendra sans cesse.

Il attend la guérison pour partir, pour que Jeanne oublie son premier amour, cet amour que le hasard, ou plutôt la Providence, a dirigé d'une si étrange façon.

Alors, de temps en temps, en voyant les soubresauts de la souffrance jeter leurs éclairs lancinants sur le visage de sa fille, il répond à l'écho, qui murmure à son oreille le nom fatal, par une exclamation de repentir et de désespoir.

— Mon Dieu! supplie-t-il à mi-voix,ne me frappez pas dans mon enfant! Elle n'a commis aucun crime!... Le châtiment serait trop cruel! mon Dieu! ayez pitié... non de moi, mais d'elle!...

Peut être le Dieu qu'implorait ce père, misérable et sublime à la fois, était-il en disposition d'indulgence, peut-être n'avait-il voulu donner là qu'un avertissement! sa colère, éveillée en se souvenant que Lucien ni Jean Mora, eux non plus, n'avaient pas commis de crimes, parut sommeiller encore... et Jeanne fut sauvée.

Pendant le temps qu'avait duré sa maladie, Me d'Harville et son secrétaire avaient quitté Nice.

Le vieil avocat avait simplement demandé qu'on voulût bien l'informer, lui, et à titre amical, de l'état de la santé de Jeanne.

Guébrignac promit d'envoyer des nouvelles.

— Ah! pourquoi ne m'avez-vous pas laissé faire, dit le bâtonnier à Jean en revenant à Paris?... L'adoption m'eût été si agréable, à moi votre vieil ami; elle eût si bien arrangé les choses. Vous seriez heureux et cette belle jeune fille aussi.

— Non, mon bon père, répondit Jean, et laissez-moi malgré tout vous donner toujours ce nom, qui vous marque mon amour et ma vénération... Non, l'adoption eût été de ma part une lâcheté. Le père savait mon nom véritable, j'aurais donc menti toute ma vie à ma femme?.. Mais pour lui, j'aurais été le fils de Mora, le fils du condamné. Si le destin avait permis que j'aimasse une jeune fille dont les parents eussent véritablement pu tout ignorer, peut-être la faiblesse de mon cœur et la grandeur de mon amour m'eussent-ils poussé à accepter le sacrifice que voulait me faire votre vieille amitié. Mais dans les circonstances où je me trouvais, je crois avoir fait mon devoir en prenant résolument le parti que j'ai adopté.

— Et en attendant, vous brisez votre cœur et celui de votre fiancée. Ah! vous dites vrai : pourquoi le destin ne vous a-t-il pas jeté sur le chemin d'une femme dont le père n'eût point connu le vôtre, mon pauvre enfant!

— C'était écrit sans doute ! et si la fatalité l'a ainsi décidé, c'est qu'elle a voulu en même temps me rappeler la tâche imposée à mon existence, la réhabilitation de l'innocent qui est mort au bagne, sans appui, sans espoir !... Je n'ai pas le droit de songer à mon bonheur ici-bas, avant d'avoir fait le dernier effort pour donner à la mémoire de mon père l'unique consolation qui soit en mon pouvoir.

Et pendant que Jean va reprendre à Paris le patient et difficile travail de ses investigations judiciaires, Jeanne, sur son désir, est transportée dans sa vieille maison de Marsannay-la-Côte.

Elle ne veut plus voir le pays du soleil qui a été pour elle le pays de la douleur ; et elle revient dans sa Bourgogne aimée, elle rentre au château de l'Argilière, après une absence de trois mois.

La belle demoiselle en était partie joyeuse, bien portante et l'esprit insouciant.

Elle y revenait attristée, malade et l'esprit troublé.

Hélas ! n'est-ce pas souvent, n'est-ce pas toujours le premier effet de cette singulière maladie, désignée sous ce nom, l'*amour*, après laquelle courent les humains, désolés quand ils ne l'atteignent pas ?

Mais le retour dans ce château tranquille, qui ne lui rappelait que les jours calmes et placides de son adolescence, était bien fait pour rasséréner son pauvre cœur déjà tout endolori.

Jeanne ne tarda pas à reprendre ses habitudes de bienfaisance et de charité ; et bientôt elle fut, comme autrefois, la providence des malheureux, qui bénissaient son nom à dix lieues à la ronde.

Soigneusement on évitait, dans son entourage immédiat, tout ce qui pouvait éveiller des souvenirs pénibles, et la mémoire de ce fatal amour paraissait s'effacer ; —

du moins, elle ne parlait plus de rien ni à son père, ni à sa gouvernante; et ils se félicitaient de voir revenir ce qu'ils appelaient la santé morale, en même temps que revenait la santé physique.

La convalescence était rapide.

Malgré l'air vif de l'hiver, ou plutôt à cause de cet air, ses forces augmentaient: car Jeanne était toujours dehors, marchant par la bise comme par l'accalmie. Et le grand air autant que l'exercice la fortifiaient assez vite.

Enfin tout le monde commençait à se remettre un peu et l'on était heureux autour de Jeanne, son père d'abord, les pauvres ensuite, mais surtout une personne que les événements récents nous ont un peu fait oublier, la folle, Claire Fostin.

Pendant le temps qu'avait duré le voyage de Nice, Claire, accoutumée aux bontés de chaque jour que lui témoignait Jeanne depuis tant d'années, n'avait pu se résoudre à l'absence de sa petite amie préférée.

Barbier, le vigneron, avait conté à Jeanne que l'*innocente,* — c'était ainsi que les gens du pays avaient surnommé la veuve de Fostin, — n'avait pas une seule fois voulu descendre au jardin et qu'elle était restée enfermée dans le château, allant chaque matin frapper inutilement à la porte de la jeune fille.

Claire maintenant sortait plus volontiers.

Dans l'effondrement de son intelligence, avait survécu un sentiment de tendre reconnaissance pour l'enfant qui jouait avec elle et se plaisait à lui tenir compagnie. L'enfant, devenue grande personne, avait continué de lui montrer une douce bienveillance. La folie de Claire était calme et tranquille, nous l'avons dit, en sorte que bien des indifférents auraient pu croire que deux personnes sensées s'entretenaient devant eux, lorsqu'ils voyaient passer dans la grande allée de charmes et de tilleuls, qui

traverse le parc de l'Argilière, cette femme qui n'était plus, à côté de cette jeune fille qui n'était pas encore.

D'ailleurs, par suite d'un phénomène assez commun et souvent remarqué par les aliénistes, Claire comprenait parfaitement une foule de choses ; sauf quelques entêtements enfantins et son idée fixe que nous connaissons, sauf un peu d'égarement dans les yeux et une certaine négligence dans les détails de la toilette, rien n'aurait pu signaler son état mental, du moins à l'œil d'un observateur superficiel.

Même, elle s'était habituée à la vie matérielle et en quelque sorte automatique; et elle se montrait fort obéissante lorsque, dans son intérêt, on l'empêchait de commettre quelque imprudence.

Il fallait seulement que ses doigts, presque continuellement agités par une vibration nerveuse, fussent toujours occupés. Et Claire brodait une tapisserie incessamment recommencée, depuis de longs jours. Du moins, cela lui faisait passer le temps; et lorsqu'elle s'asseyait et travaillait dans le petit jardin d'hiver, près de la chambre de Jeanne, elle était sage et ne gênait personne.

De là, elle voyait sa petite amie, lui souriait, lui adressait la parole, et petit à petit elle avait fini par adopter cette place, de préférence à toute autre.

Un jour qu'elle s'y trouvait et que le mauvais temps avait empêché mademoiselle de Guébrignac de sortir, elle lui dit :

— Mon amie Jeanne, tu as l'air bien triste.

— C'est vrai, fit douloureusement la jeune fille, je suis malheureuse...

— Dis-moi pourquoi.

— C'est que j'ai entrevu le bonheur et qu'il s'est enfui aussitôt.

— Ils t'ont fait du mal, à toi aussi ?

— Ah ! il y a des moments où j'envie ton sort, ma pauvre Claire... toi, du moins, tu n'as pas conscience de ton malheur.

— Oh ! moi, fit la démente radieuse, je suis tout à fait heureuse : je vis près de toi... et je l'attends, lui !

— Lui !... répéta Jeanne... Lui !... ah ! que ne puis-je de même attendre aussi Mora...

L'insensée sourit à ce nom, qui eût éveillé en elle d'atroces souvenirs si elle avait eu sa raison.

— Mora, dit-elle en baissant la voix... je le connais bien, va... mais, lui, mon mari, a tout pardonné.

Jeanne la regarda, se demandant pourquoi la folle répondait si bien à sa pensée.

— Tu connais un jeune homme appelé Jean Mora ? demanda-t-elle avec un peu d'incrédulité.

— Non, pas Jean... c'est Lucien !...

La jeune fille haussa doucement les épaules, convaincue que leur conversation n'avait aucun sens.

La folle reprit :

— Jean, c'est ton père, à toi !... oh ! il est méchant !

— Il t'a recueillie et te protège, ne parle pas mal de lui, dit mademoiselle de Guébrignac avec douceur et traitant Claire comme une enfant inconsciente.

— Non, répliqua-t-elle boudeuse, c'est un méchant, un méchant.

Et la causerie ne tarda pas à prendre un autre tour; un oiseau qui passait, une fleur qui tombait, cela suffisait pour détourner les idées de l'*innocente*.

Le soir, Jeanne interrogea M. de Guébrignac, après le dîner.

— Mon père, je ne suis plus une enfant, et tu peux tout me dire... Cette pauvre femme que tu as gardée dans notre maison, Claire Fostin, qu'est-elle au juste et quel est le malheur dans lequel a sombré sa raison ?

— Je te l'ai dit déjà, ma fille, elle est veuve d'un de mes amis, dont la mort violente l'a rendue aliénée.

— Mais il est plusieurs sortes de mort violente : est-ce un accident, un naufrage, un suicide, un crime? quoi enfin ?

— Que t'importe ? ne parlons pas de ces tristes choses, mon enfant, dit le père visiblement contrarié.

— Pourquoi pas? tu n'as rien à me cacher là, n'est-ce pas?

— J'ai, surtout, à ne pas t'attrister.

— Je vois, surtout, moi, que tu ne veux pas me donner les détails que je te demande.

— Mon petit tyran de Jeanne, écoute bien... j'ai recueilli et soigné cette malheureuse, tu l'aimes beaucoup, je crois... que toutes choses restent donc comme elles sont... Il est des sujets de conversation interdits aux jeunes filles. Tu me feras plaisir en ne causant plus de cela.

Jeanne s'inclina et obéit, en apparence du moins.

Mais, de même que M. Guébrignac n'avait pas voulu tout dire, elle ne dit pas tout non plus et ne demanda pas à son père comment et pourquoi cette veuve folle connaissait le nom de Mora.

Il n'y avait d'erreur que sur le prénom.

Seulement, comme elle avait mis dans sa petite tête qu'elle saurait ce que son père ne lui racontait pas, elle écrivit elle-même à maître d'Harville, pour lui annoncer sa guérison, le remercier de l'intérêt qu'il avait pris à sa santé... et l'inviter à profiter de sa première semaine de repos, pour venir passer quelques jours à l'Argilière.

Quant au secrétaire du bâtonnier, il n'en fut pas plus fait mention dans la lettre que si elle ne l'avait jamais vu.

VII

UNE ANCIENNE CONNAISSANCE

Lorsqu'on se rend à Marsannay-la-Côte, on suit, en sortant de Dijon, la route de Nuits, c'est-à-dire une section de la grande route nationale de Paris à Lyon.

On traverse une splendide contrée riche en vignobles, car ce n'est pas d'hier qu'en cette partie de la Bourgogne on cultive le raisin ; dès le septième siècle, il est fait mention des vignes de Marsannay et les plus vieux grimoires nous apprennent que le fief, dit le Clos-des-Portes, qui est au pied du premier coteau, fut donné aux moines d'Époisses, par le duc Hugues III.

Sur la gauche, l'on voit la vaste plaine bourguignonne, qui s'étend au loin à perte de vue jusqu'aux Alpes jurassiennes, et sur la droite apparaissent les contreforts de la côte, émaillée de nombreux villages qui se succèdent à courte distance.

Après avoir laissé le petit pays de Chenoves, on peut arriver à Marsannay par un chemin appelé la Champagne, qui coupe au plus court à travers champs. Mais si l'on aime mieux suivre la vraie route de Marsannay, il faut aller un peu plus loin, vers Gevrey, et on la trouve, toujours sur sa droite, en un lieu dit les Petites-Baraques.

En cet endroit est le café du Rocher, ainsi baptisé parce que sa salle principale est toute recouverte de fragments de roches, du milieu desquels émergent quelques peintures naïves, représentant des scènes de batailles du premier empire, car l'épopée napoléonienne est longtemps restée populaire en ces contrées.

Il y a certainement de très honnêtes ouvriers, de placides cultivateurs et de joyeux étudiants qui s'arrêtent à ce café. Mais il peut s'y rencontrer aussi de ces coureurs de grand chemin qui vont de ville en ville pour travailler ou flâner, suivant qu'ils ont plus d'intérêt à rester honnêtes ou à ne l'être point; de ces traîneurs que l'on trouve un peu partout, à l'affût d'une aubaine, qui ont sur la conscience une foule de petites peccadilles commises en plein vent et qui donnent beaucoup de fil à retordre aux brigades de gendarmerie chargées d'assurer la sécurité des campagnes.

Donc, il n'était pas bien surprenant d'y voir, assis à une table et arrosant un morceau de pain d'un demi-litre de petit vin du pays, un pauvre diable décharné, vieilli, maigri, sec comme une branche de bois mort, une tête de vieux maraudeur, enfin une de nos anciennes connaissances, Farou, aujourd'hui âgé de 60 ans environ et qui n'a pas fait fortune!... cela se voit à sa mine hâve et et à la couleur indescriptible des loques qui lui servent de vêtements.

Farou a traîné sa misère, depuis le jour où il s'est réveillé sans un sou vaillant à New-York. Comment est-il revenu d'Amérique? qui le sait?... Il a travaillé d'abord comme manœuvre, gagnant de ci, de là, juste de quoi se nourrir; et il a acquitté son passage en faisant quelque besogne répugnante dans la soute au charbon. Ensuite, marchant à pied, s'arrêtant ici pour mendier, ailleurs pour marauder, plus loin pour travailler, les mois et les

années se sont passés et il est tout étonné de n'être pas encore mort de faim.

Instinctivement, il est revenu dans ce pays comme un lièvre retourne au gîte.

Il est arrivé pendant que M. de Guébrignac était à Nice. Il l'a su et s'est installé une sorte de hutte, dans la grotte de la Cave-aux-Loups, qui se trouve sur le coteau de Montmoyen d'où l'on domine la plaine. La terre appartient à M. de Guébrignac; Farou estime qu'il a droit de s'y loger.

Prudemment, d'ailleurs, il s'est fabriqué d'autres *caches*, — c'est le mot employé dans les bagnes et qu'il a dû apprendre autrefois en prison. Il en a une dans la grotte de la Grande-Simonne, sur le coteau de Grosnais et deux autres dans les Combes de Gouville et de Pernelle. Quand on n'a pas de quoi payer son terme, il est bon d'avoir plusieurs habitations à soi. Elles sont d'ailleurs toutes uniformément meublées d'une couche de feuilles sèches et de quelque morceau de vieilles couvertures usées, qu'il aura dérobées n'importe où, si elles ne lui ont été données par charité.

Les fontaines de Crosne et de l'Hormichel quand il reste sur Marsannay, la fontaine Emonin quand sa chasse l'envoie vers Couchey, lui donnant de quoi boire et son logis étant assuré un peu partout dans la Côte, il ne reste plus à résoudre qu'un dernier problème, — manger.

A dire vrai, Farou n'y pense jamais la veille. Chaque jour, jusqu'ici, lui a apporté, à peu près, son pain quotidien, soit qu'il l'ait volé, qu'il l'ait gagné ou qu'on le lui ait donné. Insouciant et plus philosophe que jamais, il vit d'aumônes et de rapines; on n'ose guère refuser un morceau de pain, à la campagne, à un gaillard qui vient le demander, à la nuit tombante, et serait de taille à le prendre si on le lui refusait.

Ce qui lui manquait dans sa nouvelle position, c'était un fusil. Il l'a tout simplement volé à Guébrignac... qui n'a pas porté plainte, bien entendu. Quant au lacet, il l'a fabriqué lui-même, le braconnier n'a pas oublié son ancien métier.

Et maraudant, et braconnant, si l'on ne peut pas dire qu'il vit, du moins il existe.

Au bout de six semaines, il est devenu comme jadis, plus encore que jadis, la terreur de la contrée. Officiellement, il est mendiant. Officieusement, il est... tout ce qu'on voudra.

Du reste, Farou n'est plus le paysan finaud, madré et retors que nous avons connu. Avec les forces physiques, les forces morales sont parties.

Usé par la misère, abêti par la boisson, le vieux bandit est aujourd'hui une brute, une véritable brute.

Guébrignac l'a bien vite compris en voyant de quelle façon humble et piteuse Farou est entré un jour dans les cuisines pour quêter un peu de nourriture. Cet homme n'est pas à craindre pour lui; il ne comprend même pas qu'il pourrait encore le faire « chanter ». La misère l'a abattu, le dossier que nous savons l'a annihilé. Pourvu qu'on le laisse dormir dans sa hutte, c'est tout ce qu'il demande.

Et lorsque le maire ou le garde champêtre s'inquiètent de ce « vagabond », c'est le bienfaiteur des pauvres, c'est toujours le bon M. de Guébrignac qui s'interpose.

— Laissez-le, dit-il, il est sur ma terre, je fermerai les yeux et il trouvera à manger au château, quand il le demandera.

Il n'en manque pas, dans nos campagnes, de ces malheureux qui sont devenus en quelque sorte les mendiants attitrés d'une contrée, les vagabonds officiels d'un canton. Habitants et autorités s'y accoutument, on les mé-

prise, mais on les laisse vivre et cela dure... jusqu'à ce qu'ils meurent de privations — ou qu'ils commettent quelque gros crime; car, pour les délits, depuis longtemps ils n'en sont plus à les compter.

Jeanne fut pour Farou ce qu'elle était pour tous les malheureux, c'est-à-dire bonne et charitable. Plus d'une fois la main gantée de la jeune châtelaine laissa tomber dans la besace sordide du misérable une large aumône, lui assurant pour plusieurs semaines le pain et le tabac, c'est-à-dire tout ce qu'il faut au vieux maraudeur pour vivre heureux dans les bois un peu sauvages de Flavignerot, dans l'arrière-côte, loin du monde.

Mais quand il était ainsi tranquille, Farou, qui aimait sa liberté et son indépendance par-dessus tout, prenait son fusil et s'en allait au diable braconner dans les chasses les plus giboyeuses et, naturellement, les mieux gardées.

Ce qui devait arriver arriva.

Un beau jour, après avoir chassé impunément plus de dix fois au nez des gardes, vers le château de Gouville ou bien du côté de Mont-Chénevois, il fut pris en flagrant délit et aperçu de loin par l'un d'eux.

Le vieux braconnier ne fut pas long à prendre ses jambes à son cou et à détaler. Mais il n'était plus jeune; et, si vigoureux qu'il fût encore, il avait affaire à un homme plus alerte que lui.

Le crépuscule commençait à tomber et cela l'aidait à se dérober plus aisément aux recherches, en se jetant dans les taillis. Mais on était en hiver, et les futaies ne sont point feuillues à cette époque; cela compensait l'avantage de l'obscurité naissante.

Et le garde commençait à gagner du terrain.

— Pourquoi diable s'acharne-t-il comme ça après moi? se demandait Farou. Il y a beau temps que je ne suis plus sur sa chasse!... Hum! qu'il prenne garde à lui!

Le défenseur de la propriété, qui s'entêtait ainsi à la poursuite, n'avait d'autre but que de dévisager son braconnier; il voulait le voir afin de le reconnaître, — ayant déjà remarqué sa trace et se proposant de lui dresser procès-verbal à la prochaine occasion.

Mais cela devait mal finir.

Ils arrivèrent bientôt, l'un chassant l'autre sous bois, en un lieu proche de Marsannay, qu'on appelle La Charme, où se trouve l'arbre de Charlemagne. C'est un endroit historique, célèbre par un tournoi qu'y donna au quinzième siècle P. de Bauffremont, une fête dont les splendeurs sont décrites dans les mémoires d'Olivier de La Marche.

Malheureusement pour Farou, il existe une clairière autour de l'arbre de Charlemagne... il allait être pris, la poursuite l'avait affolé... ses instincts de bête fauve reprirent le dessus et il fit, comme il avait fait autrefois dans sa jeunesse, — il se retourna brusquement, épaula son arme et tira sur le garde.

Un cri de douleur lui apprit que son ennemi avait été atteint. Plus rapide que jamais, le vieux bandit reprit sa course.

Mais l'adversaire, qui venait d'essuyer son feu, se crut le droit de riposter; il avait attendu pour cela d'être lui-même blessé. Dans l'ombre qui allait s'épaississant, le garde envoya une balle, un peu au jugé, sur la forme indécise qui fuyait.

Ce garde visait bien, car Farou porta la main à son bras droit en s'écriant :

— Touché!...

Son cri fut accompagné d'un tonnerre de jurons et de sacrements que nous croyons inutile de répéter ici.

Mais les deux coups de feu avaient porté l'un et l'autre, si bien qu'ils arrêtèrent la poursuite sans que le

garde eût atteint son but, qui était de reconnaître le braconnier, son ennemi.

Farou put se sauver, quoiqu'il ait dû ralentir sa course. Mais, tout en se réfugiant dans une de ses *caches*, il songeait que nécessairement l'homme qu'il avait blessé allait porter plainte, qu'on chercherait le coupable parmi les individus suspects, qu'on ne tarderait pas à s'occuper de lui et que sa blessure le trahirait.

— Encore retourner en prison ! fit-il... non, jamais !

Qui sait si quelque maison d'arrêt américaine n'avait pas rafraîchi sa mémoire à l'endroit des prisons ? Toujours est-il que Farou avait horreur d'être enfermé.

La vie qu'il menait était bien misérable, mais du moins, il se sentait libre d'aller, de venir, de respirer, — et il aimait cette vie-là parce qu'elle était la liberté.

La nuit, qui était venue tout à fait, lui permit de rentrer dans sa grotte de la Cave-aux-Loups et de s'y remettre un peu de son émotion et de sa course.

Il voulut boire et manger. Cela lui fut impossible. Cette satanée blessure le faisait horriblement souffrir. La balle avait pénétré dans le haut du bras, peut-être avait-elle déchiré le muscle, peut-être fracassé l'épaule... il n'en savait rien et n'osait certes point aller le demander à un médecin, — pour être dénoncé, pensait-il.

Mais la fièvre le prit et il ne put dormir.

La nuit se passa pour lui en d'incessantes douleurs.

Enfin, succombant à la lassitude, il s'assoupit un peu vers le matin et, dans les images estompées du rêve, il crut voir une belle fée qui passait devant sa hutte et s'y arrêtait.

Ce n'était pas une fée, c'était une femme, c'était Jeanne de Guébrignac qui faisait, comme bien souvent, une promenade solitaire au point du jour, pour aller porter ses aumônes dans les misérable cabanes de la montagne.

VIII

CHARITÉ

Jeanne avait le cœur bon. Elle fut touchée de compassion en apercevant le vieux mendiant couché sur son lit primitif, râlant la fièvre et montrant son épaule droite ensanglantée.

Le sang filtrait à travers ses vêtements usés.

Un instant, elle le crut mort.

Mais en écoutant mieux, elle entendit sa respiration haletante ; et, sans dégoût mais non sans courage, elle s'approcha de lui et pénétra dans la cahute, qui d'ailleurs n'avait pas de porte.

Alors, il entr'ouvrit les yeux et reconnut la demoiselle du château qui, se penchant sur son misérable grabat, lui demanda avec intérêt :

— Vous souffrez, mon ami ?

— Oui, dit-il d'un ton rude.

— Vous êtes blessé ? ajouta-t-elle avec un peu d'émotion.

Il la regarda et, avec sa méfiance instinctive, ne répondit rien.

Elle insista un peu.

— Est-ce que vous ne me reconnaissez pas?

— Si, murmura-t-il, je vous connais.

— Eh bien! alors, fit-elle de sa voix douce, vous savez que je ne vous ai jamais fait que du bien.

— Vous m'avez fait la charité, je me le rappelle...

Mais en parlant, il s'était un peu remué et la souffrance lui fit pousser un sourd grognement.

— Pauvre homme! dit la jeune fille prise de pitié...

— C'est là que j'ai mal!... gémit-il en montrant son bras sanglant.

La douleur lui arrachait un aveu.

— Je vois, dit-elle... il faut panser cette blessure.

Et elle jeta les yeux autour d'elle.

— Mais il n'y a rien dans votre pauvre logis... Attendez, mon ami...

Sans hésiter, elle déchira son mouchoir de fine batiste, prit une écuelle de bois qui traînait à terre dans un coin, sortit vivement pour la remplir d'eau à la source la plus prochaine et, rentrant presque aussitôt, s'agenouilla auprès du blessé.

Ayant écarté la chemise de grosse toile, elle mit à nu l'épaule et le bras du braconnier, ses mains blanches et douces lavèrent les caillots de sang, coagulés sur la peau du vieux Farou, qui poussa un soupir de soulagement.

Cette sensation de l'eau fraîche, le linge fin et la délicatesse de toucher de son infirmière improvisée, tout cela adoucissait un peu l'inflammation de la plaie.

Jeanne ne connaissait rien en chirurgie, comme bien l'on pense. Aussi ignorait-elle la cause de la blessure. Elle remarqua seulement un trou un peu plus gros au milieu et plusieurs petits points enflammés tout autour. Le fusil du garde était chargé de gros plomb qui avait fait balle, vu la courte distance où le coup avait été tiré.

Farou expliqua qu'il était tombé dans les rochers et

qu'une pierre ou une branche avait dû le blesser. La jeune fille n'était pas assez experte pour ne pas croire ce qu'il lui disait.

Seulement, comme il continuait de gémir et de souffrir, — ce qui n'avait rien que de fort naturel, puisque les projectiles étaient restés dans la chair, — elle se sentit tout émue et dit à Farou :

— Vous ne pouvez pas rester là, sans soins, sans médicaments. Vous allez venir avec moi.

— Et où donc voulez-vous m'emmener ? demanda le braconnier qui ne se souciait point de se montrer au village dans cet état.

— Mais chez mon père, au château.

— Moi, j'aime mieux crever ici.

— Vous êtes fou, mon pauvre ami, la fièvre vous fait déraisonner. On vous fera un lit dans un hangar quelconque, près de nos serviteurs et au moins vous serez soigné.

— Puisque je vous dis que je ne veux voir personne !... Vos serviteurs... un tas de bavards, me feront parler, et ça me tuera ; à moins qu'ils ne me tuent autrement, car ils ne sont pas tous aussi charitables que vous pour les pauvres gens.

Le vieux bandit avait refusé l'offre de Jeanne d'une voix tellement farouche et décidée qu'elle comprit qu'il était inutile d'insister. Sa résolution de demeurer isolé était inébranlable, elle le sentait, mais n'en pouvait deviner les motifs.

Tout à coup elle eut une inspiration.

— Tout près d'ici, dit-elle, sur le coteau de Grosnais, nous avons un pavillon inhabité.

— Oh ! Je le connais bien.

— Là, vous serez seul, mais à l'abri.

— Oui, là !... je ne demande pas mieux.

Le braconnier avait eu un éclair de joie à cette nouvelle proposition de la jeune fille.

C'est qu'il pensait avec raison que, dans une propriété privée et chez mademoiselle de Guébrignac, les gendarmes, mis en éveil par la blessure du garde, ne viendraient pas le trouver et qu'il pourrait y achever sa guérison, tandis qu'on le chercherait en vain dans son gîte, déjà connu, de la Cave-aux-Loups.

Il connaissait bien le pavillon en question, vieille construction composée d'un rez-de-chaussée seulement, et qui servait soit de rendez-vous aux chasseurs, invités du château, soit de but de promenade aux amies de Jeanne. Du plateau élevé où il était construit, on avait une vue superbe sur la plaine, l'œil découvrait jusqu'au Mont-Blanc.

Farou se leva péniblement, soutenant son bras malade de la main gauche valide ; et comme les jambes étaient bonnes, sa bienfaitrice lui dit de monter tout seul le coteau, d'aller l'attendre là-haut, pendant qu'elle descendrait chercher la clef à Marsannay, — d'où, sans le prévenir, elle se proposait de ramener aussi un médecin.

Le vieux maraudeur n'avait même pas remercié la jeune châtelaine, qui, toute à sa bonne action, ne l'avait seulement pas remarqué.

Il est possible que, si Jeanne avait eu un mari ou un enfant, elle fût moins bonne et moins charitable au premier venu ; mais il y avait dans son cœur des amas de tendresse, dont l'amour n'avait pu épuiser les trésors accumulés ; la charité était en quelque sorte un dérivatif pour elle.

C'est d'ailleurs une remarque assez souvent faite que les jeunes filles sont plus aisément portées que les femmes à cette bonté, faite de pitié généreuse et irréfléchie, qui s'adresse aux malheureux qu'elles ne con-

naissent point. Les sœurs de charité, qui restent éternellement jeunes filles, en sont un exemple ; mais les ambulances mondaines en ont fourni cent autres. Devenues femmes, les filles d'Ève concentrent leurs affections sur leur famille et leurs proches, alors leur cœur se ferme davantage aux infortunes étrangères.

Jeanne redescendit au château et elle se disposait à envoyer chercher un médecin, lorsque le vigneron lui dit qu'on n'aurait pas besoin d'aller jusqu'à la ville. A quelques minutes de Marsannay, en face du chemin de la Champagne, se trouve la ferme de Romeley, qui appartient à un docteur de Dijon. Il s'y trouvait, et non par hasard, car on venait justement de l'appeler pour soigner le garde blessé.

Jeanne alla donc le trouver elle-même et il vint aussitôt.

— J'arrive, lui dit-il, de la Combe Morisot, là-bas, sur Chenôve, où est la maison de Roblot, le garde-chasse de Mont-Chênevois. Ce brave homme a reçu une mauvaise blessure d'un braconnier qu'il poursuivait et qu'il n'a pu reconnaître. Il en a bien pour six semaines avant de reprendre son service.

— Je viens précisément vous chercher pour un de mes pauvres qui s'est blessé aussi, mais non avec une arme à feu ; et je vous demande pardon de vous déranger tout de suite, sans vous laisser le temps de vous reposer ; mais mon blessé est vieux et il a déjà passé la nuit sans soins.

— Ma profession a des devoirs sacrés, et d'ailleurs, je n'ai rien à refuser à l'ange de la charité, ajouta galamment le docteur.

S'étant muni de sa trousse, le médecin partit avec la jeune fille, qui, en passant à l'Argilière, avait pris la clef du pavillon de la Côte et un panier de provisions.

Moins d'une heure après, ils atteignaient le sommet du Grosnais et apercevaient Farou, étendu, à demi assoupi auprès d'un arbre.

Le mendiant regarda d'abord le nouvel arrivant un peu de travers. Il avait toujours peur d'être arrêté. Cependant, comme il souffrait horriblement, il se laissa faire quand Jeanne lui eut dit ce qu'était son compagnon.

Moins crédule que la jeune fille, le docteur vit instantanément de quoi il s'agissait.

Il prit dans sa trousse tout ce qui était nécessaire et sonda d'abord la blessure centrale. Les gros grains de plomb, qui avaient fait balle, s'étaient arrêtés à l'omoplate et n'avaient vraisemblablement pas brisé les os. Il fallait simplement les extraire. En un clin d'œil, armé d'un scalpel, il eut élargi l'orifice et enlevé les projectiles, dont le séjour causait les douleurs atroces et persistantes du blessé.

Quant aux quelques grains éparpillés, ils n'avaient pas pénétré profondément et s'étaient logés dans la chair; un tissu devait à la longue se former autour d'eux et il n'y avait pas à s'en inquiéter; on vit parfaitement avec du plomb sous la peau.

Le vieux maraudeur, dur au mal, avait supporté sans broncher la douloureuse opération de l'extraction, à la suite de laquelle il ressentit un soulagement réel.

Puis, la nature reprenant le dessus, il sommeilla un peu, commodément installé dans un lit improvisé par Jeanne, qui, prenant très au sérieux son rôle d'infirmière, demanda quel traitement « son pauvre » devait suivre.

Tout consistait en lavages avec de l'eau et de l'alcool, en tampons de charpie et de cérat. Un bandage de toile et, plus tard, une application de sparadrap complétaient tout le pansement. C'était facile, mais il fallait le faire régulièrement tous les jours.

A moins de complication imprévue, l'inflammation ne devait pas être très violente. La forte constitution du braconnier et le bon air du coteau aidant, le docteur répondait de la guérison assez prompte, ce qui arrive généralement lorsque les blessures produites par des armes à feu trouvent chez le malade un sang vigoureux et pur.

Mais son devoir accompli, il ajouta :

— Ma chère demoiselle, est-ce que vous vous intéressez beaucoup à ce pauvre diable ?

— Je m'y intéresse parce qu'il souffre et que tout le monde le repousse.

— C'est que je dois tout vous dire. Il n'est pas tombé et ne s'est déchiré ni à une pierre ni à une branche ; il vous a menti. Cet homme a reçu le coup de fusil du garde Roblot, auprès de qui j'ai été appelé ce matin ; mais auparavant il avait, le premier, tiré sur son adversaire.

— Grand Dieu ! ils auraient pu se tuer l'un et l'autre... Quelle haine les animait donc ?

Il dut lui expliquer qu'il s'agissait d'un délit de chasse ; pour elle, comme pour bien des gens, ce genre de délit n'est pas un très grand crime ; et quand elle apprit que son malade pourrait passer en cour d'assises pour cela, elle ressentit une telle émotion, qu'elle faillit se trouver mal et que le docteur dut aussi lui donner ses soins. Depuis Nice, depuis la phrase prononcée par Jean Mora dans l'explosion de sa douleur, elle avait une effroyable terreur de la cour d'assises.

— Je n'aurai donc sauvé ce malheureux déshérité que pour mieux assurer sa perte ! dit-elle au docteur. Non, je ne peux pas, moi, le livrer à la justice.

Elle supplia le médecin de se taire et de garder pour lui le secret qu'elle venait, sans le savoir, de lui révéler. D'ailleurs le garde Roblot n'était pas en danger de mort,

c'est lui-même qui l'avait dit, il répondait de le remettre sur pied. Elle donnerait des deux mains, apporterait chez le garde comme chez le braconnier l'argent nécessaire et les soins utiles. Mais elle repoussait avec horreur cette pensée qu'elle aurait servi à faire passer en jugement un pauvre misérable simplement parce qu'émue de pitié, elle l'aurait soigné de ses mains. Ce blessé était à elle, c'était son œuvre. A force de bonté, elle voulait dompter cette nature sauvage. Enfin elle parla si bien et fut si éloquente, que le médecin donna sa parole d'honneur de ne pas dénoncer l'individu qui avait tiré sur Roblot.

Au fond, le docteur était humain et trouvait qu'un simple délit de chasse avait eu déjà des conséquences suffisamment dangereuses pour qu'on n'allât pas plus loin. Et puis, le secret professionnel aussi était là! un médecin, c'est quelquefois un confesseur.

Jeanne le remercia avec autant de chaleur que s'il s'était agi d'un service rendu à l'un des siens... et il se retira.

Mais Farou, éveillé par le bruit des voix, avait entendu toute leur conversation.

Depuis bientôt soixante ans que cette créature humaine était sur la terre, bien des gens s'étaient occupés de lui, mais c'était pour le frapper, pour le tromper, pour le punir ou pour l'acheter; en un mot, c'était toujours pour faire le mal avec ou contre lui.

Pour la première fois, quelqu'un songeait à lui pour lui faire du bien!... quelqu'un de complètement désintéressé!

Il comprenait cela, lui, la brute endolorie par la rude vie de misère... et quand l'*ange de la charité*, comme disait le docteur, quand Jeanne rentra dans le pavillon et qu'il la vit, une larme — la première qu'il eût versée

depuis qu'il était au monde — coula sur sa vieille face hâlée et ridée.

Et la jeune fille ne pouvait se douter de ce que cette larme silencieuse devait lui rapporter plus tard de reconnaissance et de dévouement !

IX

SINGULIÈRES CONSÉQUENCES DU KRACH DE LA BOURSE

C'était fini; par la bonté, par la douceur, la sœur de charité était venue à bout de la sauvagerie innée du farouche braconnier.

La reconnaissance avait forcé la porte de ce cœur desséché qui, jusque-là, ne s'était jamais ouvert aux bons sentiments.

Jamais personne n'avait aimé Farou.

Jamais Farou n'avait aimé personne.

Et voilà qu'au déclin de sa vie, une jeune colombe avait pris en pitié le vieux vautour, — voilà qu'une femme non seulement le soignait et le guérissait, lui, le misérable repoussé par tous; mais encore elle le préservait des atteintes de la justice, elle le défendait contre la prison, peut-être contre le bagne. Elle ne le dénonçait pas et ne voulait pas que d'autres le dénonçassent. Elle le sauvait, elle lui conservait la liberté, précieuse autant que la vie.

Son âme endurcie se fondait sous les bontés de Jeanne, comme se fond la neige au soleil. Le sauvage venait de se découvrir un cœur.

Et le vieux Farou, sans rien dire, sans s'en ouvrir à sa bienfaitrice, lui promettait, au fond de sa conscience, un dévouement sans limites — le dévouement du chien qui se fait tuer pour son maître.

Jeanne avait fait le bien pour le bien lui-même, sans demander une compensation ni une récompense.

Poussée par ses excellents instincts, elle ne voulut pas laisser son œuvre inachevée; et, chaque matin, elle franchit la distance qui séparait le château de la retraite de son pauvre, sans que personne s'en émût d'ailleurs, car elle sortait souvent seule à la campagne pour ses promenades de charité.

De ses blanches mains aristocratiques, elle fit elle-même le pansement ordonné.

Le docteur ne revint qu'une seule fois (il avait, du reste, tenu sa parole et gardé le secret); il constata une amélioration rapide dans l'état du blessé.

Jeanne lui apportait non seulement le nécessaire, mais encore un peu de superflu, des fruits, du tabac et des livres.

Elle avait entendu raconter que, non loin de là, à Citeaux, est une maison où l'on recueille les enfants condamnés et où, avec un état manuel, on leur enseigne l'honneur et la probité, aux lois desquels ils ont failli parce qu'ils ne les connaissaient pas. Et c'est surtout à l'aide de lectures saines et fortifiantes que l'on relève le moral de ces petits malfaiteurs, dont quelques-uns sont devenus de très honorables citoyens.

Elle agit de même avec le vieux bandit, dont elle ne connaissait que le dernier exploit; et elle choisit, pour les lui faire lire, des ouvrages où la morale humaine est présentée simplement, pour des esprits sans culture, sous la forme d'actes d'héroïsme historiques.

Farou, obligé de ne pas sortir de l'asile qu'elle lui

avait trouvé, les lut à loisir; et, sans doute, c'est le résultat de cette cure morale, autant que la reconnaissance pour la guérison physique, qui lui dicta sa conduite et lui inspira un sentiment plein de délicatesse.

Si cet homme l'eût voulu, il eût pu faire beaucoup de mal à Guébrignac; la complicité dans le crime commis en 1866 ne les liait-elle pas l'un à l'autre ?

Mais atteindre le père, c'eût été frapper la fille, et Jeanne de Guébrignac était devenue pour lui une personne sacrée; il eût tué de sa main quelqu'un qui eût été l'ennemi de la jeune fille, ce n'était pas pour agir lui-même en ennemi.

Une seule fois, dans un élan de reconnaissance, un mot lui échappa, qu'il se reprocha plus tard, mais qui n'eut pas les conséquences qu'il redoutait d'abord.

— Ah! vous valez mieux que votre père!... lui dit-il un jour qu'elle venait de l'aider à faire autour du pavillon sa première promenade de convalescent.

C'était la seconde fois que quelqu'un lui parlait ainsi de son père, en termes à peu près identiques.

— Comme l'humanité est ingrate! pensa-t-elle... Voici un homme à qui mon père n'a fait que du bien, puisqu'il lui a permis de s'établir chez lui, sur sa terre, et cet homme ne lui en sait pas gré!... L'autre jour, c'était cette femme folle qu'il a recueillie, qui le traitait de méchant!... Je dois les plaindre tous les deux, car l'une n'a pas sa raison et l'autre a vécu sans affection; c'est l'éducation et l'intelligence qui, à défaut d'instinct, nous apprennent à ne pas oublier les bienfaits.

Cependant, après deux semaines de soins assidus, le braconnier était à peu près guéri.

Jeanne parut moins souvent dans la montagne.

Le garde, de son côté, revenait aussi à la santé et l'af-

faire des deux coups de feu échangés à La Charme s'assoupit d'elle-même, personne n'en parlant plus.

On était alors au mois de janvier de l'année 1882.

Vers le 20, mademoiselle de Guébrignac reçut une lettre de maître d'Harville, la félicitant de sa guérison et la remerciant de son aimable invitation, qu'il déclinait d'ailleurs avec courtoisie en prétextant les occupations nombreuses qui le retenaient à Paris.

Mais le même courrier apporta à M. de Guébrignac une nouvelle des plus inquiétantes pour sa fortune.

Une assez grosse partie de son deuxième million était engagée dans une grande Société financière, que le *krach* imprévu venait d'atteindre dans ses œuvres vives.

Il s'agissait de sommes importantes, plusieurs centaines de mille francs. M. de Guébrignac dut vaincre la répugnance que le séjour de Paris lui inspirait depuis longtemps ; et il annonça à sa fille qu'il allait quitter l'Argilière pour quelques jours, appelé par de grands intérêts à défendre à Paris.

Une simple prière de Jeanne était un ordre pour lui ; elle exprima le désir de l'accompagner et, comme il ne savait rien lui refuser et que d'ailleurs le changement ne pouvait que la distraire un peu, ils partirent ensemble, en compagnie de mistress Gerton, laissant encore une fois Claire Fostin seule au château.

Mais Jeanne avait son but en faisant ce voyage. M. d'Harville ne venant pas à elle, elle allait à lui.

A peine arrivée à Paris et pendant que son père s'occupait de conserver pour elle cette fortune, à laquelle elle tenait si peu, elle se mit en campagne.

Maître d'Harville n'était plus bâtonnier; son règne fini, un successeur avait été élu à sa place ; mais son cabinet n'en était pas moins fréquenté, et sans le secours

de son jeune coadjuteur, il n'eût pu suffire aux exigences de sa nombreuse clientèle.

La jeune fille, résolue et courageuse comme nous la connaissons, se présenta hardiment, accompagnée de sa gouvernante, chez le vieil avocat !...

Et ce fut le jeune secrétaire qui la reçut !...

Jean Mora, très visiblement, se troubla à sa vue.

De son côté, elle perdit contenance et balbutia.

Si l'Anglaise ne s'était pas trouvée là, les jeunes gens n'auraient pu échanger une seule parole. C'est elle qui expliqua le but de leur démarche, on désirait parler à Me d'Harville en personne.

Pour mademoiselle de Guébrignac, les portes devaient s'ouvrir aussitôt ; mais pendant les quelques minutes où Jean était sorti pour annoncer cette visite à son père adoptif, mistress Gerton dit d'un ton de reproche à son ancienne élève :

— Aoh ! miss, je disais bien que nous ne devions pas venir dans cette maison...

— Mais j'en suis très heureuse, au contraire.

— Bon... heureuse ? et vous voilà toute blanche et le visage décomposé... miss, petite miss, vous êtes une folle.

— Ah ! je ne sais pas si je suis folle, fit Jeanne avec élan, mais je sais que je l'aime toujours !

— Cela est shoking après ce que vous savez !...

— Est-ce que c'est lui qui a été condamné ?

— Non, mais son père.

— Eh bien ! est-ce le père que j'aime ou le fils, qui n'a jamais été flétri, lui !... qui est l'honneur de sa profession, lui !... qui est adoré par un homme aussi considérable que M. d'Harville...

Elle en eût dit plus long encore, mistress Gerton l'arrêta par un geste désolé en répétant :

— Aoh! je disais bien. hélas! miss tout à fait déraisonne!

Mais Jean reparaissant au même instant, leur dialogue dut être interrompu et les deux dames pénétrèrent dans le cabinet de maître d'Harville.

Jean avait regardé passer Jeanne, en s'inclinant sans rien dire, mais ses yeux avaient parlé pour lui, — ces yeux que la jeune fille connaissait bien et qui ne mentaient pas!...

La timidité n'était pas le moindre défaut de mademoiselle de Guébrignac, — les jeunes demoiselles qui n'ont pas été élevées par une mère ont toutes un peu de cette décision cavalière dans l'allure, — mais pourtant, après l'échange des premières paroles insignifiantes, lorsqu'elle dut attaquer carrément la conversation, pour laquelle pourtant elle était venue tout exprès... elle se sentit toute gênée, tout empêchée.

La bonne figure et la fine intelligence du vieil avocat lui vinrent heureusement en aide.

— Vous avez quelque chose à me dire, mon enfant? demanda-t-il doucement.

— Oui, répondit Jeanne, mais c'est bien difficile.

— De quoi pouvez-vous donc m'entretenir qui soit si malaisé à énoncer?... Voyons, est-ce relatif à ma profession?... fit-il en souriant, auriez-vous un procès?...

— Un procès!... oui, que je suis seule à soutenir contre tout le monde... et cependant nous devrions être deux pour nous défendre.

— Eh bien! soyons deux, je suis l'avocat, c'est moi qui plaiderai. Seulement, exposez-moi les faits.

— Écoutez, maître d'Harville, tout à l'heure la bonne mistress Gerton, qui est là à me faire de gros yeux... (c'était vrai, et l'Anglaise rougit... pour son élève qui s'enhardissait)... m'a dit que j'étais un peu folle. Je le

crois aussi. Mais vous n'êtes pas seulement avocat, vous êtes l'ami de Jean!... et vous comprendrez au moins, vous qui l'aimez tant, que moi... je n'aie pas cessé de l'aimer!

Ah! ajouta vivement Jeanne en se tournant vers sa gouvernante, voilà qui va vous convaincre : il y a bien longtemps que M. d'Harville connaît le malheur qui a frappé ce jeune homme et il n'a pas cessé de l'aimer, lui non plus, et de l'estimer... pourquoi donc ne pourrais-je pas agir de même, moi?

— Aoh! ce n'était pas le même chose! murmura l'Anglaise.

Mais le vieil avocat, qui souriait en les regardant, dit alors :

— Ah! mistress! un jour j'ai voulu rallier un homme des plus éclairés et des plus honorables à ma théorie favorite, qui est que la société ne doit pas faire peser sur l'enfant la faute du père, j'y ai perdu ma peine!... souvent, dans nos réunions professionnelles et dans des assemblées mondaines, j'ai tenté de faire triompher ma thèse et de vaincre le préjugé, j'y ai perdu mon temps!... Et voilà, mistress, voilà une enfant honnête et courageuse qui vient d'elle-même se ranger sous ma bannière!... Pourquoi? parce qu'un sentiment plus fort que ce préjugé a dominé sa pensée, parce qu'elle a sincèrement donné son cœur à l'homme qu'elle en a jugé digne, parce qu'elle aime enfin!... Ah! mistress, ma bonne mistress, notre raison, notre expérience et nos cheveux blancs sont mis en fuite!... Saluez, saluez avec moi l'amour victorieux, seul capable d'un tel héroïsme.

Jeanne l'aurait bien embrassé, tant elle était heureuse.

Mais mistress Gerton résistait encore et dit :

— Ce n'était pas de le héroïsme, ce était de la folie!

Alors la jeune fille, avec un aplomb d'écolière, intervint :

— Mistress, vous m'avez appris que les peuplades primitives croient que les êtres privés de raison sont visités par le Grand Esprit. Or, qu'est-ce que le Grand Esprit? C'est Dieu. Donc, si je suis insensée en persistant à aimer celui... que nous avons remarqué et distingué toutes les deux, souvenez-vous, ma bonne mistress — c'est que j'obéis à un sentiment qui ne vient pas de moi, mais de Dieu !... cela résulte de vos propres leçons !

L'Anglaise, absolument interloquée par cette logique inattendue, ne trouva rien à répliquer et se contenta de lever vers le plafond des yeux et des bras désespérés.

— Fort bien, conclut l'avocat. Et maintenant, ce que vous avez à me dire est-il toujours aussi difficile?...

— Beaucoup moins, mon bon monsieur d'Harville, répondit Jeanne tout à fait remise de son émotion, et je vais vous le prouver.

Mademoiselle de Guébrignac se rapprocha du bureau du vieil avocat, s'installa commodément sur un fauteuil, lui tendit la main qu'il serra paternellement et commença.

X

LA CONTRE-ENQUÊTE DE JEAN

Le récit de Jeanne fut entraînant et chaleureux.

Elle dit tout d'abord combien elle avait réfléchi à la situation difficile de Jean Mora.

Ce jeune homme était la victime d'un fait qui n'avait pas dépendu de lui ; avec la générosité des âmes droites, elle s'y intéressait d'autant plus.

D'ailleurs il avait agi avec elle en parfait honnête homme. C'est lui, c'est son propre aveu qui, au risque de briser aussi le cœur de la jeune fille, a tenté de rompre le roman d'amour esquissé à Nice. Elle avait manqué en mourir. Mais depuis, avec la réflexion, elle voyait bien que tout, dans la conduite de Jean, avait été correct et plein de l'esprit de sacrifice et d'abnégation.

Eh bien? dans sa solitude de Marsannay, après avoir cherché à occuper sa pensée comme jadis, après l'avoir essayé de bonne foi, elle s'était prise plus que jamais à aimer cet homme-là, sans se préoccuper de ses ascendants.

Elle faisait l'aveu de son amour, presque avec fierté, sentant bien qu'après tout, pour entrer ainsi en lutte avec le préjugé, elle accomplissait, dans sa petite sphère, un

acte héroïque; et elle le faisait sans bravade, mais avec ténacité et résolution.

Une telle façon d'envisager les choses était bien pour plaire à maître d'Harville.

Celui-ci approuva fort la jeune fille; elle plaidait si chaleureusement une cause qui lui était chère, à lui ; et il voyait si clairement, au bout de tout cela, le bonheur de son enfant d'adoption, qu'il renchérit encore.

— Savez-vous, dit-il à Jeanne, que ce brave garçon est plus malheureux même que vous ne le pouvez supposer ?

— Comment cela se peut-il ?

— S'il supportait le poids d'une faute qui eût réellement été commise par son père, ce serait pénible déjà; mais il pourrait se dire du moins que c'est avec justice que ce père aurait été frappé. Mais il y a plus encore. Depuis de longues années, avant que la condamnation ait été prononcée, nous avons la conviction, presque la certitude, que Lucien Mora, l'infortuné père de celui que nous aimons, était innocent du crime dont il s'agissait et qu'il a été la victime d'une épouvantable erreur judiciaire, qui l'a envoyé mourir parmi les assassins et les voleurs. Connaissez-vous un supplice pareil à celui-là ?... ma pauvre enfant, et sentez-vous combien notre Jean est, plus encore que vous ne le croyez, digne d'affection, d'estime et de pitié !

Jeanne était émue, douloureusement et tendrement à la fois, en l'écoutant; mais en même temps qu'elle sentait s'accroître son amitié pour le jeune avocat, elle ne perdait pas de vue le but réel de sa conversation avec M. d'Harville; et le nom de Lucien Mora, que celui-ci venait de prononcer, était la transition toute naturelle que le hasard amenait.

— Lucien Mora, dit-elle comme se parlant à elle-

même, oui, c'est le nom que j'ai si souvent entendu répéter par une pauvre insensée, par Claire Fostin.

— Eh quoi ! cette malheureuse existe encore ?

— Oui, elle est soignée chez nous, au château de l'Argilière.

Et l'intérêt que semblait montrer M. d'Harville à la veuve de Fostin motiva, sans trop d'apparence d'indiscrète curiosité, une série de questions auxquelles le vieil avocat répondit franchement.

Jeanne enfin savait ce qu'elle voulait savoir.

— Tenez, ma chère enfant, ajouta Me d'Harville, la sympathie que vous ressentez pour mon fils d'adoption est trop honnête et trop profonde, elle émane d'un sentiment trop sérieux et trop élevé, pour que je ne fasse pas de vous la confidente entière des espérances qui éclairent sa vie et des devoirs qui l'accablent en même temps. Voici, là, dans ce casier, tout le dossier de cette malheureuse affaire qui passionna Paris, il y a tantôt seize ans, et dans laquelle j'eus le triste honneur de plaider et le désespoir de ne point faire acquitter mon ami d'enfance, mon pauvre Lucien. Lisez tout cela, je vous le confie. Lisez ensuite la lettre de l'aumônier qui a recueilli le dernier soupir de ce martyr. Et apprenez aussi que Jean Mora s'est imposé la tâche de prouver aux magistrats l'innocence de son père. Il veut porter fièrement ce nom flétri par la justice et, pour cela, il en poursuit la réhabilitation.

Un tel but à l'existence qui lui était chère ne pouvait qu'enflammer le cœur généreux de la jeune fille.

Bientôt, elle se passionna, à l'égal de Jean, plus que lui peut-être, pour cette noble tâche.

Vive et prime-sautière comme elle était, Jeanne ne devait rien faire à demi. C'était devenu chez elle de l'enthousiasme, de l'exaltation.

M. de Guébrignac fut mis au courant de cette nouvelle situation par la fidèle mistress Gerton. Il connaissait trop bien son enfant pour s'opposer brutalement à ses desseins; mais, persistant dans son horreur, trop facile à comprendre pour nous, à accepter pour gendre le fils de Lucien Mora, il agit avec prudence et sagesse, en affectant de partager l'ardeur de la jeune fille pour ce qu'elle appelait « la sainte cause du droit et de l'innocence ».

Jeanne l'amena même à aider de tous ses efforts son fiancé dans l'œuvre difficile qu'il avait entreprise.

Guébrignac, se rendant bien compte qu'il valait mieux être au courant de tout que de demeurer à l'écart, eut l'air d'accepter cette collaboration, par amour pour la justice.

Il se promettait intérieurement de contrecarrer les recherches de Jean et de les détourner de leur véritable objet. Pour cela il lui fallait, en effet, les connaître toutes.

Mais il ne pouvait faire autrement que de trembler un peu et de maudire cette fatale année où il ne lui arrivait que des malheurs — sa fille devenant plus éprise que jamais du fils du condamné et sa fortune ayant subi une rude atteinte.

Il y a comme cela des années où l'on n'a pas de chance; et s'il avait pu prévoir ce que celle-ci lui réservait encore, c'est pour le coup qu'il eût tremblé et qu'il l'eût maudite davantage.

Car il n'y avait pas à dire : 500,000 francs engagés dans la société financière qui jusque-là avait prospéré, venaient de sombrer dans le désastre de janvier 1882. Ils étaient perdus, irrémissiblement perdus.

Lorsque, comme Guébrignac, on aime la richesse, on ne reçoit pas froidement une secousse pareille; la perte d'un demi-million est sensible. Et, au moment où il aurait

eu besoin de toute sa tranquillité pour se remettre un peu de cet événement, voilà que la quiétude de sa vie était de nouveau troublée et que mademoiselle Jeanne le lançait, à la suite de Jean Mora, dans une aventure dont, instinctivement, il redoutait le dénouement, — tout en se promettant de la diriger au mieux de ses intérêts personnels.

Quant à sa fille, elle prit bien vite son parti de la grosse perte d'argent, qu'il lui annonça d'un ton désolé.

L'argent ! que lui importait l'argent ! C'était 500,000 fr. évanouis en fumée... Eh bien ! n'en restait-il pas encore trois fois autant ? Et ce qui restait, elle n'y tenait pas plus qu'à ce qui était parti. Elle demanda si une réhabilitation, cela ne pouvait pas s'acheter; elle ne savait pas, elle, ce que sont les choses de la justice. Ah ! s'il n'avait fallu que tout le restant de cette fortune pour combler les vœux du jeune homme, avec quelle joie elle l'eût donné ! Mais l'argent, disait-elle, cela ne sert à rien — qu'à faire des heureux autour de soi.

Pour elle, qu'en avait-elle besoin ?

Et ce désintéressement, absolu, sincère, insouciant, Guébrignac ne pouvait s'empêcher de le mettre en parallèle avec sa conduite passée. Etait-ce donc la peine d'avoir perdu, en un jour d'égarement, le vieil honneur de sa famille, le repos de ses nuits et l'estime de soi-même ? Le remords incessant doublait le sacrifice fait au bien-être de Jeanne... et Jeanne, arrivée à l'âge de raison, dédaignait et méprisait cette richesse ensanglantée et offrait de la jeter aux quatre vents de ses fantaisies !

Et la première de ces fantaisies avait contraint Guébrignac à faire à sa fille un serment solennel.

— Sur les cendres de ta mère, avait-il dit, je te jure que je consentirai à ton mariage avec ce jeune homme, aus-

sitôt qu'il aura réhabilité le nom que tu dois partager avec lui.

Jeanne avait enregistré cette promesse et en attendait, calme et confiante, la réalisation.

Escobarderie et casuistique ! Guébrignac, en s'attelant à l'œuvre même qu'il allait enrayer, était sûr qu'un obstacle éternel s'opposerait au mariage — puisqu'il ne devait être conclu que dans une circonstance déterminée, et que, cette circonstance, il allait empêcher qu'elle ne se produisît jamais.

En échange de ce serment, Jeanne s'était engagée de son côté, — dans le cas d'un insuccès, — à renoncer à ses projets d'union, à enfouir son amour au plus profond de son cœur et à ne pas imposer à son père la honte de recevoir dans sa famille le fils d'un homme flétri par les lois.

Elle avait confiance dans le résultat ; elle jura.

Mais Guébrignac était bien rassuré sur l'avenir ; ce n'était, pensait-il, qu'une bourrasque à supporter ; et puis après, on ne parlerait plus jamais de cela, et il pourrait finir ses jours tranquille !...

Jean et Me d'Harville furent tous deux bien heureux de la tournure nouvelle qu'avaient prise les événements. Et c'est avec une ardeur joyeuse qu'ils entreprirent la fin de la tâche, associant leurs efforts à ceux de Guébrignac, qu'ils devaient croire sincères.

Un conciliabule important, auquel assistèrent quatre personnes : d'Harville, Jean, Guébrignac et sa fille, fut tenu dans le cabinet de l'avocat. Il s'agissait de terminer l'enquête que Jean avait menée, au rebours de celle qui avait été conduite autrefois par le juge d'instruction.

Guébrignac ayant figuré comme témoin au procès primitif et Jeanne ayant pris connaissance de tous les papiers relatifs à l'affaire, il ne fallut que bien peu de temps

pour que tout le monde fût mis au courant de la situation actuelle des recherches du jeune homme.

A force de patientes investigations, il avait retrouvé les traces de presque tous les témoins du procès, sauf Tranchant ; le vieil employé du coulissier Fostin était mort depuis peu.

Mais Rémi, repêché dans quelque tonneau d'absinthe rue Saint-Jacques, avait mot pour mot répété la déposition faite par lui seize années auparavant. Il y avait donc toutes chances de la croire fidèle.

Et Rémi qui, depuis le temps, avait fort réfléchi, disait-il, à ce procès, — dans lequel il avait frisé le bagne ou la prison de bien près, — Rémi soutenait que quelqu'un avait pu, avait dû entrer dans l'appartement par la porte de l'escalier de service, pendant qu'il était sorti, comme l'on sait, pour porter la malle de Claire sur la voiture.

Une circonstance lui était revenue en mémoire depuis.

En descendant, il avait laissé cette porte entr'ouverte, empêché qu'il était de la fermer à cause de la malle maintenue sur son épaule; et en remontant quatre ou cinq minutes après il l'avait trouvée close. Or, il était certain de n'avoir pas tourné le bouton de cuivre !...

Ce renseignement avait été enregistré par Jean et figurait dans son enquête.

Il avait aussi retrouvé M. Leuménier, plus ventru, plus rentier et plus sot que jamais.

Le gros petit homme n'était pas moins vaniteux que par le passé et, dans son désir de faire parler de lui, il s'était mis à la remorque de Jean Mora, qui avait exploité ce sentiment dans l'intérêt de sa contre-enquête.

L'excellent rentier des Batignolles avait bien souvent changé de journal depuis l'aventure, que nous avons contée jadis, qui le jeta des bras capitonnés du *Constitutionnel* dans les mains rugueuses du *Corsaire rouge*. On l'avait

vu tour à tour : légèrement communard pendant le régime des fédérés, un peu monarchique ensuite, suffisamment réactionnaire sous le 16 Mai et assez républicain depuis lors.

— Mais vous changez donc d'opinion comme de chemise ? lui dit un jour un vieil habitué de son café de la rue de Rome.

— Non, monsieur, je suis inébranlable dans mes convictions.

— Oh !... expliquez-nous alors ces fluctuations que nous voyons depuis douze ans ?...

— Je suis toujours resté gouvernemental ; ce n'est pas ma faute à moi si le gouvernement change si souvent !... répliqua M. Leuménier avec une majesté prud'hommesque.

Cet entêté partisan de l'ordre de choses établi... quel qu'il fût, avait cependant bonne mémoire ; et il écrivit à Jean qu'il lui avait été impossible de reconnaître l'accusé dans l'homme qu'il avait entrevu, de dos, pendant quelques secondes, dans le cabinet de Fostin le soir du crime.

Le juge d'instruction, aussi bien que le président des assises, avaient passé outre à sa déclaration ; on n'avait pas attaché d'importance à son témoignage ; on ne l'avait pas pris au sérieux ! Sa sottise en avait été blessée, et il eût été bien heureux de pouvoir démontrer à la magistrature qu'elle avait fait fausse route, pour ne pas avoir entendu son humble voix.

C'est alors que les journaux auraient parlé de lui ! sa marotte...

Ce *dada*, qui chatouillait sa vanité niaise, fit qu'il se mit au service de Jean, pour faire n'importe quelles courses.

La bêtise, cette fois, servait la cause de la vérité. Le fait est assez rare pour être signalé.

Mais ce qui prouve que les imbéciles, bien dirigés, peuvent être bons à quelque chose, c'est ce que Jean apprit ensuite à ses amis rassemblés chez d'Harville.

Après quelques années, la préfecture de police et le parquet seraient encombrés des objets qui ont servi de pièces à conviction dans les enquêtes et les procès, si on les conservait tous. C'est pourquoi, au bout de dix à quinze ans, l'administration fait vendre tout ce bric-à-brac judiciaire à l'encan et, ordinairement, les brocanteurs de bas étage assistent seuls à ces ventes publiques.

M. Leuménier, qui n'avait rien à faire de son temps, fut chargé par Jean de retrouver celui de ces industriels qui aurait acquis, dans une de ces ventes, les livres comptables de M. Fostin. On pouvait peut-être retrouver là une piste, négligée par l'instruction, alors que tous ses soupçons s'étaient dirigés sur Lucien.

Et c'est avec une joie profonde que Jean fit part des dernières nouvelles données par le bon rentier. Celui-ci avait retrouvé la trace et allait, sous peu, lui remettre ce qui restait de cette comptabilité.

Guébrignac, seul, ne partageait point le bonheur de nos trois amis ; il se demandait si, par hasard, il n'aurait pas suffisamment déchiré ces terribles livres ! et il y avait si longtemps de cela, qu'il n'était plus bien sûr de lui...

En résumé, Jean n'avait plus à retrouver que la veuve Fostin et Farou.

Toute joyeuse, Jeanne lui eut bien vite appris où ils étaient l'un et l'autre.

Quelque inquiétude qu'en conçut Guébrignac, il lui fallut bien dire comme sa fille et accepter, d'un visage enchanté, que Jean Mora vînt terminer son instruction contradictoire au château de l'Argilière, c'est-à-dire chez lui.

Le comble est qu'il dut l'inviter lui-même, sur un signe de Jeanne!...

Ainsi c'était sa propre fille qui, inconsciemment, semblait pousser à sa perte.

Guébrignac, certes, admirait fort les décrets de la Providence... mais il commençait à ne plus être rassuré du tout.

XI

LA FOLLE

Peu de jours après cette conférence, nous retrouvons tous les personnages qui y assistaient installés à l'Argilière.

Jeanne, anxieuse, partageait toutes les espérances de Jean, tout en se demandant parfois si ce n'était pas des illusions. Elle était inquiète, préoccupée ; elle appelait de tous ses vœux la prompte solution de l'affaire et la réalisation de la clause, imposée par son père et acceptée par elle.

Guébrignac, lui, tourmenté par d'autres appréhensions, avait retrouvé les nuits sans sommeil dont il avait tant souffert autrefois.

L'insomnie hantait son chevet et il éprouvait des terreurs involontaires en songeant que le fils de Lucien Mora reposait sous le même toit que lui.

Un soir, dans la demi-obscurité d'un couloir où les lampes n'étaient pas encore allumées, il avait aperçu Jean dans l'encadrement d'une porte qui s'entr'ouvrit. La chose n'avait rien que de très naturel, puisqu'ils habitaient la même maison ; même elle devait se reproduire souvent.

Mais la ressemblance prodigieuse de Jean avec son père, mais l'éclat de ces grands yeux noirs qui brillaient dans l'ombre, mais le remords qui ne cessait de le poursuivre, mais le noir enfin, ce noir qui effraye les enfants, tout se combina de telle façon que Guébrignac eut peur, une véritable peur d'esprit faible. Il crut être en face de l'une de ses victimes, il poussa un cri, s'enfuit et ne revint que lorsqu'il vit de la lumière.

Jamais ses domestiques n'encoururent autant de reproches, pour n'avoir point éclairé le château avant que la nuit fût venue. Il était nerveux, fébrile, agité.

Cela était tellement visible que sa fille lui demanda s'il n'était point indisposé.

Ce mot éveillant en lui la pensée d'une maladie, puis de la mort, il eut peur de mourir sur le coup, d'une de ces frayeurs subites et incoercibles.

Après tout, il avait soixante-cinq ans... Les brusques tressaillements qu'il éprouvait, les afflux du sang au cerveau, l'absence de repos, — il n'en fallait pas plus pour qu'une congestion mît brusquement fin à ses jours, — à ses tourments aussi. Mais il se prenait à aimer la vie, ce vieillard tremblait en voyant venir la mort.

Et il maudissait ce fatal amour de Jeanne, qui, après tant d'années écoulées, le replaçait au milieu des souvenirs odieux qu'il avait mis tout ce temps à chasser de son existence.

Au lieu de se haïr lui-même, au lieu de se détester pour l'abominable crime qui, s'il avait fait brillante sa vie matérielle, l'avait du moins moralement empoisonnée pour toujours, — il sentait grandir en lui un levain d'aversion pour Jean.

Il le haïssait — pour tout le mal qu'il avait fait lui-même à son père.

Dans le sentiment d'antipathie qui naissait dans son

cœur de vieillard égoïste, il les englobait tous, les bons et les victimes, d'Harville avec Claire.

Sa fille elle-même, sa Jeanne chérie, pour laquelle il avait tout sacrifié, n'était plus entièrement à l'abri de cette répulsion instinctive, née de la peur du châtiment et de l'amour de son propre repos.

— Non, non, concluait-il mentalement, jamais cet homme ne s'assiéra pour toujours à ma table, jamais il ne partagera mon foyer, jamais il n'entrera dans ma famille !... Qu'il me laisse passer en paix les années qui me restent encore à vivre... Ah ! les enfants, les égoïstes enfants ! Si je demandais à Jeanne de renoncer à ce mariage, est-ce qu'elle y consentirait ?... Non, périsse mon père, dirait-elle, périssent sa fortune et son bonheur... mais que je sois heureuse dans mon amour !

Et il s'entêtait dans cette idée, cependant, de ne point donner sa fille à Jean Mora.

Puis, d'effroyables pensées assiégeaient son cerveau, affaibli par la vieillesse, énervé par l'insomnie, terrifié par la peur.

— Si Jean Mora disparaissait, je pourrais être tranquille.

Un crime ! c'était un crime encore que la peur lui conseillait ! Et déjà il avait fallu en commettre tant d'autres, pour que le premier demeurât impuni !

Alors le sauvage instinct de la conservation personnelle allait tellement loin que Guébrignac arrivait à se faire horreur à lui-même.

Dans le cauchemar qui l'oppressait tout éveillé, passaient comme de fantastiques apparitions... c'étaient Fostin avec sa blessure et son argent, Lucien avec son costume de galérien, Claire avec ses yeux égarés, Jean avec son beau visage pâli par la douleur, le juge Feltrani avec le faux serment qu'il avait reçu de lui...

Il revoyait ses victimes tournoyant à travers sa chambre dans une sorte de ronde macabre.

Sa fille, qui pouvait mourir de la maladie de cœur qui avait emporté sa mère, venait bientôt se mêler au groupe; Jeanne allait-elle aussi souffrir et mourir pour lui?

Et le vieillard alors fondait en larmes comme une femme, maudissait son crime et implorait le pardon de Dieu !...

A cet instant, il se demandait si la misérable vie qu'il menait valait la peine d'être ainsi défendue ; et l'idée du suicide lui traversa l'esprit un matin, après une nuit tout entière passée sans une minute de repos.

Le remords et le repentir finiraient-ils donc par vaincre l'égoïsme sénile du meurtrier ?

Mais il fut détourné de ses sombres réflexions et rappelé à la réalité par un grand cri humain qu'il entendit.

D'abord, il se demanda si ce n'était pas la suite de ses sinistres pensées et si le cauchemar de la nuit ne continuait pas. Mais au bruit qui se fit dans la maison, il comprit que ce n'était point une hallucination et il sortit de sa chambre.

Tout le monde s'empressait déjà auprès de la malheureux Claire, car c'était elle qui avait crié.

Comme Guébrignac, elle venait subitement d'apercevoir Jean Mora, — qu'elle n'avait point vu encore ; — pendant les deux premiers jours, elle était restée dans sa chambre et ils n'avaient pu se rencontrer.

Et comme Guébrignac aussi, elle avait cru revoir Lucien Mora !... De là, le grand cri qu'elle avait poussé.

Alors, il s'était passé dans ce cerveau déséquilibré quelque chose d'étrange, d'anormal, d'effrayant.

Folle, elle l'était toujours et plus que jamais.

Mais le fait matériel de se retrouver tout à coup en face du portrait vivant de l'homme qu'elle avait cru cri-

minel, avait bouleversé ce qui restait de calme dans sa pauvre tête.

Elle n'avait pas le souvenir exact des choses.

Pourtant elle en avait des fractions de souvenir.

Car voici ce qui se passa entre elle et Jean.

Tout d'abord, elle le regarda, fut prise d'un tremblement involontaire et, brusquement, lui sourit et l'embrassa.

— Lucien ! s'écria-t-elle... Te voilà !... je t'aime !

Mais l'incohérence de ses idées se manifesta presque aussitôt.

Elle revit le juge qui lui avait démontré la culpabilité de Lucien ; un autre tableau se présenta à sa pensée et, se détournant avec horreur de l'être qu'elle venait de couvrir de baisers fous, elle cria à deux reprises :

— Assassin !... assassin !...

Le commencement de cette scène avait eu pour théâtre le grand salon du rez-de-chaussée.

Ces cris avaient attiré d'Harville, puis Jeanne et mistress Gerton ; ils apparurent à des portes différentes.

Claire, dans son délire, n'avait pas deux idées de suite qui eussent l'ombre de corrélation.

En voyant ces gens se rapprocher d'elle et de Jean, une autre pensée lui arriva inopinément :

— Ils vont arrêter Lucien ! ils vont me prendre !

Et, affolée d'une terreur nouvelle, elle se jeta encore sur celui qu'elle croyait son amant, non plus pour le maudire cette fois, ni pour l'embrasser, mais pour le protéger et le défendre.

— N'y touchez pas ! criait-elle, c'est mon amant ! Je ne veux pas qu'on le prenne... n'approchez pas, ou je vous tue !

Et elle brandissait une arme, violemment arrachée à une

panoplie... on eût dit une bête fauve défendant ses petits.

Les spectateurs de cette scène étaient profondément émus. Guébrignac, qui venait d'accourir aussi, ne l'était pas moins que les autres.

Jean, seul, semblait plus maître de lui.

Il comprit que sa voix serait peut-être entendue de la pauvre folle; et, la prenant dans ses bras, bien doucement, il l'appela :

— Claire.

A ce nom prononcé d'une voix tendre, toutes les autres images disparurent du cerveau de l'aliénée.

Elle le regarda en souriant — et il put, avec quelque précaution, parvenir à la désarmer.

Mais dès cet instant, il était facile de prévoir que la folie de Claire allait cesser d'être calme et douce.

D'horribles contractions, nerveuses et convulsives, indiquaient extérieurement le travail souterrain que cette crise inattendue allait faire dans une organisation détruite depuis longtemps.

Cependant Jeanne était trop émotionnée et Guébrignac trop violement intéressé à ce qui se passait pour avoir cette sorte de prescience. La gouvernante eût été assez calme pour bien voir, mais elle ignorait les soubresauts étranges qui arrivent dans ces maladies.

Seul, M. d'Harville avait l'esprit assez libre et en même temps possédait assez de connaissances pour en avoir le pressentiment. — Il l'eut en effet.

Claire venait d'obéir à Jean Mora.

Il voulut la ramener dans sa chambre, aidé de M. d'Harville ; mistress Gerton s'était offerte déjà à aller prévenir les serviteurs et chercher le médecin, et elle était sortie du salon la première.

Jeanne, toute pâle, très troublée, se sentait envahir

elle aussi, par un frémissement névrotique ; on sait par mille exemples que les maladies nerveuses se prennent par contagion. Pour n'en citer qu'un, tout le monde connaît les illuminées et les convulsionnaires jansénistes, qui, au dix-huitième siècle, rendirent célèbres le cimetière Saint-Médard et la tombe du diacre Pâris.

Guébrignac, voyant sa fille s'agiter et chanceler, fit un pas vers elle pour la soutenir.

Mais ce mouvement attira l'attention de la folle, dont les yeux hagards prirent, en l'apercevant, une hideuse expression de haine et de colère.

— C'est toi qui l'as tué ! s'écria-t-elle en lui crachant un blasphème à la face...

Il était impossible de savoir de quelle mort l'insensée voulait parler, — il était impossible également d'attacher la moindre importance à cette accusation, — mais ceux qui l'entendirent n'en furent pas moins péniblement impressionnés, car, cette fois, cela semblait devenu chez Claire une idée fixe.

Pendant plus d'un quart d'heure, elle ne cessa de proférer à l'encontre de Guébrignac toutes sortes de menaces, de défis et d'horreurs.

Jeanne n'en put supporter le spectacle, et elle perdit connaissance dans les bras de son père.

— Du sang sur toi ! il y a du sang ! hurla la folle en parlant à Guébrignac.

Enfin elle-même succomba à la crise nerveuse et, pour ainsi dire, épileptique qui couvait ; et elle tomba sur le tapis, en proie aux mouvements et aux contorsions les plus désordonnés.

Pendant que Guébrignac, épouvanté, portait son enfant dans sa chambre, d'Harville fit placer Claire dans la sienne, où bientôt une accablante prostration succéda à

son état violemment hystérique ; l'accès était terminé.

Mais qui nous dira jamais ce qui se passe dans la tête d'un fou ?... L'ancien maître des requêtes se le demandait comme nous, et il n'osait répondre.

Ainsi, voilà une aliénée à qui il ne reste que des lueurs fugitives d'instinct plutôt que d'intelligence ; qui demeure seize années côte à côte avec l'homme qui l'a recueillie sans jamais lui témoigner la moindre apparence de répulsion ; à laquelle rien, aucun renseignement sensé, aucune trace raisonnable, rien, en un mot, ne peut indiquer que cet homme est le véritable assassin et l'auteur de ses maux ; — et, dans un accès de démence furieuse, survenu accidentellement en revoyant des traits qu'elle a chéris autrefois, c'est cet homme qu'elle accuse, c'est à celui-là qu'elle promet sa haine, c'est sur lui qu'elle veut faire tomber sa vengeance.

Est-ce que la raison des fous ne commencerait pas juste au point où finit la raison des sages ?

Est-ce que ce que nous appelons la folie ne serait pas un état d'intelligence tellement surélevé, tellement surexcité que ces infortunés ont l'intuition des choses qui échappent à notre intelligence, à nous sensés, — laquelle a des bornes connues au-delà desquelles elle ne peut plus monter ?

Quand on songe que Galilée, que Salomon de Caus et tant d'autres savants ou inventeurs, ont été enfermés comme fous, eux qui étaient des précurseurs, eux qui étaient tout simplement plus intelligents que leurs contemporains, on est tenté de se demander si la théorie que nous venons d'esquisser est vraiment aussi insoutenable qu'elle peut le paraître au premier abord.

Toujours est-il que Guébrignac, très frappé de ce qui venait de se passer, très troublé en voyant sa fille éva-

nouie, pensait à ces choses avec un effroi qu'il ne pouvait dominer.

— Elle m'a accusé dix fois, songeait-il, elle m'a promis de me faire subir le même sort... Elle comprend donc, la folle?... Elle devine donc?...

XII

UNE PIÈCE DE CONVICTION

Des scènes comme celle qui vient de se passer n'étaient pas faites pour amener M. de Guébrignac à avoir moins peur de Jean, ou à éprouver moins de haine contre lui.

Guébrignac, qui avait ressenti à la vue de l'ombre de Lucien le même coup que Claire Fostin, savait bien qu'il fallait attribuer cette crise de folie furieuse à la ressemblance du père et du fils.

Aussi, il se décida cette nuit-là même à en finir.

Adieu les hésitations, adieu les ménagements.

Dans l'état d'énervement où il se trouvait, il se disait qu'après tout, il lui suffirait de vouloir, et que sa fille obéirait.

Il ne lui manquait plus qu'un prétexte pour que Jean quittât l'Argilière et n'y revînt jamais. Presque au point du jour, le hasard le lui fournit.

Guébrignac, ne dormant pas, était debout le premier. Comme il était descendu au jardin pour respirer un peu, le facteur apparut ; il était à peine six heures et demie du matin et il allait commencer sa tournée une demi-heure après ; mais comme il avait un très gros paquet pour le château, il s'en débarrassait d'abord.

Théophile, le jardinier, qui venait d'ouvrir au coup de cloche, parlementait à la porte avec le facteur. Guébrignac s'approcha.

— J'ai là, depuis hier soir, lui dit l'employé de la poste, un énorme paquet de papiers et de cartons pour une personne dont je n'ai pas encore vu le nom au château, pour M. Jean d'Harville.

— Bien, bien, dit Guébrignac, vous pouvez le remettre, ce monsieur est en effet chez moi.

— Ah ! je n'en suis pas fâché, car il est rudement lourd et je ne voudrais pas faire ma tournée avec ça sur le dos.

Guébrignac fit observer au jardinier qu'il était de trop grand matin pour monter ce paquet dans la chambre de M. Jean, qu'à cette heure il devait reposer encore et que les domestiques même descendaient à peine.

— Alors où vais-je le mettre en attendant ? demanda Théophile.

— Eh bien ! déposez cela dans l'orangerie, elle est au rez-de-chaussée, cela vous épargnera la peine de monter, puisqu'il paraît que c'est fort lourd.

A peine le jardinier avait-il exécuté cet ordre, que Guébrignac l'ayant suivi et se trouvant seul dans l'orangerie, ouvrit délibérément l'envoi de M. Leuménier, — car il avait bien prévu et ne s'était pas trompé.

L'excellent petit rentier avait racheté comme neufs les livres de comptabilité, que le brocanteur avait acquis au poids du papier, — et ce n'eût pourtant pas été ce dernier qui aurait fait la meilleure affaire... si Guébrignac ne s'était trouvé là.

Il consulta rapidement les notes, les feuillets restants, le livre de caisse, — ils ne contenaient rien de dangereux pour lui.

Tout à coup son attention fut éveillée par la vue de

son nom, qui flamboyait en grosses lettres au-dessus de la feuille du 25 avril 1866, la seule qui ait échappé à la destruction, celle qu'avait vue l'expert, mais sans rien pouvoir conclure, faute d'autres documents plus complets ; — on se souvient qu'il ne l'avait signalée au juge d'instruction que comme un exemple du désarroi des comptes de Fostin.

Mais, pour Guébrignac, ce feuillet avait une importance capitale, il le montrait débiteur de 400,000 francs, — c'était le jour où il avait fait sa première culbute, après plusieurs séances heureuses antérieures.

Il pâlit en apercevant cette preuve palpable, non de son crime même, mais de son mensonge au sujet de la question d'argent.

Si M. Feltrani, au moment où l'expert lui adressa son rapport, n'avait eu déjà l'esprit tout à fait prévenu contre Lucien ; s'il avait attentivement consulté lui-même ces fragments de comptabilité et, si aujourd'hui encore, Jean Mora et d'Harville y jetaient les yeux, Guébrignac sentait bien que c'en était fait de lui.

On voudrait des explications et il ne pourrait en fournir.

Aussi, profitant paisiblement de ce que personne ne le voyait, il arracha ce dernier feuillet du livre comme, seize ans avant, il avait arraché les autres.

Il se levait pour l'aller brûler dans la cuisine... lorsqu'il entendit la voix de Jean à la porte même de l'orangerie.

Vite, il n'eut que le temps de cacher ce feuillet de papier dans une anfractuosité de rocaille, derrière un vase japonais contenant un très beau palmier nain.

Puis il se remit à lire le grimoire chiffré sans se déranger.

Jean et d'Harville, très matineux à Paris, ne l'étaient

pas moins à la campagne. Sept heures du matin n'avaient pas encore sonné, et ils descendaient de leurs chambres, rasés de frais et tout habillés.

— Le jardinier vient de nous annoncer, dit Jean en entrant dans l'orangerie, qu'un paquet était arrivé pour nous ; c'est sans doute l'envoi de M. Leuménier; car nous sommes partis de Paris sans l'attendre.

— C'est bien cela en effet, dit Guébrignac d'un ton très affectueux, et je prends une telle part à votre impatience que je ne vous ai pas attendus pour l'ouvrir... Vous ne m'en voulez pas de cette indiscrétion ? Vous savez, c'est pour Jeanne, c'est pour être fixé tout de suite sur le résultat de vos recherches et pour qu'elle en soit avertie la première.

Invoquer le nom de Jeanne, c'était s'assurer d'avance l'approbation du jeune homme ; s'intéresser à la réussite de l'œuvre de Jean, c'était s'assurer la sympathie de d'Harville. Loin de lui en vouloir, les deux amis l'eussent plutôt remercié.

Mais hélas ! ils eurent beau compulser tout ce qui restait de cette comptabilité anéantie, ils eurent beau tourner et retourner ces malheureuses feuilles couvertes de chiffres, ils ne trouvèrent pas la moindre trace qui pût les mettre sur la voie, — et pour cause !

Guébrignac y avait mis plus d'ardeur qu'eux et il semblait plus chagriné encore que l'avocat et son fils d'adoption, de ce mauvais résultat.

Jean était navré, sa douleur muette faisait peine à voir. Il aurait tout donné pour trouver une preuve, un indice, n'importe quoi, quelque chose enfin qui amenât le succès de ses investigations... et il commençait à désespérer d'y réussir jamais.

Juste au moment où cette réhabilitation n'eût pas été seulement l'honneur rendu à la mémoire du père, mais

où elle eût assuré en même temps le bonheur du fils, l'une de ses dernières espérances lui échappait!

Il avait compté arracher quelque lambeau de renseignement à Claire; son état mental ne le permettait pas.

Il avait supposé rencontrer un avis dans les livres de Fostin; et il n'y trouvait rien.

Tout s'écroulait à la fois.

Il lui fallut, pour sortir de l'orangerie, s'appuyer sur le bras de son ami d'Harville, car il était si ému qu'il paraissait plus faible que le vieil avocat.

Guébrignac les laissa seuls ensemble dans le jardin et passa chez sa fille.

Jeanne, sous le coup de son émotion de la veille, avait passé une fort mauvaise nuit. Mais, en ce moment, son père songeait trop à sa sécurité personnelle pour tenir compte de cette indisposition et pour ménager son enfant.

D'un ton impérieux qu'il prenait pour la première fois avec elle, il lui apprit que, d'une façon définitive, elle devait renoncer à l'idée de devenir la femme de M. Jean Mora, — attendu que ce garçon s'était nourri d'illusions à l'endroit de son père; qu'il allait lui-même cesser de poursuivre une chimère, ayant acquis la preuve que Lucien Mora avait été fort justement condamné; et que d'ailleurs M. Jean comprenait parfaitement bien qu'il ne pouvait pas, lui, fils de forçat, entrer dans une famille honorable.

— Et si je passais outre à votre volonté? avait dit Jeanne.

— Ma fille, j'en mourrais de honte! répondit son père.

— C'est bien, mon père, j'obéirai... je ne veux pas vous tuer...

Puis elle ajouta à mi-voix :

— Mais, moi, j'en mourrai de chagrin.

Et de pâle qu'elle était, elle devint livide... puis brusquement un spasme survint ; elle se tordit dans une convulsion des nerfs, puis elle tomba en syncope.

Épouvanté, Guébrignac appela du secours.

D'Harville et Jean arrivèrent les premiers, suivis bientôt de mistress Gerton. Toute la maison était en émoi, — un émoi bien légitime; la femme de chambre qui, à l'étage supérieur, gardait Claire ne fut pas moins inquiète que les autres et sortit quelques minutes pour s'informer.

— Mademoiselle se meurt, avait crié un des serviteurs.

Et chacun se précipitait.

Enfin le médecin accourut.

Instruit de tout ce qui venait de se passer, il hocha la tête d'un air de doute.

— C'est une maladie de cœur... vous savez, je ne puis pas encore répondre d'elle!... C'est dans une syncope analogue à celle-ci que mademoiselle de Guébrignac peut succomber.

— Comme sa mère, pensa Guébrignac.

Pourtant, à force de soins et au bout de deux longues heures d'appréhension générale, Jeanne poussa un léger soupir.

Elle respirait, elle était sauvée.

Mais il fallait les plus grands ménagements pour ne pas la tuer.

Le médecin se retira, ayant prescrit le calme le plus absolu et rédigé une ordonnance où la digitale tenait une place importante.

Au moment où il sortait de chez la demoiselle, mistress Gerton le pria de monter au deuxième étage, pour voir l'autre malade, Claire, qui souffrait encore de l'accès effrayant qu'elle avait eu la veille.

Pendant ce temps, Guébrignac prit à part Jean et

d'Harville et leur fit comprendre qu'ils devaient quitter le château; il ne manquait pas de bonnes raisons ; — si Jeanne apercevait le fils de Mora, cela pourrait motiver une nouvelle syncope ; d'autre part, si sa présence amenait une autre crise encore chez la folle, c'est toujours Jeanne qui, dans l'état de sensibilité où elle était, aurait à en souffrir.

D'Harville comprit, aussi bien que son fils, ce que Guébrignac ne disait pas, c'est-à-dire qu'il s'agissait d'une rupture. C'était la conséquence de la recherche inutile faite deux heures auparavant dans la comptabilité, — pas de réhabilitation, partant pas de mariage.

Trop fiers pour protester, ils s'inclinèrent.

— Nous partirons demain, dit l'avocat; d'ici là, vous me laisserez bien veiller un peu sur votre enfant ; je ne vais plus la revoir de longtemps, ce seront mes adieux que je lui ferai.

— Et moi, dit Jean, je vais voir si ma dernière illusion s'évanouira comme toutes les autres.

Et il sortit brusquement.

Le malheureux jeune homme perdait à la fois toutes ses chances de bonheur; il adorait Jeanne à donner sa vie pour elle et il fallait lui dire un éternel adieu.

Il marchait pour ainsi dire au hasard, sa pensée ne paraissant point guider ses pas. Cependant, presque machinalement, il avait suivi la dernière rue du village, celle qui monte vers la côte et longe le mur de l'Argilière.

Le jour de leur arrivée, Jeanne lui avait montré ce chemin, comme étant celui qui conduit aux bois dont Farou faisait son refuge. Il allait droit devant lui sans savoir au juste où il se dirigeait; et il avait dépassé déjà les dernières maisons de Marsannay, lorsqu'il aperçut un vigneron dans un champ sur sa gauche.

— Connaissez-vous Farou? lui demanda le jeune homme, un peu par acquit de conscience.

— Parbleu oui! tout le monde le connaît.

— Savez-vous où je le trouverai?

— A la pointe du jour, je l'ai aperçu là-haut, sur la lisière du petit bois, qui quittait le *Grognard* et s'en allait en *Pévenelle*... Vous le trouverez *bé* sûr dans son trou; c'est là, dans la première combe que vous voyez.

En patois bourguignon, le « Grognard », c'est le côteau de Grosnais, et «aller en Pévenelle» c'est se diriger vers la Combe (ou vallon) de Pernelle.

— Merci, mon ami, fit le jeune homme.

— Il n'y a pas de quoi, répondit le vigneron, mais si vous n'avez pas d'arme sur vous, vous ferez bien de prendre une bonne trique, en passant dans le bois... car c'est un méchant gars à qui que vous avez affaire, allez croyez-*mé*...

Guébrignac avait vu partir Jean par la petite porte du château, — il savait d'Harville auprès de sa fille, — le moment était donc propice pour redescendre dans l'orangerie, enlever et détruire le feuillet compromettant qu'il y avait caché le matin.

A pas de loup, il y entre et se dirige droit vers le palmier nain...

O stupéfaction! le vase et le palmier sont toujours là, mais le papier qu'ils dissimulaient n'y est plus.

Guébrignac déplace le vase japonais, cherche, brise les rocailles qui sont autour, — rien, il ne trouve rien!

Les livres sont encore à deux pas de là, sur la table en bambou, où les trois hommes les ont consultés il n'y a pas bien longtemps... Pâle et anxieux, il se précipite sur eux, les parcourt, les feuillette un à un, espérant y retrouver ce papier qu'il cherche! C'est en vain qu'il jette autour de lui des regards effarés!

Le feuillet qui l'accuse n'est plus là... il ne s'est pas envolé, quelqu'un l'a pris, quelqu'un l'a lu, quelqu'un possède son secret !

Mais qui ?...

Voilà ce qu'il ne sait pas et son cœur commence à battre bien fort d'inquiétude et de terreur !

XIII

LES DEUX COMPLICES

Jean, dont la rude montée de la côte ralentissait un peu le pas, réfléchissait à la façon dont il allait aborder Farou.

Dans ses investigations premières, il avait eu connaissance du passé judiciaire de cet homme ; depuis trois jours qu'il était à Marsannay, les domestiques et les paysans lui avaient appris son présent ; et les renseignements, qu'il avait pu recueillir sur ce mendiant-braconnier, s'étaient trouvés complétés par la sage recommandation du vigneron qui venait de lui indiquer son chemin.

Mais il savait aussi ce que Jeanne lui en avait conté, — qu'elle l'avait soigné, guéri, sauvé du châtiment et qu'il s'en était montré reconnaissant ; il pouvait donc espérer prendre la brute par un côté faible.

Le lieu dans lequel il le rencontra était sauvage et pittoresque. Farou n'était dans aucune de ses cachettes de la côte ; mais, assis sur une roche d'où il dominait le vallon de Pernelle et les villages de Couchey et de Marsannay, placés immédiatement au-dessous de lui, il son-

geait, tout pensif, les yeux fixés dans la direction du château de l'Argilière.

Le vieux braconnier n'avait jamais eu, jadis, occasion de voir Lucien Mora, autrement que derrière son grillage de caissier dans les bureaux de Fostin; et il connaissait à peine son visage, n'ayant même pas figuré au procès comme témoin. Aussi la ressemblance de Jean Mora n'amena-t-elle pas chez lui un résultat semblable à celui qu'elle avait produit sur Guébrignac et sur Claire.

Jean était un grand jeune homme, à l'aspect sympathique; et Farou, le voyant venir à lui par le sentier qui serpente au flanc du coteau, pensait:

— Ce beau gars que je suis de l'œil depuis une demi-heure vient de l'Argilière... je ne l'ai jamais vu dans le pays. Ça doit être le promis de notre demoiselle, dont les gens du château parlaient l'autre jour.

Jean avait bien dévisagé le mendiant, il le reconnut au portrait que lui en avait fait la jeune fille et l'aborda franchement.

— Bonjour, Farou, lui dit-il.

— Bonjour, monsieur... Vous me connaissez donc?

— Je ne vous connaissais pas, mais mademoiselle Jeanne de Guébrignac, qui m'envoie vers vous, m'a dit où je devais vous rencontrer.

— Ah! c'est notre demoiselle qui vous a dit...

— Oui, car j'ai à vous parler.

Les deux hommes se regardaient avec un peu de méfiance encore, bien que le nom de la jeune fille eût déjà servi de trait d'union entre eux.

C'est Farou qui, après un silence, reprit le premier :

— Et qu'est-ce qu'un beau monsieur comme vous peut avoir à dire à un pauvre homme comme moi?

— J'ai à faire appel à vos souvenirs, dit gravement le jeune homme.

Et Jean commença à rappeler à Farou le terrible procès que nous connaissons.

Le bandit écouta, silencieux, se renfermant en lui-même.

A la fin pourtant, pressé de questions par Jean, qui le suppliait de lui dire s'il ne se souvenait pas de quelque circonstance, pouvant faire planer un doute sur la culpabilité de Lucien, il répondit :

— Je ne me souviens de rien ; il y a si longtemps de ces affaires-là !...

— Mais puisque vous étiez dans la chambre voisine de celle où a été commis le crime !... puisque vous avez été arrêté et accusé un instant !... et j'ai retrouvé tout cela dans l'instruction qui a été faite et dans les notes de l'avocat qui a plaidé, il est impossible que vous ayez oublié ?...

— Il y a trop longtemps, que je vous dis !... je suis bien vieux maintenant et j'ai perdu la mémoire de tout ça !

Jean comprit qu'il ne tirerait pas autre chose du vieux mendiant, *qui ne voulait pas* se souvenir.

Il n'eut qu'une pensée — sa fiancée.

S'éloignant de quelques pas, il s'assit sur un tronc d'arbre renversé ; et, se prenant la tête à deux mains, il s'écria d'une voix brisée :

— Ma pauvre Jeanne !... c'est fini !...

Le nom de Jeanne fit tressaillir le père Farou.

Après un temps de réflexion, il dit, avec son accent traînard du Morvan :

— Ça intéresse donc notre demoiselle, c't'histoire-là ?

— Oui, fit Jean... et beaucoup.

— Est-ce que vous pourriez me dire en quoi ?

— Oh ! c'est facile, dit Jean avec amertume. L'homme

qui a été condamné, c'est mon père. Et je ne puis épouser mademoiselle Jeanne que si j'ai réhabilité le nom qu'elle consent à porter.

— Ah!

Le ton avec lequel Farou avait prononcé ce « Ah! » était très curieux à observer, il frappa l'oreille et l'esprit de Jean, — qui regardait d'un œil curieux ce vieux paysan, énigme vivante du passé.

Farou pensait et, de temps en temps, il regardait aussi le jeune homme.

— Alors, dit-il tout à coup, c'est vous qui êtes le fils de celui qu'on a condamné?

— Oui, fit tristement Jean, c'est moi.

— Et voilà que vous aimez notre demoiselle?

— Ah! oui... je l'aime!

— Oh! vous le pouvez bien, allez, car elle vous le rend fort... d'après ce que j'ai entendu dire par les gens du château!... Vous savez, les domestiques, ça sait beaucoup de choses, sans que les maîtres s'en doutent... et ça jabote.

— Hélas! que nous sert de nous aimer!...

— Ça vous servira à être heureux tous les deux.

— C'était mon vœu le plus cher, mais il faut y renoncer.

— Pourquoi donc y renoncer, si notre demoiselle y tient?

Jean tourna ses regards vers Farou.

Il y eut encore un silence.

Puis le vieux maraudeur demanda :

— Et comme ça! vous tâchez de savoir qui est celui qui a commis le crime pour lequel votre père a été condamné?

— Depuis que j'ai l'âge de raison, c'est le but unique de ma vie.

— Et si vous le trouviez, celui-là, qu'est-ce que vous lui feriez ?

— Ce que l'on doit faire au misérable qui a laissé mourir à sa place un innocent!... Je le livrerais à la justice et je ferais publiquement rendre l'honneur à la mémoire de mon père!...

— Vous pensez bien que s'il y a un fautif, il se défie de vous et vous empêchera de le trouver.

— Je sais bien que c'est difficile, mais j'espérais que ce n'était pas impossible! Et Jeanne l'espérait autant que moi.

Le petit œil gris de Farou, enfoncé et couvert de broussailles, clignotait avec une rapidité singulière, — mais le maraudeur ne livrait pas son secret.

— Mam'zelle Jeanne l'espérait?... dit-il d'une voix étrange... Comment donc qu'elle va, notre demoiselle ?

— Bien mal, hélas!... Hier, elle a failli mourir!... et quand elle va savoir que nos plus doux rêves sont irréalisables, je redoute pour elle l'effet de cette funeste nouvelle.

Mais le mot prononcé par Jean fit sur Farou une violente impression.

— Mourir! elle!... mam'zelle Jeanne ? Dites-moi, monsieur, est-ce que je pourrais la voir ? est-ce qu'on me laisserait arriver jusqu'à elle ?

— Je ne sais!... Cependant, si elle le veut, si elle en exprime le désir, comme tout est à ses ordres au château, je ne doute pas que vous ne parveniez à la voir.

— Ah! monsieur, dit le mendiant avec émotion, chargez-vous de ma commission... dites-lui tout ce que vous voudrez, mais faites que je cause un instant avec elle! Elle est malade! elle a manqué mourir... elle, notre demoiselle! ah ! mais non, Farou ne veut pas de ça!...

Tout émus, les deux hommes descendirent la Côte et se dirigèrent vers Marsannay.

Un secret pressentiment disait à Jean que ce vieux bandit allait jouer un rôle important dans sa vie; et il obéissait sans s'en rendre compte.

En arrivant à l'Argilière, Jean monta dans la chambre de Jeanne, où d'Harville se tenait en permanence, pendant que Farou attendait dans la cour des Marronniers.

— Te voilà, mauvais loup de Couchey, lui dit le jardinier... Qu'est-ce que tu viens faire ici?

— J'y viens pas pour toi, monsieur le maijoux de pétenailles, riposta Farou... C'est à notre demoiselle que je dois parler.

L'autre haussa les épaules d'un air de pitié.

(Les paysans des villages de la Côte ont la vieille coutume de se désigner entre eux par un sobriquet. Ceux de Couchey sont dits *les Loups*, ceux de Marsannay, les *Mangeurs de panets* (maijoux de pétenailles, en patois), sans que rien explique l'origine de ces surnoms; car les habitants de Couchey sont tout aussi sociables que les autres et il pousse peu de légumes à Marsannay, dont le terrain est riche en vignes surtout. Cela doit remonter à une époque fort lointaine, tout comme la tradition qui donne à ceux de Chenôves, le pays voisin, la même réputation légendaire de naïveté, que les Parisiens attribuent aux gens de Pontoise et les Marseillais à ceux de Martigues.)

Au bout d'un instant, d'une fenêtre du premier étage, Jean fit signe à Farou qu'il pouvait monter. Jeanne voulait bien le recevoir.

L'entrevue fut courte et touchante, le vieux mendiant avait les larmes aux yeux.

Mademoiselle de Guébrignac était si pâle et si faible qu'il eut comme peur de la voir passer là devant lui.

Il causa aussi avec d'Harville, qui lui donna quelques détails sur la syncope dont Jeanne avait souffert la veille.

Enfin, Farou prit congé en même temps que Jean se retira dans sa chambre.

Mais le braconnier resta un instant dans le couloir, adossé au mur près de la porte de Jeanne, et il put entendre la conversation de la demoiselle avec le vieil avocat.

De quoi pouvait-elle parler? Naturellement de son amour brisé, de son bonheur détruit.

Aussi Farou, qui semblait beaucoup réfléchir, parut tout à coup prendre un parti héroïque; et d'un élan assuré, il se dirigea vers la chambre de Guébrignac.

Le maître du château sortait de l'orangerie depuis quelques instants seulement; sa pensée était absorbée par la disparition du feuillet que l'on sait, et il marchait d'un pas saccadé dans son appartement, lorsque Farou entra.

— C'est vous encore!... Que voulez-vous? demanda brusquement Guébrignac.

— Je ne vous veux point de mal, mon bon monsieur! Je viens simplement vous causer de notre demoiselle.

— De ma fille!

— Ç'te pauvre enfant se meurt.

— Elle est malade, je le sais!... mais je vais éloigner d'elle toute cause de trouble et de chagrin.

— Au contraire, mon bon monsieur! vous allez éloigner d'elle la cause de son bonheur et de sa santé.

— Que voulez-vous dire?

— Je dis qu'elle se meurt d'amour!

Guébrignac ne se trouvait pas dans un état bien calme, il était déjà fort troublé par le danger qu'il sentait imminent sur sa tête, aussi envoya-t-il Farou à tous les diables.

— Je vous trouve bien hardi de vous occuper ainsi des

affaires de ma famille, et je suis ma foi bien bon de vous entendre! Allons, sortez!

Mais Farou ne bougeait pas, Farou secouait tranquillement la tête en répondant sans se fâcher :

— Non, mon bon monsieur, je ne sortirai point avant d'avoir dit ce que j'ai à dire! et vous savez bien que j'ai un peu le droit que vous m'écoutiez.

Guébrignac songea qu'après tout c'était vrai, et que deux complices se doivent au moins quelques égards.

Il fit un grand effort de volonté, réprima un mouvement d'impatience et dit :

— Allons, soit!... mais achevez vite.

— C'est pas long, soyez tranquille! Votre fille m'a sauvé la vie et je ne veux pas qu'elle ait du chagrin, ni qu'elle meure.

— Ce sont-là de bons sentiments, dont je n'ai qu'à vous féliciter.

— Eh bien! pour lors, il n'y a qu'un moyen! il faut la marier avec celui qu'elle aime, — et vous allez consentir à ça tout de suite.

— Est-ce M. Jean Mora, demanda ironiquement Guébrignac, qui vous a chargé de me demander la main de ma fille?

— Non pas, personne ne m'a chargé de rien!... Mais nous lui devons bien quelque chose à ce garçon-là, quelque dédommagement, — pour ce que vous connaissez bien... du moins c'est ma petite idée!... En plus de ça, vous n'êtes donc pas un bon père? Vous n'aimez donc pas mam'zelle Jeanne, c't ange de bonté qui demandera votre pardon dans l'autre monde?

— Je n'aime pas ma fille!... s'écria Guébrignac avec l'accent du désespoir... après ce que j'ai fait, il y a seize ans, pour elle, le seul homme qui ne puisse douter de mon amour pour Jeanne, c'est vous, Farou!... ah, si!

vous savez bien que je l'aime! et je ne l'ai que trop aimée!...

— Eh bien! si vous l'aimez, donnez-la au fils de l'innocent.

— Jamais! vous m'entendez bien, Farou, jamais!... J'ai eu la patience de vous écouter jusqu'au bout, parce que vous me parliez de Jeanne... Mais ma résolution est bien prise! ne revenez plus, ne m'en parlez plus!... jamais! jamais!

— Mais si elle en meurt?

— Elle n'en mourra pas... et elle m'obéira!... Adieu!

Farou sortit; l'entretien était fini, mais il avait autrement tourné que n'y comptait le vieux braconnier.

Il s'en allait tout en grommelant :

— Elle n'en mourra pas, qu'il dit!... c'est pas sûr! En tous cas, il ne faut pas en faire l'épreuve, parce que ça serait aux dépens de notre demoiselle... et c't enfant-là, le vieux Farou veut qu'elle vive, — et de plus qu'elle vive heureuse!... Ah! il ne consent pas à les marier, le patron?... Eh bien! ce que le maître de l'Argilière ne veut pas, le mendiant de la Côte le veut!... Et l'on va voir... Oui, l'on va voir.

Ce disant, au lieu de quitter le château, Farou se fit indiquer la chambre de Jean et frappa à sa porte.

XIV

LE DÉVOUEMENT DE LA BRUTE

Farou trouva Jean, bien attristé, occupé à ranger ses papiers dans une malle.

— Qu'est-ce que vous faites donc là? demanda-t-il.

— Vous le voyez, je fais mes préparatifs de départ.

— De départ?... quand notre demoiselle, qui vous aime tant, est toute pâlotte et souffreteuse... quand votre absence peut la rendre plus malade encore?

— Il le faut bien! ma dernière espérance s'est écroulée comme ses devancières, nous devons dire adieu à notre beau projet; et d'ailleurs, M. de Guébrignac nous a fait comprendre, à M. d'Harville et à moi, qu'il était convenable que nous ne demeurions pas plus longtemps ici, quand tous les pourparlers d'union sont rompus.

— Sans indiscrétion, qu'est-ce que c'est que ce M. d'Harville que vous venez de nommer?

— C'est un ami, c'est l'avocat qui m'aidait et me soutenait dans mes recherches, c'est lui du reste qui a défendu mon père autrefois.

— Ah! c'est un avocat, ce vieux monsieur qui était auprès de mademoiselle Jeanne... je l'ai pris pour un

médecin. Il a l'air d'aimer beaucoup notre demoiselle.

— C'est le plus brave cœur que je connaisse.

— Et puis, c'est lui qui a défendu votre père... Voilà bien des raisons pour que je vous prie de l'amener ici, afin qu'il entende ce que je dois vous dire. Voulez-vous bien aller le chercher ? vous ne vous en repentirez point.

Le ton de Farou ne semblait pas permettre de réplique. Un même sentiment d'ailleurs réunissait ces hommes, l'affection qu'ils ressentaient tous pour la jeune fille, qu'ils venaient de voir en danger de mort.

Jean se laissait emporter par les événements qu'il ne cherchait même plus à diriger.

Il fit demander maître d'Harville ; et l'avocat, le jeune homme et le vieux maraudeur se trouvèrent ensemble quelques minutes après.

Ce dernier prit tout d'abord la parole.

— Monsieur l'avocat, vous me connaissez bien, dit-il en s'adressant à d'Harville, puisque vous vous êtes occupé, il y a longtemps, du procès de la rue Le Peletier.

— Oui, je vous connais.

— Et ce n'est même pas, je suis sûr que vous le pensez, une belle connaissance que vous avez là, hein?... Le vieux Farou ne peut pas être en odeur de sainteté auprès des hommes de loi, je m'en doute bien. Mais ce que vous ne pouvez pas connaître, parce que j'en suis moi-même tout surpris et que je me demande ce qui se passe en moi, c'est combien j'aime notre demoiselle, c'est l'attachement que j'ai pour elle. Voyez-vous, c'te petite-là, elle a été bonne avec moi ; et depuis que je traîne ma vieille carcasse sur la terre, c'est la première créature qui m'a fait du bien... Je ne sais pas ce qu'elle m'a retourné dans le cœur et dans la tête, mais enfin voilà !... je l'ai vue toute prête à mourir et ça m'a bouleversé... Alors...

Ses deux auditeurs étaient fort intrigués. Mais il s'arrêta soudain.

— Alors? demanda M. d'Harville.

Le braconnier se gratta la tête avec embarras.

— Attendez un peu, je ne sais pas trop comment vous dire!... ah! au fait, je vais parler carrément, ce sera tôt fait comme ça.

Puis se tournant vers Jean, il reprit :

— Vous cherchez, m'avez-vous dit, l'individu qui a fait le coup pour lequel votre père a été condamné; il paraît qu'il faut que vous le retrouviez pour pouvoir vous marier avec notre demoiselle; et elle vous a envoyé vers moi, pour que je vous mette sur la voie. Oh! allez, elle a eu une bonne inspiration, car le vieux Farou en sait long... quand il veut se souvenir.

Jean se sentit frémir d'impatience. Enfin Farou parlait!...

— Eh bien! mon jeune monsieur, croyez-moi, renoncez à cette idée-là et ne cherchez plus l'homme en question.

— Ne plus le chercher!... pourquoi?

— Parce que si vous le trouviez, vous pourriez tuer du coup notre demoiselle, que vous aimez tant.

— Je la tuerais!... grand Dieu! mais comment?...

—Comment?... tout simplement parce que cet homme-là, c'est son père.

Jean pâlit horriblement, le sang afflua à sa gorge...

— Son père!... M. de Guébrignac!... fit-il d'une voix éteinte.

— Lui-même... tout comme vous le dit Farou.

Tout reparaissait à la mémoire de M. d'Harville, qui, conservant un peu plus de sang-froid que son fils adoptif, demanda au mendiant :

— Mais comment savez-vous cela, vous?

— Hé donc! je le sais parce que je l'ai vu.

— Et vous n'avez jamais dit la vérité?

— Il m'avait payé assez cher pour que je me taise, et d'ailleurs, même en parlant, je n'étais pas bien sûr de ne pas être condamné à sa place, moi qui n'avais rien fait. Oh! vous voyez, je ne me dis pas meilleur que je ne suis; j'ai vécu toute ma vie en lutte avec la justice et je suis une canaille, si vous voulez!... mais je ne peux plus laisser souffrir notre demoiselle, je ne peux pas la laisser mourir!... Alors, aujourd'hui, je parle! Oh! j'aurais même encore gardé le secret, si le père avait consenti à ce mariage, mais je viens de chez lui, j'en sors à l'instant... et il ne veut pas en entendre parler. Tant pis pour lui.

Le malheureux Jean Mora était tombé comme une masse inerte sur un canapé, il n'entendait plus, il ne voyait plus. Il était tout à ses pensées.

M. d'Harville interrogea en détail Farou, qui lui raconta l'horrible scène à laquelle il avait assisté seize ans auparavant, la conversation qu'il avait eue lui-même avec le meurtrier, enfin de quelle manière ils avaient concerté leurs témoignages pour démontrer leur double alibi.

— Vous remarquez bien, ajouta-t-il, que rien ne m'oblige à vous faire ces aveux-là et je sais parfaitement qu'à présent, si vous allez nous dénoncer tous les deux, nous serons condamnés, lui pour le crime, et moi comme complice et faux-témoin. Si vous le voulez, faites-le. Je ne me sauverai point, je ne me cacherai pas. Je suis tellement vieux, tellement las de ma vie de misère, que ça m'est bien égal de la finir d'une manière ou d'une autre. Mais je ne crois pas qu'il soit de votre intérêt d'agir ainsi. Maintenant que vous avez le secret du père et un témoin sûr sous la main, m'est avis que vous devez l'obliger à céder et à consentir au mariage. Tout ce que je veux, moi, c'est que notre demoiselle vive heureuse...

Votre départ, la rupture, tout ça, ça lui donnerait une secousse qui pourrait être mortelle. De la manière que j'arrange les choses, on peut publier les bans quand on voudra et mam'zelle Jeanne sera sauvée. Voilà.

Maître d'Harville, après un léger temps de réflexion, dit au jeune homme qui paraissait accablé par la douleur :

— Vous avez entendu, Jean. C'est à vous de décider.

Alors, Jean Mora, qui n'avait pas eu une larme pour le consoler et dont le visage était livide, se leva et répondit d'une voix ferme :

— Monsieur d'Harville, je suis en face de l'un des deux hommes qui ont causé le martyre de mon père et, vous le voyez, je l'ai entendu sans colère, je n'ai pas bondi sur lui pour l'étrangler de mes mains. C'est que, dans le cœur de cet homme, si misérable qu'il soit, je vois un sentiment honnête, la reconnaissance ; c'est que cet homme, au total, fait aujourd'hui ce qu'il croit être le bien et que, pour le salut de Jeanne, il se dévoue ; car rien ne l'assure que nous n'allons pas le faire arrêter tout à l'heure.

Farou le regardait de côté en clignant son petit œil de fouine.

— Mais, reprit Jean, les devoirs ne sont pas les mêmes pour la brute et pour l'homme d'honneur. Si dans son esprit inculte, cette idée a pu entrer, que j'allais me servir de sa révélation pour faire en quelque sorte *chanter* le père de Jeanne et lui arracher un consentement, dont je comprends à présent les motifs de refus, — est-ce que vous, l'homme probe que je sais, est-ce que moi, que vous avez élevé à votre école, nous pouvons accepter un tel marché ? Vous savez bien le contraire. Jamais je n'achèterai Jeanne au prix d'une infamie.

— C'est bien, fit simplement M. d'Harville en lui tendant la main, je n'attendais pas moins de mon fils.

— Voilà de bien grandes phrases, dit Farou avec sa bonhomie de paysan... mais alors, vous tuez notre demoiselle !...

— Et vous voudriez, répliqua Jean avec horreur, que je vive à côté de celui qui a tué mon père ?

— C'est vrai, je n'avais pas pensé à ça... moi, je ne voyais que le bonheur de notre demoiselle. Mais vous êtes un brave garçon tout de même. Je vous écoutais tout à l'heure. Vraiment vous me faites voir les choses autrement que mon entendement me les montrait... Voyons, dit le maraudeur en s'adressant à d'Harville, vous qu'êtes un malin, un avocat, est-ce que vous ne voyez pas un moyen, autre que le mien, pour que ces enfants-là soient heureux ?... Pour arriver à ça, je donne tout ce que j'ai, ma vieille peau ; je la sacrifie de bon cœur. Ce n'est pas beaucoup, je sais bien, mais je n'ai pas plus à donner.

— Non, hélas ! non, je ne vois aucun moyen, dit tristement d'Harville, il y a du sang entre eux qui les sépare.

Leur situation était effroyable en effet.

Jean Mora a passé sa vie à chercher le meurtrier véritable et, le jour où il le connaît, il se trouve en face du père de la femme qu'il adore !... Le frapper, lui, c'est la tuer, elle.

Et ce n'est pas tout.

S'il venge la mémoire de son père autrement qu'en amenant Guébrignac pantelant au pied d'un tribunal, c'est-à-dire s'il fait justice lui-même, est-ce qu'il n'y aura pas, toujours et plus encore, du sang entre sa femme et lui ? Est-ce qu'il n'y aura pas un obstacle éternel à une telle union?

Alors, faut-il donc qu'il renonce à la fois à réhabiliter son père, le but de son existence, — et à épouser Jeanne, le bonheur de sa vie ?

Faut-il se taire pour laisser vivre la fille du coupable, ou faut-il la tuer en quittant à jamais le château?

Et Jeanne, d'ailleurs, accepterait-elle, la fière jeune fille, de servir de rançon à son père? Si jamais elle découvrait la vérité, c'est elle-même qui renoncerait à l'époux qu'elle a choisi, quitte à en mourir après.

Avec sa maladie de cœur, avec ces syncopes effrayantes, ce ne serait pas bien long.

De quelque côté qu'ils envisagent la position, ils ne trouvent aucune solution possible. Il n'y a pas de dénouement.

Si! il y en a peut-être un!... un terrible, et c'est Farou qui y songe.

— Parbleu! dit-il, pendant que nous sommes là à causer, si M. de Guébrignac tombait frappé d'une bonne attaque d'apoplexie, ça arrangerait tout. Mamzelle Jeanne pleurerait son père qu'elle n'aurait pas cessé de respecter, — car nous ne lui dirions rien, pas vrai? Et M. Jean pourrait bien l'épouser, puisque, comme vous dites, il n'y aurait pas de sang entre les deux jeunesses.

— Et le nom de Mora que je lui apporterais n'en serait pas moins un nom maudit, un nom déshonoré, puisque je ne l'aurais pas fait réhabiliter...

Non, non, même avec ce moyen atroce, même avec un miracle de Dieu, nous sommes perdus.

— Écoutez, conclut Farou, vous ne devez partir que demain. La nuit porte conseil. Réfléchissez, tâchez d'imaginer quelque chose. Moi, je suis là tout près, dans ma hutte qui est à la Combe de Pernelle, à une demi-heure d'ici. Vous ferez de moi ce que vous voudrez..., le vieux Farou ne se dédit point. Mais je vous en supplie, fit-il, et sa voix s'attendrissait en parlant, pensez bien à mam'zelle Jeanne... Vous le savez mieux que moi, un chagrin violent peut la tuer du coup.

Le mendiant sortit et, de leur chambre, ils purent le voir longer le mur du château, prendre le chemin de la Côte et tourner à gauche vers le vallon de Pernelle.

Puis les deux hommes, restés seuls, fondirent en larmes, sans pouvoir parler d'abord ; d'Harville ouvrit ses bras à Jean, qui s'y jeta, en murmurant au milieu de ses sanglots :

— Mon père! mon bon père! est-il possible qu'un homme soit plus malheureux que moi?

— Oui, mon fils, répondit d'une voix douce le vieil avocat ; car vous êtes jeune, vous devez, comme l'a dit cet être singulier, penser à Jeanne, penser au consolant avenir, penser à la vie... et je vois d'ici quelqu'un qui ne peut plus songer qu'au passé et à la mort. Celui-là est plus malheureux que vous.

Celui que d'Harville voyait par la fenêtre, c'était Guébrignac, qui venait de descendre précipitamment dans le jardin et qui, les cheveux en désordre et les yeux hagards, poussait des cris de terreur et semblait courir après quelqu'un, qui se cachait derrière les massifs et que lui seul apercevait pour le moment.

XV

LA COMBE DE PERNELLE

Depuis la crise furieuse qui avait brusquement modifié le caractère doux et bénin de la folie de Claire, c'est-à-dire depuis la veille, les serviteurs la surveillaient un peu plus étroitement que par le passé, jusqu'à ce que le médecin eût prononcé sur son sort.

Mais le matin de ce jour, 30 avril 1882, Jeanne venait d'avoir l'effrayante syncope que nous avons contée. Nous avons dit en quel émoi la maison tout entière avait été jetée par le cri désespéré de Guébrignac, répété par les domestiques :

— Du secours ! ma fille se meurt !

Et nous avons remarqué que le trouble général avait gagné jusqu'à la femme de chambre chargée de veiller sur Claire, qui avait, pendant quelques minutes à peine, déserté son poste pour courir aux nouvelles et s'empresser auprès de « notre demoiselle ».

Ce court instant avait suffi à la folle pour quitter sa chambre et descendre jusqu'à l'orangerie. Éveillée dès le matin, elle avait vu venir le facteur avec le paquet de paperasses que Guébrignac avait reçu pour Jean ; — et

dans sa tête d'aliénée, l'idée fixe avait aussitôt pris place. Elle voulait ces papiers qui appartenaient, disait-elle, à Lucien Mora.

La surveillante, Annette, une bonne Bourguignonne réjouie, n'avait même pas fait attention à ce propos d'une insensée. N'ayant jamais entendu parler de ce Lucien-là, elle avait simplement dit :

— C'est bien, vous avez raison, seulement restez tranquille.

Mais Claire n'avait pas perdu de vue son projet. A peine Annette était-elle sortie, qu'elle courut d'un bond jusqu'à l'orangerie, où, le matin, elle avait vu entrer le jardinier portant les papiers.

Elle les aperçut épars et, au lieu de les prendre tous, voici ce qu'elle fit :

Elle se mit à chercher dans tous les coins, à fureter derrière les rocailles, à fouiller la terre des vases contenant les plantes rares; elle mit presque aussitôt la main sur le feuillet caché par Guébrignac, le serra dans son corsage, puis revint dans sa chambre aussi vite qu'elle en était sortie et comme la domestique y rentrait.

Elle fut un peu grondée, mais comme elle était revenue toute seule, on n'attacha pas d'importance à cette rapide escapade.

Nous savons bien que si les actions des fous étaient logiques, ce ne seraient plus des fous, mais des gens sensés qui les accompliraient. Pourtant, nous ne pouvons laisser passer, sans la signaler, cette incohérence d'idées qui fait que Claire, à peine en possession des papiers qu'elle convoite, les dédaigne, — sauf un seul, — et cette chance curieuse qui lui fait remarquer un feuillet soigneusement dissimulé, à côté duquel vingt personnes raisonnables eussent passé sans le voir. La folie ne s'explique pas, on la constate, voilà tout.

Toujours est-il que Claire, rentrée chez elle, vit paraître, quelques instants après, le docteur qui, après l'avoir examinée et s'être fait raconter en détail par mistress Gerton les phases diverses de l'accès de la veille, déclara aussitôt qu'il était nécessaire de ne pas la garder dans une maison habitée et qu'il fallait la faire transporter aux Chartreux], vaste hospice d'aliénés avoisinant Dijon ; — attendu, ajouta-t-il, qu'il peut y avoir du danger pour tout le monde, les accès de folie furieuse arrivant presque toujours sans que rien les annonce.

Naturellement Claire n'avait pas compris ce qui s'était dit en sa présence; mais elle vit qu'Annette entassait son linge de corps dans une malle.

— Nous allons partir? demanda la folle enchantée.

— Mais oui, répondit la Bourguignonne, nous allons voir de bons amis à vous, pas bien loin d'ici.

Claire, comme une enfant sans raison, était toute joyeuse.

Tout à coup, elle songea à ce papier qu'elle tenait caché dans son corsage.

La pauvre femme ne savait certainement pas ce qui était écrit sur ce feuillet, si précieux pour Guébrignac; mais elle eut la lubie de l'aller enfouir dans la terre.

Pendant que la femme de chambre était entrée dans une autre chambre, afin de prendre les objets nécessaires pour terminer la malle, — Claire, dont on ne se défiait pas puisqu'elle consentait à obéir sans difficulté, disparut rapidement une seconde fois et courut au jardin, son feuillet de papier à la main.

Au même instant, Guébrignac, inquiet et préoccupé comme nous le savons, arpentait fiévreusement le perron couvert par une large vérandah.

Il aperçut la folle tenant ce document, qu'il crut reconnaître.

— C'est elle qui l'a pris ! pensa-t-il ; mais alors il peut tomber dans les mains du premier venu !...

Et la frayeur galopante envahit aussitôt tout son être.

La voyant passer dans une allée abritée d'épais taillis, il comprit qu'à son tour elle voulait le cacher, et il s'élança à sa suite pour le reprendre et le détruire enfin.

C'est à ce moment que M. d'Harville l'avait désigné à Jean.

Mais la folle, se sentant épiée, changea de tactique et se mit à marcher d'un pas tranquille.

Guébrignac se rapprocha d'elle, en lui parlant avec un ton plein de douceur et de bienveillance ; brusquement elle lui jeta une injure et, tout à coup, courut au fond du parc, dans la partie plantée en vignoble.

L'autre courut aussi, voulant la rejoindre et ressaisir le document terrible que le hasard, — ou Dieu, — avait placé dans la main de Claire.

Plus il courait, plus la folle gagnait de vitesse.

Sur le point d'être prise à la fin, elle bondit sur un tas de pierres qui se trouvait là, escalada le mur en s'aidant des treillages et franchit d'un saut la muraille qui entoure l'Argilière.

La folie décuplait ses forces.

Guébrignac, lui, ne pouvait songer à prendre le même chemin ; une petite porte, donnant sur la campagne, existait tout près de là ; il l'ouvrit et reprit sa course.

Ici commença une poursuite effrayante, à travers les champs, les vignes et les chemins.

La femme fuyait avec agilité, sans se rendre compte des endroits dangereux auprès desquels elle passait. Quant à l'homme, l'importance capitale qu'avait pour lui la possession de ce papier, lui rendait pour un moment la vigueur de sa jeunesse, affaiblie par l'âge.

La peur donne des ailes, dit un proverbe ; Guébrignac, en effet, paraissait en avoir.

Dans la maison, l'alarme venait d'être donnée, la femme de chambre avait signalé la fuite de Claire.

On l'avait d'abord cherchée un peu partout dans l'intérieur du château, dans les jardins, dans les greniers, et cette inutile perquisition avait certainement pris une demi-heure.

Les serviteurs s'élancèrent ensuite dans toutes les directions, vers Chenôve, vers les Petites-Baraques et Perrigny, vers Couchey et la Montagne ; là, sept ou huit routes s'offraient à leurs recherches et ils durent s'éparpiller, après s'être adjoint quelques paysans de bonne volonté qui travaillaient aux champs.

Tous apportaient leur concours, il s'agissait de retrouver une folle furieuse, qui pouvait tuer bien du monde, — le médecin venait encore de le dire tout à l'heure.

Le pays en était épouvanté. On fermait les portes. On faisait rentrer les femmes et les enfants. Les hommes déterminés se mettaient seuls en chasse.

Pendant ce temps, Claire et Guébrignac, qui avaient une très longue avance sur tous les poursuivants, s'étaient dérobés aux regards, car la folle venait de s'engager dans les bois, qui occupent tout le haut versant des coteaux.

Là, un fragment de rocher lui fit faire un faux pas, elle tomba. L'autre, qui la suivait de près, fit un dernier effort. Il se précipita vers elle et parvint à la rejoindre et à la saisir, comme elle se relevait.

Alors, dans ce lieu sauvage, loin de la vue des hommes, une lutte horrible s'engagea entre ces deux êtres.

La folle défendait son bien, dont Guébrignac cherchait à s'emparer ; elle poussait de véritables rugissements de fauve, répétant sans cesse :

— C'est à Lucien Mora !... assassin !... voleur !...

Elle mordait, elle égratignait, elle déchirait comme une furie. Lui, effrayant à voir, pâle, couvert de sueur et déjà de sang, la chemise en lambeaux, luttait sans prononcer une parole.

Mais il la frappait en vain, elle ne sentait pas les coups.

Enfin, en employant toutes ses forces, il finit par la repousser violemment, sa tête heurta contre un arbre et elle se fit au front une blessure, qui lui couvrit le visage de gouttes de sang éparses.

Dans le premier moment de douleur, elle faiblit un peu et il put lui arracher ce papier, qui, dans ses mains, était la vie sauve et, dans les mains d'un intéressé, eût été sa condamnation.

Mais cet effort suprême l'avait épuisé, la course l'avait mis hors d'haleine et le vieillard n'en pouvait plus.

A cette même minute où la force matérielle l'abandonnait, l'exaspération de l'insensée atteignait son paroxysme et l'accès de folie furieuse lui faisait oublier la blessure, la fatigue et la souffrance.

Rugissant et bavant, inondée de sang, elle s'élança de nouveau sur son adversaire qui, soufflant, haletant et cherchant à reprendre sa respiration, s'appuyait contre un arbre de la forêt.

Il évita le premier choc, éloigna la première attaque et s'enfuit aussi vite qu'il le put, pour éviter les ongles et les dents de la folle.

Spectacle étrange... la chasse recommençait, plus effrayante encore que tout à l'heure ; mais cette fois c'était une aliénée furieuse, une folle enragée qui poursuivait un homme, affaibli par l'effort qu'il venait de faire — et par ses soixante-cinq ans aussi.

Il fuyait, ne sachant plus de quel côté diriger ses pas.

Claire lui jetait tout ce qui lui tombait sous la main,

des pierres, des morceaux de verre, des fragments de roche, des branches brisées. Dix de ces projectiles l'atteignirent en quelques minutes ; il était couvert de blessures et de sang. Ses forces commençaient à l'abandonner.

Bientôt, ils quittèrent le bois et reparurent du côté de la terre en friche et inculte, qui sert de trait d'union entre les vignes et la forêt.

De loin, quelques personnes les aperçurent.

Guébrignac se crut sauvé.

Il était perdu.

En effet, à trente pas d'elle, Claire vit un champ dans lequel se trouvaient des *pessots* amoncelés en tas. Les pessots sont ces grands échalas pointus, arme terrible dans certains cas, dont les vignerons font des tuteurs pour les ceps de vigne.

D'un bond elle y courut, en saisit un, très fort et très dur, pris dans un cœur de chêne, et elle courut pour devancer Guébrignac à la descente.

Celui-ci, la voyant devant lui qui barrait le chemin du village, remonta, affolé de terreur, vers la Côte. Il était déjà hors d'haleine.

La folle le poursuivit, gagnant sur lui et ne quittant pas la trace. Elle était séparée des domestiques et des cultivateurs, lancés à sa recherche, par une distance encore assez grande.

Il était évident qu'elle aurait rejoint le vieillard, bien avant que les secours lui fussent arrivés.

Guébrignac, respirant à peine, perdit tout à fait la tête et se dirigea vers une grande roche, qui est au sommet de la montagne et qui surplombe la combe de Pernelle.

Claire, brandissant l'épieu de bois, l'atteignit en cet endroit dangereux et lui en porta dans le flanc, un premier coup, qui le fit chanceler.

Le meurtrier de Fostin était hideux à voir, livide et ensanglanté.

Il chercha à parer les coups de pointe que Claire dirigeait contre lui avec son pessot, épointé comme une épée. Mais la partie n'était plus égale entre un vieillard anéanti et une folle furieuse.

Un dernier coup l'atteignit dans la poitrine.

Le pessot s'était brisé en pénétrant dans les chairs.

Guébrignac avait été renversé par le coup... et il tombait du haut de la roche dans un abîme de cent cinquante mètres de profondeur.

Pendant que son cadavre roulait dans la Combe de Pernelle, la voix stridente de la folle criait encore :

— C'est à Lucien Mora !

Et l'écho du vallon répétait les dernières syllabes :

— Lucien Mora !

Guébrignac dut les entendre, pendant que son corps se trouait et se déchiquetait aux roches et aux arbres du versant.

Il roula jusqu'au fond, près de l'eau claire qui sort de la source Pernelle, non loin de la hutte de Farou... si bien que, si le dernier mot qu'il entendit fut le nom de sa victime, le dernier visage qu'il aperçut fut celui de son complice.

Farou avait vu depuis longtemps le début de la poursuite, mais il se gardait bien d'avertir les paysans.

Il attendait la fin et, comme il guettait d'en bas, il accourut tout aussitôt et se pencha vers le malheureux.

Il respirait encore un peu et il lui restait peut-être une ou deux minutes d'atroce agonie à subir, avant de mourir de cette mort affreuse.

Le vieux braconnier n'eut pas beaucoup de pitié ; car, voyant qu'il ouvrait un peu les yeux et qu'il comprenait encore, il dit à Guébrignac :

— C'est aujourd'hui le 30 avril 1882 ; il y a seize ans jour pour jour que vous avez assassiné Fostin !... et c'est sa veuve qui vous tue ! La veuve a fait justice !...

Le fait est que, si cette coïncidence n'était pas providentielle, elle est tellement singulière que nous ne pouvons la passer sous silence.

Dans un râle suprême, dans un violent hoquet de convulsive souffrance, Guébrignac rendit le dernier soupir, aux pieds du misérable qu'il avait acheté jadis.

Les mots qu'il prononçait, presque sans souffle, furent une pensée de repentir... Il dit :

— Ma fille !... Pitié !... Pardon !...

Farou seul les entendit.

Farou — et Dieu.

Nous ignorons si Dieu a pardonné.

Après que le cadavre fut devenu décidément immobile, le vieux mendiant s'avança jusqu'à l'entrée de la combe ; — et alors, mais alors seulement, il héla d'une voix forte les domestiques et les vignerons, qui couraient en tous sens dans les champs et sur la côte.

XVI

JEANNE ET JEAN

Quelques minutes après, un douzaine de domestiques du château et de vignerons du pays étaient réunis au fond de la combe ; et, guidés par Farou, ils ramassaient le cadavre ensanglanté et déchiré de M. de Guébrignac.

On improvisa rapidement une civière avec quelques branches d'arbres et on reprit le chemin de l'Argilière.

Le lugubre cortège suivit d'abord le bas du vallon assombri, dont les versants antérieurs sont boisés et parsemés de pierres brisées, et au-dessus duquel surplombent d'énormes rochers à pic qui donnent en hiver, à cet endroit de la Côte, un aspect effrayant et sublime à la fois. Dès le printemps, au contraire, grâce à la source, qui surgit d'une façon si pittoresque de la Roche-Pernelle, la Combe est toute verdoyante, quoique les pentes en soient d'un accès difficile, ravinées par les pluies d'orage qui y coulent comme des torrents, du haut de la montagne.

Ils quittèrent bientôt la gorge resserrée et, une demi-heure après, ils apparurent à l'entrée du village de Marsannay.

Ce furent Jean et M. d'Harville qui durent les recevoir dans l'Avenue d'honneur.

Mistress Gerton était restée auprès de Jeanne, qui n'avait point bougé de son lit et à laquelle on avait laissé ignorer une partie de la vérité. La fille de Guébrignac connaissait seulement la fuite inopinée de la folle, qui avait occasionné tant de trouble dans tout le château.

Sur les indications de Farou, on organisa une battue régulière dans le bois et dans la montagne ; et vers le soir, des paysans retrouvèrent Claire Fostin, à quelques lieues de là, dans ce qu'on nomme l'Arrière-Côte. C'est une sorte de grand vallon triste et sauvage, avec quelques hameaux isolés. La folle avait succombé à la fatigue, vers les bois de Flavignerot.

L'accès était passé, elle se laissa emmener sans résistance; et dès le lendemain elle était enfermée aux Chartreux, où elle mourut un mois après, dans une crise de furieuse épilepsie.

Elle avait été la justicière inconsciente, sa tâche était terminée sur terre. Dieu qui l'avait laissée vivre seize ans, pour accomplir l'œuvre de vengeance conçue dans ses impénétrables desseins, la rappelait à lui ensuite, — elle n'avait plus rien à faire ici-bas.

On redoutait énormément le coup que la fatale nouvelle allait porter à Jeanne.

Ce fut encore d'Harville qui se chargea de préparer la jeune fille à le recevoir ; et, au moment où il arrivait enfin à lui apprendre, avec tous les ménagements possibles, qu'elle était désormais orpheline... Jean, qui guettait cet instant, parut auprès d'elle ; — en sorte que la pensée consolante de l'homme qui pouvait assurer son bonheur dans l'avenir prit aussitôt un corps et pénétra dans son esprit troublé, en même temps que la pensée désespérante du père qui n'était plus et avait

assuré son bonheur dans le passé. Ceci atténuait cela.

La douleur de Jeanne n'en fut pas moins très vive. Mais il faudrait ne pas connaître du tout le cœur humain pour ne pas admettre qu'au milieu de ses larmes, elle songeait à Jean et pensait :

— Celui-là du moins me reste.

L'amour conjugal adoucissait la trop violente acuité des douleurs de l'amour filial.

Avec le temps, il devait fermer la plaie.

M. de Guébrignac eut d'ailleurs des funérailles splendides.

De tous les pays environnants, une foule émue s'empressa derrière le cercueil de cet homme de bien, du père des pauvres, du citoyen courageux qui avait trouvé la mort en accomplissant une bonne action, c'est-à-dire en cherchant à préserver une malheureuse insensée des dangers qu'elle allait courir et en voulant la ramener chez lui.

Jusqu'après la mort, il était écrit que l'ancien maître des requêtes volerait la considération et l'estime de ses concitoyens !

Les discours prononcés sur sa tombe ressemblèrent à l'hommage qui lui avait été rendu, seize ans auparavant, en plein prétoire, pendant le procès de Lucien Mora.

Le diable en dut bien rire...

Les seuls qui eussent pu dire la vérité se taisaient par affection pour Jeanne.

Mais la jeune fille put, du moins, pleurer son père sans cesser de le croire honnête homme, sans cesser d'honorer son souvenir.

C'était certes la plus grande preuve d'amour, que le fils de l'innocent condamné pouvait donner à la fille du coupable impuni.

Mais Jean Mora aimait tant Jeanne de Guébrignac qu'il

renonçait, pour elle, à tenir le serment fait jadis à la mémoire de Lucien.

Il est inutile de dire qu'il ne pouvait plus être question du départ de Jean. Mistresse Gerton et le docteur furent les premiers à le supplier de rester au château, jusqu'à ce que mademoiselle de Guébrignac fût guérie.

Son cœur était là, il ne songea pas à refuser.

M. d'Harville retourna seul à Paris, où il dut séjourner quelque temps pour les nombreuses affaires de son cabinet; mais il trouva néanmoins, deux fois dans un mois, le moyen de faire un rapide voyage en Bourgogne.

Au bout de quelques semaines, Jeanne allait mieux.

La belle saison, la jeunesse et l'amour, sont trois excellents médecins, qui remettent vite sur pied la santé d'une jeune fille.

Elle se levait chaque jour, et appuyée sur le bras de son fiancé, faisait de longues promenades dans le parc.

La bienséance s'opposait à ce qu'il fût entre eux question du mariage projeté, la mort du père était trop récente encore; mais si le mot n'était pas dans leur conversation, il était dans leur âme, dans leur esprit, dans leur cœur, dans tout leur être.

A la fin, il se fit jour, et voici comment :

— Jean, dit-elle durant une de ces promenades, tout le monde ici sait que vous êtes mon fiancé; et la rigide et excellente mistress Gerton elle-même ne trouve pas trop irrégulier que vous ne quittiez pas le château.

— Tant que ma présence ici vous sera utile, ou seulement agréable, Jeanne, j'y resterai.

— Alors vous y resterez toujours.

— C'est l'espoir de ma vie.

— Et c'est aussi le mien, mon ami, vous le savez bien... Mais il me semble que je dois, que nous devons tous

deux plus de respect encore à mon père mort qu'à mon père vivant.

— Que voulez-vous dire?

— Qu'il avait mis une condition à notre union; que cette condition, je l'ai loyalement acceptée et que ce n'est pas parce qu'il n'est plus là pour me la rappeler, que je dois l'oublier... Vous la connaissez, n'est-ce pas, et elle doit vous être aussi chère qu'à moi. J'ai partagé votre foi, j'ai partagé votre enthousiasme... Je suis résolue à partager votre nom, — mais comme vous l'avez voulu vous-même, comme mon père l'a exigé, c'est-à-dire réhabilité.

Comment dépeindre les sentiments qui agitèrent alors le cœur de Jean Mora? Ce scrupule posthume de la jeune fille n'allait-il pas remettre en question tout le bonheur que l'avenir semblait leur réserver?

Cette réhabilitation, hélas! était impossible, car il eût fallu révéler à Jeanne l'horrible passé, qu'on lui cachait avec tant de soin et tant de dévouement.

Que faire?

Si d'Harville avait été là, du moins!... c'est un homme de grand sens, de solide conseil... mais il était à Paris!

Jean répondit d'une façon évasive, promit que son plus grand souci était de ne donner à sa femme qu'un nom honoré; mais il demanda aussi qu'on ne parlât plus de ces choses, pénibles et attristantes pour le cœur de la jeune malade. On avait bien le temps d'ailleurs, puisque, en tout état de cause, le mariage ne pouvait pas avoir lieu avant l'expiration du grand deuil.

Puis, rentré dans sa chambre, il pleura.

Ce n'était pas sur lui qu'il pleurait, sur son propre malheur, non... mais il demandait pardon à la mémoire de son cher père, de traiter avec tant de ménagements la fille de celui qui avait causé sa mort et son martyre!

Il suppliait l'ombre aimée de lui dicter sa conduite, de l'inspirer en cette délicate et douloureuse circonstance !

L'ombre répondit, car au même instant quelqu'un frappa à sa porte.

C'était Farou.

— Comme vous êtes triste, notre bon monsieur, dit le vieux mendiant en entrant... il n'y a pourtant sujet que de vous réjouir dans tout ce qui arrive depuis quelque temps.

— Vous croyez ?

— Bédame ! voilà le Guébrignac en terre, et comme il n'en est pas sorti depuis quarante jours passés, il y a *bé* des chances pour qu'il y demeure à l'éternel... après ce temps-là, le curé dit qu'il n'y a plus de résurrection. — Vous voilà le promis de notre demoiselle, elle n'a que vous comme appui ; et, l'autre n'étant plus là pour empêcher le mariage, je pense que c'est pas vous qui refuserez votre consentement.

— Moi, non... mais peut-être elle !

— Je croirai à ça quand je verrai la vigne donner des pommes ! elle vous a *bé* trop dans le sang.

— Oui, mais elle honore la mémoire de son père et elle exige que j'accomplisse la condition imposée par lui, c'est-à-dire que je retrouve le véritable assassin !

— Avant que de vous épouser ?...

— Avant.

— Ah ! not' pauvre demoiselle !... si elle savait !

— Et il ne faut pas qu'elle sache.

— Sûr que non !... elle en mourrait...

Les deux hommes demeurèrent un instant sans parler. Ils réfléchissaient tous deux. Puis Farou reprit :

— Je comprends maintenant votre tristesse... Mais j'ai là, dans ma veste, quelque chose qui vous sera peut-être utile... Des fois, on ne sait pas !

Il en sortit une feuille de papier, déchirée, froissée, souillée de terre et de sang.

— Qu'est cela? demanda Jean.

— C'est un papier plein de chiffres auxquels je ne vois goutte, mais il y a le nom de M. de Guébrignac écrit en haut. Et il le tenait comme ça dans sa main, le fameux jour où la veuve a fait... ce que vous savez.

Jean parcourut le feuillet, changea subitement de couleur, et tout tremblant demanda :

— Un autre que vous a-t-il vu ce papier?

— Non, personne, je le lui ai pris juste comme il roulait dans le bas de la Combe-Pernelle.

— Et vous ne savez pas ce que c'est?

— Je n'ai pas compris.

— Eh bien! c'est la preuve, vous entendez bien, la preuve que M. de Guébrignac a tué Fostin.

— Comme je vous l'ai raconté, n'est-ce pas?

— Oui... ce papier-là, voyez-vous... c'est justement de quoi réhabiliter la mémoire de l'innocent.

— Alors, allez-y!... commencez sans retard.

— Mais c'est aussi tout ce qu'il faut pour tuer Jeanne, puisque cela démontre l'intérêt d'argent que son père avait dans le crime.

— Ah!... dit Farou avec lenteur... et qu'est-ce que vous allez en faire?

— Voyez, fit Jean simplement.

Il alluma une bougie, fit brûler le papier et en rejeta les cendres éparses dans la cheminée, en murmurant :

— Mon père!... pardonne-moi! je ne peux pas être son bourreau, à elle!...

Le maraudeur le regardait faire.

— Ah! oui, sûr que vous l'aimez rudement, not' demoiselle!

Jean eut un sourire triste qui fut sa seule réponse.

— Mais je ne l'aime pas moins, moi, poursuivit le vieux, et vous allez le voir. Pour elle, vous renoncez à vous venger de celui qui a fait mourir votre père! mais vous devez m'en vouloir aussi à moi, car j'en ai été un peu la cause tout de même. Je sais bien que le Guébrignac m'avait menacé de m'accuser tout le premier si je le dénonçais; et, avec ce que j'avais déjà sur le dos, je ne sais pas trop comment je m'en serais tiré. Mais, pas moins, j'aurais dû tout risquer et parler. Je ne l'ai pas fait, j'ai été son complice et je vous dois bien quelque chose, à vous le fils de l'autre!... Eh bien! pour ce que je vous dois, je vais vous donner notre demoiselle. Nous serons quittes, pas vrai!

— Je ne saisis pas, fit Jean un peu ému.

— Elle veut un coupable; je sais bien pourquoi, c'est pour qu'il n'y ait plus à votre nom, qui sera le sien, la tache d'une condamnation. Eh bien! le coupable... dites-lui que c'est moi!

— Vous!

— Oui, moi! dit Farou, qui sentait monter en lui la flamme du dévouement... Dénoncez-moi, faites-moi interroger, j'avouerai... On me croira bien capable d'avoir fait le coup, n'est-ce pas?... du moment que je ne renierai point, qu'est-ce qu'il faudra de plus? Et notre demoiselle ne saura jamais rien... la pauvre petite, elle en mourrait de honte, si ça n'était pas de chagrin.

Jean ne pouvait s'empêcher d'admirer un peu ce sauvage des bois qui devenait, par reconnaissance, un héros d'abnégation.

— Mais avez-vous bien compris jusqu'où cela peut aller?

— Parbleu! il y a tant d'années passées que la loi ne voudra peut-être pas qu'on me coupe le cou... Et puis, si on le coupe! tant pis! Cette enfant-là a sauvé la vie du

vieux Farou, elle lui a montré qu'il avait une conscience. Eh bien! la vie et la conscience sont à elle. J'en fais le sacrifice, en remerciement de ce qu'elle a fait et en repentir de ce que j'avais fait, moi!

Insister davantage eût été faire une injure au noble sentiment qui animait ce vieux malfaiteur, que tous considéraient comme une brute.

Jeanne avait semé sur un terrain inculte et la récolte était merveilleuse.

De force ou de bon gré, il fallut que Jean acceptât.

Le lendemain, il s'en ouvrit à sa fiancée et lui apprit que les aveux seuls de Farou constataient sa culpabilité.

— Et quel est le châtiment, demanda-t-elle, qui frappera cet homme, sur ses propres aveux?

— L'échafaud... ou le bagne!

— C'est horrible! fit la jeune fille. Ainsi moi, j'exige, pour rendre l'honneur au nom que je veux porter, la mort ou la condamnation d'un être humain! Je mets notre union sous cette égide sanglante!... non, c'est impossible! Et vous-même vous n'y consentiriez pas.

— Mais n'est-ce pas vous, Jeanne, qui le vouliez?...

— Hé! savais-je où cela allait nous entraîner?... Ah! elles sont cruelles, les lois des hommes!... Ce vieillard que j'ai sauvé de mes mains, je l'enverrais dans ces lieux de désolation dont je l'ai préservé une fois déjà! Mais toute ma vie je reverrais son spectre, mais mon bonheur en serait souillé pour toujours!... Il me semble que cela porterait malheur à notre avenir.

— Alors, vous pardonnez? demanda Jean avec émotion.

— Si vous lui pardonnez, vous qui y êtes plus intéressé que moi, je pardonne aussi... et je suis sûre que

mon père m'approuve là-haut de ne pas mettre une pareille condition à notre union ! Je suis certaine à présent que vous ne vous berciez pas d'une chimérique illusion ; l'aveu de cet homme est pour moi la preuve que votre père fut innocent... C'est tout ce qu'il me faut ! Je sais que le nom de Mora est un nom honorable, il est réhabilité pour moi, pour moi seule, et c'est assez... Jean, je serai votre femme quand vous le voudrez !

Et elle lui tendit la main, qu'il couvrit de baisers.

. . . .

Il convient de laisser passer une année de deuil avant de célébrer un mariage.

Celui de Jean Mora avec Jeanne de Guébrignac est fixé à l'été de la présente année 1883.

Quand le mois de mai aura vu fleurir les premières roses, la petite église du village de Marsannay sera en fête et la vie comptera deux heureux de plus.

Dans le nombre des malheureux qui traînent leur misère sur cette terre, ce couple béni passera comme une goutte d'eau dans la mer.

Quant à Farou, il a quitté ses huttes de maraudeur et ses haillons de mendiant. Jean s'est occupé d'assurer les derniers jours de cet homme qui, en somme, fut la véritable cause de son bonheur. Grâce à sa recommandation, il habite aujourd'hui Sennecey, un gros village situé au milieu de la plaine bourguignonne ; et il y veille sur le gibier du bois, amodié par un ami de M. d'Harville.

Le vieux braconnier est devenu garde-chasse !...

Mais Farou n'a pas cessé de reporter sur la jeune fille toute l'affection qui emplit son cœur desséché par les ans.

Bien souvent, on peut le voir, silencieusement assis sur les glacis du nouveau fort de Sennecey ; c'est que, de

là, il aperçoit, au pied de la Côte d'Or, Marsannay et le château de l'Argilière.

Et il rêve à Jean Mora et à Jeanne, qui lui ont enseigné quelque chose qu'il avait ignoré jusque-là, — ils lui ont appris à faire le bien, ils ont fait de lui un honnête homme.

A soixante ans passés, il était temps.

L'Évangile dit qu'il n'est jamais trop tard pour se repentir.

FIN

TABLE DES CHAPITRES

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIME DE LA RUE LE PELETIER

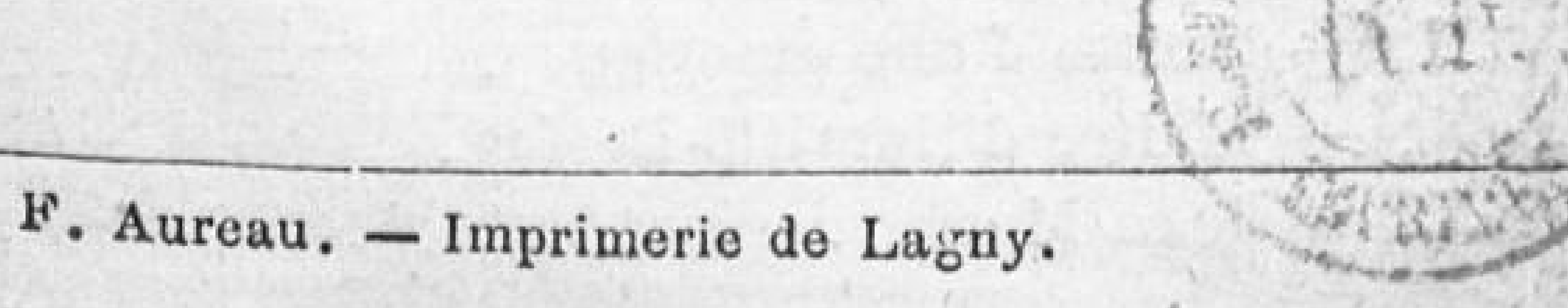
DEUXIÈME PARTIE

BIEN MAL ACQUIS

TROISIÈME PARTIE

UN MILLION DE DOT

FIN DE LA TABLE



F. Aureau. — Imprimerie de Lagny.

Paris. — Imp. de l'*Étoile*, Boudet, directeur, rue Cassette, 1.